seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

Service du projet de gestion et de l'évaluation

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 décembre 2017

OBJET : PROJET D'ACTIVITES ET DE BUDGET PAR PROGRAMMES 2018

Mesdames, Messieurs,

Le Projet d'activités et de budget par programmes présente, chaque année, pour l'ensemble de nos politiques, nos objectifs stratégiques et opérationnels, nos projets, nos actions et nos opérations d'investissement, ainsi que les moyens financiers et les ressources humaines dédiés à leur mise en œuvre.

Ce document développe ainsi les priorités que j'ai porté à votre connaissance dans le Rapport d'orientations budgétaires, traduisant nos orientations en faveur de l'investissement dans tous nos domaines de compétences, de la préservation et du renforcement de nos politiques de solidarité, et de la poursuite de nos politiques innovantes et de nos démarches de modernisation.

Notre collectivité est l'une des seules collectivités proposant ainsi une vision globale et étayée de ses politiques publiques, à l'appui du vote du budget primitif par notre Assemblée.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Projet d'activités et de budget par programmes 2018

Sommaire

Missions	
Programmes	
Enfance et famille	5
Accueil de la petite enfance	6
Aide sociale à l'enfance	13
Protection maternelle et infantile, planification familiale	22
Action sociale, prévention, santé	27
Accompagnement social	28
Promotion des droits fondamentaux	34
Prévention et promotion de la santé	39
Prévention des conduites à risques	48
Autonomie	52
Personnes âgées	53
Personnes handicapées	60
Emploi, insertion et attractivité territoriale	68
Insertion par l'emploi	69
Attractivité territoriale	75
Economie social et solidaire	81
Education et jeunesse	85
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	86
Projet éducatif départemental	93
Actions pour la jeunesse	99
Culture, patrimoine, archives	102
Culture	103
Patrimoine culturel	110
Archives	115
Citoyenneté active et sports	121
Sport et loisirs	122
Promotion de la vie associative et démocratie participative	128
Réseau routier et mobilité durable	131
Réseau routier	132
PDU et infrastructures de transports en commun	137
Circulations douces et cadre de vie	142
Développement urbain	147
Aménagement et mobilités métropolitaines	148
Habitat et politique de la ville	155

Ecologie urbaine	161
Biodiversité et nature en ville	162
Assainissement	168
Qualité de l'environnement urbain	172

Pilotage et modernisation	175
Pilotage et stratégie	176
Audit interne	182
Innovation et territoires numériques	185
Systèmes d'information	188
Animation du développement social local	193

Europe et international	195
Coopération et relations internationales	196
Animation et gestion de projets européens	202

Supports internes	207
Bâtiments départementaux	208
Logistique	214
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	221
Secrétariat général	227

Ressources humaines	229
Mission RH	230
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	232
Politique salariale et gestion des carrières	239
Relations sociales et qualité de vie travail	243
Politique égalité et diversité	249

Conduite de l'action départementale	251
Stratégie budgétaire et financière	252
Gestion de la dette	259
Commande publique	262
Information et communication	264
Délégation aux jeux olympiques et paralympiques	269
Markéting territorial et mécénat	270

Orientation des politiques départementales	272
Assemblée départementale	273
Moyens des groupes politiques	274

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil de la petite enfance

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

Programme : **Accueil de la petite enfance**

Ce programme relève de la Mission ***Enfance et famille****.*	Ce programme comporte trois actions : - Crèches départementales, - Accueil collectif de la petite enfance, - Accueil individuel de la petite enfance.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine où le taux de natalité est le plus élevé (18,5 naissances pour 1 000 habitants, soit environ 29 000 naissances par an), avec un nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé d'après les déclarations de naissances à 85 000.

Au 31 décembre 2016, le territoire départemental comptait 30 751 places d'accueil, dont 14 813 places en structures collectives et 15 938 places théoriques auprès des assistants maternels agréés. A titre de comparatif, au 31 décembre 2010, on comptabilisait 28 302 places d'accueil, dont 12 582 en accueil collectif et 15 720 places théoriques en accueil individuel.

Il y a donc, tous modes d'accueil confondus, de l'ordre de 30 500 places d'accueil pour 85 000 enfants de moins de 3 ans, soit un taux de couverture de 36 %, alors que la moyenne nationale est de 50 %. Cet écart s'explique non pas par le déficit en places d'accueil collectif, pour lesquelles la Seine-Saint-Denis est mieux dotée que la moyenne française (taux de couverture de 17 % contre 15 % au niveau national), mais par le manque de recours à l'accueil individuel (taux de 19 % contre 30 % au niveau national), le nombre d'assistants maternels baissant depuis la fin 2012, tendance également observée au plan national. Notons que la baisse structurelle de la scolarisation des enfants de 2 ans en école maternelle augmente également le besoin de modes de garde des familles. Cette politique de scolarisation précoce a été relancée depuis 2012, ce qui contribue à une meilleure réponse aux besoins des familles.

La politique volontariste du Département pour développer les modes d'accueil de la petite enfance est mise en œuvre dans le cadre de partenariats forts avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), les communes et l'ensemble des gestionnaires de crèches. Elle s'inscrit dans un contexte de mobilisation nationale en faveur de l'accueil de la petite enfance, avec un effort particulier en direction des familles en difficulté. Ces orientations sont en lien avec celles du Schéma de la petite enfance et de la parentalité et du Plan petite enfance et parentalité du Département (cf *infra*).

Objectifs du programme

Dans ce contexte toujours marqué par une demande supérieure à l'offre, le Département a adopté une politique volontariste, l'accueil de la petite enfance n'étant pas une compétence obligatoire. L'objectif stratégique de ce programme est de répondre aux besoins des familles par le développement d'une offre d'accueil qualitativement et quantitativement adaptée.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a la particularité d'intervenir à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance :

- au titre de l'accueil en crèche, le Département assure la gestion de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent plus de 20 % de l'offre d'accueil collectif du département, soit environ 3 000 places ;
- au titre de la protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s ;
- il gère, par ailleurs, l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) versée depuis décembre 2008 aux familles qui confient leur(s) enfant(s) à un assistant maternel agréé ;
- il contribue conjointement avec la CAF au développement des modes d'accueil de la petite enfance, via des aides en fonctionnement aux structures associatives et coopératives, des aides en investissement à toutes les structures et des actions de promotion de l'accueil individuel avec l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (cf infra, action 3).

Deux projets particulièrement structurants vont marquer l'action des services en 2018 et au cours des prochaines années :

1/ Le **Plan petite enfance et parentalité 2015-2020** (PPEP) a été voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014. Ce plan d'investissement de 80 millions d'euros prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période, dont 2 500 en collectif et 1 000 en individuel. 60 millions d'euros seront consacrés à la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de service social) ; 12 crèches départementales feront en particulier l'objet d'une rénovation lourde. 20 millions d'euros de subventions d'investissement seront consacrés à trois nouveaux dispositifs d'aide : la création de places dans les crèches non départementales publiques ou privées, les Maisons d'assistantes maternelles (MAM) et les Lieux uniques d'inscription. Ce soutien financier sera ciblé prioritairement sur les territoires les moins bien desservis et les plus pauvres. Ce plan permettra, outre la création de places, de rénover les bâtiments existants en améliorant les performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes handicapées.

2/ Le **Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité,** en lien avec la CAF et l'Etat. Les orientations nationales prévoient une meilleure coordination des interventions des différents acteurs de la petite enfance et de la parentalité et de favoriser un rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil. Adopté le 25 novembre 2014, il s'articule autour de quatre objectifs :

- accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale ;
- améliorer l'information des familles et encourager leur participation aux actions liées à la petite enfance et à la parentalité ;
- permettre une action coordonnée des différents acteurs sur le territoire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil de la petite enfance	Dépenses	21,105	12,214	10,474	10,585
	Recettes	23,281	22,164	23,063	23,776

Le versement de l'ADAJE et les subventions aux crèches associatives constituent les principales dépenses de fonctionnement directes du programme. Les dépenses ont sensiblement été réduites dans le cadre du budget 2016 avec la décision de ne plus subventionner en fonctionnement les crèches municipales. A ces dépenses directes s'ajoutent les dépenses de personnel et de bâtiments portées par les autres directions du Département et estimées à 50 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement sont proposées en légère hausse, du fait des créations de places dans les crèches associatives.

Les recettes concernent les crèches départementales (participations des familles et de la CAF). Elles sont prévues en hausse du fait d'un nombre de crèches départementales fermées pour travaux moins important qu'en 2017 et des efforts d'optimisation des taux d'occupation.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil de la petite enfance	Dépenses	0,069	0,895	1,861	2,222

Les dépenses d'investissement sont en augmentation avec la montée en charge du Plan petite enfance dans les crèches départementales, les crèches non départementales et les Maisons d'assistantes maternelles.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	1 489	308	135	1 046

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Optimiser l'occupation des places en crèches départementales					
		2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occupation (hors juillet-août, en %)	cible	73,50%	73,5 %	73,5 %	74 %	78 %
	réalisé	70,8 %	70,8 %	68,8%	74,0% (au 30 juin)	
Taux d'admission (hors juillet-août, en %)	cible	104 %	104 %	104 %	104 %	108 %
	réalisé	97,8 %	98,31 %	96,40%	101,34 % (au 30 juin)	

Commentaire :
Le taux d'occupation est calculé en rapportant les heures de présence effective des enfants à la capacité installée d'accueil de l'établissement (nombre de places ouvertes * nombre de jours d'ouverture). Le taux d'admission est quant à lui le rapport entre le nombre d'enfants admis et le nombre de places ouvertes de l'établissement. Ces deux indicateurs permettent ainsi de quantifier l'activité des crèches. Depuis le lancement du PPEP, cette activité a dû faire face à des situations de rupture de l'accueil plus importantes (fermetures temporaires, gel de berceaux). Ils dépendent en outre de la situation du personnel (absences, postes vacants et remplacement du personnel de longue durée). Il est à noter que la CAF calcule le taux d'occupation sur la base du nombre de places théoriques et non réelles de sorte que les baisses temporaires de capacités, liées par exemple aux travaux ou à des problèmes de personnel, ne sont pas prises en compte.

Plusieurs mesures ont été mises en place depuis début 2017 afin d'optimiser l'accueil en crèche : équipe d'urgence pour les remplacements, redéploiement des agents concernés par des travaux, actions de communication pour favoriser le recrutement…
D'autres mesures ont été retenues pour la rentrée 2017 : augmentation de l'offre d'accueil (développement de l'accueil hors contrat, de l'accueil d'urgence des familles en reprise d'emploi ou en insertion professionnelle, de l'offre d'accueil mixte accueil collectif – accueil individuel), amélioration du suivi et du pilotage de l'activité des crèches par le site central (revues d'activités mensuelles).
Enfin, un troisième indicateur fait l'objet d'une attention particulière du service. Il s'agit du taux de facturation (rapport entre le nombre d'heures de présence effective des enfants et le nombre d'heures facturées aux familles). Cet indicateur détermine le montant de la prestation de service unique (PSU) versée par la CAF.

Objectif	Conforter la démarche participative avec les parents		
		2017	2018
Part des crèches participant à un conseil d'établissement	cible	75%	100 %
	réalisé	70%	

Commentaire :
Après une phase de bilan, le Département a décidé fin 2015 de faire évoluer les conseils d'établissement en vue d'une participation des familles à la fois plus simple et plus importante. Généralisés aux 55 crèches, 10 conseils regroupant entre 4 et 7 crèches seront institués sur le territoire. 4 ont été installés avant l'été 2017, 3 le seront à l'automne et 2 autres sont prévus en janvier 2018.
Ce nouvel indicateur a ainsi été créé en 2017.

Objectif	Conforter la qualification professionnelle des agents					
		2014	2015	2016	2017	2018
Part des d'agents concernés par un départ en formation (en %, sur 1 300 agents)	Cible	60 %	60 %	60 %	60 %	70 %
	réalisé	52 % (675 agents)	73 % (946 agents)	53 % (695 agents)	Au 1er août, 323 agents soit 25 %	

Objectif	Conforter la démarche éducative par l'élaboration des projets d'établissement par les équipes de crèches					
		2014	2015	2016	2017	2018
Part des crèches ayant un projet d'établissement validé	cible	72 %	60 %	60 %	65 %	67 %
	réalisé	56 %	58 %	58 %	58%	

Commentaire :

Début 2017, 32 projets d'établissement étaient validés, 18 en cours d'écriture et 5 à élaborer.

L'étape d'élaboration représente un long travail collectif associant tous les agents d'une crèche autour d'une réflexion sur leurs pratiques. En lien avec le lancement du nouveau Projet éducatif des crèches départementales en mars 2017, l'année 2018 sera consacrée à sa déclinaison dans les projets d'établissement et à l'accompagnement de sa mise en œuvre avec les équipes de crèches.

Objectif	Soutenir le développement de l'accueil de la petite enfance					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de places créées en accueil collectif et individuel (places théoriques pour l'accueil individuel)	cible	900 au total	400 places dont 250 en accueil collectif	400 places en accueil collectif	600 places dont 400 en accueil collectif	500 places dont 400 en collectif
	réalisé	Diminution de 338 places (solde de 98 créations en collectif et diminution de 436 en individuel)	Création de 255 places en accueil collectif et 253 places théoriques en accueil individuel	Création de 382 en accueil collectif et aucune en individuel		
Nombre de bénéficiaires de l'ADAJE (au 31/12 de chaque année)	cible	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %	0 %	
	réalisé	5 818	5 675	5 578		

Action 1 : **Crèches départementales**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :
- garantir un accueil optimisé et de qualité centré sur l'enfant ;
- développer et améliorer la place et la participation des familles dans le processus d'accueil du jeune enfant ;
- soutenir et valoriser les équipes dans un objectif de professionnalisation pour renforcer leurs pratiques ;
- favoriser l'ouverture de la crèche sur l'extérieur et son environnement.

Les priorités de l'année 2018 seront les suivantes :
- optimiser le taux d'occupation des structures ;
- améliorer l'homogénéisation des modalités d'attribution des places en crèche départementale ;
- poursuivre la déclinaison du Projet éducatif des crèches départementales ;
- poursuivre la mise en œuvre du Schéma petite enfance et parentalité, notamment à travers les conventions locales petite enfance et parentalité ;
- mettre en œuvre les opérations PPEP de l'année. En 2018, 26 places nouvelles seront créées au sein des 3 crèches rénovées (Jules Guesde à Montreuil, Fernand Lamaze à Bobigny et Gagarine à Romainville) ;
- mettre en œuvre les actions relatives à l'amélioration des conditions de travail et des parcours professionnels des agents des crèches.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Crèches départementales	Dépenses	1,746	1,780	1,746	1,777
	Recettes	23,281	22,163	23,063	23,776

Les dépenses directes de fonctionnement des crèches sont essentiellement constituées de l'alimentation (65 %), des changes (12 %), ainsi que de frais divers (jeux, jouets, produits d'hygiène et de pharmacie, livres, sorties…). Les marchés d'alimentation sont désormais mutualisés avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux participations des familles et de la CAF. Elles sont prévues en hausse du fait d'un nombre de crèches départementales fermées pour travaux moins important qu'en 2017 et d'une optimisation des taux d'occupation.

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Crèches départementales	Dépenses	0,211	0,278	0,350	0,350

Les dépenses d'investissement sont consacrées à l'acquisition d'équipement pour les crèches rénovées dans le cadre du Plan petite enfance (les dépenses de travaux étant imputées sur le programme « Bâtiments départementaux »).

Action 2 : **Accueil collectif de la petite enfance**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- augmenter le nombre de structures d'accueil de la petite enfance et le nombre de places ;
- améliorer le contrôle et le suivi des établissements et services d'accueil de la petite enfance ;
- améliorer l'accompagnement des gestionnaires publics et privés dans l'aide à la création, extension et transformation de structures dans le respect de la réglementation (étude de plan, rencontres régulières afin de rendre des avis et des autorisations d'ouverture) notamment avec le guide pratique départemental.

La priorité de l'année 2018 sera de mettre en œuvre le volet de soutien en investissement aux crèches et autres structures non départementales du Plan petite enfance et parentalité, avec le principe de cibler les territoires les moins pourvus.

Principaux partenariats

En interne : le service des crèches départementales, la direction des bâtiments départementaux…
En externe : la CAF, les gestionnaires publics (communes et hôpitaux), les gestionnaires privés (entreprises et associations), les services de l'Etat

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	13,282	4,328	2,443	2,658

Pour rappel, il a été décidé dans le cadre du budget 2016 de supprimer les subventions de fonctionnement aux crèches municipales et hospitalières (les subventions aux sociétés privées commerciales ayant été supprimées depuis 2014). Désormais, les seules crèches subventionnées en fonctionnement sont les crèches associatives et celles relevant de l'économie sociale et solidaire, qui s'adressent souvent à des publics spécifiques (personnes handicapées, en insertion…). Les dépenses de fonctionnement sont proposées en hausse, du fait du dynamisme des créations de place dans ce type de structures.

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	0,479	0,618	1,511	1,872

En investissement, les crédits correspondent aux subventions d'investissement du Plan petite enfance et parentalité (subventions d'investissement aux crèches non départementales publiques, privées et associatives ainsi qu'aux Maisons d'assistantes maternelles). Ces dispositifs sont ouverts à tous les types de structures (publiques, privées et associatives) et les aides sont modulées selon une géographie prioritaire, afin de cibler les territoires les moins bien pourvus et dont les habitants ont les plus faibles revenus. Ces crédits comprennent également le Fonds d'innovation petite enfance et parentalité (FIPEP), destiné à soutenir des projets innovants, qui se substitue au FODDAC (Fonds départemental pour le développement de l'accueil collectif). Ce type de dépense est en augmentation avec la montée en charge du PPEP.

Action 3 : **Accueil individuel de la petite enfance**

Objectifs de l'action

L'action « Accueil individuel de la petite enfance » concerne la prestation ADAJE Seine-Saint-Denis, l'agrément, la formation et le suivi des assistants maternels ainsi que les actions portées par l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI).

L'**Allocation départementale d'accueil du jeune enfant** (ADAJE) a été mise en place dans le cadre du Plan de relance des modes d'accueil petite enfance de 2008. Cette aide est destinée aux familles ayant choisi pour leur(s) enfant(s) un mode d'accueil individuel. Elle est attribuée aux bénéficiaires de la PAJE « complément de libre de choix du mode de garde Assistant maternel », pour chacun de leur enfant, jusqu'à 3 ans, en fonction des barèmes de la CAF. Cette prestation est versée aux familles, par le Département, mensuellement, sur la base de trois tarifs fonction des ressources des familles.

La **formation des assistants maternels** se déroule en deux étapes : une formation initiale de 60 heures donnée par un prestataire extérieur et une formation de 60 heures dispensée en interne à partir du premier enfant accueilli.

L'**Agence départementale de développement de l'accueil individuel** (ADDAI) a été mise en place en 2009 dans le cadre du Plan de relance, en partenariat avec la CAF (cofinancement). L'objectif est de développer le potentiel d'accueil des assistants maternels et de promouvoir des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant. Cette agence s'adresse aux assistants maternels, aux professionnels (associations, Relais d'assistants maternels) ainsi qu'aux assistants maternels au chômage ou en sous-activité qui souhaitent être accompagnés pour reprendre une activité professionnelle.

Les objectifs stratégiques de l'action « Accueil individuel de la petite enfance » sont les suivants :
- développer et rendre plus accessible l'accueil individuel en attribuant l'ADAJE aux familles qui emploient un assistant maternel agréé pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans ;
- améliorer la qualité de l'accueil des enfants chez les assistants maternels ;
- organiser la formation des assistants maternels dans le respect des contraintes réglementaires ;
- augmenter le nombre d'assistants maternels agréés et le nombre de places d'accueil ;
- améliorer la professionnalisation des assistants maternels ;
- favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des assistants maternels et la demande des familles et promouvoir le champ de l'accueil spécifique (handicap, insertion, horaires atypiques…) ;
- développer, via l'ADDAI, des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant.

En 2018, plusieurs projets seront en particulier développés :
- concernant la valorisation du métier d'assistant.e maternel.le (campagne de communication et élaboration d'un film sur le métier), plusieurs actions seront menées afin de mieux identifier les freins à l'emploi, de soutenir les parents dans leur rôle d'employeur (mise à disposition d'un kit) et de repérer les motifs de non-activité afin de soutenir leur retour à l'emploi ;
- la plate forme d'accueil d'urgence pour les familles en insertion sera expérimentée sur le territoire de Plaine Commune, dans le cadre de l'appel à projet lancé par la CAF et le Département ;
- le travail autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap sera renforcé, en individuel et en collectif ;

- le partenariat avec les villes sera poursuivi à travers les conventions locales petite enfance et parentalité, afin de mieux articuler les instances locales, comme les CAMA (commission d'accès aux modes d'accueil) ainsi que les relations entre les SAM (secrétariat d'assistant(e)s maternel(le)s) et les RAM (relais des assistants maternels).

Principaux partenariats

Pour l'ADAJE : la CAF, la MSA, le Payeur départemental, la Direction des Impôts
Pour la formation des assistants maternels : les communes, les RAM (Relais d'assistants maternels), la CAF, le ministère, les associations d'assistants maternels, Pôle emploi, la Fepem
Pour l'Addai : la Caf, la Cnaf, les communes, les RAM, le ministère, les associations d'assistants maternels, Pôle emploi

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	6,077	6,106	6,285	6,150
	Recettes	-	0,001	-	-

Le versement de l'ADAJE aux familles représente plus de 95 % des crédits de cette action, le solde étant constitué des dépenses de formation des assistantes maternelles.

Programme : **Aide sociale à l'enfance**	
Ce programme relève de la Mission ***Enfance et famille***.	Ce programme comporte six actions : - Prévention spécialisée - Evaluer pour protéger, - Accompagnement et soutien à la parentalité, - Accueil en structures collectives, - Accueil familial, - Adoption.

Contexte

Le contexte d'intervention de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis est celui d'un département jeune, d'accueil des migrations, où une part importante de la population est confrontée à la précarité économique et sociale.

L'activité connaît une évolution importante avec plus de 5 000 enfants confiés et 360 familles en accueil mères enfants.

En particulier, le nombre de mineurs non accompagnés (MNA, ex mineurs isolés étrangers) pris en charge par le Département augmente sensiblement depuis la fin 2015, avec un engorgement des phases d'évaluation et de mise à l'abri. 997 MNA étaient pris en charge par le Département au 30 septembre 2017, contre 435 deux ans plus tôt ; ils représentent désormais 20 % des enfants et jeunes pris en charge par l'ASE. Cette augmentation est due en particulier au non respect des critères de péréquation nationale par certains départements, à une modification de l'organisation du Tribunal pour enfants (les dossiers de mineurs étrangers ne sont plus confiés à des juges non spécialisés), ainsi qu'au maintien à un niveau élevé des flux de jeunes migrants.

Face à cette forte activité, le dispositif départemental continue à être fortement sollicité en urgence, ou par défaut de réponse du soin et de prise en charge du handicap, avec par ailleurs un nombre important de mesures éducatives ordonnées par le juge en attente d'exécution et des réponses aux situations qui restent, au global, majoritairement judiciaires.

La contrainte des moyens invite à imaginer des nouveaux modes de faire et à construire avec les partenaires de nouvelles complémentarités des compétences.

Objectifs du programme

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) met en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance au regard des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 ; elle s'adresse aux familles, aux mineurs et jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'intervention de l'ASE, définie par le Schéma départemental de protection de l'enfance, s'articule autour de trois orientations majeures :

- la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives ;
- l'accompagnement des familles ;
- la prise en charge physique des enfants lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger.

L'année 2018 sera marquée par l'élaboration partenariale du troisième Schéma de protection de l'enfance, à la suite des journées et ateliers réalisés en 2016. Après une journée de lancement en décembre 2017 consacrée aux besoins fondamentaux de l'enfant, les travaux se poursuivront pour aboutir à la validation du programme d'action en juillet 2018. Dès maintenant, 5 axes de politique publique se dégagent avec la volonté de privilégier l'intervention à domicile et l'ouverture au droit commun :

- développer les alternatives au placement en favorisant les réponses innovantes en substitution réelle aux accueils physiques (renforcement ADOPHE, AEMO intensive, Service d'accueil de jour, Relais parental, Mesures d'accueil de jour) ;
- adapter l'accueil des mineurs non accompagnés à travers la réduction des délais d'évaluation et de mise à l'abri à l'hôtel, la création d'une cellule centralisée et la spécialisation des réponses ;
- favoriser un meilleur accès à l'autonomie des jeunes majeurs sortants de l'ASE et mobiliser le droit commun pour les jeunes qui n'ont pas été suivis par l'ASE plus d'un an ;

- décloisonner la prise en charge des enfants en situation de grande difficulté (protocole MDPH, stabilisation des places dédiées, Plan défi handicap) ;
- mieux articuler prévention et protection par l'inscription de la prévention spécialisée dans les politiques locales à travers le renforcement de la participation financière des communes ainsi que la redéfinition de la complémentarité des interventions avec l'Etat en matière d'hébergement d'urgence et d'accueil mères-enfants.

En complément de ce plan d'action, le service poursuivra l'adaptation de son projet, en s'inscrivant dans le projet d'évolution du pôle solidarité et de la Direction de l'enfance et de la famille.

Par ailleurs, la refonte du pilotage budgétaire est une priorité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	247,316	244,007	237,832	253,327
	Recettes	4,378	4,913	4,704	4,559

Les dépenses de l'ASE sont essentiellement corrélées au nombre d'enfants et de jeunes à prendre en charge hors du domicile familial. Leur variation s'explique en particulier par l'évolution du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge par l'ASE, particulièrement forte en 2017. Le montant de dépenses proposé en 2018 est basé sur une hypothèse de stabilité du nombre de MNA pris en charge. La compensation par l'État de ces activités reste un enjeu majeur.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	0,020	0,017	0,021	0,021

Les dépenses d'investissement sont destinées à l'achat de mobilier pour enfant dans les différents sites de l'ASE.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	623	122	425	76

Aux postes en circonscriptions et service central s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	**Garantir l'évaluation des enfants en situation de danger ou en risque de danger en associant l'ensemble des services concernés**						
		2013	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Taux de respect des délais d'évaluation	cible	42 %	45 %	50 %	40 %	40 %	
	réalisé	28 %	27 %	28 %	ND		

Commentaire :
Le service de l'ASE a pour objectif cible de garantir l'évaluation des situations de danger ou risque de danger dans des délais allant de 1 semaine à 4 mois selon le degré d'urgence et de gravité de la situation. La part des évaluations finalisées dans les délais en 2015 s'est élevé à 28 %. Ce pourcentage relativement bas traduit, d'une part, une difficulté à rendre les évaluations dans les délais, hormis les évaluations demandées en urgence et, d'autre part, un déficit d'encodage dans le logiciel métier.
Concernant les délais de mise en œuvre des évaluations, plusieurs facteurs peuvent être avancés :
- une montée en charge de l'urgence,
- des équipes dans les circonscriptions qui connaissent des difficultés liées aux absences de personnel éducatif et administratif.

Concernant le déficit d'encodage, une vigilance toute particulière est apportée au niveau de la CRIP et des groupements.

Objectif	Privilégier les interventions à domicile tout en diminuant le nombre de mesures judiciaires						
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part des interventions à domicile et interventions sans contrat	cible	55 %	58 %	60 %	60 %		
	réalisé	51,8 %	51,49 %	52,78 %	ND		
Part des interventions administratives sur l'ensemble des interventions	cible	46 %	48 %	50 %	50 %	50 %	
	réalisé	42,5 %	40,50 %	38,84 %	ND		

Commentaire :
Les interventions à domicile comprennent les mesures administratives contractualisées ou non : AED, AEDJM, TISF, SAJ, IEP, interventions d'Etap Ados et l'accueil 72 heures (cf Action 3 Accompagnement).

Part des interventions à domicile et interventions sans contrat :
En 2015, Le nombre d'interventions à domicile a augmenté de 300, notamment du fait de l'augmentation du nombre d'AEMO (+ 11 % soit + 250 AEMO sur 2 223) et d'AED (+ 5 % soit + 28 AED sur 511). Il faut toutefois noter l'importance des AEMO en attente d'exécution (environ 400 mesures).

Part des interventions administratives sur l'ensemble des interventions :
La part des interventions administratives baisse de 1,7 point. Le nombre de prises en charge administratives baisse de 7 % (- 35 sur 1181 PEC administratives) et surtout le nombre total d'interventions augmente de 4 % (+367 sur 9 461 interventions administratives et judiciaires) notamment du fait de l'augmentation du nombre d'AEMO judiciaires.

Plusieurs pistes de travail sont en cours pour privilégier les interventions à domicile tout en diminuant les mesures judiciaires :
- une meilleure coordination entre le Parquet, les commissariats et les circonscriptions afin de mieux évaluer les situations avant toute décision et d'éviter ainsi certaines mesures judiciaires,
- les dispositifs innovants (AEMO intensives, accueils de jour, *cf supra,* Grands projets),
- le développement de l'accueil 72 heures.

Objectif	Diversifier les modalités d'accueil pour ajuster des réponses au projet de l'enfant						
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part de l'accueil diversifié au sein des établissements :	cible				18 %	18 %	
	réalisé	5 %	6 %	7 %	ND		

Commentaire :
Le dispositif d'accueil en Seine-Saint-Denis bénéficie de 1 229 places. L'accueil diversifié comprend les accueils modulables et les accueils de jour, soit 82 places sur le département qui se déclinent ainsi :

- Accueils de jour :
Martin Luther King : 20 places
Rencontre 93 : 18 places

- Accueils partagés :
Jean Coxtet : 14 places
PF ADSEA : 20 places
CDEF Villepinte : 10 places

Une montée en charge de dispositifs innovants est prévue permettant d'améliorer la diversification du dispositif d'accueil au regard de la loi de 2007 et d'adapter les réponses aux besoins des jeunes :
- 90 jeunes accueillis sur 15 places : ADOPHE (Accompagnement à DOmicile avec Possibilité D'HEbergement) ;
- 44 places d'accueil de jour pour des plus de 16 ans accueillis auprès d'assistants familiaux ;
- 34 places d'accueil de jour en établissements pour des jeunes de 11-16 ans ;
- 25 places en Relais parental.

Ces places une fois créées, le Département bénéficiera de 275 places innovantes sur un total de 1 504, soit 18 %. De plus, hors accueil, sera mis en œuvre un service d'AEMO intensive avec accueil périodique et exceptionnel dont la capacité de suivi est envisagée à 110 mesures.

Objectif	Mieux maîtriser l'accueil d'urgence						
Part des jeunes accueillis en urgence sur l'ensemble des jeunes accueillis (hors mineurs non accompagnés)		2013	2014	2015	2016	2017	2018
	cible	45 %	42 %	45 %	60 %	60 %	
	réalisé	70 %	71 %	75 %	71 %		

Commentaire :
La part de l'urgence n'a cessé d'augmenter depuis 2011/2012 au détriment de l'accueil préparé pour atteindre 75 % en 2015. Une évaluation a mis en exergue l'importance des Ordonnances de placement provisoire (OPP) du Parquet. Sur 1 295 admissions en 2014, 515 jeunes sont restés moins d'un mois dans le dispositif d'accueil. Cette situation se traduit par une saturation du dispositif. L'objectif de 45 % d'accueil d'urgence n'est pas atteint. Pour faire face à cette situation critique, le Département et le Parquet ont décidé de renforcer le maillage territorial et d'expérimenter sur 3 territoires (Saint-Denis, La Courneuve et Sevran) d'autres manières de travailler afin de favoriser la médiation et le travail sur la crise en développant des permanences d'accueil ouvertes aux familles et l'accueil de moins de 72 heures.

Par ailleurs, le service renforce l'offre d'accueil d'urgence, avec 12 places supplémentaires gérées par la Croix-Rouge, 20 places supplémentaires pour les 0-5 ans en placement familial spécialisé, l'adaptation de la réponse du CDEF (cf action 4) et le protocole de mise en réseau des établissements autour des crises et des ruptures.

Hors mineurs non accompagnés (MNA), les admissions baissent sur les 8 premiers mois de l'année 2016 de 11,7 %. La part des admissions en urgence hors MNA au 31 août 2016 est de 71 %, en baisse de 9 % par rapport au huit premiers mois de 2015.

N.B. : Le mode de calcul de l'urgence a changé en 2016 par rectification de données saisies (OPP jusqu'alors considérées non urgentes comptabilisées en situation d'urgence).

Action 1 : **Prévention spécialisée**

Objectifs de l'action

La politique départementale en matière de prévention spécialisée vise à prévenir la marginalisation, à faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leurs familles dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art. 121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non-mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non-institutionnalisation.

Les principaux objectifs pour 2018 sont fixés conformément aux orientations du schéma :
- poursuivre la réactualisation des outils du partenariat avec les villes (renouvellement des conventions Département/Communes et des contrats d'objectifs tripartites) dans le cadre des orientations départementales de la prévention spécialisée 2013-2017 ;
- suivre l'action de prévention spécialisée sur les territoires en lien avec les associations et les villes ;
- poursuivre la démarche de partenariat renforcé de la prévention spécialisée avec les collèges, en lien avec l'Education Nationale et la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) ;
- accompagner le projet de développement de chantiers éducatifs dans les collèges du Département, en lien avec les associations et les acteurs concernés ;
- accompagner l'implantation de nouvelles équipes sur les territoires de Dugny, Rosny et Bondy ;
- lancer la démarche de réactualisation des orientations départementales 2018-2023 de la prévention spécialisée ;
- améliorer la qualification et la professionnalisation des équipes de prévention spécialisée, en lien avec les associations.

Principaux partenariats

- Communes sur lesquelles interviennent les équipes de prévention spécialisée
- Services départementaux (DEF, CRIP, Direction de l'Education, Mission de Prévention des conduites à risques, circonscriptions de l'Aide Sociale à l'Enfance, de PMI et de service social)
- Direction Déconcentrée des Services de l'Education Nationale (ex IA), collèges concernés par une action de prévention spécialisée sur leur territoire
- Autres acteurs (institutions, associations) intervenant sur les territoires en direction des jeunes et des familles

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Prévention spécialisée	Dépenses	13,814	13,819	13,820	13,320

Les crédits correspondent à des subventions aux associations locales de prévention, afin de financer les postes d'animateurs socio-éducatifs et les actions menées. La proposition budgétaire implique un effort de gestion des structures subventionnées.

Cette proposition intègre dans le même temps une répartition des financements Département/Villes à hauteur de 90/10 % du coût global de fonctionnement du service, contre un objectif de 5 % au minimum à l'heure actuelle. La participation globale des communes s'élèvait à un million d'euros en 2016, sous forme de subventions et de mises à disposition de locaux à titre gracieux, correspondant à 6,9 % du coût global, avec cependant des écarts importants selon les communes.

Action 2 : **Evaluer pour protéger**

Objectifs de l'action

Il s'agit de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou risque de danger, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant. A cette fin, le service doit :

- informer régulièrement les partenaires locaux sur l'identification des informations préoccupantes et sur le circuit de traitement ;
- mettre en place des formations à destination des personnels ASE/SSD/PMI chargés d'évaluer les situations de danger ou de risque de danger ;
- améliorer la lisibilité du traitement de l'information préoccupante à chacune des étapes, notamment la question du respect des délais.

En 2018, il s'agira de travailler à la mise en œuvre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, notamment en intégrant les travailleurs sociaux de l'Education nationale dans l'équipe pluridisciplinaire d'évaluateurs (article 9) et en élaborant un protocole et des procédures relatifs à la sécurisation du retour au domicile parental de l'enfant né sous le secret remis à l'un de ses parents (article 33).

Principaux partenariats

- Le GIP est cofinancé par l'Etat et les Départements.
- Partenaires externes : le Parquet des mineurs, l'Education nationale, les associations en charge de la prévention, les hôpitaux.
- Partenaires internes au Département : le service social, la PMI, l'Observatoire des violences envers les femmes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Évaluer pour protéger	Dépenses	0,053	0,055	0,055	0,055

Les moyens (hors frais de personnel) correspondent à la contribution du Département au numéro vert national permettant de signaler les enfants en danger (Groupement d'intérêt public avec l'Etat et les autres Départements).

Action 3 : **Accompagnement et soutien à la parentalité**

Objectifs de l'action

Cette action regroupe un ensemble de dispositifs intermédiaires entre la prévention et la prise en charge directe par l'ASE permettant d'accompagner les familles et les enfants :
- les Services d'accueils de jour (SAJ) ;
- les mesures judiciaires (AEMO – Actions éducatives en milieu ouvert) et administratives (AED – Actions éducatives à domicile, IEP – Interventions éducatives de proximité) d'accompagnement des familles ;
- les aides financières ;
- les Maisons et Centres maternels ;
- les Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- les lieux d'accompagnement des jeunes (PAEJ - Points d'accueil écoute jeunes, Etap'Ados) et les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :
- promouvoir l'action éducative à domicile et l'accompagnement des familles et des jeunes afin de prévenir les placements ;
- prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les jeunes et les parents peuvent être confrontés ;
- dépasser le clivage entre prévention et protection ;
- favoriser les réponses de proximité par la mise en réseau des acteurs ;
- redéfinir la complémentarité des interventions avec l'Etat en matière d'hébergement et d'accueil Mères-Enfants.

En 2018, l'une des priorités sera de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs nouveaux adoptés en 2016 au titre de cette action, visant à proposer une réponse alternative à l'hébergement à temps plein :
- l'ouverture de deux SAJ au nord et au sud du territoire au mois d'octobre 2017 et janvier 2018 ;
- le développement de l'AEMO renforcée avec hébergement exceptionnel ou périodique, soit 22 places supplémentaires à Jean Cotxet ;
- l'ouverture d'un relais parental en août 2017 (25 places) afin d'accueillir de façon temporaire les enfants en cas de besoin ponctuel (ex : hospitalisation d'une mère isolée) sans faire une admission à l'ASE.

Par ailleurs, d'autres objectifs seront poursuivis :
- poursuivre le dispositif alternatif à l'hébergement hôtelier en lien avec les services sociaux du Département, qui concernera 125 familles en attente à l'hôtel et 10 jeunes ;
- optimiser le dispositif d'accueil des mères enceintes ou avec enfant en veillant au respect des compétences spécifiques du Département, en privilégiant l'accueil des familles ayant des enfants de moins de 3 ans, et en plafonnant le coût des établissements situés en dehors de la Seine-Saint-Denis ;
- accompagner les porteurs de projet à vocation locale ou nationale proposant un soutien aux parents et à leurs enfants ;
- renforcer les liens avec l'Education nationale pour prévenir la déscolarisation et favoriser la réussite scolaire.

Principaux partenariats

Villes et services municipaux, CAF, DRIHL, maternités, région, tribunal, Education nationale, autres départements, DDCS, associations, services départementaux (ASE, service social, PMI), crèches.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	43,501	47,579	45,620	45,403
	Recettes	1,018	1,840	1,306	1,203

Cette action connaît plusieurs redéploiements de crédits :
- une augmentation des crédits liés aux dispositifs favorisant l'autonomie et les alternatives aux placements (allocation d'autonomie des jeunes majeurs, AEMO intensives, nouveaux SAJ…) ;
- une maîtrise des dépenses sur les autres dispositifs (nouveau marché d'hébergement, arrêt des doubles mesures AEMO-placement, application plus stricte des critères d'entrée et de séjour dans les centres maternels…).

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	0,020	0,017	0,021	0,021

Les dépenses d'investissement sont destinées à l'achat de mobilier pour enfant dans les différents sites de l'ASE.

Action 4 : **Accueil en structures collectives**

Objectifs de l'action

L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre départemental enfants et famille (CDEF), les foyers associatifs de Seine-Saint-Denis et dans les structures hors du département. Cette action recoupe le financement de l'ensemble des structures collectives (hors centres maternels et Placements familiaux spécialisés).

L'objectif de cette action est de garantir la qualité et l'adaptation du dispositif d'accueil au regard des besoins des jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance, en renforçant les dispositifs alternatifs et en permettant d'offrir un panel de réponses le plus diversifié possible.

En 2018, plusieurs objectifs seront poursuivis :
- accélérer le redéploiement des places d'accueil traditionnelles vers le dispositif de réponses à domicile (dispositif Adophé) ;
- développer l'autonomie des jeunes majeurs en lieu et place de l'accueil physique en structures collectives ;
- redéfinir le rôle du CDEF dans la mission de protection de l'enfance et d'accueil des enfants de l'ASE à travers une convention spécifique, s'adossant à un projet d'établissement réactualisé ;
- renforcer le travail d'évaluation des structures du département ;
- systématiser la prise en compte de la santé physique et mentale des enfants et des jeunes accueillies à l'ASE notamment avec l'appui de la PMI, de la MDPH et de la pédo-psychiatrie ;
- développer le suivi des frais annexes de la vie quotidienne des enfants accueillis.

Principaux partenariats

CDEF, établissements associatifs enfants/adolescents en Seine-Saint-Denis et hors Département, Direction départementale de la protection de la jeunesse, pédopsychiatrie, maisons des adolescents, éducation nationale, MDPH, établissements spécialisés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil en structures collectives	Dépenses	126,264	119,564	112,510	128,810
	Recettes	3,328	3,027	3,370	3,330

Les crédits de cette action ont été réajustés par rapport à l'exécution budgétaire de 2017, en prenant en compte la forte augmentation des prises en charge de mineurs non accompagnés. Les crédits proposés, en hausse sensible par rapport au BP 2017, intègrent des efforts importants : priorité aux jeunes majeurs étant depuis plus d'un an à l'ASE, diminution du recours aux établissements hors Seine-Saint-Denis, alternatives à l'hébergement, meilleur accès à l'autonomie des jeunes majeurs, taux d'évolution du budget du CDEF et des établissements de Seine-Saint-Denis à 0 %.

Action 5 : **Accueil familial**

Objectifs de l'action

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de Placement Familial Spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet). Il est organisé autour de la rémunération et de la formation des assistants familiaux, du financement des placements familiaux spécialisés, de l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance et de la prise en charge d'un ensemble de frais liés à l'accueil. L'objectif stratégique de l'action est de doter le Département d'un dispositif d'accueil familial de qualité et de renforcer le nombre et la professionnalisation des assistants familiaux.

Pour rappel, l'accueil familial a été réorganisé en 2015 à partir des axes du projet de service (création d'un bureau de l'accueil familial centralisant les fonctions de ressources humaines, création d'une équipe d'accompagnement professionnel, centralisation de la recherche de places).

Les objectifs de l'année 2018 sont les suivants :
- réorganiser l'agrément pour le métier d'assistant.e familial.e en lien avec la PMI ;
- reconstruire le parcours diplômant des assistant.es familial.e.s ;
- réorganiser l'étude des demandes d'accueil afin de permettre au service de mieux répondre aux besoins ;
- étudier les pistes de dématérialisation de la gestion des frais kilométriques des assistants familiaux (module informatique avec interface pour les assistant.e.s familial.e.s) ;
- étudier avec le Pôle personnel les parcours de reclassement des assistant.e.s. famililal.e.s qui le demandent ;
- construire des projets communs avec les placements familiaux associatifs du département ;
- améliorer la gestion des remboursements de frais de placement à recouvrer auprès des autres Départements.

Principaux partenariats

Principaux partenaires : le Pôle Personnel et Relations Sociales, autres départements, le CDEF, la PMI, les placements familiaux associatifs, la DADJ, la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Pôle emploi, DEIAT

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil familial	Dépenses	63,670	62,977	65,812	65,724

Les crédits proposés sont essentiellement constitués des rémunérations et charges des assistants familiaux.

Action 6 : **Adoption**

Objectifs de l'action

L'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille en établissant par jugement une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs, dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005, modifiée par celle du 17 mai 2013, reconnaissant un droit à l'adoption pour les couples homoparentaux. La mise en service en novembre 2009 de la Maison de l'adoption a permis de mieux répondre aux usagers et d'ouvrir l'espace aux partenaires publics et associatifs.

La politique d'adoption, d'accès aux origines et de parentalité comporte deux objectifs stratégiques :
- garantir la qualité de l'accompagnement des parents et enfants dans le cadre des projets d'adoption et de parrainage ainsi que des femmes accouchant sous le secret ;
- garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement en protection de l'enfance.

Les priorités de l'année 2018 seront les suivantes :
- créer des espaces de travail avec les partenaires pour la construction du projet pour l'enfant devenu pupille ;
- mettre en œuvre le nouveau protocole pour les enfants ayant des besoins spécifiques ;
- ouvrir une réflexion sur la kafala en vue du recueil légal de l'enfant avant son adoption dans les pays de droit coranique ;
- poursuivre les actions de parrainage en lien avec les territoires ;
- participer à la mise en œuvre du comité de suivi des situations de délaissement parental ;
- participer à la mise en place des bonnes pratiques partenariales préconisées par le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Principaux partenariats

- Maternités, CDEF, groupements et circonscriptions PMI, Service social et ASE, Service social scolaire, Archives départementales,
- Tribunaux, mairies, autres Départements
- Associations Départementale des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat et des personnes ayant été prises en charge par l'ASE, Essor93,
- Associations de soutien aux parents adoptifs,
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, Agence française pour l'adoption,

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Adoption	Dépenses	0,014	0,016	0,015	0,015

Les dépenses correspondent aux honoraires des pédopsychiatres et des psychologues dans le cadre de l'agrément des candidats à l'adoption, aux frais de mise à l'abri des femmes confiant leur enfant en adoption (hébergement et allocation individuelle) ainsi qu'aux subventions aux associations assurant le parrainage des enfants domiciliés en Seine-Saint-Denis.

Programme : **Protection maternelle et infantile, planification familiale**

Ce programme relève de la Mission ***Enfance et famille****.*	Ce programme comporte deux actions : - Protection maternelle et infantile, - Planification familiale.

Contexte

En Seine-Saint-Denis, avec 114 centres de protection maternelle et infantile (PMI) et 130 centres de planification familiale (PF), la PMI occupe une place majeure dans le réseau de soins primaires. Cette place est d'autant plus stratégique que le contexte est marqué par :

- une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans, de femmes de 15 à 49 ans et un nombre de naissances en augmentation régulière ;
- un nombre élevé de familles sans droits sociaux ouverts (estimation d'environ 20 % des femmes et 5 % des enfants fréquentant les centres de PMI) sans mutuelle ou complémentaire santé. La Seine-Saint-Denis est également le département de France métroplitaine où la proportion d'usagers couverts par la CMU est la plus élevée ;
- un taux de mortalité infantile élevé (4,8 ‰ contre 3,3 ‰ en France métropolitaine) ;
- un nombre important de familles monoparentales (21,3 % contre 14,1 au niveau national) ;
- une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le département. La densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des âges des professionnels de PMI qui annonce une quarantaine de départs en retraite de médecins dans les quatre prochaines années.

Face à ces constats, le service de PMI présente des atouts : proximité, gratuité, permanence. Ouvert à tous, le service est un outil essentiel de prévention de proximité et touche une part importante de la population : deux tiers des enfants de moins de 2 ans et des femmes enceintes, ainsi que près de la moitié des enfants de moins de 6 ans sont suivis en PMI.

Les missions de la PMI s'exercent en coordination et en lien avec les autres acteurs de santé et la CPAM. On constate le rôle croissant de la PMI dans l'accès aux soins notamment des publics les plus fragiles dans un contexte de fragilisation du système de soins départemental et de contraintes de moyens des différents opérateurs de soins. Enfin, le service participe de manière renforcée à la protection de l'enfance conformément à la loi de 2007 modifiée en 2016.

Objectifs du programme

La politique départementale de protection maternelle et infantile et de planification familiale (PMI/PF) a pour objectif de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

L'objectif stratégique du programme est la poursuite de l'activité de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles dans les domaines suivants :

- la prévention sanitaire globale et précoce, notamment grâce aux activités cliniques, aux consultations de suivi de grossesse, aux consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, aux visites à domicile, aux accueils en PMI et aux actions d'éducation pour la santé ;
- la planification familiale ;
- les bilans de santé en école maternelle et le suivi des enfants nécessitant des examens complémentaires ;
- le dépistage et l'accompagnement des enfants en situation de handicap (autisme en particulier) en lien étroit avec les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les autres structures de dépistage du département ;
- la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ;
- le développement des réseaux périnatals pré et post-natals (notamment le suivi des enfants à risque de déficience ou de séquelles) ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes avec l'accompagnement des femmes victimes de violence et des enfants qui vivent ces situations ;

- le renforcement de l'articulation avec les secteurs de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte, malgré leurs moyens en dessous des besoins du département.

Le service de PMI est engagé dans plusieurs chantiers stratégiques :
- le projet de service (cf CTP du 4 juillet 2014), avec en particulier la mise en œuvre des suites de l'étude sur l'implantation des centres de PMI/PF. L'objectif est de regrouper des activités à certains endroits pertinents où les locaux sont grands, fonctionnels et accessibles, en fonction des besoins des habitants, avec une proximité des lieux d'habitation (environ trois quarts des centres à moins de 15 minutes à pied) et en prenant en considération les nouvelles lignes de transport (tramway, bus, métro du Grand Paris…). La mise en œuvre de ces recommandations se fera avec tous les acteurs concernés d'ici à 2025 ;
- le projet de santé publique, permettra de définir des priorités d'intervention en fonction des besoins identifiés et garantisse des réponses pertinentes aux problématiques de santé des usagers de la PMI ;
- le projet d'informatisation de la PMI, lancé en septembre 2017, va permettre à terme la dématérialisation des processus et des données, la production de données de santé publique, l'amélioration et la simplification du suivi de l'activité et l'amélioration du remboursement des actes par la CPAM ;
- l'amélioration des recettes. Dans les suites de la nouvelle convention signée en 2015 avec la CPAM et des différents avenants, la PMI a engagé un travail d'analyse des conditions d'ouverture de droits, notamment des femmes enceintes et d'utilisation des bons de gratuité afin de trouver dans les meilleurs délais des modalités d'accompagnement et de régularisation de la situation des patientes et de réduire ainsi la charge financière pour le Département.

Le service de PMI participe également à d'autres activités structurantes, aux côtés d'autres acteurs :
- la mise en œuvre du Schéma et du Plan petite enfance et parentalité, en particulier en agissant pour la rénovation des centres de PMI départementaux et délégués ;
- le projet REMI (Réduction de la mortalité infantile et périnatale) initié en février 2012 par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- la promotion des droits de l'enfant et de l'éveil culturel ;
- la transformation du pôle Solidarité avec la création des Maisons des solidarités.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	18,636	17,616	17,056	16,988
	Recettes	8,749	8,397	7,755	7,757

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées au financement des centres de PMI/PF délégués. Elles sont proposées globalement en reconduction.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	0,114	0,188	0,194	0,261

Les dépenses d'investissement sont dédiées à la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité (subventions d'investissement aux gestionnaires communaux, associatifs ou hospitaliers dans leurs projets de construction, rénovation ou acquisition de matériel et mobilier pour les centres de PMI/PF).

Concernant les opérations de construction/rénovation, cette aide s'élève à 10 % du coût total des travaux (taux majoré à 30 % pour les projets prioritaires).

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	819	436	100	283

A ces postes s'ajoutent près de 500 agents travaillant au sein des centres de PMI à gestion déléguée.

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Proposer des examens enPI/PM/PF					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'examens réalisés en PI/PM/PF	Cible	335 000	335 000	332 000	332 000	310 000
	Réalisé	335 725	331 780	305448		

Commentaire :

En 2016, le nombre d'examens réalisés en centres de quartier a diminué de 8 %.
L'objectif est de maintenir le nombre d'actes réalisés en 2016. L'objectif de 310 000 actes est retenu pour 2018.

Objectif	Mettre en place des dépistages sensoriels et des troubles du langage (action du projet de service) dans le cadre du bilan de santé en école maternelle					
		2014	2015	2016	2017	2018
Part des enfants de 4 ans ayant eu un bilan de santé et/ou un dépistage sensoriel en école maternelle	cible	50 %	50 %	50 %	40 %	20 %
	réalisé	40 %	36 %	31%		

Commentaire :
Au cours de l'année scolaire 2015 - 2016, 31 % des enfants de moyenne section de maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé, contre 36 % en 2014 - 2015. Cette action connaît des difficultés de réalisation depuis plusieurs années (suspension totale ou partielle de la réalisation des bilans dans certaines villes), en raison de postes vacants de professionnels de santé (médecins, puéricultrices). Par conséquent, dans le cadre du projet de service, il est prévu de généraliser à l'ensemble du département la réalisation des dépistages sensoriels et des troubles du langage par un binôme puéricultrice/auxiliaire, afin d'augmenter le taux de couverture des bilans. Mais ces nouvelles modalités de fonctionnement n'ont pas pu être mises en place en 2015-2016 en raison du retard pris pour le recrutement de ces professionnels. Malgré une mobilisation des professionnels et des responsables de circonscription permettant aux équipes de projeter une organisation pour le développement des bilans en école maternelle, les nombreux postes vacants de puéricultrices et d'auxiliaires conduisent à envisager une baisse très conséquente du pourcentage d'enfants ayant pu bénéficier d'un bilan.

Action 1 : **Protection maternelle et infantile**

Objectifs de l'action

Le service de PMI poursuit plusieurs objectifs :

- assurer les consultations médicales de prévention auprès des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et accouchées et des enfants de 0 à 6 ans ;
- faire évoluer les bilans de santé en école maternelle de manière à améliorer la couverture du département et le nombre d'enfants vus ;
- soutenir la parentalité et favoriser l'égalité des chances (accueils parents/enfants, dépistage du handicap, accompagnement des familles ayant subi un deuil périnatal, actions en faveur de l'allaitement, prise en charge des mineures enceintes) ;
- promouvoir les projets de santé publique et les actions d'éducation pour la santé (couverture vaccinale, programme bucco-dentaire, prévention de l'obésité infantile, Contrats locaux de santé…) ;
- suivre l'évolution et participer à la réflexion sur la réduction des taux de mortalité infantile et périnatale, développer et animer les réseaux périnatals ;
- intervenir à domicile auprès des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés qui le nécessitent ;
- contribuer aux missions de protection de l'enfance dans le cadre notamment de la loi du 5 mars 2007 ;
- assurer la veille sanitaire et épidémiologique des indicateurs relatifs à la santé de la mère, de l'enfant et à la planification familiale.

En 2018, plusieurs projets et priorités seront développés :
- la poursuite du développement des consultations de sages-femmes dans les centres ;
- la poursuite et le renfort des consultations de tabacologie pour les femmes enceintes, initiées en 2013 ;
- l'évolution de l'organisation des bilans de santé en école maternelle ;
- la poursuite de la collaboration avec la CPAM sur l'accès aux droits sociaux des usagères et la mise en œuvre d'actions d'amélioration en lien avec le Service social départemental ;
- la mise en place du transfert des déclarations de grossesse dématérialisées, afin de permettre une prise en charge plus précoce des femmes enceintes ;
- la poursuite du soutien au CAMSP polyvalent de 100 places d'Aulnay-sous-Bois, ouvert en 2016, en partenariat avec l'ARS (financement à hauteur de 20 % du coût de fonctionnement) ;
- la contribution à la création d'une plateforme de proximité de diagnostic de l'autisme, sur proposition de l'ARS dans le cadre de la mise en œuvre du plan autisme et du Schéma départemental en faveur de la population handicapée. Une deuxième plateforme de diagnostic de l'autisme sera à envisager en fonction des résultats de la première ;
- le renforcement des actions concernant l'allaitement (renfort des consultantes en lactation, formation de l'ensemble des professionnels de PMI, construction d'une action avec les partenaires) ;
- la mise en place d'actions spécifiques pour les mineures enceintes (parcours de prise en charge coordonné entre les différents services et organismes, formation spécifique) ;
- l'enrichissement des domaines d'actions de santé publique (dépistage de l'autisme, prévention des troubles dus à l'usage des écrans, diabète et obésité de la femme enceinte, addictions et grossesse, alcoolisation fœtale, dépression maternelle, tuberculose et autres pathologies des primo-arrivants…) ;
- l'intégration au projet HYGIE de l'ARS (informatisation des dossiers médicaux et partage d'information en périnatalité).

Principaux partenariats

CPAM, CNFPT, Hôpitaux publics et privés, Conseils des différents Ordres, CIG, ARS

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Protection maternelle et infantile	Dépenses	13,735	12,813	12,115	12,078
	Recettes	7,896	8,118	6,799	6,799

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,114	0,118	0,194	0,261

Action 2 : **Planification familiale**

Objectifs de l'action

L'action de planification familiale vise à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des violences au sein du couple et de la famille.
Les 121 centres de planification sont intégrés dans différents types de structures : 75 d'entre eux sont intégrés dans des centres de PMI (centres à statut départemental, municipal ou privé) ; les 46 restant sont implantés dans d'autres structures (centres de santé municipaux, associatifs, hospitaliers ou universitaires).
Les centres de planification exercent les activités suivantes :
- les consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ;
- la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus ;
- la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH ;
- la lutte contre le sexisme (interventions auprès des jeunes et des publics précaires) ;
- la prévention des violences envers les femmes ;

- la prévention de l'excision ;
- la prévention de la prostitution ;
- les interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses dans les centres départementaux, accompagnés des entretiens prévus par la loi ;
- la diffusion d'informations sur les méthodes de contraception, notamment la contraception d'urgence auprès des jeunes.

En 2018, plusieurs projets et priorités seront menés :
- améliorer le recrutement des médecins en favorisant l'accueil de stagiaires SASPAS (Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoires Supervisé) et de médecins souhaitant faire un stage pour connaître le travail de planification familiale ;
- promouvoir le préservatif féminin et la sensibilisation des jeunes aux méthodes de contraception d'urgence ;
- réaliser une étude évaluative sur la politique de planification familiale du Département ;
- continuer à étendre l'accessibilité de l'IVG médicamenteuse dans les centres de planification familiale du département ;
- développer à titre expérimental les techniques d'aspiration dans les centres de planification ;
- contribuer à la formation du REVHO (Réseau Entre la Ville et l'Hôpital pour l'Orthogénie) des professionnels de santé territoriaux.

Principaux partenariats

Communes, associations, hôpitaux, Comité Départemental des cancers, Mouvement Français du Planning Familial 93 et Inspection académique

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Planification familiale	Dépenses	4,901	4,803	4,941	4,910
	Recettes	0,853	0,279	0,956	0,958

Mission

Action sociale, prévention, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Promotion des droits fondamentaux

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

Programme : **Accompagnement social**

Ce programme relève de la Mission Action sociale, prévention, santé.	Ce programme comporte trois actions : - Accueil, prévention et accompagnement social, - Droit au logement, - Aide financière aux personnes.

Contexte

La Seine-Saint-Denis se caractérise par la dynamique démographique de sa population et par la précarité socio-économique d'une part importante de ses habitants : près de 28 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté (12,5 % en Île-de-France, c'est le taux le plus élevé de France métropolitaine), le taux de chômage atteint 13 % (8,8 % en Île-de-France), le taux de bénéficiaires de la CMU-C est de 12,7 % (6,3 % en Île-de-France) et les problématiques liées à la précarité résidentielle des ménages et au mal logement sont prégnantes (25 % des expulsions locatives nationales ont lieu en Seine-Saint-Denis).

Le travail social évolue sous l'effet de la massification et la complexification des situations de précarité et de la dématérialisation des relations entre les usagers et l'administration.

Face à ce constat, l'enjeu est de repenser la place et les limites du travail social, de faire évoluer les modalités d'atteinte du public et la relation avec les usagers , de renforcer la coordination avec le service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et le service de la Protection maternelle et infantile (PMI), de développer le suivi de l'action des partenaires locaux, de faire valoir les besoins de la Seine-Saint-Denis dans les négociations au niveau national.

L'année 2017 est marquée par :
- la concertation des équipes sur le projet de territorialisation de l'action sociale départementale et de création de Maisons des solidarités (MDS) ;
- la présentation de l'étude Duvoux - Mutuel sur les *Perceptions du métier et pratiques professionnelles des intervenants sociaux au sein des circonscriptions de service social du département de la Seine-Saint-Denis ;*
- l'étude population, dont les enseignements doivent nourrir les orientations de la politique publique ;
- la création de la circonscription de service social d'Aulnay-sous-Bois ;
- la démarche de déconventionnement engagée par la ville du Blanc-Mesnil ;
- l'engagement de services civiques sur la médiation numérique et le projet We Tech Care.

L'activité du service social départemental en 2018 sera impactée par :
- les éventuelles évolutions institutionnelles concernant les départements et les Établissements publics territoriaux (EPT) de petite couronne et la répartition des compétences en matière de solidarité ;
- la poursuite du déploiement de MDS, la réorganisation du Service social départemental (SSD), du service de la PMI et du service de l'ASE ;
- l'arbitrage politique sur les nouveaux périmètres des circonscriptions, qui pourrait aboutir à des regroupements d'équipes ;
- le positionnement de la Métropole du Grand Paris (MGP) sur les problématiques d'hébergement et de logement ;
- le renouvellement de schémas et plans encadrant l'action du SSD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées - PDALHPD, Schéma de Protection de l'Enfance) ;
- la capacité du Département à peser dans la négociation des conventions avec les partenaires (organismes de sécurité sociale notamment) en faveur de l'accès aux droits des usagers.

Le Plan départemental d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014-2017 a été validé le 21 février 2014. Il prend en compte les éléments introduits par la loi ALUR du 24 mars 2014, notamment en matière d'hébergement. Il devient le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Dans le cadre de la loi ALUR, et par décret du 28 janvier 2015, l'Etat a déclaré l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) du quartier dit du « Bas - Clichy » d'intérêt national. Les impacts que cette opération exceptionnelle est susceptible d'avoir sur le Fonds de solidarité logement (FSL), tant en matière de copropriétés que d'aides à l'accès dans le cadre des relogements, sont donc à mesurer et anticiper.

Objectifs du programme

1) Le Service social départemental

Les objectifs stratégiques du Service social se déclineront en 2018 de la manière suivante :
- réduire les inégalités sociales et garantir l'accès aux droits de tous ;
- protéger les personnes contre le risque d'atteinte à leur intégrité (protection de l'enfance, des majeurs vulnérables, lutte contre les violences faites aux femmes) ;
- apporter une réponse globale et adaptée au besoin de chacun (santé, insertion sociale et professionnelle, logement…) ;
- redonner du pouvoir de choix et d'agir aux usagers, concernant leurs conditions d'existence et leur vie en société ;
- acquérir une vision précise et partagée des besoins des habitants dans les territoires de Seine-Saint-Denis, pour guider l'évolution des dispositifs et des politiques publiques ;
- piloter les partenariats, mailler le territoire en instances de décision et de coordination et renforcer la gouvernance stratégique des dispositifs.

A travers des missions centrées sur un accueil et un accompagnement généraliste et polyvalent des ménages, sans discrimination, le Service social contribue à résoudre les difficultés sociales rencontrées par les usagers. Cette mission passe par l'écoute, la recherche et la construction avec l'usager de solutions possibles, l'accompagnement des usagers dans leurs projets d'insertion, l'activation des dispositifs adaptés à leur situation, la facilitation de leur accès aux droits ou encore la mise en œuvre de mesures de protection lorsque cela est nécessaire.

La poursuite des objectifs stratégiques se traduira en 2018 par :
- l'harmonisation de l'organisation dans les circonscriptions de service social pour garantir la prise en compte des besoins des habtants et intégrer l'accompagnement numérique dans les pratiques des professionnels des CSS ;
- une réflexion sur la répartition des postes en fonction du besoin ;
- une implication de cadres dans les évolutions du Service à travers la prise en compte des propositions et de l'expertise de terrain à travers notamment la mise en place d'ateliers regroupant les responsables et responsables adjoints de circonscription.

Par ailleurs, le Service social poursuivra la mise en œuvre de la stratégie numérique lancée durant l'été 2017. L'objectif du Service social est de se doter d'un système d'information afin d'améliorer la qualité des réponses apportées aux usagers. Il s'agira également de porter un plan d'accès aux droits par le numérique ; plan qui passera notamment par la poursuite de l'équipement informatique des structures départementales.

2) Le Service des aides financières

Le Service des aides financières est engagé dans divers projets innovants et partenariaux liées à l'hébergement et au logement des personnes en situation de précarité. Ces derniers s'inscrivent pleinement dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), signé conjointement en février 2014, par le Président du Conseil départemental et le Préfet.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- contribuer à la prévention des expulsions locatives à travers un dispositif expérimental pour agir sur les impayés locatifs naissants mis en œuvre sur plusieurs territoires dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, les bailleurs et la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- lancer un appel à projets innovant concernant l'hébergement alternatif à l'hébergement hôtelier (HAPECH) et pérenniser l'expérimentation réalisée dans ce domaine en 2016 et 2017 ;
- participer à la prévention de la dégradation de l'habitat privé ;
- prendre en compte les enjeux de précarité énergétique en valorisant les aides aux familles concernant l'énergie et en favorisant le repérage des ménages par le croisement des données sur l'habitat et la situation sociale des ménages ;
- mieux connaître les aides déployées dans le cadre des projets de transition écologique, afin de soutenir l'intervention des partenaires dans ce domaine et de promouvoir l'économie circulaire ;
- engager la réflexion sur le choix des opérateurs d'Accompagnement social lié au logement généraliste ;
- déployer le dispositif FSL maintien de la connexion Internet à domicile initié en 2017.

Pour l'année 2018, les priorités seront de :
- renforcer l'efficience du dispositif FSL à travers la refonte en profondeur du RDFSL ;

- fluidifier le processus de paiement des aides du Fonds de solidarité énergie (FSE), afin de favoriser l'attractivité de ce fonds et proposer une analyse des demandes par commune afin de repérer les ménages qui pourraient faire l'objet d'autres aides ;
- proposer une meilleure articulation des dispositifs FSE et des aides aux fournisseurs d'énergie dans le cadre du Fonds d'aide généralise (FAG) ;
- analyser les effets du nouveau règlement des aides financières, en étudiant la nature des aides accordées ;
- engager une négociation avec la CAF sur les conditions de subrogation instituée par le nouveau Règlement départemental des aides financières (RDAF).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Accompagnement social	Dépenses	18,528	17,105	17,986	17,380
	Recettes	2,332	2,536	2,428	2,436

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	553	54	450	49

Action 1 : Accueil, prévention et accompagnement social

Objectifs de l'action

Les missions du Service social sont les suivantes :

- Favoriser l'accès aux droits des usagers en pesant dans les négociations avec les organismes de sécurité sociale

En matière de santé il s'agira notamment de :
- généraliser l'expérimentation réalisée en partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM 93) concernant l'ouverture des droits des usagers des centres de PMI, et étendre le bénéfice à l'ensemble des publics du Service social départemental ;
- mettre en place des permanences d'écrivains publics en centres de PMI ;
- négocier des contacts privilégiés avec la CPAM (plateforme 3646), la mise en place de permanences et / ou formations aux professionnels, ainsi que l'obtention d'une ligne dédiée de type Ligne urgence précarité (LUP) hors 3646 ;
- généraliser l'expérimentation du protocole entre le Service social et la Caisse nationale assurance vieillesse concernant l'équivalent pour les droits à la retraite.

- Offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales

En matière de santé, Les actions menées en 2018 concerneront :
- la lutte contre l'isolement et l'accompagnement des personnes âgées vulnérables ;
- l'élaboration d'un protocole départemental « Signalement des majeurs vulnérables » avec le Parquet civil du Tribunal de grande instance ;
- l'élaboration d'une journée départementale sur la protection des majeurs ;
- la poursuite des rencontres sur site entre les professionnels des CSS et leurs partenaires concernant les personnes vulnérables ;
- la poursuite des rencontres sur site entre les juges des tutelles et les circonscriptions.

En matière d'insertion, il est prévu en 2018 de :
- favoriser la montée en puissance de l'Accompagnement global ;
- poursuivre les comités techniques pour diffuser les bonnes pratiques des territoires ;
- poursuivre les rencontres conjointes Pôle emploi / Circonscription de service social sur sites pour soutenir les équipes et territoires ;
- renforcer la collaboration avec la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT), les Projets de ville RSA, les professionnels des Circonscriptions de service social concernant l'accompagnement des nouveaux bénéficiaires du RSA ;
- déployer le logiciel Webrsa dans les CSS ;
- développer des indicateurs et outils de suivi des trajectoires des bénéficiaires du RSA et nouveaux allocataires du RSA avec Pôle emploi et la DEIAT.

Dans le champ de l'enfance et de la famille, Par ailleurs, le Service social contribuera à :
- l'élaboration du Schéma de Protection de l'Enfance ;
- l'amélioration du taux de retour des informations préoccupantes à la cellule départementale dans des délais légaux ;
- la réflexion avec le Service de l'ASE sur les moyens de limiter les « sorties sans solution » du dispositif de contrats jeunes majeurs ;
- la rédaction et la diffusion d'un Guide à l'usage des professionnels pour décliner le règlement départemental du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Une Stratégie globale d'accompagnement budgétaire sera mise en œuvre :
- la création d'une instance centrale d'orientation vers les mesures adaptées (Accompagnement social lié au logement, Mesure d'accompagnement social personnalisé, Mesure en accompagnement économique et social etc.) ;
- l'extension des points conseil budget dans les circonscriptions.

En matière de logement, il est prévu en 2018 de :
- développer des actions collectives de lutte contre la précarité énergétique ;
- organiser une journée thématique sur la précarité énergétique.

- Encourager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local

Concernant les pratiques professionnelles dans les CSS, il s'agira, dans la continuité de l'étude menée par Nicolas Duvoux et Pauline Mutuel, de généraliser la réflexion sur les pratiques des professionnels des CSS.

Les projets « action sociale et culture » seront poursuivis, à travers notamment les initiatives Figure libre, Culture du cœur et les partenariats avec les théâtres, médiathèques et autres centres culturels.

- Se donner les moyens d'accompagner les publics spécifiques, les plus éloignés des institutions et dispositifs :

En 2018, le SSD contribuera avec la DEIAT à la définition du suivi des 18 000 bénéficiaires du RSA sans référence et participera aux groupes de travail animé par le Département sur le Schéma départemental des gens du voyage.

Principaux partenariats

Les partenaires principaux sont : les Centres communaux d'action sociale (CCAS), la Caisse d'allocation familiale (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le Service social de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), les villes et les associations.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**CA 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	7,024	6,218	6,661	6,135
	Recettes	-	0,160	-	**-**

Action 2 : **Droit au logement**

Objectifs de l'action

Le Fonds de solidarité logement (FSL) est un des outils du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, le FSL a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, à des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'entrée dans un logement. Pour ce faire, le Département propose des aides financières sous forme de prêt et de subventions, des mesures d'accompagnement social lié au logement et une labellisation pour l'accès dans les résidences sociales. Le dispositif départemental FSL intègre les aides en matière d'impayés d'eau et d'énergie.

L'année 2018 verra :

- la mise en place d'un travail sur la refonte du Règlement du Fonds Solidarité Logement pour une adoption d'ici la fin 2018 ;
- la poursuite des partenariats avec les bailleurs pour la mise à disposition de logements et le lancement d'un appel à projets pour l'accompagnement social des familles hébergées hors hôtel pour début 2018 ;
- la réalisation d'une étude juridique et comparative sur l'attribution des « mois mesures » du dispositif d'Accompagnement social lié au logement (ASLL généraliste) et de leurs moyens de paiement dans les Départements franciliens afin d'engager une réflexion sur les contractualisations futures avec les opérateurs ;
- l'extension de résidences sociales déjà labellisées comme opportunité de projets HAPECH avec la réservation départementale de nouveaux logements ;
- la mise en place d'un travail sur la procédure d'instruction du FSE en partenariat avec les fournisseurs d'énergie et les commissions locales afin de réduire les délais de versement des aides et de remobiliser ce fonds ;
- la mise en place d'une évaluation de l'expérimentation de prévention précoce des expulsions locatives ;
- la mise en place d'une première évaluation courant 2018 du FSL maintien de la connexion Internet à domicile après une année d'expérimentation.

Principaux partenariats

Le FSL est un dispositif partenarial, qui se concrétise par des conventions avec :

- les 30 communes qui ont créé des commissions locales pour l'attribution des aides du FSL ;
- les 40 CCAS qui gèrent les commissions énergie pour l'octroi des aides du FSE ;
- les bailleurs disposant d'un patrimoine en Seine-Saint-Denis d'environ 200 000 logements qui apportent une contribution annuelle au FSL de 4,30 € par logement ;
- les villes et les associations qui assurent la mission d'Accompagnement social lié au logement ;
- les opérateurs sociaux des résidences sociales, chargées du suivi des résidents ;
- les fournisseurs d'eau et d'énergie qui abondent le FSL (VEOLIA, EDF, GDF, La Nantaise des eaux, Régie territoriale de Tremblay) ;
- la CAF à la fois partenaire du dispositif et gestionnaire financier et comptable.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Droit au logement	Dépenses	10,404	9,928	10,100	10,020
	Recettes	2,332	2,376	2,428	2,428

Action 3 **: Aide financière aux personnes**

Objectifs de l'action

Le Fonds d'aide généraliste (FAG) s'inscrit dans l'accompagnement social des ménages devant faire face à des difficultés, dans une logique de parcours vers l'autonomie.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2018 de :
- poursuivre la sécurisation du versement des aides par le développement du virement bancaire ;
- suivre les impacts de l'application du Règlement Départemental des Aides Financières (RDAF) ;
- mettre en œuvre le marché public concernant les réservataires hôteliers ;
- suivre la mise en œuvre et le déploiement de l'hébergement alternatif.

Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les services sociaux (départemental, conventionnés, spécialisés) et les opérateurs ASLL.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Aide financière aux personnes	Dépenses	1,100	0,959	1,225	1,225

Une recette de fonctionnement est prévue en 2018 à hauteur de 8 000 euros.

Programme : **Promotion des droits fondamentaux**

Ce programme relève de la Mission ***Action sociale, prévention, santé.***	Ce programme comporte trois actions : - Coordination de l'action sociale - Observatoire des violences envers les femmes - Lutte contre les discriminations.

Contexte

Ce programme est directement concerné par l'ensemble des phénomènes économiques et sociaux à l'œuvre sur le territoire départemental :
- les impacts limités de la reprise économique constatée au niveau national, sur le taux de chômage et le niveau de vie des habitants ;
- les problématiques liées à l'accès aux droits, notamment à l'accès ou au maintien dans le logement, ainsi que les phénomènes de non recours aux droits ;
- le poids des discriminations de tous types, qui s'ajoutent aux difficultés liées à la précarité ;
- les conséquences sanitaires de certaines situations sociales.

Ces phénomènes conduisent à une hausse de la demande d'aide et d'accompagnement en direction de l'ensemble des institutions publiques, et notamment du Département, chef de file en matière d'action sociale.

Par ailleurs, face à la massification et la complexification des situations et à la dématérialisation des procédures (organismes de Sécurité sociale, Pôle emploi…), la nature du travail social évolue et la place du service social est en question.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- promouvoir les droits fondamentaux ;
- contribuer à la lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- œuvrer à l'insertion des personnes marginalisées et au « vivre ensemble » ;
- promouvoir l'égalité Homme/Femme.

Il s'agit de :
- promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations ;
- lutter contre les violences faites aux femmes ;
- lutter contre les discriminations.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Promotion des droits fondamentaux	**Dépenses**	0,218	0,236	0,269	0,282

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	35	20	10	5

Objectif	**Développer la coopération avec les villes en matière de lutte contre les violences envers les femmes**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre de villes partenaires du dispositif « un toit pour elle »	Cible	23	23	24	24	24
	Réalisé	23	23	24	24	
Nombre de villes partenaires des Rencontres *Femmes du monde en Seine-Saint-Denis*	Cible	26	26	27	27	27
	Réalisé	26	26	26		
Nombre de villes partenaires des deux dispositifs	Cible	24 villes *un toit pour elle* et *femmes du monde en SSD*	24 villes *un toit pour elle* et *femmes du monde en SSD*	24 villes *un toit pour elle* et *femmes du monde en SSD*	24 villes *un toit pour elle* et *femmes du monde en SSD*	24 villes *un toit pour elle* et *femmes du monde en SSD*
	Réalisé	22 villes *un toit pour elle* et *femmes du monde en SSD*	19 villes *un toit pour elle* et *femmes du monde en SSD*	24 villes *un toit pour elle* et *femmes du monde en SSD*		
Commentaire : Depuis 2013, l'objectif est d'inciter un maximum de villes à être partenaires des deux dispositifs « *un toit pour elle* » et Rencontres « *Femmes du monde en SSD* ». Par ailleurs, l'Observatoire développe également un partenariat avec les collèges de certaines villes, via le dispositif « *Jeunes contre le sexisme* ».						

Action 1 **: Coordination de l'action sociale**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont :

- d'acquérir une vision précise et partagée du besoin dans les territoires de Seine-Saint-Denis, afin de guider l'évolution des dispositifs et des politiques publiques de solidarité ;
- de piloter les partenariats, mailler le territoire en instances de décision et de coordination et harmoniser leur gouvernance stratégique.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2018 :

- d'analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire ;
- de contribuer au maillage du territoire en instances partenariales institutionnalisées ou volontaires ;
- de mettre en œuvre un pilotage renforcé des associations subventionnées par le Service social départemental ;
- de promouvoir l'aide juridique auprès des professionnels et des populations notamment à travers le soutien au Conseil Départemental de l'accès au droit.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont : la Préfecture, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la Caisse d'allocations familiales (CAF) 93, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), les villes, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS), les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, les centres sociaux, les associations ainsi que le Conseil départemental de l'accès au droit.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,031	0,025	0,031	0,031

Action 2 : **Observatoire des violences envers les femmes**

Objectifs de l'action

L'Observatoire des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

Les objectifs stratégiques de l'Observatoire sont les suivants :

- Assurer une fonction d'observation et rendre visible les violences envers les femmes

Plusieurs études et évaluations seront menées en 2018 :
- la poursuite de l'étude sur le viol et les agressions sexuelles en Seine-Saint-Denis en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny dans la continuité de l'étude précédemment menée par l'Observatoire, en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, sur le viol et les agressions sexuelles, à partir de l'analyse des dossiers d'assises et de chambres correctionnelles ;
- la réalisation d'une étude sur l'impact des violences dans les couples sur les enfants, en lien avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSEDEN) ;
- la reprise de l'étude sur les signalements de mariages forcés en lien avec la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP93) ;
- la poursuite de l'évaluation du dispositif de protection des femmes en très grand danger et du dispositif d'accompagnement protégé des enfants.

- Former et sensibiliser les professionnel-le-s

En 2018, de nouvelles sessions de formation seront organisées auprès des professionnel-le-s des crèches de l'Éducation nationale, des magistrats du TGI de Bobigny...

Les initiatives organisées annuellement par l'Observatoire en direction des professionnels seront reconduites :
- la 16ème Rencontre départementale de l'Observatoire, en mars 2018, à l'occasion de la journée internationale des femmes ;
- les 14èmes Rencontres internationales « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », en novembre 2018, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes ;
- l'initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, en février 2018, à l'occasion de la journée internationale contre l'excision ;
- la 11ème Rencontre départementale des jeunes contre le sexisme en mai 2018 ;
- le 2ème festival de films *Jeunes contre le sexisme* en octobre 2018.

Enfin, des formations sur site en direction des professionnels des services Logement des mairies et plus largement des professionnel-le-s des communes seront organisées au cours de l'année 2018.

- Sensibiliser la population

Le travail de sensibilisation et d'information en direction des habitant-e-s de Seine-Saint-Denis va se poursuivre en 2018, avec l'organisation de journées destinées au grand public, de campagnes de communication et de marches silencieuses organisées pour alerter sur la grande dangerosité des hommes violents.

En novembre 2018, pendant 15 jours, l'Observatoire organisera avec les villes partenaires les rencontres décentralisées « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis ». Ce sera l'occasion, comme chaque année, d'organiser des espaces de débats et de discussion avec les habitant-e-s de la Seine-Saint-Denis et les personnalités étrangères venues témoignées de leurs luttes contre les violences faites aux femmes dans leur pays.

- Prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes

La 11ème « Rencontre des jeunes contre le sexisme » mobilisera 17 établissements.

En 2018, le dispositif « Jeunes contre le sexisme », dans un format réduit, devrait être étendu aux 27 Réseaux d'éducation prioritaire du Département.

- Mettre en place des actions de communication et des outils de connaissance en direction des professionnel-le-s, des Elu-e-s, des jeunes et de l'opinion publique

En 2018 seront réalisés :
- un document accompagnant la thématique d'un des deux grands évènements de l'Observatoire ;
- des campagnes de communication ;
- des outils de sensibilisation, réalisés et édités en interne par l'Observatoire ;
- une lettre d'information à destination des partenaires.

- Initier et mettre en place l'expérimentation de dispositifs innovants pour l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection

Les dispositifs suivants se poursuivront en 2018 :
- la convention « Un toit pour elle », en partenariat avec les villes et institutions ;
- le Téléphone grave danger : ce dispositif a été généralisé au niveau national. L'Observatoire coordonnera son évaluation ;
- les 21 consultations de victimologie (dont 3 prises en charge par le Conseil départemental). La consultation destinée aux enfants de la mesure d'accompagnement protégé sera reconduite en 2018 et sera ouverte aux enfants dont les mères bénéficient d'un téléphone grave danger ;
- les bons taxis. Poursuite du dispositif en partenariat avec les 6 commissariats (Aubervilliers, Clichy-s/Bois, Montreuil, Noisy-le-Gd, St-Ouen et St-Denis). La délivrance de ces bons a été, également, étendues aux femmes en très grand danger (téléphone grand danger) afin de favoriser leurs déplacements vers une consultation de psycho-traumatologie et aux femmes victimes de proxénétisme pour les accompagner du commissariat où elles ont porté plainte vers l'association « Amicale du nid » où elles seront mises à l'abri ;
- le dispositif d'accompagnement protégé pour les enfants dans le cadre des violences conjugales : le dispositif fera également l'objet d'une évaluation, qui devrait permettre une modélisation afin de faciliter son extension sur le territoire national ;
- le diplôme universitaire sur les Violences faites aux femmes, sur la base d'une reconduction, de la convention signée entre le Conseil départemental et l'Université Paris 8.

Deux nouveaux dispositifs seront expérimentés en 2018 :
- un accueil de jour des jeunes filles et femmes de 15 à 25 ans, rassemblant dans un même lieu différents acteurs favorisant ainsi leurs prises en charge et accompagnements ;
- un « espace de rencontre protégé », pour permettre l'exercice du droit de visite des pères auteurs de violences conjugales de manière sécurisée, en complément de la mesure d'accompagnement protégé.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les services institutionnels implantés sur le Département et les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte contre les comportements et les violences sexistes dans les relations filles/garçons et le cybersexisme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Observatoire des violences envers les femmes	Dépenses	0,123	0,126	0,147	0,160

Action 3 **: Lutte contre les discriminations**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont :
- de participer au développement de la citoyenneté et lutter contre toutes formes de discrimination ;
- de mettre en œuvre des politiques favorisant l'accès aux droits des habitants de Seine-Saint-Denis ;
- de favoriser le développement de programmes et actions de sensibilisation ;
- de promouvoir la démocratie participative en vue de soutenir les actions de dialogues et d'échange avec la population.

Ces objectifs se traduisent dans le cadre d'un soutien du Département aux associations dont l'objet principal est la lutte contre toutes les formes de discriminations, afin de favoriser l'accès aux droits et une véritable intégration sociales des personnes accueillies et suivies par ces différents services.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Lutte contre les discriminations	Dépenses	0,064	0,086	0,090	0,090

Programme **: Prévention et promotion de la santé**	
Ce programme relève de la Mission ***Action sociale, prévention, santé****.*	Ce programme comporte trois actions : - Action de santé publiques transversales, - Lutte contre les maladies infectieuses, - Santé bucco-dentaire.

Contexte

La réduction des inégalités de santé guide la politique de santé du Département de la Seine-Saint-Denis, notamment à travers la promotion de la santé, l'éducation pour la santé, la prévention et le dépistage des maladies infectieuses et cancéreuses et la prévention bucco-dentaire.

Dans le contexte de la mise en place de la gouvernance en santé par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, le Département s'est positionné comme « co-producteur de santé publique ».

L'année 2017 a été marquée par :

- la mise en œuvre de la convention cadre 2016 – 2018 avec l'Agence régionale de santé (ARS) notamment l'intégration de nouvelles orientations pour le dépistage ciblé de la tuberculose et le déploiement du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGIDD) ;
- la poursuite de la mise en place du projet de service de prévention et de promotion de la santé ;
- la co-construction d'un projet de système d'information intégré avec le Service de la Protection maternelle et infantile (PMI) : la phase de consultation et de désignation d'un prestataire menée en 2017 doit aboutir à une mise en service du système d'information en 2018 ;
- la deuxième année de fonctionnement du CeGIDD avec une montée en charge du dispositif ;
- la remise du rapport France Lert au Président du Conseil départemental en juin 2017 proposant un plan d'actions « objectif Seine-Saint-Denis sans SIDA » ;
- concernant les vaccinations, parallèlement à la poursuite des tensions d'approvisionnement pour les vaccins contre l'hépatite B et l'hépatite A, une croissance du nombre de vaccins mis à disposition. Dans le même temps, de nouvelles recettes ont pu être obtenues concernant le remboursement des vaccins réalisés dans le cadre des séances publiques de vaccination ;
- la poursuite de l'accréditation du laboratoire départemental de biologie médicale initiée en 2014 avec l'accréditation de 60 % de l'activité du laboratoire fin juillet 2017 par le Comité français d'accréditation (COFRAC), et l'obtention de nouvelles recettes d'assurance maladie pour les examens réalisés en centre de PMI ;
- la réalisation, pour la deuxième année consécutive, d'un appel à projets pour soutenir les associations départementales œuvrant dans le champ de la santé ;
- la refonte du programme bucco-dentaire à travers son élargissement aux personnes âgées et handicapées à l'occasion dans le cadre d'appel à projets ;
- l'arrivée à terme des Contrats locaux de santé de deuxième génération avec l'ARS et les villes (17 signés en août 2017, deux villes - Drancy et Rosny-sous-Bois - devant adopter le leur début 2018) avant le passage à une troisième génération de contrat.

Les priorités retenues pour 2018 s'inscrivent dans la continuité des chantiers engagés en 2017.

La convention triennale avec l'ARS arrive à échéance fin 2018. Un des enjeux majeurs de l'année 2018 sera de garantir les recettes de l'action de lutte contre les maladies infectieuses ainsi que le renouvellement de l'habilitation CeGIDD pour le site principal et les antennes (habilitation arrivant à échéance fin 2018), dans la perspective de la négociation d'une nouvelle convention avec l'agence régionale de santé .

2018 verra en parallèle la mise en place de deux projets clefs pour le service :

- le déploiement du système d'information commun à la PMI ;
- la finalisation de l'organisation avec la mise en place du troisième site sur Saint-Denis-Aubervilliers (fusion des deux centres départementaux de prévention santé actuels) ;

L'année 2018 sera marquée par des enjeux structurants pour le Département concernant les actions de santé publique transversales et la prévention bucco-dentaire :

- le déploiement de nouvelles mesures en faveur de la santé bucco-dentaire, dans le prolongement du renouvellement de stratégie amorcé en 2016, donnant une nouvelle dimension au programme ;
- la montée en charge du nouveau bureau actions de santé publique transversales en charge d'intégrer la santé comme dimension transversale aux différentes actions du Département ;
- le développement de la dynamique relative aux Contrats locaux de santé (CLS) dans le cadre du futur programme régional de santé 2 et des CLS de troisième génération ;
- une réflexion sur l'évolution de l'engagement du Département dans la mission cancer, dans le cadre de la régionalisation des structures de dépistage prévue d'ici au 1er janvier 2019.

Objectifs du programme

L'objectif stratégique du programme est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Pour cela, le Département propose des analyses et des actions de santé publique et promeut la santé auprès des usagers et des partenaires. Il s'agit de prévenir, accompagner et/ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques dans le domaine de la santé, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, à travers la sensibilisation et l'implication des usagers et des professionnels.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	3,006	3,420	4,315	4,498
	Recettes	2,001	3,405	3,034	3,676

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	0,006	0,112	0,010	0,510
	Recettes	-	-	-	0,010

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	93	45	33	15

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	**Assurer une offre de consultations délocalisées régulières sur le territoire à partir de l'évaluation continue des besoins de la population et des moyens du service**		
Il s'agit de déployer l'activité du CeGIDD, au regard de l'habilitation obtenue en janvier 2016 (habilitation obtenue à partir d'une activité prévisionnelle mais financements conditionnés à l'activité effectivement réalisée), mais également d'effectuer un suivi de l'activité des centres et antennes de consultation dans les suites de la réorganisation du service. Ces éléments sont à mettre au regard de l'accès du public à la prévention et au soin sur l'ensemble du territoire, et des recommandations de santé publique.			
	2016	**Cible 2017**	**Cible 2018**
CeGIDD : mise en place opérationnelle du site principal et des antennes	L'ensemble du dispositif projeté a été mis en place en janvier 2016 à l'exception de l'antenne de Montfermeil en août 2016. L'habilitation d'un site principal et 4 antennes, obtenue pour 3 ans, pourra être remise en question à compter de 2019 selon les arbitrages retenus par l'ARS.	5 sites (site principal Bobigny, antenne d'Aulnay-sous-Bois, antenne de Montfermeil, antenne de Montreuil, antenne de Saint-Denis-Aubervilliers)	
Indicateurs d'activité CeGIDD	- 8 421 consultations ont été réalisées soit 74 % de l'objectif fixé. - Le nombre de consultations a progressé de 3,8 % par rapport à 2015. - Le nombre de consultants (estimé) est de 4 320 consultants (soit un ratio de 1,95). - S'agissant des différents tests, les taux de réalisation oscillent entre 64 % (chlam-gono) et 83 % (Hépatite C) - Le nombre de traitements est de 608 soit 74 % de l'objectif fixé. - 14 actions hors les murs ont été réalisées auxquelles s'ajoutent deux fois par mois des dépistages par TROD au CASO. - Le taux de réalisation budgétaire pour ce dispositif issu d'un appel à projets ARS est de 90 % en 2016.	Objectifs revus lors du compte-rendu de l'action à l'ARS début 2017 - 11 568 consultations médicales - 5 860 consultants (ratio 1,97) - 5 344 tests VIH - 4 661 tests VHB - 4 269 tests VHC - 4 826 tests syphilis - 4 740 tests PCR chlam-gono - 350 dépistages TROD - 888 traitements mis en œuvre - 18 actions hors les murs hors dépistage	
Projet de service : Objectif d'opérationnalité des sites (dans le cadre du projet de service)	L'ensemble de l'organisation posée dans le projet de service a pu être déployée en 2016 à l'exception notable du centre de Saint-Denis qui doit regrouper les équipes des CDPS d'Aubervilliers et de Saint-Denis. Les consultations dans leur ensemble (tuberculose, IST, vaccination) ont augmenté de 17 %.		Le regroupement des sites d'Aubervilliers et de Saint-Denis est désormais prévu pour 2018
Offre de consultation de prévention et de dépistage des maladies infectieuses complémentaire au dispositif département	Actions hors les murs : 1. CASO en partenariat avec MDM à Saint-Denis (offre polyvalente) 2. Consultation primo-arrivants à Clichy-sous-Bois (tuberculose, vaccination, voire IST) 3 actions en partenariat : • consultation pédiatrique à Bondy (tuberculose) • mise à disposition de vaccins et orientation IST avec l'association Aurore à Aulnay-sous-Bois • mise à disposition de vaccins à la consultation du voyage Avicenne (Saint-Denis)		Idem + étude d'une consultation pédiatrique à l'hôpital de Saint-Denis (modèle identique à Bondy)

Objectif	Développer la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public et en harmonisant les pratiques entre les centres		
	2016	**Cible 2017**	**2018**
Polyvalence médicale	En l'absence de système d'information global, la notion de polyvalence est approchée par la définition suivante : au moins deux motifs de consultation abordés au cours d'une même plage horaire. Selon cette définition, 38 % des plages de consultations en CDPS et CeGIDD sont polyvalentes en 2016.	La polyvalence devrait progresser avec la proposition d'un dépistage VIH à toutes les consultations décidée en juillet 2017.	
Dépistage ciblé	En 2016, 3234 radios ont été réalisées soit une atteinte des objectifs de 95 %. Le taux de « rendement » (469 pour 100 000) est par ailleurs bien au-delà des objectifs fixés. Sept sessions de formation/sensibilisation ont par ailleurs été menées. Le taux de réalisation budgétaire de ce programme de dépistage ciblé est de 99 % en 2016, permettant d'obtenir le maximum des recettes escomptées.	3 450 personnes (CASO, foyer de travailleurs migrants, Bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois, grande précarité, réfugiés) Si le nombre de personnes reste le même, une révision des priorités a conduit à renforcer les actions auprès du public réfugiés et des populations en grande précarité. Ces objectifs sont discutés annuellement avec l'agence régionale de santé.	
Mise en œuvre des nouvelles recommandations pour le dépistage de la tuberculose	En 2016, le taux d'enquête débutée pour les tuberculoses EM+ ou EM – avec cavernes est de 93 %. Le taux de sujet contacts explorés est de 85 %. Ce taux est de 82 % pour les personnes vivant sous le même toit ou dans le cercle personnel (famille, amis). Le taux d'infection tuberculose latente traitée est de 71 % et le taux de tuberculose maladie dépistée supérieure à 1 %.		

Objectif	Promouvoir la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs et en travaillant davantage l'orientation vers les soins		
La stratégie du programme est en cours de refondation, tant sur les orientations que sur les modalités de mise en œuvre. Les conventions avec les villes ont été dénoncées suite au lancement de l'appel à projets fin 2016. 31 villes et une association (La Mutualité française) y ont répondu et de nouvelles conventions d'objectifs ont été signées. En parallèle, d'autres axes seront développés, notamment la formation de professionnels relais via les autres services du Département. L'objectif est ainsi de poursuivre, voire renforcer, le partenariat avec les villes, et d'amorcer de nouvelles actions telles que les formations. Par ailleurs, sera initiée la reprise du partenariat avec la Faculté de chirurgie dentaire de Montrouge (Université paris 5) en vue d'accueillir des étudiants stagiaires dès septembre 2017. En accord avec l'ARS, le Département demeure le principal porteur des actions bucco-dentaire auprès de la petite enfance (enfants de 0 à 6 ans). De nouvelles mesures actuellement à l'étude pourraient venir compléter l'offre actuelle du Département en 2018.			
	2016	**Cible 2017**	**Cible 2018**
Maintien du nombre de villes participantes	32 villes	> 32 villes	Idem
Objectifs définis en fonction de la nouvelle stratégie retenue - Nombre de professionnels relais formés (crèches et PMI notamment) pour la promotion de la santé bucco-dentaire - Nombre de personnes âgées ou en situation de handicap bénéficiant d'actions de promotion de la santé bucco-dentaire en lien avec la nutrition - Nombre d'actions de prévention en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	Nouvelle stratégie mise en œuvre à compter de 2016-2017. Un premier appel à projet a été lancé pour l'année scolaire 2016-2017 en novembre 2016, les actions étant étendues aux personnes âgées et handicapées. 32 porteurs de projet ont y répondu (31 villes et une mutuelle). Les résultats de ces actions seront connus au quatrième trimestre 2017.		De nouvelles mesures sont présentées au titre de 2018 - 10 actions en foyers de travailleurs migrants - cibles à définir selon les orientations politiques validées

Action 1 : **Actions de santé publique transversales**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est de conduire une politique de santé transversale en coordonnant les différentes actions du Département.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2018 se déclinent selon les axes suivants.

3. Déployer l'action du bureau des actions de santé publique transversale : élaboration d'un état des lieux et d'un calendrier d'actions pour intégrer la santé comme dimension transversale aux différentes actions du Département.

4. Structurer et piloter le partenariat interne et externe en renforçant l'articulation entre les différentes actions santé portées par le service.
   Il s'agira en 2018 de :
   - piloter l'appel à projets santé ;
   - consolider les partenariats internes et externes au regard des priorités en matière de publics et de territoires ;
   - approfondir l'analyse des subventions actuellement accordées pour permettre le soutien de nouveaux projets et un meilleur équilibrage des subventions ;
   - renforcer l'articulation entre les contrats locaux de santé, les programmes portés par le service (bucco-dentaire, maladies infectieuses) et l'appel à projets santé.

5. Renforcer les partenariats stratégiques en favorisant la coordination des acteurs et des actions et la visibilité de l'action du Département, notamment à l'occasion du passage à la troisième génération des Contrats locaux de santé.
   Il est prévu en 2018 de :
   - poursuivre la structuration du partenariat stratégique, notamment en participant à l'élaboration des Contrats locaux de santé de troisième génération (CLS-3) ;
   - poursuivre la coordination au sein du Pôle solidarité (et au-delà) concernant la contribution du Département aux Contrats locaux de santé et autres instances transversales portées par l'Agence régionale de santé (conférence de territoire, projet régional de santé, …) ;
   - amorcer une révision de la gouvernance interne au Département sur les contrats locaux de santé ainsi que sur la place de ce dernier dans le cadre des volets santé des Contrats de ville.

6. Engager une réflexion sur l'évolution de la mission cancer dans le cadre de la régionalisation des structures de dépistage.

7. Réaliser une évaluation de l'année préparatoire à la première année commune aux études de santé (PACES).

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont l'ARS, la CPAM, l'Education nationale, l'Observatoire régional de la santé, l'IAU, l'Institut de recherche et documentation en santé, l'Universités Paris 13, Santé publique France (la nouvelle agence de santé publique), les Ccommunes, les professionnels de santé hospitaliers et ambulatoires, libéraux comme salariés, et les associations.

Les partenaires internes sont les acteurs de la fonction veille et santé de la DPAS et les services départementaux concernés par les CLS-2ontrats Locaux de Santé et le CT)(PMI, SSD, ASE, MMPCR, SPA, SPH, MDPH, MATPPS, DDMH, DEJ, DEIAT), ainsi que le Service de l'observatoire départemental et le Service habitat et politique de la ville. et la DEA.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Actions de santé publique transversales	Dépenses	0,568	1,036	1,120	0,421

Action 2 : **Lutte contre les maladies infectieuses**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est de diminuer la transmission de maladies infectieuses en intégrant, concernant le VIH, les recommandations du rapport de France Lert « vers une Seine-Saint-Denis sans SIDA ».

Les objectifs opérationnels pour l'année 2018 se déclinent selon les axes suivants.

1. Assurer une offre de consultations délocalisées régulières sur le territoire à partir des besoins de la population et des moyens du service.

   Concernant l'activité CeGIDD il s'agira en 2018 de :
   - soutenir l'antenne de Montreuil en continuant à améliorer l'organisation des consultations polyvalentes et la part des consultations honorées (rappels téléphoniques et sms) ;
   - assurer la mise en place de l'antenne au sein du nouveau centre de Saint-Denis notamment en formant le personnel aux missions du CeGIDD ;
   - travailler au déploiement de l'antenne de Montfermeil, notamment en poursuivant la communication avec l'hôpital et la ville pour faire connaître cette antenne ;
   - poursuivre l'activité de dépistage régulière au Centres d'accueil soins orientations (CASO) de Médecins du monde et soutenir l'intervention d'un partenaire Trodeur en complémentarité sur ce site.

   Concernant l'activité de Centre de lutte anti-tuberculeuse (CLAT), il est prévu en 2018 de :
   - poursuivre l'activité hebdomadaire régulière de dépistage au CASO de Médecins du monde et trimestrielle auprès du centre de domiciliation COALLIA d'Aubervilliers ;
   - mettre en place une évaluation de l'impact du regroupement des centres du périmètre du Centre départemental de prévention et de santé (CDPS) de Montreuil sur la participation des populations au dépistage afin d'ajuster éventuellement les consultations.

   Concernant l'activité vaccination il s'agira notamment de :
   - poursuivre les conventionnements avec les structures publiques portées par les villes pour assurer une vaccination au plus près des populations ;
   - étudier de nouveaux partenariats à partir d'un état des lieux de l'existant.

2. Poursuivre le repérage et l'aller vers les publics les plus éloignés du système de soins et de prévention.
   Il s'agira de :
   - assurer un pilotage des actions hors les murs avec une approche polyvalente en lien avec les priorités identifiées en termes de publics et de territoires ;
   - mettre en œuvre le programme de dépistage ciblé de la tuberculose au regard des objectifs fixés avec l'ARS ;
   - poursuivre le développement d'outils et de partenariats pour assurer des dépistages auprès de populations non francophones ;
   - former les professionnels aux stratégies d'intervention adaptées.

3. Poursuivre la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public et en harmonisant les pratiques entre les centres.
   En 2018, il est prévu de :
   - harmoniser les procédures et les règles d'organisation des centres ;
   - poursuivre la déclinaison dans les centres du parcours du patient conformément au projet de service ;
   - travailler à l'harmonisation des pratiques médicales avec les médecins référents ;
   - poursuivre la formation des professionnels aux spécificités de l'activité polyvalente ;
   - évaluer et ajuster les protocoles tuberculose, à partir du bilan de l'application des protocoles issus des recommandations du rapport du Haut conseil de la santé publique (HCSP) et de l'évolution des connaissances ;
   - organiser des partages d'expériences autour des situations ou dépistages complexes de tuberculose.

4. Poursuivre l'accréditation du laboratoire départemental de biologie médicale.
   Il s'agira notamment de :
   - accompagner le processus réglementaire annuel de visites de contrôle dans le cadre du maintien de l'accréditation ;
   - poursuivre l'accréditation des dernières familles d'analyses ;
   - étudier la possibilité de partenariats externes locaux pour augmenter l'activité.

5. Engager la démarche de délégation de compétences entre médecins et infirmiers.
   Cette action s'articule autour des objectifs suivants :
   - participer au groupe de travail piloté par l'ARS pour l'adaptation du protocole actuellement en place dans l'Essonne et l'application à d'autres CeGIDD, et engager un accompagnement des équipes dans cette perspective ;
   - travailler aux modalités d'une potentielle déclinaison opérationnelle au sein du service, à commencer par la sensibilisation des équipes aux protocoles existants ailleurs voire à de nouvelles pistes de travail.

8. Décliner la feuille de route suite au rapport « Seine-Saint-Denis sans SIDA ».

   En interne, dans les CDPS il s'agira de :
   - poursuivre le développement de la polyvalence dans les centres et hors les murs dans une approche globale de santé sexuelle ;
   - proposer systématiquement aux consultants adultes un dépistage VIH/hépatites ;
   - renforcer l'action Test rapide de dépistage (TROD) au sein de Médecins du Monde, prioritairement en mobilisant des associations partenaires.

   En interne, en articulation avec le service de PMI, il est prévu de :
   - déployer la proposition de tests VIH dans les consultations de planification familiale (en centres de planification et d'éducation familiale) ;
   - articuler l'action du CeGIDD avec celle des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) en mettant en place une antenne CPEF au sein du CeGIDD

   En externe, l'action consistera à mobiliser les Comités de coordination régionale de lutte contre l'infection due au VIH (COREVIH) pour élaborer un plan d'intervention auprès des professionnels du territoire

9. Évaluer l'impact du regroupement des centres et de la mise en place d'antennes sur le recours à la prévention et l'activité du service.
   En 2018, il est prévu de :
   - réaliser un premier bilan du projet de service de 2014 en termes de recours du public aux structures et d'activité des personnels ;
   - formuler des propositions d'ajustements éventuels.

10. Poursuivre la politique vaccinale en prenant en compte les évolutions du contexte juridique et du calendrier vaccinal.
    Il s'agira notamment de :
    - évaluer l'impact d'un élargissement du nombre de vaccins obligatoires sur le recours au dispositif départemental ;
    - poursuivre la veille juridique concernant les pénuries de vaccins et adapter les organisations en fonction ;
    - renforcer le pilotage de l'activité vaccination, notamment en structurant l'information aux partenaires ;
    - poursuivre la politique de promotion des vaccinations et la stratégie de mise à disposition de vaccins par un suivi des conventions en cours et la recherche de partenaires éventuels, afin d'améliorer la couverture vaccinale en premier lieu sur les publics les plus prioritaires.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont l'ARS, la CPAM, les Hôpitaux, les Communes, les Universités et les associations (Médecins du Monde, Aurore, associations soutenues dans le cadre de l'appel à projet santé).

Les partenaires internes sont le SSD, la PMI, l'ASE, le Service des Crèches, la MMPCR, le DEJ, la DSOE et la DCOM.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	2,280	2,757	3,565	3,799
	Recettes	1,939	3,297	2,955	3,554

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,006	0,112	0,010	0,010

Action 3 : **Santé bucco-dentaire**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des soins.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2018 se déclinent selon les axes suivants.

1. Mettre en œuvre des actions de promotion de la santé bucco-dentaire en direction des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs et en travaillant davantage sur l'orientation vers les soins.

   Plus concrètement il s'agira de :
   - développer et renforcer les partenariats avec les services du Département qui sont en lien avec les structures accueillant ces publics ;
   - proposer et mettre en place des formations en direction des professionnels de ces structures ;
   - développer des actions hors les murs de dépistage et / ou de promotion de la santé bucco-dentaire dans les structures accueillant ces publics. Ces actions pourront être menées par l'équipe de prévention bucco-dentaire du Département et / ou conjointement avec les équipes des Villes ;
   - développer le partenariat avec les Villes au travers de leur contrat locaux de santé pour adapter l'orientation vers les soins au regard des ressources locales ;
   - renforcer le partenariat avec l'ARS et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en créant un Comité stratégique au niveau départemental chargé du pilotage et de la coordination des actions en matière de santé bucco-dentaire.

2. Ajuster le programme suite aux résultats de l'évaluation.
   Il s'agira de faire évoluer l'animation du programme départemental bucco-dentaire au niveau local, notamment au regard des besoins des villes.

3. Mettre en place les nouvelles orientations et mesures en fonction des arbitrages politiques.

4. Structurer et valoriser les données recueillies sur le programme.
   En 2018, il est prévu de :
   - développer les outils de suivi et les tableaux de bord avec le pôle appui au pilotage du service ;
   - proposer des publications et des communications scientifiques sur l'action bucco-dentaire du Département ;
   - renforcer la communication sur ces données auprès des partenaires du Programme Départemental Bucco-dentaire et en lien avec les contrats locaux de santé de 3e génération.

Principaux partenariats

Le partenariat externe s'appuie sur : les villes, l'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé (pilotage), l'Education nationale et l'Université Paris VII.

Le service a également suivi l'inclusion dans un certain nombre de Contrats locaux de santé des objectifs de santé bucco-dentaire qui s'appuient sur le fonctionnement du programme départemental.

Le partenariat interne noué avec les services de PMI et des crèches s'est poursuivi et renforcé cette année ainsi qu'avec le service des Personnes âgées.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,157	0,159	0,255	0,278
	Recettes	0,062	0,108	0,079	0,122

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Santé bucco-dentaire	Dépenses	-	-	-	0,500
	Recettes	-	-	-	0,010

Programme : **Prévention des conduites à risques**

Ce programme relève de la Mission ***Action sociale, prévention, santé****.*	Ce programme comporte deux actions : - Connaître, évaluer, former, - Espace de prévention « Tête à tête ».

Contexte

Le contexte du département de la Seine-Saint-Denis est celui d'une forte précarité sociale, et de vulnérabilité pour une part importante de la population. Ce contexte est à prendre en compte afin de proposer une politique de prévention des conduites à risques adaptée. Les différentes initiatives portées par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) mettent en évidence que les conduites à risques des publics sont toujours aggravées par différentes formes de précarité. Les acteurs des secteurs concernés expriment leurs difficultés à trouver des réponses adaptées et à accompagner les personnes inscrites dans des conduites à risques.

La MMPCR se positionne comme une structure ressource en recherche développement, à l'articulation du social, du sanitaire, de l'éducatif, du judiciaire et de l'insertion. Elle s'adresse à tous les intervenants mandatés ou concernés par l'action préventive, dont les acteurs des services départementaux. Sa finalité est d'informer, qualifier, sensibiliser, soutenir et mobiliser les différents acteurs en relation avec les publics susceptibles de s'engager dans des conduites à risques tant sur le territoire parisien que séquano-dyonisien.

Depuis juillet 2013, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris ont mis en commun leurs moyens et savoirs faire, aboutissant à la création de la MMPCR, à travers la mutualisation progressive des actions menées, la mise en synergie des équipes et une gouvernance partagée entre collectivités. En 2016, une convention de partenariat a été signée pour les trois années à venir.

Objectifs du programme

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques a pour objectif général de prévenir les conduites à risques et d'en réduire l'exacerbation. Pour cela, elle propose des éclairages sur les processus, ainsi que l'identification et la promotion des principes, expériences et leviers de prévention qui peuvent y répondre en direction des acteurs des deux départements, et au-delà. Cet objectif va de pair avec le besoin d'améliorer les situations et de redynamiser les parcours des personnes.

La Mission, au titre du Département de la Seine-Saint-Denis, intervient également en prévention, auprès des jeunes, dans le cadre du Tête à Tête, espace d'accueil, d'information et de sensibilisation (action non mutualisée avec Paris).

Pour le Département de Seine-Saint-Denis, les objectifs stratégiques sont les suivants :
- le soutien aux acteurs de prévention, avec le Centre de ressource pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'identification de leviers et d'outils de prévention, à la valorisation d'expériences et à la qualification en prévention des conduites à risques ;
- l'accueil et l'information en direction des jeunes du département, avec l'espace Tête à Tête, situé dans le centre commercial Rosny 2, espace d'écoute, de dialogue et d'information permettant d'informer, de sensibiliser et de répondre à leurs questions sur la sexualité, l'usage de substances psychoactives, l'usage des réseaux sociaux, les violences, le mal être et les discriminations.

En 2018 il s'agira de :
- poursuivre les initiatives de soutien aux acteurs et favoriser le développement de leurs compétences ;
- renforcer la gouvernance de la Mission métropolitaine ;
- mettre en place un observatoire métropolitain des conduites à risques ;
- alimenter et promouvoir le site internet de la MMPCR ;
- mettre en œuvre les recommandations mises en lumière par le projet de service du Tête à Tête réalisé en 2017.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Prévention des conduites à risques	Dépenses	0,508	0,411	0,467	0,455
	Recettes	0,470	0,452	0,421	0,305

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	12	8	3	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de bénéficiaires du Centre de ressources	cible	6 000 bénéficiaires, dont 3.000 personnes en accueil ponctuel et 3 000 en accompagnement				
	réalisé	4 866 bénéficiaires dont 1 990 en actions ponctuelles et 2 876 en accompagnement	5 427 bénéficiaires dont 2 557 en actions ponctuelles et 2 870 en accompagnement	3 982 bénéficiaires dont 2 810 en actions ponctuelles et 1 172 en accompagnement. 154,5 journées de formation et groupes de travail	3 233 bénéficiaires dont 2 806 en actions ponctuelles et 427 en accompagnement. 126 journées de formation et groupes de travail	

Objectif	Accueillir les jeunes du département au Tête à Tête					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de bénéficiaires	cible		Environ 18 000			
	réalisé	19 179	16 713	16 485	16 151	

Action 1 : **Connaître, évaluer, former**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est le soutien aux acteurs de la prévention (professionnels, institutions, élus), à travers l'action du Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques.

Il s'agit plus particulièrement de :
- produire une réflexion sur les actions de prévention ;
- qualifier, sensibiliser, former les acteurs concernés par la prévention des conduites à risques ;
- faire évoluer les actions d'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins du public et du contexte social ;
- diffuser des connaissances en matière de prévention des conduites à risques ;
- capitaliser et valoriser les outils, méthodes et supports de réflexion et d'action, les pratiques les plus pertinentes en les mettant à la portée des acteurs de proximité.

Pour l'année 2018 les priorités seront de :
- poursuivre et formaliser le partenariat avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) ;

- valoriser les résultats de l'étude sur la réduction des risques et l'action des Centres d'aide et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) en Seine-Saint-Denis ;
- participer à l'étude SAFE (à partir de fonds de seringue collectés sur 3 sites en Seine-Saint-Denis) ;
- mettre en place un comité d'experts concernant le projet de création d'un observatoire de la prévention des conduites à risques ;
- réaliser une formation sur site de prévention des conduites à risques ;
- mettre en place des formations « Prévention des conduites à risques » en direction des professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- poursuivre le DESU Prévention des conduites à risques ;
- mettre en place un cycle de conférences sur les compétences psychosociales (trois demi-journées).

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont : la Mildeca, l'ARS, l'Education nationale, la PJJ, les villes, les associations de prévention spécialisée, les Points accueil et écoute jeunes (PAEJ), les Maisons des parents, les Missions locales, les associations de réduction des risques (CARRUD) et Paris 8 dans le cadre du DESU.

Les partenaires internes sont : les Directions du Pôle solidarité, la DEJ, le PPRS, l'Observatoire départemental.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,348	0,255	0,321	0,298
	Recettes	0,260	0,219	0,246	0,125

Action 2 **: Espace de prévention « Tête à tête »**

L'objectif du Tête à Tête est de permettre à tous les jeunes du département de trouver un espace d'écoute et d'information facile d'accès (accès sans condition, ouverture 6 jours sur 7 de 10h à 18h30) et animé par des professionnels de la prévention pouvant répondre à leurs questions et leurs problématiques concernant notamment la vie affective et sexuelle, l'usage de substances psychoactives, les violences, le mal-être/bien-être.

Cet objectif principal se décline de la manière suivante :
- accueillir sans condition tous les jeunes de 13 à 25 ans venant dans le cadre d'une démarche spontanée ;
- proposer un programme d'actions de prévention collectives à toutes les structures scolaires et hors scolaires du département ;
- favoriser un accès direct à l'information et au matériel de prévention en proposant des outils adaptés aux jeunes et à leurs besoins.

Plus concrètement, il s'agit de :
- développer les actions de prévention collectives à destination des structures scolaires et hors scolaires du département ;
- diversifier les stratégies et les techniques de mise en contact avec les publics jeunes (telles que démarche d'aller vers, l'utilisation des réseaux sociaux) ;
- renforcer et développer les partenariats en direction des structures et des professionnels (social, éducatif, justice, santé) du département par le biais de rencontres, de colloques, de journées portes ouvertes ;
- poursuivre la formation de l'équipe afin de renforcer les compétences et améliorer les pratiques professionnelles des agents ;
- concevoir de nouveaux outils et contenus pédagogiques, interactifs et ludiques (expositions, vitrines, vitrines, vidéos, ateliers créatifs) ;
- favoriser l'essaimage du dispositif auprès d'autres collectivités en privilégiant le transfert de compétences et d'outils.

Les priorités pour 2018 seront de mettre en œuvre les recommandations issues du travail mené sur le projet de service en 2017 et de consolider les actions à l'appui de ce projet : accueil individuel, animations de groupe, événements thématiques (exposition annuelle, stands d'information pour le grand public).

Principaux partenariats

Partenaires financiers : Agence Régionale de Santé, Conseil Régional IDF, Mission interministérielle de lutte contre les consommations et les addictions (MILDECA).
Partenaires opérationnels : Éducation nationale, Prévention spécialisée, Services Jeunesse, ASV, CJC, PAEJ, missions locales, centres sociaux, PJJ, IME, Directions et Services départementaux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépenses	0,160	0,157	0,146	0,157
	Recettes	0,210	0,233	0,175	0,180

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

Programme : **Personnes âgées**	
*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*	Ce programme comporte trois actions : • Accueil des personnes âgées en établissement, • Accompagnement des personnes âgées à domicile, • Coordination gérontologique.

Contexte

Avec 28,7 % de personnes de moins de 20 ans, la Seine-Saint-Denis ese caractérise par la jeunesse de sa population. Les personnes de 60 ans et plus représentent 15,9 % de la population du Département contre 19,9 % en Île-de-France.

Si le taux des personnes âgées en Seine-Saint-Denis est le plus faible d'Île-de-France, l'accroissement des effectifs y est plus rapide que la moyenne nationale. L'effectif de personnes âgées du Département a globalement progressé de 18 % entre 2000 et 2015 pour les personnes âgées entre 60 et 74 ans et de 27 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Selon les prévisions de l'observatoire régional de la santé d'Ile-de-France (juin 2016), la Seine-Saint-Denis serait le Département de la petite couronne qui connaîtrait la plus forte évolution du nombre de personnes dépendantes de 75 ans ou plus, entre 2020 et 2030, avec une croissance de 20,4 %. Ce sont donc 16,4 % des personnes de 75 ans ou plus qui seraient dépendantes en 2030.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) indique que le Département présente une fragilité socio-économique supérieure à l'ensemble des autres départements de la Région et précise que cette fragilité est particulièrement présente à l'ouest du département et qu'elle augmente avec l'avancée en âge.

Les dernières données du recensement produites par l'INSEE indiquent que 11 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté, contre 6,3 % en Île-de-France et 9,7 % au niveau national.

Le Département a le plus fort taux de pénétration de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) au niveau régional ; avec 24 % des personnes âgées de 75 ans et plus bénéficiaires, loin devant Paris (18 %) et au dessus de la moyenne en France métropolitaine (21 %). Les projections des recours à l'ADPA à l'horizon 2040 par département (DREES 2013), projettent qu'en 2020 il y aurait 16 400 bénéficiaires de l'ADPA à domicile et 6 800 bénéficiaires de l'ADPA en établissement en Seine-Saint-Denis. Cette hypothèse était déjà dépassée fin 2016 concernant l'ADPA à domicile (16 608 bénéficiaires).

Dans ce contexte les enjeux en matière de prévention de la perte d'autonomie mais aussi d'accompagnement des personnes âgées sont majeurs.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement conforte les orientations du Département dans le soutien des personnes à domicile à travers la prévention de la perte d'autonomie, avec la création de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie qui élabore un programme coordonné de prévention avec l'ensemble des partenaires concernés. Elle permet aussi une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées en augmentant les plafonds et en baissant le reste à charge concernant l'ADPA mais aussi en garantissant une meilleure prise en compte de la situation des aidants. La mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) se traduira, par ailleurs, par des avancées importantes dans le suivi des établissements pour personnes âgées. Trois chantiers majeurs seront mis en œuvre ou poursuivis en 2018 : le remplacement des conventions tripartites par des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de moyens tripartites et pluri-établissements, la mise en place du forfait dépendance et la dématérialisation du traitement des factures.

Objectifs du programme

Au regard de l'ensemble de ce contexte, il est proposé pour 2018, de renforcer la dimension de développement social, économique et territorial de la politique en faveur de l'autonomie des personnes en Seine-Saint-Denis. La qualité du service rendu et la relation à l'usager seront au cœur de ce projet. Les enjeux et les orientations de la politique autonomie du Département seront définis dans le cadre d'un schéma autonomie dont l'élaboration a débuté en 2017

en concertation avec l'ensemble des partenaires et des usagers.

Les objectifs du programme Personnes âgées s'inscrivent dans le prolongement de ceux de la mission autonomie et portent sur :
- le développement et l'évolution de l'offre d'accueil en établissement ;
- la structuration et la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- l'amélioration de la relation à l'usager ;
- l'amélioration de la qualité et la sécurisation de la gestion des prestations ;
- la prévention de la maltraitance.

Les objectifs stratégiques du programme se déclinent de la manière suivante :
- anticiper les besoins des personnes âgées en développant une veille prospective concernant l'évolution du nombre de personnes âgées, de leur état de santé ainsi que du contexte socio-économique du Département, en lien avec l'Observatoire départemental ;
- favoriser l'accès aux droits des personnes âgées à travers le développement d'une information accessible et la poursuite du travail sur l'évaluation multidimentionnelle qui doit permettre d'accompagner et de rendre possible le choix du maintien à domicile ;
- favoriser l'insertion sociale des personnes âgées ;
- impulser et accompagner la coordination des acteurs, à travers notamment l'expérimentation d'un modèle de coordination intégré sur un des bassins gérontologiques ;
- soutenir le développement, la structuration et la modernisation de l'offre de service à domicile afin de garantir une prise en charge de qualité, en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Le maintien du lien social étant essentiel à la prévention, le Département souhaite continuer à encourager les initiatives de proximité favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles et la participation des personnes âgées aux activités culturelles. Il importera également de faciliter les déplacements des personnes âgées. Enfin, il s'agira de poursuivre le travail sur la protection des personnes vulnérables, notamment la mobilisation contre l'isolement des personnes en menant des actions de sensibilisation et de formation des acteurs concernés et en s'inscrivant dans une démarche de prévention de la maltraitance.

A compter de 2018, la DPAPH instruira, dans le cadre de l'ADPA, les demandes concernant la carte mobilité inclusion (anciennes cartes de priorité et d'invalidité).

Pour 2018, les priorités sont les suivantes :

- L'amélioration de qualité de la prise en charge de la personne âgée tant à domicile qu'en établissement.

Les actions initiées en matière de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile avec la CNSA se poursuivront en conformité avec les orientations définies dans la convention 2017-2019. Une étude qualitative sur l'offre de services d'aide à domicile sera lancée en 2018, elle permettra d'affiner les orientations et le périmètre de contractualisation du Département.

Le Département, avec la DT ARS, est engagé dans un travail d'étude et de négociations avec les villes de Saint-Ouen et du Blanc Mesnil pour encourager la restructuration/reconstruction de deux EHPAD publics autonomes : Gaston Monmousseau au Blanc Mesnil et Lumières d'automnes à Saint-Ouen.

Un projet innovant de création d'une petite unité de vie de 15 places dédiée à de l'accueil en l'hébergement temporaire pour des publics précaires devrait être lancé en 2018.

Le travail sur la prévention de la maltraitance se poursuivra en soutenant localement les cellules locales à travers des formations. Les actions de lutte contre l'isolement seront poursuivies en lien avec nos partenaires (petits frères des pauvres, villes, service social etc) dans l'esprit de la charte Monalisa.

La mise en œuvre de la loi ASV sera poursuivie avec notamment la mise en place de l'aide au répit, la poursuite des actions de prévention mise en œuvre par les Services d'aide à domicile (SAAD) et les Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), la mise en place du forfait autonomie pour les résidences autonomies réalisant des actions de prévention.

- La sécurisation et la qualité des prestations du service.

Le renforcement du suivi et du contrôle des prestations se poursuivra. Les outils de contrôle mis en place seront

consolidés et la formalisation des procédures poursuivies. Un travail sur les outils de reporting est en cours et aboutira en 2018. Enfin, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des préconisations des audits en lien avec la démarche qualité du service.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Personnes âgées	Dépenses	190,055	185,249	191,254	202,495
	Recettes	57,102	58,341	57,881	64,319

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Personnes âgées	Dépenses	0,415	0,429	0,424	0,424

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	136	35	28	73

Action 1 : **Accueil des personnes âgées en établissement**

Objectifs de l'action

Le premier objectif de l'action vise la poursuite et l'amélioration du suivi des établissements pour personnes âgées à travers la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Il s'agira en 2018 de :

1. Poursuivre le développement de l'offre d'accueil et de la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissement

La mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pluri-établissements offre une nouvelle vision de la contractualisation permettant de renforcer l'adaptation de l'offre aux besoins et de soutenir les mutualisations de moyens entre établissements.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental autonomie deux thèmes seront étudiés :
- l'offre d'accueil en hébergement temporaire et son accessibilité financière en Seine-Saint-Denis ;
- la création d'unité(s) pour personnes handicapées vieillissantes dans des EHPAD.

Par ailleurs, un projet de création d'une structure associative dédiée à l'hébergement temporaire est en cours

En 2018, trois structures seront concernées par un projet de reconstruction totale :
- l'EHPAD public Gaston Monmousseau au Blanc Mesnil ;
- l'EHPAD public Lumières d'automne à Saint Ouen ;
- l'EHPAD associatif Sainte Marthe à Bobigny géré par l'USSIF.

Le Département est engagé dans un programme d'humanisation d'EHPAD afin que l'offre d'accueil en établissement réponde aux besoins de la population âgée en perte d'autonomie et au cahier des charges national normant les conditions d'accueil des personnes âgées requises dans un EHPAD (réduction à 10 % du nombre de chambres doubles, accessibilité et sécurité…).

Comme les années précédentes, le Département poursuivra en 2018 sa politique de suivi et de contrôle de la qualité de la prise en charge des personnes en établissement, dans le cadre notamment de la negociation des contrats

pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les gestionnaires d'établissement (négociation prévue avec 7 gestionnaires en 2018).

Cela se traduira par différents dispositifs :
- la négociation des objectifs d'amélioration de la qualité de la prise en charge dans le cadre des CPOM ;
- la réalisation de visites d'inspections en établissement (conjointes avec l'ARS ou non-conjointes), de visites de conformité dans le cadre d'ouverture ou d'extension et de visites d'établissements hors-inspections dans le cadre du dialogue de gestion et du suivi qualitatif des établissements ;
- la réalisation d'enquêtes et le suivi des situations suite à des réclamations ou des informations préoccupantes ;
- la réalisation de contrôle sur pièces ciblés dans le cadre de l'élaboration des budgets et comptes administratifs des établissements.

Il s'agira de développer l'efficacité du contrôle de la gestion économique et financière des établissements par la mise en place d'une politique de convergence et de mutualisation, à travers :
- la possibilité d'avoir des contrats pluri-établissements favorisant la logique de mutualisation et d'économies d'échelle ;
- l'application dès janvier 2018 du forfait dépendance pour l'ensemble des EHPAD relevant du régime d'autorisation par le Département ;
- la mise en œuvre du forfait autonomie pour les résidences autonomies avec la définition de critères qualitatifs et des modalités de contrôle de l'effectivité des actions de prévention financées par la conférence des financeurs ;
- la mise en œuvre de la réforme de la tarification dite « Etat de prévision des recettes et des dépenses (EPRD) », avec un objectif annuel de finaliser la tarification au plus tard le 1er juin.

2. Poursuivre l'amélioration de la délivrance des prestations pour les personnes âgées en établissement

Afin de faciliter l'accès des usagers à leurs droits aux prestations, le Département renforcera sa communication auprès du public et des partenaires. Une communication concernant l'aide sociale à hébergement sera réalisée. Des rencontres seront organisées avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les organismes tuteurs et les établissements. Un travail sera mené pour développer les réponses aux usagers et partenaires via des outils dématérialisés tels que le site internet et les boîtes email génériques.

Les objectifs en matière de réduction des délais de délivrance des prestations seront poursuivis à travers la mise en place de mesures telles que la refonte des notifications de prestations.

Principaux partenariats

- Etablissements d'accueil : EHPAD, USLD, Foyers logements
- Direction nationale d'interventions domaniales (DNID)
- Conservation des hypothèques
- CCAS
- Agence régionale de santé-

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	84,714	73,168	73,856	76,548
	Recettes	19,887	10,317	9,450	8,830

Investissement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,409	0,409	0,409	0,409

Action 2 : **Accueil des personnes âgées à domicile**

Objectifs de l'action

Les objectifs 2018 favorisant le maintien à domicile des personnes âges se déclinent donc autour de 3 grands axes :

- Soutenir le choix du domicile

Il s'agit, grâce à la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, de permettre aux personnes âgées d'exprimer leur volonté ou non de rester à leur domicile et de s'assurer que ce choix soit respecté. Ainsi, le recueil de cette volonté passe par l'évaluation de la situation globale de la personne, ce qui se traduit par une évaluation multidimensionnelle et une évaluation spécifique des besoins des proches aidants.

Par ailleurs, le Département vient de renouveler sa délégation de service public concernant la téléassistance. Ce dispositif permet aux personnes âgées à domicile de sécuriser leurs déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de leur domicile.

Concernant l'autonomie dans les déplacements, le dispositif de Carte mobilité inclusion viendra s'ajouter en 2018 aux prestations déjà proposées par le Département afin de faciliter la mobilité des personnes âgées (Forfait Améthyste, Chèques Taxi).

- Améliorer la relation aux usagers

L'effort engagé sur les réponses aux usagers (courriers, téléphone, accueil) doit être poursuivi. Les courriers doivent tous faire l'objet d'une réponse dans un délai d'un mois. Toutefois, la forme de cette réponse peut être variée (appel téléphonique, édition de document, envoi d'un mail ou d'un courrier). L'organisation de la permanence téléphonique est régulièrement réajustée mais une réponse téléphonique optimale nécessiterait un centre de réponse téléphonique de premier niveau pour tous les appels reçus. La procédure de gestion des mails devra être améliorée. Ces travaux s'accompagneront d'une refonte des documents de communication en lien avec nos partenaires qui devrait s'opérer courant 2018.

Afin de développer les partenariats et de garantir aux usagers une réponse de proximité, des rencontres régulières avec seront organisées tout au long de l'année 2018 afin de partager les évolutions concernant les prestations et les projets menés par la DPAPH et de recueillir les attentes des partenaires.

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de délivrance des prestations

Le renforcement du contrôle et de la qualité d'instruction des prestations sera poursuivi, en favorisant l'harmonisation des pratiques entre les instructeurs et la sécurisation des procédures.

Afin de fluidifier et de sécuriser le parcours des dossiers, un travail a été entrepris avec le secteur de la classothèque afin d'étudier la faisabilité de numériser les dossiers lors de l'arrivée à la DPAPH. Ainsi, l'instruction se ferait sur les pièces scannées sécurisant la prestation et simplifiant le stockage des pièces. La numérisation à l'entrée pourrait être effective fin 2018.

Principaux partenariats

- Les partenaires au niveau des communes (villes conventionnées pour l'évaluation médico-sociale, CLIC et CCAS).
- Les partenaires ayant signé une convention avec le Département (établissements conventionnés au titre de l'hébergement temporaire et de l'Accueil de jour autonome, CNAV, CRAMIF, STIF).
- Les partenaires pour la mise en œuvre des interventions à domicile et leur contrôle (DIRECCTE, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Evolia93 / Pôle emploi).
- Les autres partenaires externes (UDAF 93 et associations tutélaires, Agence régionale de santé, URSSAF).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	104,811	111,580	116,897	125,446
	Recettes	37,215	48,024	48,431	55,489

Investissement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	0,006	0,000	0,015	0,015

Action 3 : **Coordination gérontologique**

Objectifs de l'action

La finalité de la coordination gérontologique est d'assurer l'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie dans son parcours et ses choix de vie, en s'adaptant à l'évolution de ses besoins et en renforçant l'efficience et la qualité d'une réponse coordonnée des acteurs gérontologiques.

La coordination gérontologique est également le moyen pour le Département d'adapter son action aux évolutions des besoins de la population âgée et aux spécificités des territoires.

L'enjeu pour le Département de la Seine-Saint-Denis est donc d'organiser une coordination gérontologique qui permette d'optimiser les interventions auprès des personnes en perte d'autonomie et leurs aidants, de garantir une plus grande lisibilité de l'action départementale, une meilleure information et orientation des publics et des partenaires tout en s'ajustant aux enjeux des territoires.

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :
- assurer le développement et la structuration de la coordination gérontologique en garantissant l'équité territoriale ;
- garantir, par l'articulation des dispositifs existants, la prise en compte des besoins de chaque personne âgée et de chaque aidant, en termes de parcours de vie.

Ces objectifs se déclineront en 2018 à travers les objectifs opérationnels suivants :

- Animer les bassins gérontologiques

Il s'agira en 2018 de garantir l'organisation de l'instance de concertation, dont le rôle est de partager les orientations départementales en matière de coordination. Il conviendra de réaliser sur chaque bassin un état des lieux des modes de coordination locaux et des conditions d'articulation entre chacun pour identifier les leviers et les freins et définir les acteurs relais.

- Contribuer à la cohérence des dispositifs de coordination de l'offre de soins

L'année 2018 verra l'expérimentation d'un mode de coordination sur un des bassins, s'appuyant sur la méthode d'intégration portée par les Méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie (MAIA). Il s'agira, d'évaluer cette méthode afin de la valider ou non et de déterminer les ressources à mobiliser dans le cas d'une extension à tous les bassins.

Principaux partenariats

- Institutions contribuant à l'action : Agence Régionale de Santé (et la délégation territoriale de Seine-Saint-Denis) - Villes /CCAS – UDCCAS – Hôpitaux/Filières gériatriques – CODERPA – CNAV.
- Partenaires de l'action : CLIC et coordinations de proximité informelles – MAIA – Réseau de santé Equip'âge - Services d'aide à domicile - Services et réseaux de soins à domicile : SSIAD, HAD et réseaux de santé - Médecins libéraux – Associations intervenant avec des bénévoles auprès des personnes âgées ou de leur entourage.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Coordination gérontologique	Dépenses	0,530	0,501	0,501	0,501

Programme **: Personnes handicapées**	
*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*	Ce programme comporte quatre actions : - Accueil des personnes handicapées en établissement, - Accompagnement des personnes handicapées à domicile, - Démarches transversales et qualité, - Maison départementale des personnes handicapées.

Contexte

En Seine-Saint-Denis, le taux de bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) est plus important que dans les autres départements d'Île-de-France. Le nombre de demandes de PCH est en augmentation continue depuis 10 ans. En 2016, le nombre de demandes de PCH a augmenté de 6 % concernant les demandes adultes et de 12 % concernant les demandes enfants. Avec près d'une demande sur deux qui donne lieu à un accord, le Département connaît une augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH plus importante qu'au niveau national (11 % pour la Seine-Saint-Denis contre 6 % pour la France métropolitaine).

Dix ans après sa promulgation, la loi handicap de 2005 a incontestablement permis de changer le regard sur le handicap. Elle a permis de nombreuses avancées notamment à travers la mise en œuvre de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) permettant l'accès à un interlocuteur unique de proximité. Malgré sa complexité, la PCH répond aux besoins des usagers à travers la diversité et l'adaptabilité des aides - humaines ou techniques - qu'elle permet de financer.

Les progrès accomplis dans l'accès des personnes handicapées à la culture, au sport et aux loisirs ou dans l'exercice de la citoyenneté, grâce aux différentes actions mises en œuvre dans le cadre du schéma départemental 2012-2016 en faveur des personnes handicapées, sont à souligner. La création d'une association de préfiguration du Pôle Sport Handicap en 2017 permettra de renforcer cette intervention. L'objectif est de créer un Pôle métropolitain « ressources » concernant la pratique sportive mais aussi la recherche.

Même si des avancées sont saluées par les acteurs du champ du handicap, dont les associations représentatives des personnes handicapées, de nombreux enfants et adultes en situation de handicap attendent des solutions adaptées à leurs besoins. Ainsi, l'objectif d'inclusion sociale des personnes nécessite le développement de l'offre d'équipements, de services, de prestations et le renforcement de l'accès aux droits.

La Seine-Saint-Denis a historiquement un taux d'équipement pour les personnes en situation de handicap parmi les plus faibles de France métropolitaine. Ce constat concerne à la fois les adultes et les enfants. Le Département est caractérisé par un sous-équipement en structures d'accueil, qui se traduit par l'accueil de plus de la moitié des usagers dans des établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS) situés en dehors du département dont 12 % environ en Belgique, et par le fait que plus de 900 adultes sont aujourd'hui en attente d'une place en structure adaptée.

Cette situation d'inégalité territoriale rencontre aujourd'hui un contexte favorable pour agir. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé réaffirme la nécessité de permettre des parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches. Elle prévoit ainsi la mise en œuvre d'une « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) au 1er janvier 2018. Cet engagement suppose une individualisation maximale de l'accompagnement des personnes et de leur entourage. Même lorsqu'une orientation ne peut se traduire par un accompagnement adéquat, il s'agit de construire avec les usagers des réponses sur mesure, même partielles.

Ainsi, le Département s'est engagé, aux côtés de ses partenaires (MDPH, Agence régionale de santé, Éducation nationale, Direction départementale de la cohésion sociale) dans la préfiguration de la RAPT dès 2017 et dans la mise en œuvre du « Plan Défi Handicap 2017-2021, une réponse pour chacun » adopté en octobre 2016 par l'Assemblée départementale. Véritable projet de transformation de l'offre en faveur des personnes handicapées, le Plan prévoit une augmentation du nombre de places mais aussi un travail sur les parcours des usagers et leur accès aux prestations.

L'action du Département en matière de handicap s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire en forte évolution avec notamment la mise en place de la carte mobilité inclusion (CMI) en juillet 2017, celle du nouveau

formulaire cerfa pour la demande de compensation du handicap en septembre 2017 ou le déploiement à venir d'un système d'information harmonisé des MDPH.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme personnes handicapées s'inscrivent dans le prolongement des orientations de la Mission autonomie (cf : programme personnes âgées).

L'action du Département en faveur des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre dans le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées et s'articule autour de quatre axes :

- assurer un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels ;
- structurer la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées ;
- mieux accompagner les parcours de vie pour anticiper les changements et faciliter les transitions ;
- développer une offre de services diversifiée et complémentaire.

Ces objectifs ont été réaffirmés dans le cadre du Plan défi handicap qui vise à la fois à augmenter et transformer les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap.

Il s'agira, en 2018, d élaborer un Schéma autonomie permettant, en respectant les spécificités des besoins de chaque individu confronté à la perte d'autonomie, de mettre en commun les enjeux et les réponses apportées, de renforcer les partenariats afin d'assurer une prise en charge globale de la personne appuyée sur une meilleure prise en compte de son projet de vie.

Les objectifs prioritaires pour l'année 2018 seront les suivants :

- développer et transformer les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap par la mise en œuvre du Plan Défi Handicap ;
- mieux prendre en compte le projet de vie dans l'évaluation des besoins des personnes handicapées à travers l'utilisation du nouveau formulaire de demande MDPH et de la mise en oeuvre de la « Réponse accompagnée pour tous » ;
- renforcer la prose en compte de l'effectivité du droit ;
- développer des modes de communication diversifiés avec les personnes handicapées ;
- améliorer la connaissance des besoins de la population en situation de handicap et des réponses existantes ;
- consolider et développer les alternatives à l'institutionnalisation :
  - mettre en œuvre des actions visant à développer, structurer et améliorer l'aide à domicile aux personnes handicapées dans la cadre de la convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ,
  - concevoir une intervention du Département en faveur de l'habitat inclusif,
  - renforcer le dispositif d'accueil familial.
- développer et adapter l'offre d'équipement et engager la passation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les établissements ;
- favoriser la bientraitance des personnes handicapées à domicile et en établissement ;
- améliorer la gestion des prestations, notamment des aides à domicile et de l'aide sociale à l'hébergement ;
- accompagner et développer des actions avec les acteurs du champ du handicap œuvrant en faveur des personnes handicapées dans les domaines de la mobilité, du sport, des loisirs, de la culture, plus généralement de la participation à la vie sociale et préventive.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Personnes handicapées	**Dépenses**	167,981	166,768	174,922	178,466
	Recettes	21,321	18,434	16,927	16,765

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Personnes handicapées	Dépenses	0,099	0,075	0,135	0,136
	Recettes	-	-	0,082	0,083

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	219	55	64	100

Principaux partenariats

- CCAS
- Établissements et services médico-sociaux
- Services d'aide à domicile
- Agence régionale de santé
- CAF
- Services déconcentrés de l'Etat : DDCS, DIRECCTE, DRIHL, DRIEA
- Associations représentatives des personnes handicapées, associations agissant dans le champ du handicap

Action 1 : **Accueil des personnes handicapées en établissement**

Objectifs de l'action

L'action se décline autour de trois objectifs stratégiques.

Le premier objectif vise à améliorer la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap. Cette orientation se décline en plusieurs axes :
- mettre en œuvre les orientations du Plan Défi Handicap en matière d'augmentation des capacités d'accueil ;
- impulser la contribution des établissements au fonctionnement du réseau des acteurs concernés par l'accompagnement des personnes handicapées et leur entourage, afin qu'une réponse adaptée à chacun puisse être proposée ;
- contrôler la qualité des accompagnements dans les structures d'accueil, par la réalisation d'un programme d'inspections des structures, mais aussi d'analyse de leur fonctionnement, via l'étude de documents institutionnels et les échanges avec les acteurs concernés (associations gestionnaires, salariés et usagers) ;
- mener une réflexion au sujet des transports d'usagers accueillis en établissements et de la mobilisation de la prestation PAM 93.

Le second objectif vise à renforcer le pilotage des moyens attribués aux gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Un calendrier prévisionnel de conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sur une période quinquennale a été arrêté conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS). Cette contractualisation est assortie d'une modification de la logique de financement des ESMS, tendant à augmenter l'autonomie des gestionnaires en matière d'affectation des crédits alloués et des résultats, par une détermination d'enveloppes prévisionnelles annuelles.

Le troisième objectif vise à garantir la viabilité financière des ESMS, par des procédures efficaces d'instruction des demandes d'aide sociale et des délais de mandatement des factures aux établissements réduits.

Les priorités pour l'année 2018 seront les suivantes :
- dans le cadre du Plan Défi handicap, le lancement de l'appel à projets pour la création d'un foyer de vie de 55 places au 1er semestre 2018, le lancement de l'appel à projets pour la création d'une structure expérimentale ou

innovante de compétence conjointe fin 2018 et la création de 33 places par extensions de capacités de structures existantes ;
- la poursuite des inspections d'établissements et services avec l'objectif de procéder à quatre inspections inopinées d'établissements ou de services dans l'année ;
- la conclusion de cinq contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) impliquant le Département et les associations COS, AGESTL, ARPEI, APAJH Rosny et « APEI les Papillons Blancs de Vincennes » ;
- la simplification des procédures d'aide sociale.Trois mesures de simplification, en cours de réflexion, seront mises en œuvre en 2018. L'objectif est à la fois d'améliorer le service rendu et de simplifier les procédures internes. Elles concernent la procédure de versement de l'aide sociale aux usagers hébergés en famille d'accueil, la procédure de renouvellement des droits à l'aide sociale et la procédure d'ouverture de droit en accueil temporaire ;
- assurer le mandatement des factures dématérialisées dans les délais réglementaires. Cette nouvelle procédure dématérialisée nécessite l'utilisation de deux outils informatiques « kofax » et « alfresco ». L'objectif est de poursuivre le travail d'amélioration des outils informatiques en lien avec les fabricants, la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion (DBFCG) et la Direction de l'innovation numérique et de systèmes d'information (DINSI), afin d'améliorer le temps de traitement des factures.

Principaux partenariats

- les associations gestionnaires d'équipement ;
- les Centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction territoriale de la Seine-Saint-Denis de l'ARS ;
- la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	100,141	97,597	99,821	103,050
	Recettes	5,414	2,834	0,536	0,326

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,053	0,053	0,053	0,053

Action 2 : **Accompagnement des personnes handicapées à domicile**

Objectifs de l'action

Le premier objectif de l'action est de favoriser l'accès aux droits et de garantir le versement des prestations.

Dans un contexte de pénurie de places en établissement et de volonté de favoriser le maintien à domicile, l'accès aux droits et le versement rapide et régulier des prestations devient un enjeu majeur.

Le second objectif de l'action est de contribuer au développement de l'autonomie et de la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap.

Au-delà des prestations légales qu'il verse, le Département participe à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap par le soutien des services intervenant au domicile (Services d'aide et d'accompagnement à domicile, Service d'accompagnement à la vie sociale, Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé). La poursuite de cet objectif s'inscrit dans le cadre des nouvelles compétences dévolues au Département par la loi d'adaptation de la société au vieillissement concernant l'autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile et par le développement et la modernisation de l'offre de service dans le cadre du Plan Défi Handicap.

Cet objectif passe également par des interventions visant l'inclusion sociale des personnes, notamment l'accès au sport, à la culture et aux loisirs et le soutien à la mobilité.

Les priorités pour l'année 2018 seront de :
- développer, moderniser et structurer l'offre de service à domicile dans le cadre du Plan Défi handicap ;
- stabiliser l'organisation de l'activité afin de garantir le versement des prestations ;
- consolider les procédures de travail et des outils de suivi des prestations (les liens avec la MDPH, le pôle pré-instruction et la commission de décision PCH, le suivi du versement des aides aux usagers et aux prestataires) ;
- redéfinir les procédures de travail concernant l'aide ménagère ;
- améliorer l'information des usagers par l'amélioration de la communication écrite et la pérennisation d'une permanence d'accueil téléphonique et physique à la DPAPH ;
- encourager la mise en œuvre par des associations ou clubs sportifs de projets permettant l'accès au sport, à la culture et aux loisirs des personnes vivant à domicile.

Depuis la mise en œuvre du schéma 2012-2016, des subventions sont attribuées à des associations proposant des projets à visée sportive ou en faveur de l'accès à la citoyenneté ou à la vie quotidienne. En 2016, afin de rétablir l'équité dans le traitement des demandes, ces deux enveloppes budgétaires ont été réunies et les critères de soutien aux associations ont été retravaillés.

En 2017, L'instruction des demandes de subventions laisse apparaître qu'un accompagnement tant sur le fonds que dans la mise en œuvre des projets doit être mené auprès des partenaires associatifs.

Par ailleurs, une mise en cohérence des nombreux projets proposés en matière de sensibilisation au handicap, notamment en direction du public jeune, sera recherchée en 2018 en lien avec la Direction de l'enfance et de la jeunesse.

Afin d'encourager les associations et clubs sportifs du territoire à proposer des actions en faveur des personnes en situation de handicap vivant à domicile, il est proposé qu'un appel à projets soit mis en place en 2018.

Concernant les projets à visée culturelle, la démarche Figure libre se poursuivra. Elle vise à mobiliser l'art et la culture en tant que vecteur favorisant l'insertion sociale et la remobilisation des publics.

La poursuite de la réalisation du projet de Pôle Sport Handicap passera par un certain nombre d'événements visant à mettre en valeur le projet.

Concernant le soutien à la mobilité des personnes handicapées, les objectifs porteront sur l''amélioration du service de transport PAM 93 et le développement d'actions d'accompagnement à l'autonomie. En 2018 il est proposé de :
- optimiser le nombre de courses à réaliser par le prestataire pour atteindre un minimum de 58 000 courses ;
- assurer les demandes de courses occasionnelles à hauteur de 20 %;
- évaluer le transfert d'une partie des courses régulières réalisées par PAM 93 vers une prise en charge par les établissements ;
- proposer aux usagers par le biais de la lettre info du PAM, des sorties culturelles et de loisirs sur le territoire départemental ;
- sous l'égide d'Île-de-France mobilités et de la Région, participer avec l'ensemble des Départements d'Île-de-France à la réécriture du règlement régional PAM ;
- identifier 10 usagers réguliers du service pour leur proposer une action d'accompagnement individuel pour un retour vers les transports en commun en partenariat avec une association d'insertion ;
- poursuivre l'évaluation des besoins des usagers et l'identification des solutions de transports proposés par les villes.

Principaux partenariats

- CCAS
- Associations
- Agence régionale de santé
- DDCS
- Services d'aide à domicile
- DDFiP

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	64,075	64,959	70,775	71,159
	Recettes	15,439	15,131	15,912	15,961

Action 3 : **Démarches transversales et qualité**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :
- assurer un service de qualité aux usagers et garantir de bonnes conditions de travail aux agents ;
- renforcer le pilotage des politiques menées par la Direction ;
- prévenir, limiter et traiter les contentieux et les recours gracieux avec fiabilité et rapidité ;
- maintenir la maîtrise de la démarche qualité au sein de la Direction ;
- garantir la cohérence du système d'information de la DPAPH et améliorer la maîtrise des outils informatiques ;
- suivre la numérisation des dossiers d'aide sociale sur toutes les prestations de la Direction ;
- sécuriser les activités juridiques de la Direction.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,221	0,022	0,102	0,103

Action 4 : **Maison départementale des personnes handicapées**

Objectifs de l'action

Les objectifs de la MDPH pour l'année 2018 se déclinent de la manière suivante.

1. Assurer une ouverture des droits adaptée, efficace et performante.

Il s'agira d'apporter des réponses conformes et homogènes aux usagers. La première exigence est d'assurer l'application des lois et règlements lors de l'ouverture des droits des personnes handicapées.

Il s'agira également de maîtriser des délais de traitement des demandes. En effet, après le travail de résorption du stock de dossiers adultes en attente réalisé entre 2014 et 2017, l'objectif est de ne pas reconstituer de stock et de stabiliser les délais de traitement du flux de dossiers entrants autour de 4 mois. Les outils de suivi de l'activité mis à disposition des cadres, l'optimisation des outils et des procédures de travail (nouveau formulaire cerfa , déploiement du système d'information harmonisé des MDPH) doivent permettre d'atteindre cet objectif.

L'organisation du travail doit aussi permettre d'apporter des réponses adaptées à travers la mise en place d'un circuit de traitement de demandes en urgence, la mise en place d'un protocole de traitement uniquement administratif pour certaines demandes et le développement du travail pluridisciplinaire.

Un autre axe de travail concerne la meilleure prise en compte du projet de vie dans l'évaluation des besoins. Cet objectif fixé dans la loi de 2005 trouve une nouvelle actualité avec le nouveau formulaire de demande et la « Réponse accompagnée pour tous ».

Le renforcement des partenariats constitue un levier majeur pour garantir à la fois la qualité de l'évaluation et la maîtrise des délais de traitement des demandes.

La « Réponse accompagnée pour tous », généralisée au 1er janvier 2018 après une phase d'expérimentation, va venir progressivement modifier les pratiques d'évaluation dès la première demande avec :
- une importance accrue de la connaissance actualisée de l'offre d'établissements et de services médico-sociaux ;
- une importance accrue des liens avec le secteur sanitaire ;
- la possibilité d'identification d'orientations alternatives dès la première évaluation du droit.

2. Développer des modes de communication diversifiés avec les personnes handicapées.

La réponse de premier niveau apportée par le centre de contact est suffisante pour 8 appels sur 10. Toutefois, le centre de contact ne prend aujourd'hui effectivement en charge que 20 à 30 % des appels qui lui sont adressés. En 2018, l'augmentation de la capacité de réponse aux appels du centre de contact devrait permettre la prise en charge de la « hotline » de la plate-forme de télé services de la MDPH.

Afin de développer l'information au public, de nouveaux canaux de communication seront mis en place (notamment la réouverture d'une boîte mail générique, l'envoi d'accusés de réception dématérialisés). Parallèlement le développement de la plateforme de télé-services, qui permet aujourd'hui à tous les usagers déposant une demande de consulter l'avancée de leur dossier en ligne, sera poursuivi. En 2018, l'objectif sera de permettre à l'usager de consulter ses droits (les droits ouverts avant août 2016). L'objectif à terme est d'aller au-delà de la seule consultation du dossier vers la possibilité de dépôt en ligne du dossier et des pièces complémentaires.

Le corollaire du développement des échanges numériques avec les usagers est le renforcement de l'accompagnement des personnes dans l'usage des nouveaux outils.

3. Renforcer la prise en compte de l'effectivité du droit.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan défi handicap, l'action de la MDPH porte sur la consolidation de diagnostics partagés avec les partenaires (Département, ARS, Éducation nationale…), mais aussi la participation aux instances de préparation de l'ouverture de nouveaux établissements et services.

La loi du 26 janvier 2016 prévoit qu'au 1er janvier 2018 toute personne sans solution (sans prise en charge effective adaptée) sera en droit de demander un « Plan d'accompagnement global » qui devra définir une « orientation bis », réalisable et concertée avec toutes les parties prenantes. L'élaboration de ces plans – expérimentée en 2017- va solliciter fortement l'équipe d'évaluation de la MDPH et supposer un changement dans les pratiques et le fonctionnement de la chaîne de traitement des dossiers.

Le développement de la mission « suivi des orientations » va nécessiter le développement de nouveaux outils informatiques, prévu dans le cadre d'un projet national piloté par l'ARS. Ce système d'information permettra une consolidation globale des informations sur l'offre et la demande d'établissements et services médico-sociaux.

Principaux partenariats

Partenaires internes et externes :
- DPAPH et toutes les directions du Pôle solidarité,
- DSI,
- DSOE,
- ARS,
- DDCS - CPAM ,
- Education nationale,
- CNSA,
- DGCS,
- CAF,
- CCAS,
- Etablissements et services médico-sociaux,
- Etablissements sanitaires,
- Associations d'usagers.
- Imprimerie nationale (CNI)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	3,545	4,191	4,224	4,154
	Recettes	0,468	0,469	0,479	0,479

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,046	0,022	0,082	0,083
	Recettes	-	-	0,082	0,083

Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Programme

Insertion par l'emploi

Programme

Attractivité territoriale

Programme

Economie sociale et solidaire

Programme : **Insertion par l'emploi**

Ce programme relève de la Mission ***Emploi, insertion et attractivité territoriale****.*	Ce programme comporte quatre actions : - Aide au Revenu de solidarité active, - Remobilisation des publics, - Aide à la formation et à l'emploi, - Veille et innovation.

Contexte

En Seine-Saint-Denis, les politiques d'insertion s'inscrivent dans un contexte socio-économique caractérisé d'une part par un fort dynamisme démographique et une précarité importante de ses habitants et d'autre part par une activité économique riche et en pleine mutation.

Ces constats révèlent les enjeux auxquels sont confrontés les acteurs des politiques d'insertion qui doivent proposer une offre riche et cohérente, adaptée aux spécificités du territoire et à la diversité des besoins de la population.

Le taux de chômage sur le territoire était de 12,1 % au troisième trimestre 2017, soit près de 4 points au-dessus de la moyenne francilienne (8,3 %). Le Département compte également le nombre d'allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) le plus élevé de la région. 80 540 foyers allocataires du RSA étaient ainsi comptabilisés en Seine-Saint-Denis en mars 2017, soit le quart du total des foyers allocataires d'Ile-de-France, alors que la population ne représente que 13 % des habitants de la région. En 2013, 27,8 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté, contre 15,4 % au niveau régional et 14 % au niveau national.

Conformément à loi RSA de 2008, le Département élabore actuellement son nouveau Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2018-2020 (PDIE). Ce document stratégique regroupera l'ensemble des actions portées par la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT) en matière d'insertion et d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA et des publics prioritaires (jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, salariés en insertion).

Dès sa mise en œuvre, le PDIE 2018-2020 aura pour priorité l'accès et le retour à l'emploi. Il s'agira de développer les relations avec les employeurs du territoire et la connaissance de leurs besoins en compétences pour permettre un meilleur accès à l'emploi des publics en insertion, notamment après une formation professionnalisante ou qualifiante. Le soutien aux personnes désireuses de créer leur activité sera également une orientation forte.

Un autre enjeu majeur sera de mobiliser les publics et de développer les conditions favorables à la mise en œuvre des parcours. L'orientation du public vers un accompagnement et des actions adaptées, le repérage des personnes susceptibles d'être intéressées par une action ou une offre d'emploi, la communication avec les publics et leur participation sont au cœur de la réflexion sur la mobilisation des personnes accompagnées.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- favoriser l'accès aux droits pour le plus grand nombre et assurer un meilleur suivi des parcours ;
- permettre une mobilisation plus forte des différentes actions par les publics ;
- développer une offre de service pour les publics en démarche d'insertion ;
- améliorer la connaissance des publics, définir leurs besoins pour construire les réponses adaptées en termes d'offre d'accompagnement et d'offre d'insertion et améliorer le ciblage ;
- sécuriser les parcours du plus grand nombre ;
- co-construire une offre de services avec les territoires, mieux mobiliser les dispositifs emploi, prendre en compte les enjeux de qualification des publics de Seine-Saint-Denis et les évolutions législatives et économiques et mieux connaître les modalités et la pertinence de la prescription (orientation professionnelle ou orientation vers l'offre de formation) ;
- améliorer l'impact des dispositifs sur le retour à l'emploi et créer les conditions pour faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les grands projets structurants (Grand Paris – GIP Roissy…).

Les objectifs opérationnels pour l'année 2018 se déclinent selon les trois axes.

➢ Agir pour l'emploi.

Il s'agira en 2018 de :
- renforcer la coopération avec les entreprises pour multiplier les actions pour l'emploi ;
- agir pour sécuriser les parcours professionnels, l'égalité professionnelle et la mixité dans l'emploi dans le cadre du Label Diversité ;
- faire bénéficier aux Séquano-dionysiens des opportunités d'emploi liées aux grands projets ;
- mener une réflexion sur la création de passerelles emplois sur les territoires ;
- entamer une démarche de type Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPECT) ciblant certains secteurs ou filières, en s'appuyant sur les fédérations professionnelles.

➢ Agir pour mobiliser les publics

Il est prévu en 2018 de rénover le système d'orientation des publics au sein du dispositif RSA, d'identifier le public pour mieux le mobiliser et de faire évoluer les modes de communication envers les publics et les professionnels.

➢ Agir pour la formation et la qualification

Il s'agira notamment de mobiliser les acteurs compétents pour atteindre en Seine-Saint-Denis le niveau moyen de qualification de l'Ile-de-France, de poursuivre l'amélioration de l'offre de formation (pré-qualifiante et qualifiante du PDI notamment) et de développer une ingénierie de formation intégrant les besoins des publics et des entreprises notamment dans les filières prioritaires.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Insertion par l'emploi	Dépenses	460,556	481,771	478,609	478,684
	Recettes	7,932	9,450	8,100	8,100

Partenariats

Le partenariat associatif est central dans le domaine de l'insertion.

La quasi-totalité des actions d'insertion professionnelle et sociale, ainsi qu'une partie de l'accès au droit pour des publics spécifiques est confiée à des associations dans le cadre d'appels à projets et de conventions.

A ce titre, le dynamisme et la bonne santé du tissu associatif départemental sont essentiels pour l'efficacité de l'offre d'insertion. Dans le cadre du partenariat associatif, la Direction est ainsi particulièrement vigilante à :
- connaître les besoins du public suivi par les associations ;
- suivre la santé de ses partenaires associatifs à travers le développement de la pratique des visites sur place et l'utilisation systématique de l'Outil de gestion des risques associatifs (OGRA) pour ses partenaires les plus importants ;
- simplifier ses procédures de gestion pour les rendre plus efficientes ;
- accompagner les associations concernées par des réformes structurelles ;
- faire émerger de nouvelles structures ou initiatives à travers des appels à projets régulièrement rénovés.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	71	18	26	27

Action 1 : **Aide au Revenu de solidarité active**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- améliorer le système d'orientation afin de favoriser le retour à l'emploi et le juste droit ;
- réaffirmer l'obligation d'insertion des publics allocataires du RSA dans le cadre des droits et devoirs et lutter contre la fraude ;
- renégocier avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) un cadre conventionnel qui permette de répondre aux besoins des usagers dans un contexte en forte évolution (réforme Rsa, téléprocédures…).

Les priorités suivantes seront développées en 2018 :
- faire évoluer l'algorithme utilisé pour orienter les allocataires afin d'accroître l'efficacité de l'orientation du Département ;
- faire des propositions d'évolution du système d'orientation et de sanction des allocataires du RSA : évolution des équipes pluridisciplinaires ;
- lancer une action de remobilisation des 18 000 allocataires du RSA qui n'ont jamais fait l'objet d'une orientation vers un service référent ;
- renouveler les conventions d'orientation et la convention de gestion avec la CAF.

Partenariats externes

- Les partenaires externes sont la CAF, les CCAS, l'UDCCAS, le Parquet, les Projets de ville, la DAPE, les associations référentes et la CPAM.
- Les partenaires internes sont la DADJ, les directions du Pôle solidarité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Aide au Revenu de solidarité active	Dépenses	450,410	472,362	469,831	470,080
	Recettes	2,709	3,934	2,100	2,100

Action 2 : **Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- refondre le système d'orientation du public pour orienter vers les Projets de ville RSA davantage de public avec un profil emploi et vers le Service social davantage de public avec un profil accès aux droits ;
- sourcer le public pour le mobiliser rapidement sur des opérations de recrutements et renouveler les approches sur la mobilisation en s'appuyant sur des nouveaux partenariats (acteurs économiques, Pôle de compétitivité) ;
- mieux connaître les publics et mieux communiquer avec eux pour mettre en œuvre les actions nécessaires et pour répondre aux exigences en matière de compétences des employeurs ;
- accompagner les publics pour leur permettre de bénéficier des opportunités d'emploi, notamment dans le cadre des grands projets comme ceux du Grand Paris et des Jeux olympiques et paralympiques

Les priorités de 2018 seront de :
- proposer des modes de sourcing et de communication pour les publics et les professionnels pour un meilleur positionnement des publics sur les actions et une plus grande mobilisation ;
- améliorer et poursuivre le développement de webrsa en outil de sourcing efficace ;
- mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la stratégie de communication auprès des usagers et des professionnels ;

- faire évoluer l'offre du Programme départemental d'insertion et d'emploi en s'appuyant sur des actions qui permettent de développer les compétences des publics, à travers un cahier des charges renouvelé sur les questions de compétences linguistiques et numériques notamment ;
- préparer les publics, leur permettre de se positionner sur des actions qualifiantes ou des actions de recrutement à travers des actions adaptées au sein du Programme départemental d'insertion et d'emploi.

Principaux partenariats

- Les partenaires externes sont les suivants : la Région, Pôle emploi, l'OPCA, les PLIE, les Communautés d'agglomération, FACE, les entreprises, l'OFII, l'ODF et les SIAE et Inser'Eco.
- Le principal partenaire interne est la Direction de la prévention et de l'action sociale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi	Dépenses	4,128	3,023	3,011	4,572
	Recettes	0,167	0,087	-	-

Action 3 : **Accès à la formation et à l'emploi**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action se déclinent selon les deux axes stratégiques.

➢ Agir pour l'emploi.

Il s'agira de :
- participer à la construction et la mise en œuvre du PDIE et du projet de direction ;
- construire une analyse des besoins en emploi et en formation en s'appuyant sur les études conduites par Défi métiers, la Direccte, les observatoires de branche, les Territoires ;
- développer des actions sur les filières porteuses d'emploi : Économie verte, Numérique, Aérien et Échanges internationaux, Événementiel, Silver économie, Santé, Économie sociale et solidaire (ESS), activités culturelles et artistiques ;
- poursuivre l'objectif de mobiliser les territoires aux potentialités des deux aéroports et favoriser l'insertion dans les emplois de la plate-forme des habitants de la Seine-Saint-Denis ;
- mettre en place des outils sur les retombées en emploi des Jeux olympiques et paralympiques (projet de cartographies de compétences des entreprises) ;
- engager rapidement une passerelle Bâtiments et travaux publics (BTP) qui pourra développer des synergies entre le projet JOP et Le Grand Paris express (GPE) ;
- renforcer la coopération avec de grands groupes présents sur le territoire mais aussi avec les petites et moyennes entreprises (PME) et les réseaux nationaux d'entreprises (fédérations, syndicats) ;
- développer des partenariats avec le Pôle personnel et relations sociales (PPRS) et les directions du Département afin d'ouvrir et de sécuriser certains recrutements de la collectivité ;
- poursuivre les coopérations avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et Cap Emploi pour favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés ;
- poursuivre les « Défis pour l'emploi en Seine-Saint-Denis », journées de mobilisation pour l'emploi notamment autour d'opérations de recrutements (Cafés de l'emploi), de passerelles pour l'emploi, construire une action avec la MDPH dans le cadre la semaine du handicap, etc. ;
- déployer les correspondants-Emploi au sein des Projets de ville. Il s'agit de renforcer les capacités des Projets de ville à orienter, accompagner et positionner leurs publics sur des emplois ;
- poursuivre les actions pour la mixité dans l'emploi avec le lancement de nouvelles formations pour les conseillers, des programmes de visites d'entreprises et de passerelles emploi et un nouvel élan donné au Club pour l'égalité professionnelle ;
- renforcer la coopération avec C2DI et l'E2C (École de la deuxième chance) ;

- construire une offre pour des publics ayant un diplôme supérieur à Bac +3 et leur permettre de découvrir les métiers du numérique ;
- appuyer le développement du projet d'Actions régionales pour le développement d'activités nouvelles (ARDAN) avec la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis (CCI 93) et travailler sur les pistes de créations d'emploi ;
- poursuivre le soutien aux organisations syndicales.

➢ Agir pour la formation et la qualification.

Il est notamment prévu de :
- poursuivre les contacts pour participer à la gouvernance de la formation professionnelle en Île-de-France et renforcer l'accès des allocataires du RSA à l'offre de formation régionale et de Pôle emploi ;
- développer ses coopérations autour d'actions concrètes pour la qualification mais aussi l'emploi avec les organismes paritaires collecteurs de fonds de la formation ;
- poursuivre l'évolution de l'appel à projet insertion, formation, emploi du PDIE 2018 sur les actions de pré-qualification/qualification afin de renforcer les sorties en emploi ;
- poursuivre la diversification de l'offre du PDIE en maintenant la priorité aux actions sur le numérique ;
- développer une offre sur les métiers issus des besoins liés à la transition écologique ;
- travailler sur une offre permettant des réorientations professionnelles ;
- prioriser les diplômes incontournables pour accéder à l'emploi ;
- rechercher des modalités pour permettre aux organismes du PDIE de proposer des places en co-financement sur des formations à métiers porteurs ;
- renforcer les actions d'accompagnement vers l'emploi dans les formations ;
- renforcer les dispositifs d'évaluation des formations du PDIE en prenant appui sur les outils conçus en 2017 mais également en concevant une démarche qualité ;
- organiser des rencontres entre organismes de formation et entreprises pour adapter l'offre de formation aux réalités des entreprises ;
- poursuivre la forte implication du Département pour contribuer au développement d'un écosystème numérique inclusif à travers des actions de découverte des métiers du numérique et de formation et le développement des relations partenariats (Grande École du Numérique, associations, entreprises etc) ;
- soutenir des actions de formation professionnelle sur des filières prioritaires comme celles du spectacle, de l'Image et de l'audiovisuel ;
- mettre en place le futur comité de pilotage du Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi qui offrira un lieu d'échanges et de construction partenariale sur toutes les actions du PDIE.

Principaux partenariats

- Les partenaires externes sont les Projet de ville RSA, les CCAS, les Communes et Communautés d'agglomération, les circonscriptions de Service social, Pôle emploi, les associations référents, l'ARS et les PLIE.
- Les partenaires internes sont les directions du Pôle solidarité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accès à la formation et à l'emploi	Dépenses	5,617	5,541	5,422	3,758
	Recettes	0,097	0,054	-	-

Action 4 : **Veille et innovation**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action se déclinent selon les axes suivant :
- mettre en place une veille prospective économique et sociale
  Il s'agit notamment de gérer des bases de données, de préparer et réaliser des études et enquêtes, de réaliser des supports d'informations économiques et sociales, de mettre en place des évaluations des actions de la Direction et

d'analyser les filières ou les secteurs d'activité en lien avec les autres Directions (petite enfance, transition écologique, numérique etc.).

- assurer les fonctions support de la direction en vue de gagner en efficacité et favoriser l'innovation ;
- garantir la préparation et l'exécution budgétaire et optimiser les recettes Fonds social européen (FSE), améliorer la performance des outils conventionnels, comptables, ressources humaines et logistique et participer à la production d'outils de pilotage ;
- poursuivre le processus de dématérialisation et la sécurisation des procédures de gestion, améliorer la qualité de la gestion administrative et comptable de la direction.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Veille et innovation	Dépenses	0,401	0,341	0,345	0,273
	Recettes	4,958	5,381	6,000	6,000

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Veille et innovation	Dépenses	-	-	-	0,200
	Recettes	-	-	-	0,200

Programme : **Attractivité territoriale**

Ce programme relève de la Mission ***Emploi, insertion et attractivité territoriale***	Ce programme comporte quatre actions : - Entreprenariat, nouveaux services, - Accompagnement territorialisé, - Promotion des territoires, - Grands projets.

Contexte

En 2014, 560 662 emplois étaient recensés sur le territoire, soit 10 % des emplois franciliens. Malgré l'atonie du climat économique national, le taux annuel moyen de variation de l'emploi total entre 2009 et 2014 a été de 0,8 % en Seine-Saint-Denis contre 0,1 % dans la région Île-de-France. Au total, la Seine-Saint-Denis est le 3e contributeur en emplois de la région parisienne après Paris et les Hauts-de-Seine.

Le Département bénéficie de plusieurs pôles de développement économique majeurs pour l'Ile-de-France (Roissy, Plaine-Commune, Marne la Vallée) et d'un territoire attractif pour les entreprises. Cependant, cette vitalité ne profite pas pleinement aux séquano-dyonisiens : de grandes entreprises s'installent avec leurs propres salariés et recrutent sur des qualifications en inadéquation avec les profils des demandeurs d'emploi du Département.

Face à ces constats, le Département investit dans une politique d'insertion favorable au développement des compétences des allocataires. Elle est orientée vers l'emploi avec pour objectif de créer davantage de liens entre le monde de l'insertion et celui des entreprises.

Dans cet esprit, la création de la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT) au 1er janvier 2017, issue de la fusion du Service de l'insertion et de la solidarité (SIS) et de la Direction du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation (DEEFI) accompagne les changements profonds de la politique d'insertion du Département, davantage tournée vers l'emploi et la formation en lien avec les besoins des publics, des entreprises et des territoires.

Cette nouvelle organisation intervient dans un contexte évolutif : structuration de la Métropole du Grand Paris (MGP) et des Établissements publics territoriaux (EPT), concurrence accrue des territoires à l'échelle infra et inter métropolitaine, questionnements sur l'avenir des Départements qui ont pourtant été réaffirmés dans la compétence de solidarité, volonté de changer l'image du territoire avec le lancement de la marque territoriale IN Seine-Saint-Denis, maîtrise des dépenses de fonctionnement et recours au co-financement européen sur la programmation 2014-2020 anticipant l'évolution des Projets de ville RSA (PDV RSA).

Le soutien aux filières créatrices d'emploi et la rénovation de l'appel à projets Programme départemental d'insertion (PDI) ainsi que l'accompagnement des professionnels de l'insertion pour faire évoluer leurs pratiques doivent permettre de valoriser et de faire reconnaître les compétences des habitants, au service de leur insertion sociale et professionnelle.

Le Département souhaite travailler sur la territorialisation de sa politique d'insertion, en s'appuyant sur les EPT, pivots de la mise en œuvre des crédits d'intervention en matière d'insertion et d'accès à l'emploi. Avec la signature d'un nouveau Pacte territorial d'insertion et d'emploi (PTIE), le Département entend valoriser la qualité de son partenariat et intégrer de nouveaux acteurs (notamment des partenaires économiques).

Parallèlement, des réflexions sont menées en interne au Pôle Solidarité sur la territorialisation des actions départementales.

L'approche territorialisée des politiques de la DEIAT vise à apporter une plus grande pertinence et visibilité aux dispositifs déployés. Aussi, l'approche territoriale s'appuie sur les constats suivants :
- le besoin de moduler les organisations et dispositifs en fonction des réalités territoriales ;
- une gouvernance et des dispositifs éclatés, des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi souvent discontinus et illisibles ;
- la nécessité d'ouvrir des perspectives nouvelles en s'appuyant sur les atouts territoriaux.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- créer les conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion à travers une animation territoriale renouvelée et une territorialisation des dispositifs ;
- faire évoluer les Projets de ville pour favoriser l'accès à l'emploi des publics accompagnés et accroître la visibilité de l'action départementale en matière d'insertion ;
- favoriser l'attractivité du territoire et accueillir des projets créateurs d'emplois ;
- promouvoir le nouveau visage de la Seine-Saint-Denis en s'appuyant notamment sur la marque territoriale ;
- identifier et promouvoir les viviers d'emplois, les rapprocher des publics ciblés ;
- faciliter les parcours de création/ reprise d'entreprises et promouvoir les réussites locales.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2018 se déclinent selon les axes suivants.

- Impulser et accompagner l'évolution du dispositif des Projets de Ville.

Il s'agira notamment d'inciter au regroupement territorial des Projets de ville RSA, de renforcer les compétences de diagnostic et d'orientation des équipes Projet de Ville RSA et de confirmer leur positionnement sur l'insertion professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi.

- Développer l'attractivité et l'animation territoriale.

En 2018, il est prévu d'accompagner et suivre les projets locaux générateurs d'emplois, d'accompagner et suivre les projets d'implantation, et de promouvoir le territoire et le développement touristique.

- Développer une offre de services aux porteurs de projets et créateurs d'activités.

Cet axe est articulé autour des objectifs suivants :
- redéfinir les partenariats sur la création ;
- orienter et accompagner les publics allocataires en phase de création ;
- valoriser les réussites ;
- donner plus de visibilité au parcours résidentiel et contribuer à valoriser la complémentarité des lieux d'accueil (incubateurs, pépinières, tiers lieux).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Attractivité territoriale	Dépenses	9,469	14,872	12,711	12,928
	Recettes	-	-	-	0,030

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Attractivité territoriale	Dépenses	0,070	0,030	0,155	0,055

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	40	27	12	1

Action 1 : **Entreprenariat, nouveaux services**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :
- faciliter les parcours de création / reprise d'entreprises et promouvoir les réussites locales ;
- identifier et promouvoir les viviers d'emplois, les rapprocher des publics ciblés ;
- adapter l'offre de services aux besoins spécifiques des publics cibles du Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) ;
- animer le réseau des partenaires de la création en Seine-Saint-Denis ;
- améliorer la lisibilité et la complémentarité des dispositifs d'aide à la création sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour l'année 2018, l'objectif opérationnel sera de développer une offre de services aux porteurs de projets et créateurs d'activités. Pour cela, il s'agira de redéfinir les partenariats sur la création, d'orienter et accompagner les publics allocataires en phase de création, de valoriser les réussites, de donner plus de visibilité au parcours résidentiel et valoriser les lieux d'accueil (incubateurs, pépinières, tiers lieux), de sensibiliser à l'entrepreneuriat et d'ancrer les projets de création d'activité et favoriser l'emploi local.

Principaux partenariats

Adie, Boutiques de Gestion, CCI 93, CMA 93, Garances, Réseau Entreprendre, Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis, Initiatives Plaine Commune, Groupement de créateurs, la MIEL.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Entreprenariat, nouveaux services	Dépenses	0,517	0,537	0,497	0,497

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Entreprenariat, nouveaux services	Dépenses	0,070	0,030	0,155	0,055

Action 2 : **Accompagnement territorialisé**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action seront de :
- créer les conditions d'un écosystème favorisant le rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion à travers une animation territoriale renouvelée ;
- accompagner la territorialisation des dispositifs ;
- impulser et coordonner l'évolution du dispositif Projets de ville RSA afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics accompagnés et accroître la visibilité de l'action départementale en matière d'insertion et d'emploi ;
- favoriser la participation des allocataires du RSA et développer une expertise sur la connaissance des besoins des publics accompagnés.

Dans le cadre de la convention 2018-2020, il conviendra de conforter les axes de rénovation du dispositif Projet de ville RSA : inciter au regroupement territorial des Projets de ville RSA et accentuer les mécanismes de mutualisation,

renforcer les compétences de diagnostic et d'orientation des équipes Projet de Ville RSA (numérique, linguistique, professionnel …) et leur positionnement sur l'insertion professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi :

Ainsi, pour l'année 2018, les objectifs opérationnels se déclineront selon les axes suivants :

- Développer le positionnement des équipes PDV RSA sur les compétences et l'accompagnement vers l'emploi.

Il s'agira en 2018 de :
- animer le réseau des correspondants emploi, en lien avec le service emploi formation ;
- impliquer les Projets de ville dans l'écosystème local et dans les projets locaux générateurs d'emploi ;
- renforcer significativement la collaboration entre Projet de ville RSA et acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique et de l'Entrepreneuriat ;
- créer les conditions de la diversification des possibilités de mise en situation professionnelle pour les publics en insertion accompagnés par les Projets de ville RSA ;
- augmenter le nombre d'accès à l'emploi des allocataires du RSA accompagnés et améliorant l'évaluation de ces résultats.

- Inciter à la mutualisation entre Projets de ville RSA.

Les priorités pour l'année 2018 sont de :
- poursuivre le dialogue avec les EPT sur les axes communs d'optimisation du fonctionnement des équipes PDV RSA ;
- inscrire dans la convention 2018-2020 des mécanismes incitant à la mutualisation ;
- renforcer les rencontres d'information et de sensibilisation à l'échelle des territoires et des bassins d'emploi coanimées avec les EPT.

- Renforcer les compétences de diagnostic et d'orientation des équipes Projet de Ville RSA.

En 2018, il est prévu de :
- améliorer l'appropriation et la mobilisation de l'offre d'insertion et de formation locale, départementale et régionale ;
- poursuivre la stabilisation des fonctionnalités métier du logiciel WebRSA de nature à améliorer la capacité des Projets de ville RSA à détecter et positionner le public sur les actions de formation et de retour à l'emploi du PDI.

- Permettre la montée en puissance des instances de concertation locale pilotées par les Chefs de projet de ville RSA.

il s'agira d'œuvrer en 2018 à :
- fluidifier et sécuriser les parcours des allocataires du RSA, améliorer significativement le nombre de réorientations ;
- systématiser la relance des allocataires du RSA manquant à leurs obligations d'insertion ;
- faire de la concertation locale un espace ressource pour les acteurs du PDI et un outil de connaissance à destination des services référents.

- Structurer la participation des usagers à l'évaluation du dispositif.

Il conviendra en 2018 de définir les contours d'une participation élargie et de poursuivre les démarches de consultations et de concertation en lien avec le Service de l'orientation et de la mobilisation des publics.

- Améliorer la communication interne et externe.

Il est prévu de contribuer à l'élaboration d'outils de communication à destination du public et des professionnels et de poursuivre la structuration de la communication auprès des Projets de Ville RSA principalement les conseillers insertion et améliorer leur visibilité sur le territoire.

La sécurisation du recours au cofinancement Fonds social européen (FSE) se poursuivra par la stabilisation des procédures de suivi des participants, une vigilance accrue sur le respect des obligations de publicité et le suivi de l'atteinte des cibles de performance. Par ailleurs des échanges d'information plus poussés avec le PLIE seront recherchés et une réflexion autour d'un protocole commun d'intervention des dispositifs respectifs sera engagée.

Principaux partenariats

- Partenariats financiers : CCAS, Communes, Territoires (EPT)
- Partenariats opérationnels : Pôle Emploi, Missions locales , Organismes de formation , Associations référentes RSA , Maisons de l'Emploi , PLIE

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Accompagnement territorialisé	Dépenses	6,664	12,466	10,405	10,805

Action 3 : **Développement territorial**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :
- favoriser l'attractivité du territoire et accueillir des projets créateurs d'emplois : promouvoir le Département, soutenir le développement territorial et la création d'emploi ;
- animer l'écosystème départemental, rapprocher les politiques de solidarité des dynamiques économiques.

Les priorités de l'année 2018 seront d'accompagner et suivre les projets locaux générateurs d'emplois et les projets d'implantation, d'assurer la présence du Département sur des salons ciblés permettant de mobiliser et faire connaître l'écosystème, en particulier sur les filières prioritaires pour l'accès à l'emploi des publics suivis, et de promouvoir le territoire et le développement touristique.

Principaux partenariats

Etat, Région IDF et ses organismes associés (PRE, le lieu du Design, PRIL, etc.), pôles de compétitivité, industriels, établissements de recherche et d'enseignement supérieur, structures associatives et Think-tank (Adebiotech, FING, etc.).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Développement territorial	Dépenses	2,289	1,870	1,820	1,627
	Recettes	-	-	-	0,030

Action 4 : **Grands projets**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :
- piloter la coordination, pour l'ensemble des missions de la direction, des grands projets (JOP 2024, GPE etc.) ;
- mettre en place des actions en faveur de l'emploi et du développement territorial à travers les projets porteurs que sont les Jeux olympiques et paralympiques et le Grand Paris Express ;

- suivre pour l'ensemble des missions de la Direction des projets et des actions porteurs d'innovation ;
- coordonner et piloter des outils de gouvernance et d'animation de la politique d'insertion (PDIE et PTIE).

La concertation réalisée en 2017 et le travail des services permettra l'adoption par l'Assemblée départementale, en janvier 2018, du Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2018-2020.

Il s'agira aussi d'aboutir courant 2018 à un nouveau Pacte territorial d'insertion et d'emploi (PTIE) 2018-2020 signé par l'ensemble des partenaires intervenant dans le cadre de la politique d'insertion et d'emploi du Département.

Concernant le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), il est prévu de réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention signée avec l'Etat. Le PTIE sera l'instance de suivi de la convention FAPI.

Concernant la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le Département sera au cœur de la mobilisation des acteurs économiques et de l'emploi, notamment au titre de la cohésion territoriale et de sa stratégie en faveur de l'emploi et de l'inclusion. Il aura une place importante dans le dispositif de gestion et de suivi des retombées locales attendues et s'attachera notamment à favoriser l'appropriation et la mobilisation de la population.

Plusieurs actions, à séquencer sur la période de préparation des JOP, sont envisageables. Les axes suivants pourront être déclinés :

- Favoriser l'animation territoriale vers les acteurs économiques locaux et l'appropriation par la population.

Il s'agira notamment de :
- participer à la mise en place d'un comité de suivi technique des retombées économiques et de l'emploi ;
- créer un label local « JOP » en faveur des entreprises qui auront des marchés et qui joueront le jeu de l'emploi local ;
- pérenniser le réseau des clubs d'entreprises et acteurs locaux mis en place durant les 18 mois de candidature sous une forme à définir ;
- définir un programme de manifestations de networking économique/emploi et/ou en lien avec le sport.

- Rendre accessible les marchés pour les PME / artisans / Structure d'insertion par l'activité économique de Seine-Saint-Denis au titre du maintien et du développement de l'emploi local.

Il s'agira de :

- participer au lobbying en faveur de la mise en place d'allotissement accessibles aux PME et aux SIAE dans les marchés du Comité d'organisation en représentant les intérêts des entreprises séquano-dionysiennes dans les instances qui seront mises en place ;
- mettre en place un outil facilitant l'accès aux marchés comme ce fut le cas pour les jeux de Londres et de Rio ;
- engager le travail avec les EPT et les représentants des entreprises pour créer/développer un outil de suivi spécifique des marchés et appels d'offre ;
- s'inscrire dans la prise en compte du développement durable dans les projets.

- Engager des actions en faveur de la formation et de l'emploi des populations.

Il s'agira de :
- mettre en place un outil local d'intermédiation et de suivi de l'emploi induit. Au moins 10 % des recrutements pourront être orientés localement et 10 % dans le cadre de clauses d'insertion ;
- accompagner les dispositifs type emplois d'avenir qui pourront être mis en place en lien avec les JOP ;
- mettre en place plusieurs actions de formation en lien avec la cartographie des métiers travaillée par le Comité de Candidature ;
- engager la réflexion sur les potentialités du territoire pour favoriser l'adéquation entre les besoins en qualifications liés aux métiers pour la période de « construction » des sites et de réalisation des opérations d'aménagement mais aussi pour la partie événementielle qui débutera avant les JOP.

Programme : **Economie sociale et solidaire**

Ce programme relève de la Mission ***Emploi, insertion et attractivité territoriale***	Ce programme comporte trois actions : - Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire, - Insertion par l'activité économique, - Développement des clauses sociales.

Contexte

Le Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) 2018-2020 fera une large place au développement de l'économie sociale et solidaire et au renforcement du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique, notamment par la formation des salariés en insertion et par le recours aux clauses sociales.

Dans un contexte institutionnel en mutation (loi NOTRe, loi Économie sociale et solidaire etc.), le Département souhaite renforcer sa politique en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'annonce récente du gel des contrats aidés a et aura un impact important sur le fonctionnement et l'existence des structures de l'ESS du territoire, qui alertent d'ores-et-déjà sur leurs situations.

Les enjeux pour le Département en matière de structuration et de renforcement de l'ESS et l'Insertion par l'activité économique (IAE) sont :
- la création d'emplois pour les sequano-dyonisiens, répondant aux besoins des habitants de la Seine-Saint-Denis ;
- le développement des liens économiques entre les entreprises de l'ESS et de l'IAE et les entreprises du territoire, notamment dans le cadre du Comité départemental des clauses sociales et des grands projets tels que le Grand Paris express (GPE) et les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) ;
- la sécurisation des financements des structures de l'ESS et de l'IAE ;
- le développement des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour une meilleure répartition territoriale et sectorielle ;
- le développement des clauses sociales et des marchés réservés aux SIAE dans la commande publique du Département.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme se déclinent selon trois axes.

- Accompagner le développement du secteur de l'ESS.

Il s'agit notamment de poursuivre la gestion d'appels à projets, de rechercher des financements européens (Fonds social européen), de favoriser et soutenir l'incubation et le développement de nouveaux projets, d'organiser une coordination départementale des acteurs de l'ESS et de promouvoir les circuits courts et l'économie circulaire.

- Soutenir le développement des SIAE.

Il est prévu d'accompagner des allocataires du RSA, de soutenir le développement des Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion et de soutenir le financement des formations des salariés des SIAE.

- Favoriser le développement des achats responsables.

Concernant cet axe, les priorités seront de favoriser le développement des clauses sociales dans les marchés du Département, notamment les marchés réservés aux SIAE, de favoriser le développement des clauses sociales sur le territoire, en s'appuyant sur les grands projets à venir, et d'animer le Comité départemental des clauses sociales.

Les priorités suivantes seront développées en 2018 :
- favoriser la création d'emplois locaux accessibles aux séquano-dyonisiens ;
- développer les relations entre les SIAE ou structures de l'ESS et les entreprises ;
- soutenir les initiatives locales ;
- développer les clauses sociales et l'accès à la commande publique pour les SIAE ;
- animer les groupes de travail dans le cadre du comité départemental des clauses sociales.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Economie sociale et solidaire	Dépenses	2,970	1,865	2,972	2,529
	Recettes	0,315	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	Dépenses	0,122	0,096	0,225	0,425

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	15	10	5	-

Action 1 : **Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- développer le secteur de l'ESS en Seine-Saint-Denis ;
- favoriser la création d'emplois locaux ;
- sensibiliser au développement de l'ESS.

Les priorités pour l'année 2018 se déclineront selon trois axes.

- Poursuivre les appels à projets.

Il s'agira notamment de renforcer l'appel à projets investissement, afin de soutenir des projets plus structurants, et de regrouper les deux outils qui structurent le subventionnement par le Département des SIAE. L'objectif est de présenter les demandes en investissement et en fonctionnement au sein d'un seul dossier.

- Coordonner le mois de l'ESS avec les acteurs du secteur et organiser des évènements départementaux.

- Associer les acteurs de l'ESS pour mieux communiquer et participer aux différents évènements des acteurs.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les Établissements publics territoriaux (EPT), la Dirreccte UT 93, le Dispositif local d'accompagnement (DLA), la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) et Inser'éco 93.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,477	0,458	0,535	0,422

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,122	0,096	0,225	0,425

Action 2 : **Insertion par l'activité économique**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de soutenir le développement de l'IAE.

Plus concrètement, il s'agira en 2018 de :

- Encourager le développement du réseau des SIAE.

Le Département soutient le réseau Inser'éco 93 sur lequel elle s'appuie pour proposer de nouvelles actions auprès des SIAE, notamment dans le cadre du Pacte territorial d'insertion (PTI) et en lien avec la transformation du PDI en PDIE. C'est aussi un acteur majeur pour l'appui des SIAE à la réponse au marché public du Département.

- Mettre en œuvre la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Département.

Il est prévu de poursuivre l'appui aux Ateliers et chantier d'insertion (ACI), par le soutien aux Contrats à durée déterminée d'insertion, et favoriser l'accès à l'emploi, par le soutien aux emplois aidés dans les collèges.

- Développer les formations des salariés des SIAE.

Dans le cadre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et de la mise en place du PDIE, il est prévu d'ouvrir les formations financées par le Département aux salariés en insertion des SIAE pour leur proposer plus de formations, en partenariat avec les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont la Dirreccte UT 93, les OPCA et Inser'éco 93.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Insertion par l'activité économique	Dépenses	2,309	1,216	2,209	1,809
	Recettes	0,315	-	-	-

Action 3 : **Développement des clauses sociales**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :
- favoriser l'accès des SIAE à la commande publique ;
- développer les clauses sociales dans la commande publique du Département.

Les objectifs opérationnels de l'action se déclineront selon quatre axes.

- Animer le Comité départemental des clauses sociales.

L'objectif est de mettre en place des parcours d'insertion cohérent pour les publics et de développer un observatoire départemental en lien avec la mission d'animation des clauses sociales portée par le Groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien.

- Soutenir les coordinations infra-départementales des clauses sociales.

Le lancement d'un appel à projet cofinancé par le Fonds de social européen (FSE) en 2017 permet aux Établissements publics territoriaux (EPT) de mettre en œuvre des coordinations locales cofinancées jusqu'à fin 2018.

- Accompagner les directions opérationnelles pour inscrire des clauses sociales dans les marchés du Département.

En travaillant avec les différentes directions, il est prévu de poursuivre les marchés d'insertion existants et de développer de nouveaux marchés pour diversifier les secteurs d'activité et les publics.

Il s'agira également d'inscrire des clauses sociales dans les grands marchés du Département (plan ambition collèges, plan petite enfance et parentalité, T1 etc.) et de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des clauses dans les marchés du Département ou dans les contrats de partenariats publics-privés.

- S'appuyer sur les grands projets à venir : le Grand Paris Express et les JOP.

En partenariat avec la Société du Grand Paris (SGP) et les EPT, il s'agira de mettre en place des actions coordonnées pour développer des actions de formation et des parcours d'insertion mutualisés pour les publics en insertion.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les Établissements publics territoriaux (EPT), les SIAE, le GIP Maximilien, l'Union régionale des territoires pour l'insertion et l'emploi (URTIE), les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et Inser'éco 93.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Développement des clauses sociales	Dépenses	0,184	0,191	0,228	0,298

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Actions pour la jeunesse

Programme : **Accueil des collégiens et de la communauté éducative**

Ce programme relève de la Mission ***Education et jeunesse****.*	Ce programme comporte trois actions : - Constructions neuves, rénovations, extensions, - Maintenance des collèges, - Moyens de fonctionnement des collèges, - Collège numérique du IIIème millénaire.

Contexte

La politique d'accueil des collégiens doit prendre en considération la forte natalité que connaît le département ainsi que la densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. De 66 000 en 2009, les effectifs des collèges publics pourraient atteindre le chiffre 76 000 en 2020, soit jusqu'à 10 000 élèves supplémentaires. Les effectifs étaient de 72 030 élèves à la rentrée 2015, de 74 048 élèves à la rentrée 2016 et de 74 481 cette année. Cette augmentation démographique requiert à la fois de trouver ou créer des places nouvelles pour les futurs collégiens et de s'assurer de la qualité du service public d'éducation, afin de rendre attractifs les collèges publics et de limiter l'évitement scolaire vers le privé sous ou hors contrat.

La mutation importante du territoire du fait de l'implantation des gares du Grand Paris, des futurs équipements olympiques et des programmes de logements nombreux vont également entraîner une raréfaction des terrains sur le département. Il s'agit donc pour la Direction de l'éducation et de la jeunesse d'engager dès 2018 une réflexion sur le futur plan d'investissement. Il s'agira de réfléchir aux possibilités d'extension, d'élévation, d'opérations mixtes, de programme-type renouvelé tout en respectant une capacité maximale supportable pour un collège.

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Depuis, certains collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015, mais une majorité d'entre eux souffre de dysfonctionnements dus à un bâti vétuste qui ne répond plus aux réglementations en vigueur.

Objectifs du programme

Le programme « Accueil des collégiens » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :
- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance et l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement des collèges ;
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels ATTEE (adjoints techniques des établissements d'enseignement), ainsi que la compétence de sectorisation.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :
- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers ;
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs de collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire ;
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs ;
- optimiser l'usage des ressources dévolues aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges) ;
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale ;
- améliorer la connaissance du patrimoine et des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Le Plan Ambition Collèges 2015 - 2020 (PAC) entre en 2018 dans une phase opérationnelle forte avec les premières livraisons de collèges neufs et reconstruits en septembre 2018, le lancement des travaux du premier marché global de performance énergétique, le lancement des phases travaux de certaines rénovations lourdes et la poursuite d'un niveau élevé de réalisation en matière de rénovations plus ponctuelles. Le PAC mobilise fortement l'ensemble des services de la direction, qui poursuit, par ailleurs, les autres axes structurants du projet de direction : autour du projet de service public des agents techniques des collèges, de la maintenance, du projet éducatif départemental 2, des

actions pour la jeunesse, du numérique, de la modernisation de la restauration scolaire et de l'optimisation des moyens financiers des collèges.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépenses	42,018	42,376	41,548	43,140
	Recettes	0,094	0,177	0,055	0,050

L'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2018 est essentiellement due aux loyers des contrats de partenariat (mise en œuvre du contrat n°4). Hors partenariats public-privé (PPP), le budget est stable.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépenses	76,046	81,260	99,606	132,670
	Recettes	9,677	13,105	10,646	12,951

Les dépenses d'investissement sont proposées en forte augmentation, afin de mettre en œuvre le Plan ambition collèges.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	1 474	69	56	1 349

Ces chiffres comprennent en particulier plus de 1 300 postes d'agents techniques des collèges (ATTEE) transférés dans le cadre de la deuxième phase de décentralisation (loi du 13 août 2004).

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	**Réaliser les opérations prévues au PEI dans les délais**					
		2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Collèges et équipements livrés	cible	Collège Daurat au Bourget Pôle sportif St-Denis/St-Ouen	Collège Jaurès à Saint-Ouen		Collège Courbet à Pierrefitte 6ème collège d'Aubervilliers 3 collèges CP4 (Montreuil/Bagnolet, Livry, Christine de Pisan Aulnay)	collèges CP5 (Saint-Denis, Noisy/Drancy) Rénovations lourdes (Romain Rolland , Brassens, Sisley, Brossolette)
	réalisé	Collège Daurat au Bourget	Pôle sportif Collège Jaurès à Saint-Ouen			
Commentaire Si le PEI a été en grande partie réalisé avec la livraison de 3 collèges en 2012-2013, 12 collèges à la rentrée 2014, un collège à la rentrée 2015 et un collège à la rentrée 2016, il reste 2 collèges à réaliser d'ici 2018, un collège à réaliser d'ici 2020 (décalage dû à une maîtrise foncière tardive) ainsi que le gymnase de Stains. Les premières livraisons du PAC sont prévues en 2018 et 2019.						

Objectif	Réaliser le programme de TMGR (Travaux de modernisation et de grosses réparations)					
		2014	2015	2016	2017	2018
Montant des TMGR réalisé (en millions d'euros)	cible	17	22	30 + 5	30,83	42 dont 20,9 pour le MPGE*
	réalisé	16,121 (89,6 %)	16,559 (92,0 %)	100 %		

Commentaire
En 2018, l'objectif de réalisation pour les réhabilitations dites « base commune » est restreint compte tenu de l'importance des investissements dans le cadre du marché global de performance énergétique, des rénovations globales et des constructions/reconstructions. Ce niveau tient également compte de l'importance des vacances de postes prévisionnelles au sein de l'équipe technique du service des relations avec les collèges en 2018.

*Marché global de performance énergétique

Action 1 : **Constructions neuves, rénovations, extensions**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :
- déterminer les priorités sur le patrimoine départemental restant à rénover et les établissements dont la rénovation nécessite des améliorations conséquentes ;
- programmer les collèges qu'il conviendra de construire dans les dix ans à venir pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire ;
- enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme. Une démarche d'élaboration d'un collège du IIIème millénaire, associant tous les partenaires devra être menée complétant et actualisant le travail déjà réalisé ;
- réaliser les opérations prévues aux plans d'investissement, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

L'année 2018 est à la charnière entre les deux Plans exceptionnels d'investissement :
- le PEI (Plan exceptionnel d'investissement), voté en 2010, réalisé en grande partie avec la livraison de 12 collèges à la rentrée 2014, qu'il faut poursuivre jusqu'en 2018 et dont il faut assurer le suivi d'exploitation ;
- le « Plan ambition collèges 2015-2020 » (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions/rénovations lourdes, 1 nouvelle cuisine centrale, 3 internats, de nouveaux équipements sportifs et 80 opérations de rénovation.

Quatre projets seront livrés en 2018 :
- la rénovation-extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte. La mise en service du collège provisoire est intervenue en novembre 2016. La mise en service du collège rénové et de l'internat est maintenue en septembre 2018 mais celles du gymnase et de la cuisine centrale sont reportées en fin d'année 2018 ;
- la construction du sixième collège d'Aubervilliers. Le commencement des travaux est intervenu en décembre 2016 car la mise à disposition du terrain a été retardée. La mise en service du nouveau collège est maintenue en septembre 2018 mais celle du gymnase est reportée en fin d'année 2018 ;
- le nouveau collège intercommunal de Livry-Gargan/Vaujours/Coubron (mise en service à la rentrée 2018) ;
- le nouveau collège intercommunal de Montreuil/Bagnolet.

Plusieurs opérations seront également en phase de travaux en 2018 :
- la reconstruction du collège Christine de Pisan à Aulnay-sous-Bois (livraison en janvier 2019) ;
- les opérations du contrat de partenariat n°5 (nouveau collège de Saint-Denis/Aubervilliers, nouveau collège de Noisy-le-Sec, reconstruction du collège Langevin à Drancy, pour une livraison en septembre 2019) ;
- les équipements du collège Brossolette à Bondy (internat, demi-pension et équipement sportif, livraison en septembre 2019) ;

- les rénovations lourdes des collèges Romain Rolland (Tremblay), Sisley (L'Ile-Saint-Denis) et Brassens (Sevran), avec un démarrage des travaux au cours de l'année 2018 pour une livraison à la rentrée 2019.

Les autres opérations seront en phase de programmation, de concours de maîtrise d'œuvre et d'études de conception.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	12,224	12,901	12,315	13,516
	Recettes	0,013	-	-	-

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux loyers des contrats de partenariat (CP). Leur augmentation est due à la mise en œuvre du CP n° 4.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	46,052	41,214	63,856	83,100
	Recettes	-	3,963	0,530	4,510

Les dépenses d'investissement sont proposées en forte hausse, afin de mettre en œuvre le Plan ambition collèges, avec en particulier la livraison de quatre nouveaux collèges en 2018 (cf *supra*).

Les recettes correspondent à des subventions de l'ANRU pour les internats ainsi qu'à des participations des villes (Montreuil pour la réalisation d'un mail et Bondy pour l'équipement sportif du collège Brossolette).

Action 2 : **Maintenance des collèges**

Objectifs de l'action

L'intervention du Département continuera à s'articuler autour des objectifs stratégiques suivants :
- poursuivre une politique de maintenance intégrée et cohérente ;
- améliorer la qualité du service rendu et tendre vers un niveau de maintenance équivalent d'un collège à l'autre ;
- rationaliser les dépenses ;
- améliorer la connaissance du patrimoine bâti pour déterminer les travaux prioritaires.

Pour rappel, le PAC prévoit de consacrer 235 millions d'euros à la rénovation de 80 collèges. L'objectif de cette remise à niveau est de garantir l'atteinte d'une base commune déclinée sur six axes (sécurité et accessibilité, cadre de vie, accueil des parents, restauration, conditions de travail des ATTEE et performance énergétique). Les rénovations se feront selon trois niveaux d'intervention gradués :
- des collèges bénéficieront d'une réhabilitation permettant leur mise à niveau pour un budget de 83 millions d'euros. Il s'agira de remédier aux dysfonctionnements techniques les plus importants (toitures, espaces extérieurs, cuisines, sanitaires, locaux pour le personnel ATTEE…) ;
- des collèges datant des années 1990 et présentant une consommation importante d'énergie feront l'objet d'une rénovation fonctionnelle et énergétique pour un budget de 76 millions d'euros, ce qui devrait leur permettre de faire baisser leurs coûts énergétiques de 40 %;
- les collèges les plus vétustes feront l'objet d'une rénovation globale pour un budget de 76 millions d'euros (ces crédits sont inscrits dans l'action 1 « constructions neuves, rénovations, extensions »).

L'année 2018 aura pour principale priorité la poursuite de la mise en œuvre du PAC avec les opérations suivantes :
- pour les collèges concernés par les réhabilitations en « base commune », les études de maîtrise d'œuvre et les travaux pour les collèges concernés se poursuivront pour un montant de 15 millions d'euros environ ;
- concernant les collèges qui bénéficieront d'une rénovation fonctionnelle et énergétique, les opérations déjà engagées se poursuivront (études puis travaux sur les collèges du Parc à Aulnay, Herriot et Jouhaux à Livry-Gargan pour 2,25 millions d'euros). Le premier marché de performance énergétique sera notifié au début de

l'année 2018 pour un lancement des travaux à l'été pour 5 collèges (20 millions d'euros). Un second marché sera engagé pour 4 établissements courant 2018 ;
- les travaux sur les cinq cités mixtes se poursuivront en lien avec la Région Île-de-France ;
- les logements de fonctions seront rénovés grâce à la récupération des recettes des conventions d'occupation précaire.

En parallèle du PAC, d'autres chantiers seront poursuivis :
- le suivi de la maintenance sur les 12 collèges en contrat de partenariat déjà livrés et la participation aux nouveaux contrats de partenariat ;
- la poursuite de la mutualisation des agents de maintenance suite au bilan présenté en Comité technique de juin 2017 ;
- l'évolution du système d'information de la maintenance (OMERE, Techbase, GMAO....) ;
- la poursuite de la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits (maintenance des collèges, marchés à bons de commande, nouvel audit sur le suivi des contrats de partenariat).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Maintenance des collèges	Dépenses	3,736	5,156	5,706	5,752
	Recettes	0,081	0,177	0,055	0,050

En fonctionnement, les crédits correspondent essentiellement aux dépenses de petit entretien, de maintenance et de vérifications périodiques des installations.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Maintenance des collèges	Dépenses	22,685	32,346	27,833	41,630
	Recettes	8,030	8,030	8,030	8,030

En investissement, les dépenses sont proposées en forte augmentation, afin mener les opérations définies par le PAC sur les 80 collèges concernés. Les recettes d'investissement correspondent à la Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) versée par l'Etat.

Action 3 : **Moyens de fonctionnement des collèges**

Objectifs de l'action

Les dotations de fonctionnement visent un fonctionnement des collèges au quotidien dans des conditions satisfaisantes. Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques et matériels des établissements, ainsi que des évolutions des principaux postes de coût (énergie, contrats de maintenance…).

Les objectifs stratégiques pour le Département sont de :
- maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements ;
- améliorer la connaissance et l'accompagnement financier et budgétaire des établissements ;
- optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale ;
- consolider le service public des agents techniques des établissements d'enseignement.

Deux objectifs opérationnels seront prioritaires en 2018 :

1/ Stabiliser le niveau des dotations de fonctionnement versées aux collèges malgré l'ouverture de trois nouveaux établissements en septembre 2018
La dotation de fonctionnement 2018 est caractérisée par :
- des crédits pédagogiques en légère hausse avant modification du périmètre de la dotation en direction des collèges de l'éducation prioritaire ;
- une hausse notable des crédits dédiés au sport, dont les usagers seront particulièrement contrôlés en 2018 ;

- une modification de l'attribution des crédits à destination de l'éducation prioritaire, conservés pour moitié dans la dotation initiale de fonctionnement et basculés pour moitié dans le financement d'actions du nouveau Projet éducatif départemental (PED). Cette nouvelle modalité doit permettre de créer un effet levier pour les collèges en Réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) ;
- une baisse sensible des crédits d'entretien en lien avec le renouvellement du marché d'entretien des installations de chauffage ;
- le maintien d'un niveau important des réfactions au regard des fonds de roulement des établissements encore confortables pour certains d'entre eux. La règle de réfaction sera durcie afin d'alerter les établissements n'utilisant pas les dotations du Département ;
- un niveau plus élevé de dotations complémentaires pour financer les trois nouveaux établissements qui ouvriront à la rentrée 2018 (+ 150 000 euros).

2/ Mettre en œuvre le projet de service public des ATTEE et poursuivre la démarche de gestion RH engagée en janvier 2016 dans le cadre de la stratégie RH de la collectivité

L'année 2018 doit permettre d'engager pleinement le plan d'actions présenté au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) d'avril 2016 et précisé dans le cadre du travail partenarial avec le Pôle personnel en 2016 et le travail de concertation avec les organisations syndicales au premier semestre 2017. Le travail autour de la prévention des risques psycho-sociaux en lien avec l'Education nationale sera poursuivi. Un rapport en comité technique sera présenté fin 2017 pour préparer les ouvertures des nouveaux établissements et des deux nouvelles cuisines centrales. Il s'agira également de trouver les moyens de poursuivre la politique de remplacement et de renfort aux équipes avec un moindre recours aux agents en contrats aidés et d'engager pleinement le travail de gestion des restrictions médicales et de lutte contre l'illettrisme.

En investissement, les efforts de renouvellement du mobilier dans les établissements seront poursuivis et la notification du marché des équipements d'entretien doit permettre de réaliser une nouvelle campagne de dotations en équipements et en chariots permettant une évolution de la méthode de nettoyage moins pénible.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	25,709	22,829	21,090	21,472

Ces crédits comprennent les dotations de fonctionnement aux collèges publics et privés.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	0,871	1,110	0,890	1,250
		-	0,001	-	-

Les crédits d'investissement de cette action sont destinés à l'achat de mobilier et de matériel dans les collèges.

Action 4 : **Collège numérique du IIIème millénaire**

Objectifs de l'action

L'action « **Collège numérique du troisième millénaire** » correspond à la mise en œuvre du plan numérique du PEI voté en 2010 et de la loi du 8 Juillet 2013, qui transfère la compétence de maintenance informatique aux Départements. L'action se décline en quatre domaines :
- les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau) ;
- les usages, en diffusant les pratiques numériques innovantes ;
- l'accompagnement des services de l'Education nationale ;
- l'évaluation des usages pour garantir la pertinence des actions menées.

En 2018, plusieurs objectifs et priorités seront poursuivis :

- la réalisation des travaux d'infrastructure informatique (raccordement au Très haut débit de 10 collèges, généralisation progressive du wifi global dans 20 collèges) ;
- le déploiement par vague des outils mobiles (dotation d'une flotte de 10 classes mobiles) ;
- le développement des usages sur l'Espace numérique de travail webcollège ;
- l'harmonisation de la maintenance informatique pour tous les collèges (un seul centre de services sur le numérique éducatif, définition d'une architecture cible) ;
- l'accompagnement aux usages pour les familles au travers du PED (formation, sensibilisation et assistance par les membres de la commission numérique des établissements, mise en place d'un observatoire des usages sur ces collèges partagé avec l'Académie).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Collège numérique du III° millénaire	Dépenses	0,350	1,490	2,436	2,400

Ces crédits correspondent aux dépenses de maintenance informatique, nouvelle compétence de maintenance informatique transférée aux départements par la loi du 8 juillet 2013.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Collège numérique du III° millénaire	Dépenses	6,439	6,590	7,027	6,690
	Recettes	1,647	1,111	2,086	0,411

Les dépenses concernent l'acquisition de matériel informatique, le déploiement du Wifi et le raccordement au très haut débit et le déploiement des espaces numériques de travail (ENT).

Les recettes correspondent à des participations et subventions d'investissement.

Programme : **Projet éducatif départemental**

Ce programme relève de la Mission ***Education et jeunesse***	Ce programme comporte quatre actions : - Citoyenneté et autonomie des collégiens, - Orientation des collégiens, - Prévention des violences et bien-être des collégiens, - Restauration scolaire.

Contexte

Le département compte plus de 85 000 collégiens scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat.

Les résultats de l'enquête PISA présentés en décembre 2013 sont préoccupants pour le système éducatif français, avec une baisse des résultats, une augmentation du nombre d'élèves en difficulté et une aggravation des déterminismes sociaux. L'école française est aujourd'hui celle des pays de l'OCDE où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires et cette tendance s'est accrue ces dix dernières années.

En Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :
- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Education nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs » ;
- à l'entrée en 6ème, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques ;
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

La loi du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : les projets éducatifs territoriaux (PET), la lutte contre le décrochage scolaire, les parcours d'orientation, les parcours d'éducation artistique et culturelle et la scolarité des enfants handicapés. La refondation de l'éducation prioritaire a vu la proportion des collèges classés en « réseau éducation prioritaire » (REP) passer de 52 % à 62,4 % à la rentrée 2015, soit 74 collèges dont 27 en REP +.

La réforme du collège est entrée en vigueur à la rentrée 2016. Elle s'appuie sur une nouvelle organisation des enseignements, de nouveaux programmes, le développement des enseignements interdisciplinaires, l'utilisation des outils numériques et des marges de manœuvre plus importantes pour la communauté éducative dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif. Plusieurs modifications de la réforme du collège sont à l'œuvre :
- les enseignements pratiques interdisciplinaires (API) et l'accompagnement personnalisé (AP) ne sont plus obligatoires, ce qui a un impact sur la demande des collèges vis-à-vis de la collectivité ;
- le dispositif «devoirs faits», qui prévoit de prendre en charge l'élève lorsqu'il fait ses devoirs - notamment en s'appuyant sur des associations et les équipes pédagogiques pour qu'il n'ait pas à les réaliser à la maison - doit être lancé à partir de la Toussaint dans les collèges ;
- la généralisation, pour les élèves entrant en sixième de «stages de réussite» permettant de réviser le français et les mathématiques, trois heures par jour sur cinq jours, durant les vacances de printemps et/ou d'été, et de se familiariser le cas échéant avec son nouvel établissement.

Le choix de la France pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 aura également un impact dès cette année car les enjeux éducatifs autour des JOP sont nombreux : développement de l'apprentissage des langues, travail sur la citoyenneté, culture dans le cadre de l'olympiade cultuelle, insertion professionnelle des jeunes etc.

Objectifs du programme

Un premier Projet éducatif départemental (PED) a été adopté par l'Assemblée départementale le 15 novembre 2012. Sa mise en œuvre a donné une impulsion nouvelle aux actions éducatives menées par le Département, les communes, les associations et les parents en leur donnant une cohérence globale. Le Département s'est doté le 20 octobre 2016 d'un nouveau Projet éducatif pour la période 2016-2020. Son objectif est de favoriser, par une action complémentaire à celle de l'Education nationale, la réussite des collégiens de la Seine-Saint-Denis et leur épanouissement. Il réaffirme la nécessite de placer l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques. Ses finalités et ses valeurs sont, outre la réussite éducative, l'autonomie, l'émancipation individuelle, la mixité, la citoyenneté, la cohésion et le respect. Le

PED II est également guidé par plusieurs principes transversaux : la coopération avec les parents, la participation des adolescents, la maîtrise de l'écrit et du rapport à l'image, l'utilisation des nouveaux outils numériques et la territorialisation des actions éducatives.

Ce nouveau PED s'articule autour de trois axes prioritaires :
- éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ;
- explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir ;
- soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien être des adolescents.

L'évaluation du premier PED a montré la nécessité de travailler davantage en réseau et en coordination avec les acteurs locaux pour être au plus près des besoins des territoires et des collèges ; une démarche de territorialisation de ses actions éducatives a donc été engagée, démarche qui sera expérimentée en 2018 sur Drancy, Romainville et Stains.

Le Département et l'Éducation nationale ont élaboré ensemble un Projet Éducatif Territorial (PET) 2013-2015, qui sera renouvelé fin 2017 sur des principes communs (réussite pour tous, éducation partagée, adaptation des dispositifs aux spécificités du territoire).

Le Département souhaite également s'investir davantage dans les réseaux d'éducation prioritaire présents sur son territoire. En 2018, le réseau REP+ des 3 collèges de Clichy-sous-Bois a été retenu pour mettre en œuvre l'objectif de territorialisation des actions éducatives du PED II.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Projet éducatif départemental	Dépenses	15,777	17,347	18,278	18,128
	Recettes	8,533	9,964	10,086	10,299

Les crédits comprennent essentiellement les dépenses liées à la restauration scolaire, le financement des actions du PED, ainsi que le « chèque réussite » à partir de 2016. Les recettes correspondent à la facturation de la restauration scolaire.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Projet éducatif départemental	Dépenses	0,33	0,081	0,150	0,180

Les crédits d'investissement sont destinés à l'acquisition de matériel dans les cuisines centrales.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	93	19	14	60

Les postes comprennent essentiellement les personnels de restauration scolaire (64 agents dans les 6 cuisines centrales et 13 agents en service central).

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	**Augmenter le nombre de collèges touchés par les actions éducatives du Département (Odyssée, CAC, Conseil général des collégiens…)**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre de collèges touchés par les actions éducatives portées par le Département	cible	95	100	122	125	125
	réalisé	116	120	122	125	

Action 1 : **Citoyenneté et autonomie des collégiens**

Objectifs de l'action

Le premier axe du nouveau PED s'intitule « Éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ». Il se décline sur cinq thématiques :

- l'apprentissage de la citoyenneté mondiale, avec la reprise d'actions existantes (appel à projets pédagogiques, Cartooning for Peace, soutien du Département aux foyers socio-éducatifs, formation des délégués de classe parcours « archives, histoire, citoyenneté » avec les Archives départementales, soutien du Département aux associations d'éducation populaire, Conseil Départemental des collégiens, Odyssée jeunes, Via le Monde), le développement de nouvelles actions (espaces de débats au sein des collèges, actions citoyennes durant la pause méridienne, mobilisation autour des valeurs de l'olympisme) et l'amplification de l'initiative « Nous sommes la République », compte tenu des nouveaux événements que le pays a connu en matière de terrorisme ;
- l'histoire du territoire et l'« éducation à la ville » (partenariats avec le Musée national de l'histoire et de l'immigration et le Mémorial de la Shoah, actions de médiation de l'archéologie, parcours de découverte urbaine…) où il s'agira en 2017 de renforcer les actions relatives à l'archéologie, l'architecture et l'urbanisme (fouilles, construction de la maison danubienne, journées du Patrimoine, journées européennes de l'archéologie…) ;
- l'éducation aux médias et à l'information, via les échanges avec les journalistes, la découverte de la presse écrite, la création par les collégiens de médias d'expression libre, la mise en place d'espace en ligne pour les 11-16 ans et la formation des professionnels et des parents aux usages numériques ;
- les enseignements artistiques et culturels avec les actions existantes (parcours Culture et Art au Collège, résidences d'artistes In situ , « Collège au cinéma », « 1 % artistique » mis en œuvre dans tous les projets de constructions de collèges neufs, expositions de la collection d'art contemporain, projets spécifiques d'éducation à l'image…) et nouvelles (préfiguration du Projet image, actions autour de l'écriture, partenariat avec le projet Tour Médicis de Clichy-Montfermeil…) ;
- le développement durable avec la reprise de dispositifs existant (actions d'éducation à l'écologie urbaine, « Écouter pour voir les oiseaux », « BiodiverCités », « Laurus Nobilis », « mares partagées », « Agir au collège pour la biodiversité », médiation scientifique, parcours urbains de découverte sur le territoire de l'Ourcq, « e-graine », ruches pédagogiques…) et le développement de nouvelles actions (« Plan parcs », projet européen Life+ de lutte contre le gaspillage alimentaire, activités à la base de loisir de Champs-sur-Marne-sur-Marne).

Outre la poursuite des actions existantes, plusieurs objectifs seront poursuivis en 2018 :

- le renouvellement de la convention Odyssée jeunes avec la Fondation BNP Paribas ;
- la mise en place d'un appel à projets pour les Conseils de la vie collégienne ;
- le développement des résidences de journalistes ;
- le renouvellement du partenariat avec la CAF autour du dispositif « Plus citoyens ados » (cf action Jeunesse).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Citoyenneté et autonomie des collégiens	Dépenses	0,585	0,508	0,540	0,515

Action 2 : **Orientation des collégiens**

Objectifs de l'action

Le deuxième axe du nouveau PED a trait à l'orientation des collégiens et s'intitule « Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Il s'agit d'impliquer les jeunes dans une démarche d'exploration professionnelle via la découverte de soi, les rencontres et l'expérience et ainsi contribuer à une orientation réussie.

Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :
- le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr) ;
- le partenariat avec les associations permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, numérique, métiers scientifiques) ;
- la prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles) ;
- la participation des parents à travers les forums de métiers ;
- la mise en lumière des acteurs de formations et d'orientation du territoire auprès de la communauté éducative, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et de formations techniques ;
- l'accompagnement des élèves à la transition après la troisième (sous réserve du renouvellement de la convention avec la Région, collectivité compétente en matière de développement économique, d'apprentissage et d'orientation) ;
- le développement du dispositif « Parcours école » destiné aux élèves de SEGPA coordonné par le Collectif pour l'Emploi.

En 2018, cet axe du PED sera renforcé à travers l'élaboration d'un plan d'action global et mieux coordonné en faveur de l'orientation choisie des collégiens. Plusieurs pistes d'action sont déjà en cours :
- le renouvellement du dispositif « Parcours de découverte des métiers » pour les parcours autour de l'aérien (12 classes), du numérique (5 classes), de la mode et du luxe (3 classes), de l'industrie et du savoir faire (3 classes) et mise en œuvre de deux nouveaux parcours autour de l'assiette et du gaspillage alimentaire (2 classes) et autour de la Ville et des Territoires (2 classes) ;
- la poursuite du partenariat avec le Greta TPC de Paris pour des modules de découvertes des métiers scientifiques et techniques (10 classes) ;
- le soutien au Collectif pour l'emploi dans le cadre du « Parcours Ecole » destiné aux élèves de SEGPA avec identification d'une méthodologie (4 classes) ;
- le développement des partenariats avec des acteurs du numérique intervenant sur le champ de l'orientation et de la découverte des métiers ;
- l'amélioration des fonctionnalités du site « monstage3ème » ;
- le suivi des associations œuvrant dans le champs de l'orientation et de la prévention des déterminismes (FACE93…) ;
- la mobilisation des établissements pour des évènements phares autour des sciences et technologies (Savante Banlieue).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Orientation des collégiens	Dépenses	2,081	3,960	3,951	3,953
	Recettes	0,178	0,080	0,117	-

Ces crédits comprennent en particulier le versement du chèque réussite aux élèves de sixième.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Orientation des collégiens	Dépenses	0,151	-	-	-

Action 3 : **Prévention des violences et bien-être des collégiens**

Objectifs de l'action

Le troisième axe du nouveau PED, « Soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien être des adolescents », vise à repenser le collège comme un point de rencontres entre les jeunes et les différents acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents, associations) pour recréer du lien, apaiser le climat

scolaire, favoriser le bien-être, lutter contre le décrochage scolaire et ainsi réunir des conditions optimales d'apprentissage.

Cet axe se décline sur trois thématiques :
- le développement de lieux accueillants et sécurisés, qui reprend des actions existantes (rénovation du bâti dans le cadre du Plan ambition collèges, ouverture du collège sur l'extérieur, sécurisation des bâtiments, chèque réussite, internats de proximité, utilisation de la sectorisation pour favoriser la mixité) et en développe de nouvelles (stabilisation des équipes enseignantes, association des habitants aux opérations de construction/rénovation, transition primaire-collège, projet de collège expérimental à La Courneuve…) ;
- les actions en faveur d'un climat scolaire serein et la lutte contre le décrochage scolaire (accueil des collégiens temporairement exclus, travail avec la prévention spécialisée, Mission départementale de prévention de la violence à l'école, partenariat avec l'Observatoire des violences faites aux femmes, accompagnement des équipes pédagogiques, amplification des actions de lutte contre le décrochage scolaire…) ;
- le bien-être et la santé des adolescents (parcours éducatifs de santé, planification familiale, lieux ressources innovants, travail avec les Points d'accueil écoute jeunes, actions en faveur du sport au collège, initiatives durant la pause méridienne, réseau du jeu, partenariat avec l'UFOLEP, projets en faveur de la santé des jeunes, formation au secourisme, accueil des collégiens sur la base de loisir de Champs-sur-Marne-sur-Marne…).

Un des objectifs de l'année 2018 est de mettre en place la méthode Climat scolaire définie par le ministère de l'Education nationale : il s'agit d'établir un diagnostic de climat d'établissement à partir d'une enquête menée auprès des élèves, puis de mener un plan d'actions. A ce stade, il est envisagé de conduire des enquêtes sur 15 établissements. Les réflexions et travaux se poursuivront sur :
- l'intelligence du bâti (conception des bâtiments qui permette la diversité des méthodes d'enseignement, la concentration, l'activité physique et la détente des élèves, la bonne circulation des flux et la surveillance/protection des élèves) ;
- la sûreté des locaux et des personnes (prévention des dégradations, des intrusions et des violences aux abords des collèges) par la construction de réponses avec tous les acteurs concernés ;
- la prévention relationnelle et humaine (problèmes de harcèlement, violences verbales et moqueries, sexisme, rumeurs malveillantes, usages problématiques des écrans, phénomènes déviants de groupe …).

Enfin, les actions seront poursuivies sur l'accueil des collégiens temporairement exclus (dispositif ACTE), la démarche santé bien-être et l'implication des parents dans la communauté éducative.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Prévention des violences et bien-être des collégiens	Dépenses	0,311	0,366	0,361	0,514
	Recettes	-	0,060	0,060	0,060

Action 4 : **Restauration scolaire**

Objectifs de l'action

Depuis le transfert de la compétence restauration au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès de tous les collégiens à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics. Pour rappel, 5 nouvelles cuisines centrales ont ouvert en septembre 2014 dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI). Au 1er août 2014, le service de la restauration et de l'éducation au goût a été créé pour permettre d'organiser le fonctionnement de ces cuisines qui s'ajoutent à celle ouverte en décembre 2012. L'année 2015 a vu la mise en place du projet de ce nouveau service et la stabilisation de son organisation avec les 6 cuisines centrales (Blanc-Mesnil, Bondy, Clichy-sous-bois, Montreuil, Saint-Denis, Les Pavillons-sous-bois). Ces cuisines sont entièrement gérées par le Département et livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, les cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5.

L'action « **restauration scolaire** » repose sur des enjeux importants en termes de contenu éducatif, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- poursuivre la politique de développement de la fréquentation de la restauration scolaire : de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement à 51 %. L'objectif est d'augmenter ce taux ;
- améliorer la qualité des plats proposés aux collégiens ;
- améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents au sein des collèges et des cuisines centrales ;
- construire une politique d'éducation au goût ;
- réduire le gaspillage alimentaire, suite en particulier aux nouvelles obligations réglementaires en vigueur au 1er janvier 2016.

Plusieurs chantiers devront être menés en 2018 :
- poursuivre l'augmentation de la production des repas sur les six cuisines centrales, production passée en moyenne de 2 000 à 2 500 repas par jour. Ce développement a été accompagné d'une augmentation du nombre d'offices de 57 à 62, ce qui a pour effet de réduire le nombre des cuisines de production 59 à 54 ;
- accompagner le projet LIFE, en lien avec la mission «transition écologique», afin de limiter le gaspillage alimentaire et de réduire le gisement des déchets dans les collèges, tout en améliorant les conditions de travail des agents. Ces actions s'accompagneront de la mise en place de tables de tri dans les collèges ;
- préparer l'ouverture de la prochaine cuisine centrale au collège Courbet de Pierrefitte en novembre 2018, pour une exploitation au 1er janvier 2019.

Par ailleurs, les activités récurrentes d'accompagnement des équipes de cuisine, de formation, de suivi des marchés, de politique nutritionnelle, de contrôle des normes HACCP et de gestion des flux financiers avec les collèges seront poursuivies et améliorées.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Restauration scolaire	Dépenses	12,801	12,527	13,426	13,145
	Recettes	8,355	9,534	9,909	10,239

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Restauration scolaire	Dépenses	0,179	0,081	0,150	0,180

Programme : **Actions pour la jeunesse**

Ce programme relève de la Mission ***Education et jeunesse***

Ce programme comporte deux actions :

- Mobilité européenne des jeunes,
- Engagement citoyen des jeunes.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine. Les chiffres du dernier recensement indiquent que les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont 326 000 et représentent 21,5 % de la population départementale.

Sur le plan scolaire, près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 54 500 jeunes de 15 à 29 ans.

L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22,1 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

En matière d'engagement associatif, on peut noter qu'en Seine-Saint-Denis, 9 % des présidents et 16 % des dirigeants associatifs ont moins de 35 ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

L'accès au logement constitue l'un des principaux enjeux pour améliorer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. En Seine-Saint-Denis, la décohabitation est difficile pour les jeunes de 15 à 29 ans : 56 % d'entre eux vivent encore chez leurs parents et 8 % vivent seuls (contre 13 % en moyenne en Île-de-France et en France). 38 % des jeunes de 15 à 29 ans vivent dans un logement social et 31 % sont locataires d'un logement privé.

Objectifs du programme

Ce programme a pour vocation de dynamiser les actions départementales en direction des jeunes, de mettre en cohérence les différents dispositifs à l'attention de ce public et de favoriser l'implication des acteurs de la jeunesse et des jeunes eux-mêmes dans la réflexion et la construction des politiques publiques. Il s'agit de mener une action transversale auprès de l'ensemble des directions départementales, de l'Etat, de la CAF et des professionnels de la jeunesse de Seine-Saint-Denis.

Le Département a défini quatre orientations stratégiques :
- coordonner les politiques publiques départementales destinées aux jeunes ;
- animer le réseau jeunesse ;
- lutter contre les discriminations subies par les jeunes ;
- favoriser la mobilité et la citoyenneté des jeunes.

Principaux partenariats

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Conseil régional d'Ile-de-France, Communes, Centres sociaux, Missions locales, Mouvements d'éducation populaire

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Actions pour la jeunesse	Dépenses	0,103	0,087	0,096	0,096
	Recettes	0,033	0,000	0,000	-

Les crédits de ce programme sont dédiés aux dispositifs « parcours de mobilité européenne des jeunes », « Plus citoyens », à des subventions à des partenaires et à l'organisation d'événements en direction de la jeunesse. Pour rappel, en 2015, des crédits exceptionnels avaient été inscrits au titre de la COP 21.

Action 1 : **Mobilité européenne des jeunes**

Objectifs de l'action

L'action « mobilité européenne des jeunes » a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mobilité européenne. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, en particulier ceux en insertion (jeunes suivis par les missions locales ou participant à des chantiers de solidarité) et en apprentissage (au sein des CFA de Seine-Saint-Denis).

Pour 2018, les priorités pour l'action « mobilité des jeunes » seront les suivantes :
- coordonner les dispositifs départementaux (projets européens et de solidarité internationale, mobilité européenne) ;
- développer l'appel à projets « Parcours Mobilité » en soutenant les structures jeunesse dans le montage de projets de mobilité des jeunes et en offrant un appui méthodologique aux porteurs de projets ;
- renforcer l'implication des différents services départementaux dans la promotion de l'appel à projets et conforter les partenariats avec les services de l'Etat et de la Région ;
- développer des Rencontres de la mobilité réunissant les partenaires et les structures cibles de l'appel à projets. Il s'agit d'expliquer les différentes formes de mobilité européenne, en présentant les relais locaux d'aide au montage de projets, de mutualiser les bonnes pratiques et de valoriser les projets déjà réalisés dans le département ;
- co-financer des projets « parcours de mobilité » pour les jeunes en insertion professionnelle ou en apprentissage, projets qui pourront être présentés par différents acteurs (associations de chantiers, missions locales, espaces d'insertion, centres de formation des apprentis, des services municipaux).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Mobilité européenne des jeunes	Dépenses	0,040	0,030	0,035	0,035
	Recettes	0,033	-	0,000	-

Les crédits de cette action sont dédiés à l'appel à projet « parcours de mobilité européenne des jeunes ».

Action 2 : **Engagement citoyen des jeunes**

Objectifs de l'action

Cette action a pour ambition de répondre à plusieurs enjeux stratégiques :
- faire connaître et valoriser les politiques départementales en direction des 16-30 ans ;
- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne, favoriser leur accès à l'autonomie ;
- valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif « Plus Citoyens », initié en 2009, et qui a pour objectif de contribuer à l'implication des jeunes dans la vie de la cité, en accompagnant et en finançant les projets des jeunes (16-30 ans) dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation, de la démocratie participative ou du développement durable.

Pour 2018, les priorités seront les suivantes :
- développer et faire connaître les dispositifs en multipliant les contacts avec le réseau jeunesse du département, en organisant des rencontres avec les partenaires concernés et en développant les supports d'information ;
- développer et renforcer le dispositif « Plus Citoyens » en mobilisant les directions départementales et les partenaires sur l'analyse collective des projets ;
- valoriser les projets financés via le site Internet et le magazine du Département et organiser des rencontres entre les jeunes porteurs de projets ;

- renforcer le dispositif du service civique. Le Département a souhaité renforcer son engagement, en recourant au dispositif au sein de ses services et en favorisant l'accès pour ses partenaires associatifs. L'accueil de ces jeunes a d'ores et déjà démarré, avec une montée en charge progressive, l'objectif du Département étant d'accueillir 200 jeunes en service civique d'ici à 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,063	0,057	0,061	0,061

Les crédits de cette action comprennent les dépenses relatives au dispositif « Plus citoyens » et celles consacrées à l'organisation d'événements en direction de la jeunesse.

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme **: Culture**	
Ce programme relève de la Mission ***Culture, patrimoine, archives***.	Ce programme comporte quatre actions : - Structuration d'une offre artistique et culturelle durable, - Développement des publics et renforcement de l'action culturelle, - Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur, - Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Contexte

D'un point de vue institutionnel, le fait que certains Établissements publics territoriaux (EPT) aient pris des compétences en matière de politique culturelle (Est Ensemble dans le domaine de la lecture publique et des enseignements artistiques, Plaine Commune dans le domaine de la lecture publique et autour de l'enjeu culture et aménagement) interroge de manière croissante les modalités d'intervention du Département, que ce soit dans la relation aux partenaires culturels ou dans le cadre de la coopération territoriale avec les communes. Alors que l'absence d'un véritable « chef de file » des politiques culturelles a été entériné dans le cadre la loi NOTRe, le Département porte une posture d'ensemblier, en lien avec les EPT engagés sur ce terrain, pour faire émerger une vision des enjeux culturels du territoire, susceptible d'être partagée avec les autres acteurs institutionnels (DRAC, Région).

D'un point de vue financier, la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales, avec son impact négatif sur les compétences non obligatoires comme la culture, est redoublée au niveau national par la réduction opérée par l'État des dispositifs d'emplois aidés qui soutiennent en grande partie le secteur culturel. Ce mouvement est renforcé à l'échelle locale par des choix opérés par certaines communes suite aux élections municipales de 2014 ainsi que par le redéploiement de l'intervention financière de la Région Ile-de-France vers la grande couronne francilienne, qui a d'ores-et-déjà un impact sur les structures implantées en Seine-Saint-Denis.

Objectifs du programme

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Elle s'articule autour de plusieurs objectifs stratégiques :
- la poursuite du projet Image dans une phase de mise en œuvre ;
- le maintien de l'intervention en matière d'éducation artistique et culturelle et de 1 % artistique ;
- la structuration de la politique culturelle dans son croisement avec les politiques sociales ;
- la contribution de la politique culturelle à la mise en œuvre des axes prioritaires de la politique départementale (Plan d'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques, Plan parcs, Projet éducatif départemental) ;
- le développement des croisements « art et sport » dans le cadre notamment des JOP 2024 et la perspective de l'olympiade culturelle 2020-2024 ;
- l'accompagnement des partenaires dans un contexte d'incertitudes économiques et financières ;
- la poursuite des nouvelles orientations de la démarche de coopération territoriale dans une optique stratégique et plus intégrée aux politiques sectorielles ;
- le renforcement de la coordination de l'action du Département avec les partenaires institutionnels (DRAC, Région), autour d'une vision partagée des enjeux du territoire.

Pour 2018, les priorités seront les suivantes :
- reposer le cadre de l'action conduite au regard de la prise en compte des nouveaux impacts du projet de direction ;
- mettre en œuvre le projet Image avec la création d'une nouvelle structure et la formalisation d'un projet artistique et culturel ;
- définir avec les directions sociales un cadre d'action partagé « culture - action sociale » ;
- élaborer les orientations et actions culturelles inscrites dans le plan Parcs ;
- mobiliser les acteurs culturels dans le cadre du plan d'accompagnement des JOP ;
- définir les objectifs du nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques ;
- expérimenter des parcours d'éducation artistique et culturelle en lien avec la nouvelle territorialisation du Projet éducatif départemental et avec les réflexions menées par le pôle Solidarité en matière de développement social ;
- poursuivre une animation régulière et thématique des réseaux des partenaires culturels et des villes en coopération ;

- renforcer l'intégration entre approche territoriale et approche partenariale de la politique culturelle, en intégrant les théâtres de ville à la coopération territoriale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Culture	Dépenses	18,479	18,406	18,397	18,466
	Recettes	0,071	0,056	0,063	0,072

En fonctionnement, le budget de la culture est constitué en quasi-totalité de subventions aux équipements culturels, aux festivals et réseaux, ainsi qu'aux artistes et compagnies.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Culture	Dépenses	0,449	0,569	1,735	1,499

Les crédits d'investissement proposés pour 2018 concernent principalement la MC 93, le soutien à l'investissement des partenaires, le projet Image et l'acquisition d'œuvres.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	60	39	16	5

En plus des agents du service de la culture, ces postes intègrent ceux de la Mission culture et art au collège (MICACO), de la Mission de coopération territoriale (MICOPTER), de la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs ainsi que du service des affaires générales commun à la Direction.

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	**Accroître le nombre de collégiens touchés par au moins une action culturelle départementale (dispositifs départementaux et Collège au Cinéma) (action 3 : éducation artistique)**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Pourcentage de collégiens bénéficiant d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle porté par le Département	Cible	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %
	Réalisé	25 %	24 %	24 %	25 %	

Commentaire :
Les dispositifs concernés sont les suivants : parcours CAC, résidences In Situ, Collège au Cinéma (Cinémas 93) et parcours d'éducation à l'image (Projet Educatif Départemental). Le nombre d'actions est globalement stable mais est réparti à partir de 2014 sur 5 nouveaux collèges, d'où la baisse de la proportion d'élèves touchés.

Objectif	Favoriser la coopération culturelle entre le Département et les Communes (action 4 : coopération culturelle)					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de villes et d'EPT (établissements publics territoriaux) de Seine-Saint-Denis ayant signé des conventions de coopération avec le Département	Cible	26 à 30	30	25	25	25
	Réalisé	25	20	21	20	

Commentaire :
Les conventions de coopération culturelle sont mises en place pour mieux articuler la politique du Département avec celle des villes et ouvrir de nouveaux champs d'expérimentation de projets. Le renouvellement des conventions n'est pas automatique (approche qualitative) ; il peut y avoir des années blanches en fonction des contingences administratives et politiques. Les conventions s'articulent depuis 2016 autour de chantiers stratégiques territoriaux (à la suite de la réécriture en 2015 du projet de la Mission de coopération territoriale) qui se déclinent différemment selon les territoires, en fonction d'un diagnostic partagé et prospectif.

En 2015, le nombre de conventions a baissé du fait de la phase de rédaction du nouveau projet de mission et à partir de 2016, l'énergie a été mise sur la réécriture complète et progressive des nouveaux formats de conventions de coopération, plus stratégiques et ambitieux. En parallèle, il est apparu que l'objectif de contractualiser avec un toujours plus grand nombre de villes et d'EPT n'était plus adapté. La cible de 25 territoires en convention de coopération semble aujourd'hui un niveau raisonnable vers lequel il faut tendre progressivement.

Action 1 : **Structuration d'une offre artistique et culturelle durable**

Objectifs de l'action

Il s'agit, au travers de cette action, de maintenir l'offre artistique et culturelle en matière d'équipements, de présence artistique et de manifestations de manière équilibrée et durable sur le territoire, tous champs artistiques confondus. Pour ce faire, il convient en particulier de :

- soutenir les partenaires artistiques et culturels dans leurs actions de création et de diffusion (structures culturelles de dimension nationale, festivals, lieux intermédiaires, théâtres de ville, cinémas, bibliothèques municipales) ;
- initier, porter et soutenir des projets départementaux (Art dans la ville, diffusion de la collection départementale d'art contemporain, résidences d'implantation, Chapelle Vidéo…) ;
- initier, coordonner et évaluer les dispositifs d'aide à la création artistique et à sa diffusion (résidences artistiques, soutien à la production cinématographique, programme du 1 % artistique, aide au projet).

Quatre axes de travail seront prioritaires en 2018 :

1. Soutenir les partenaires artistiques et culturels dans leurs actions de création et diffusion
Il s'agira :

- de soutenir les partenaires dans le cadre stratégique posé par le nouveau projet de Direction et de mieux évaluer leur action au regard des orientations de la politique départementale ;
- d'accompagner les partenaires fragilisés par le contexte politique local ou régional (Chroma) ou pour des raisons économiques ;
- de soutenir et animer de nouvelles démarches de réseaux ;
- de renforcer l'intervention en direction des territoires de l'est (EPT Grand Paris-Grand Est et Terres d'envol à travers l'Atelier Médicis et les contrats Territoire lecture notamment) ;
- de mettre en œuvre la reprise partielle de l'investissement (projet Image), d'accompagner la réflexion sur de nouveaux projets (Fratellini, Ecole des arts du cirque) et de donner un nouveau souffle en matière d'art contemporain (acquisitions pour la collection).

2. Proposer, porter et soutenir les projets départementaux en veillant à l'équilibre territorial
Les grands axes de la politique culturelle doivent être articulés avec les plans départementaux prioritaires (« A vos parcs », Projet éducatif départemental, cf action 3), le futur Plan culture et social (cf action 2) ainsi que l'accompagnement de la candidature aux JOP, en lien avec les services départementaux concernés. Il s'agira en particulier :

- de mieux valoriser et diffuser la collection départementale d'art contemporain ;
- de réorienter le soutien aux arts de la rue pour le lier davantage avec les actions dans les parcs et les projets du service du patrimoine culturel ;

- de mieux articuler les politiques sectorielles avec la coopération territoriale, via les conventions de coopération avec les communes et leurs groupements.

3. Proposer, coordonner et évaluer les dispositifs d'aide à la création artistique et à sa diffusion
Il importera dans ce domaine :
- de réaliser un accompagnement artistique et culturel des principales opérations de travaux de l'année 2018 (extension du tramway T1, piscine de Pierrefitte et collège expérimental de La Courneuve) ;
- de mettre en place une nouvelle campagne de 1 % artistique dans le cadre du Plan ambition collèges.

4. Mettre en œuvre la phase préalable du projet Image
Après les décisions importantes attendues pour la fin de l'année 2017 (choix du lieu, du format juridique, recrutement d'un chef de projet), 2018 sera une année charnière de mise en œuvre en ce qui concerne les aspects juridiques (fusion des associations), politiques (formalisation des partenariats), financiers (recherche des financements) ainsi que concernant le travail sur les bâtiments (lieu physique et lieu virtuel) et l'élaboration du projet lui-même.

Principaux partenariats

Les principaux partenaires sont les collectivités territoriales (les Communes, la Région), l'Etat (CNC) et la DRAC, les acteurs culturels et économiques de et hors Seine-Saint-Denis, la DEIAT, la DDMH, la DEJ, la DEF et la DNPB.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	12,407	12,239	12,428	12,357
	Recettes	0,048	0,056	0,063	0,072

En fonctionnement, les dépenses sont essentiellement constituées des subventions aux quatre scènes nationales (MC 93, Nouveau théâtre de Montreuil, Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis), ainsi qu'à d'autres structures (lieux intermédiaires, résidences d'artistes, équipements municipaux…).

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	0,399	0,519	1,650	1,449

Les crédits d'investissement sont dédiés aux opérations en cours de financement : projet Image, rénovation de la MC 93, subventions d'équipement aux partenaires et acquisitions d'œuvres d'art contemporain.

Action 2 : **Développement des publics et renforcement de l'action culturelle**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques à moyen terme de cette action sont de :
- soutenir les politiques d'élargissement des publics menées par les différents partenaires (acteurs culturels, villes ou intercommunalités) ainsi que dans le cadre des dispositifs départementaux spécifiques,
- développer des nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec ce type d'actions.

Trois principaux axes de travail seront prioritaires en 2018 :

1. La consolidation des actions en direction des usagers des services sociaux du Département
La petite enfance et le secteur social seront investis à travers plusieurs dispositifs :
- les projets d'artistes dans les crèches départementales (programme « Hisse et Oh ! Artistes et petite enfance » avec 10 parcours dans le domaine du spectacle vivant, du livre et du cinéma d'animation) ;

- la musique classique avec l'orchestre DEMOS, en lien avec les conservatoires ;
- un futur plan Culture et social 2018-2021, qui devra être élaboré en concertation avec les élus, les services départementaux et les partenaires concernés.

2. L'amplification des actions culturelles dans les parcs

En lien avec la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB), plusieurs actions seront poursuivies dans les parcs départementaux. Après Georges Valbon, Jean Moulin - Les Guilands et le parc de l'Ile-Saint-Denis, les dispositifs « Lire au parc » (bibliothèques estivales éphémères) et « Partir en livre » seront étendus au parc de la Haute-île en 2018. Les liens seront renforcés entre ces dispositifs et le « parc d'attraction littéraire » proposé par le Centre de promotion du livre de jeunesse. Organisé à Pantin depuis deux ans, ce projet est en effet susceptible de se déplacer dans le parc Georges Valbon en 2018, ce qui permettrait d'élaborer un programme cohérent et conjoint pour les deux opérations.

3. L'accompagnement des partenaires dans le développement de l'action culturelle et l'élargissement des publics

Le contrat « Territoire-Lecture » de Clichy-Montfermeil, qui vise à développer des actions destinées à rapprocher les deux bibliothèques dans leurs pratiques professionnelles, reconquérir le public adulte et proposer de nouveaux services aux usagers connaîtra sa dernière année de fonctionnement en 2018. Un deuxième contrat « Territoire-Lecture » sera mis en place en 2018 à Sevran et Aulnay-sous-Bois avec une phase de diagnostic.

Le soutien aux médiathèques qui portent des projets dans le domaine de la petite enfance, du numérique ou des publics dont le français n'est pas la langue natale sera poursuivi.

Le projet de développement des ressources numériques de la Philharmonie sera également poursuivi en lien avec les médiathèques et les conservatoires, afin de renforcer la médiation culturelle et la circulation des publics (9 villes concernées, dont 3 en phase de consolidation des acquis sur leur territoire).

Enfin, un fonds expérimental verra le jour pour soutenir les projets liés au développement des publics (pratiques amateurs, champ social…).

Principaux partenariats

Acteurs culturels, professionnels du champ social, artistes, Communes et EPT, DRAC, chercheurs

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	3,387	3,380	3,369	3,474
	Recettes	0,023	-	0,000	-

Les dépenses relatives à cette action sont en particulier consacrées au soutien aux partenaires d'action culturelle dans les domaines du livre (Centre pour la promotion du livre jeunesse), de la musique (Chroma), de la culture scientifique et de l'action culturelle pluridisciplinaire (Citoyenneté et Jeunesse).

Action 3 : **Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur**

Objectifs de l'action

Il s'agit ici de réaffirmer le rôle de la rencontre artistique dans la formation et le parcours des jeunes, de favoriser cette mise en relation et d'améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur :

- en renforçant la présence des artistes et chercheurs dans les collèges au travers du plan Culture et art au collège (CAC), des résidences In situ et des actions d'éducation aux medias dans le cadre du Projet éducatif départemental (PED) ;
- en finalisant la refonte du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques ;

- en engageant une démarche de coordination des parcours d'éducation artistique et culturelle, qui recouvrent dorénavant le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps libre.

Dans le domaine de **l'éducation artistique et culturelle**, les objectifs 2018 seront les suivants :
- développer de nouveaux projets d'éducation aux regards et aux médias, dans le cadre du PED II et du futur projet Image, et pérenniser les résidences de journalistes dans les collèges ;
- réaliser un événement et une communication spécifique à l'occasion des 10 ans du plan Culture et art au collège ;
- préparer le renouvellement du contrat local d'éducation artistique (CLEA) mis en place avec la DRAC et la Fédération des centres sociaux ;
- contribuer à la recherche de partenaires privés (fondations, mécènes) susceptibles de cofinancer des actions d'éducation artistique.

En ce qui concerne les **enseignements artistiques et les pratiques en amateur**, il s'agira en 2018 de :
- finaliser le nouveau Schéma départemental ;
- inciter le pôle supérieur d'enseignement de la musique (« Pôle Sup 93 ») à tisser des liens avec les acteurs présents sur le département (établissements d'enseignement spécialisés, lieux de création et diffusion) et veiller à la stabilisation de la gouvernance de cette structure ;
- accompagner Sequenza 9.3 dans le renouvellement du projet de Public Chorus en favorisant la diversité des esthétiques, en développant des échanges de pratiques et de formation-actions.

Principaux partenariats

Education nationale, DRAC, Réseau des établissements d'enseignement artistique, Réseau des lieux de création et de diffusion, partenaires culturels nationaux, Etat, Région, Communes, EPT.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	2,259	2,325	2,186	2,225

Les crédits de cette action sont essentiellement dédiés aux dispositifs de l'art et de la culture au collège (In Situ, Culture et art au collège) ainsi qu'au soutien aux pratiques artistiques en amateur.

Action 4 : **Développement de la coopération culturelle des territoires**

Objectifs de l'action

Les orientations de cette action ont fait l'objet d'un travail de redéfinition en 2015 autour de la volonté d'enclencher une nouvelle étape de la coopération territoriale, plus stratégique, en évitant la dispersion des moyens et en incitant à la mutualisation et au portage de projets communs. Ces orientations se déclinent désormais en cinq chantiers stratégiques (art et culture dans l'espace public, parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, culture et société, valorisation et médiation patrimoniale, arts et sport).

En transversalité avec les autres programmes et actions, cinq axes de travail seront prioritaires en 2018 :

1. **L'amplification du développement des nouvelles formes de conventions de coopération avec les territoires et mise en œuvre des chantiers stratégiques territoriaux :**
   - la poursuite du mouvement de conventionnement sous la forme d'un dialogue stratégique avec les territoires, notamment les EPT ;
   - une réflexion autour de nouvelles coopérations avec les territoires non encore engagés dans cette démarche

2. **Le développement de projets transversaux et mutualisés entre territoires :**
   - la signature du Pacte (Pacte d'action culturelle territoriale) sur le parc Georges Valbon ;
   - la poursuite du projet Passage(s) en coopération avec Paris ;
   - la mise en œuvre de la nouvelle convention de coopération avec l'établissement public Medicis ;

- la participation à la démarche « Art, sport, territoires, habitants »

3. **Le renforcement de l'entrée territoriale dans la co-construction et la structuration des politiques culturelles partenariales avec les villes :**
   - l'intégration du conventionnement avec les théâtres de ville dans le dialogue stratégique avec les villes et les conventions de coopération culturelle ;
   - la réflexion sur les suites à donner au dispositif de résidences d'implantation

4. **Favoriser le dialogue territorial à l'échelle métropolitaine :**
   - la mise en œuvre et suivi des actions de la convention de coopération avec Paris ;
   - la mise en lien des acteurs-ressources à rayonnement métropolitain

5. **Le développement de nouvelles formes collaboratives, de cadres de travail mutualisé et d'échanges de pratiques :**
   - l'accompagnement du renouvellement du Schéma des enseignements artistiques ;
   - l'amplification des groupes de travail inter-directions sur les formes de territorialisation.

Principaux partenariats

Communes et EPT de Seine-Saint-Denis, Ville de Paris, autres directions du Département, partenaires culturels, structures ressources dans le domaine culturel et de la formation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,427	0,462	0,415	0,410

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de subventions aux projets culturels des collectivités ayant conclu une convention de coopération culturelle avec le Département.

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,050	0,050	0,085	0,050

Programme : **Patrimoine culturel**

Ce programme relève de la Mission ***Culture, patrimoine, archives***.	Ce programme comporte trois actions : - Recherches archéologiques et patrimoniales, - Consolidation et transmission des savoirs, - Structuration des partenaires.

Contexte

Le contexte d'aménagement métropolitain rapide (nouvelles mobilités, processus d'urbanisation en devenir, impact de la structuration administrative métropolitaine), la sociologie et la démographie du département, ainsi que la spécificité patrimoniale de son territoire (forte présence de « petit patrimoine », notamment industriel, d'équipements publics, d'habitat collectif, de patrimoine récent, faible niveau de protection au titre des monuments historiques) confèrent à la politique départementale dans le domaine du patrimoine culturel un caractère particulier.

Au fil des ans, le Service du patrimoine culturel a conforté son rôle de conseil et d'opérateur auprès des communes et des aménageurs, notamment par la réalisation d'opérations préalables à des opérations d'aménagement, ainsi que l'élaboration d'outils d'aide à la décision basés sur un travail de terrain minutieux : diagnostics et fouilles archéologiques, d'une part ; opérations d'inventaire et diagnostics patrimoniaux, d'autre part. Il a également contribué à faire connaître les témoins matériels qui constituent l'histoire et la mémoire de la Seine-Saint-Denis, de la préhistoire à la période contemporaine, par la mise en œuvre de dispositifs de médiation originaux et diversifiés : expositions, publications, supports numériques, jeu-concours De Visu, Archéosite, visites guidées, dispositifs d'éducation artistique et culturelle, etc. Il s'est toujours agi d'accompagner le développement du territoire pour en préserver l'identité profonde et en requalifier les représentations, trop souvent négatives.

Objectifs du programme

Ce programme a pour ambition de contribuer à la connaissance et à la préservation du patrimoine de la Seine-Saint-Denis, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural. Il a également pour objectif d'en faire découvrir la richesse sur la base de travaux de recherche et de médiation approfondis, afin que les habitants puissent se l'approprier.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental ;
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large ;
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.

En 2018, plusieurs projets seront prioritaires :
- l'accompagnement du développement opérationnel du pôle archéologique de la Haute-Île (PArHI), en poursuivant la refonte de l'Archéosite autour de la « maison danubienne » inaugurée en 2018, en rendant opérationnel le partenariat avec l'hôpital de Ville-Evrard autour notamment du bâtiment de l'ancienne ferme et en obtenant un positionnement de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sur le pôle métier du ParHI ;
- la montée en puissance du nouvel atlas du patrimoine, dont les contenus doivent être normés et valorisés ;
- la finalisation de la phase terrain de l'importante fouille archéologique préventive de Bobigny-La Motte en poursuivant sa valorisation auprès du grand public et des scolaires,
- l'expérimentation des nouveaux dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC), d'« éducation à la ville » relatifs au patrimoine et le pilotage de la commission du nouveau Projet éducatif départemental (PED II) relative à cette thématique ;
- la participation au rapprochement entre culture et sport dans le cadre de la préparation des JOP 2024, notamment avec la création de dispositifs de valorisation du patrimoine sportif et d'études patrimoniales et techniques afin d'aider à la prise en compte de l'intérêt patrimonial de certains sites ou bâtiments concernés par les JOP ;
- le conventionnement avec la Région, collectivité « cheffe de file » pour le patrimoine à l'échelle de l'Île-de-France, pour faire résonner les efforts départementaux avec les nouvelles opportunités offertes par la délibération de la Région sur sa politique patrimoniale (labellisation, aide à la réhabilitation, soutien aux musées, valorisation).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Patrimoine culturel	Dépenses	0,687	0,591	0,690	0,673
	Recettes	0,028	0,192	0,052	0,134

Afin de permettre la restructuration stratégique des politiques patrimoniales du Département :

- le budget consacré à la fouille archéologique préventive au stade départemental de la Motte est maintenu, ce qui permettra notamment de terminer la phase terrain de la fouille préventive de Bobigny-La Motte ;
- le budget de médiation est globalement maintenu pour poursuivre la hausse qualitative des actions menées via la poursuite de l'accroissement de l'offre à l'Archéosite, la participation accrue du Département aux opérations patrimoniales nationales (Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Journée de l'architecture...), la création de dispositifs numériques et de vidéos de valorisation à destination du site internet, la poursuite raisonnée de la stratégie éditoriale, les projets sport et culture...
- les subventions en fonctionnement des partenaires sont globalement maintenues pour les partenaires ayant entamé des logiques « projet » avec le Département (MNHI, Mémorial de la Shoah, Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, Musée de la Résistance nationale) et redéployées vers des projets ponctuels mais déterminants (projet d'agriculture néolithique dans le cadre de la stratégie départementale de transition écologique, projet d' « éducation à la ville »).

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Patrimoine culturel	Dépenses	0,036	0,086	0,689	0,154
	Recettes	-	-	-	0,172

L'effort d'investissement se recentre autour du projet de concrétisation du Pôle archéologique de la Haute-Île, en lien avec l'établissement public de santé de Neuilly-sur-Marne.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	32	20	7	5

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Valoriser le patrimoine départemental et requalifier les représentations du territoire					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de visiteurs actifs à l'archéosite de la Haute-Île	Cible	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Réalisé	4 500	3 500	3 000	7 550	

Commentaire :
En 2017, le service a restructuré l'offre, la communication et les modalités opérationnelles pour développer quantitativement et qualitativement les publics (loisirs, publics empêchés, excursionnistes, encadrant à des fins de sensibilisation, club sportif…). Ce travail devrait se poursuivre en 2018 avec l'ouverture de nouveaux espaces de médiation avec l'inauguration de la nouvelle clairière néolithique autour de la maison danubienne.

Action 1 : **Recherches archéologiques et patrimoniales**

Objectifs de l'action

Dans un contexte d'aménagement rapide du territoire, que les projets du Grand Paris Express catalyseront, les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain ;
- offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision pertinents et optimisés pour étayer leurs points de vue opérationnels et leurs projets d'aménagement par des éléments de connaissance historique et architecturale, et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine archéologique, les priorités de l'année seront :

- la finalisation de la fouille préventive lancée à la fin 2016 sur le terrain du Parc départemental des sports de la Motte (Bobigny) pour l'aménagement du pôle sport - handicap, assis sur un très important site archéologique d'époques gauloise et romaine ;
- la définition des modalités de poursuite de la fouille du gisement mésolithique de la Haute-Île, dont l'importance à l'échelle nationale est maintenant démontrée.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine architectural et urbain, les axes prioritaires de travail pour l'année 2018 seront les suivants :

- poursuivre son rôle d'expertise et de conseil aux collectivités, dans le cadre des procédures d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux notamment) ;
- poursuivre le travail d'accompagnement des directions opérationnelles du Département sur les projets, portés en interne, présentant des enjeux patrimoniaux, notamment pour le Plan piscines, le Plan ambition collèges, les JOP, le Plan parcs, le projet Image. La réalisation d'études patrimoniale et technique pourra être mobilisée à cette fin ;
- poursuivre des relations régulières avec les autorités de l'État en charge du patrimoine (DRAC / CRMH et UDAP93), ainsi qu'avec ses partenaires directs, notamment la Région Île-de-France, avec laquelle le Département pourrait conventionner sur cette politique publique dont elle vient de se réaffirmer « chef de file » ;
- poursuivre l'accompagnement du projet d'avenir du parc de la Poudrerie, en proposant ses services opérationnels lors de la réalisation d'étude(s) de faisabilité ou de pré-programmation, ainsi que sur l'ensemble des projets d'aménagement sur le territoire séquano-dionysien (« Réinventer la Seine », « Inventer la Métropole du Grand Paris », aménagements des lignes du Grand Paris Express, projets portés par l'association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, dont le Département est membre fondateur, etc.).

Principaux partenariats

Partenariats internes :

- DNPB, DDMH, MICOPTER (DCPSL).

Partenariats externes :

- Service régional de l'archéologie, INRAP, Université Paris I (archéologie préventive et programmée)
- Villes du Bourget, de Dugny, du Blanc-Mesnil et de La Courneuve
- Musée de l'air et de l'espace
- Communautés d'agglomération de Plaine Commune et Est Ensemble
- Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
- Architecte des Bâtiments de France.
-

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Recherches archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,207	0,169	0,281	0,335
	Recettes	0,028	0,192	0,052	0,134

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Recherches archéologiques et patrimoniales	Dépenses	-	0,020	0,177	0,029

Action 2 : **Consolidation et transmission des savoirs**

Objectifs de l'action

A partir des recherches archéologiques et d'inventaire menées sur le terrain, en tenant compte également de la connaissance générale du patrimoine sur le territoire, et en résonance avec les grandes tendances de la valorisation patrimoniale à l'échelle nationale, le Service du patrimoine culturel a pour mission d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une large diversité de publics, notamment les collégiens, les habitants et les usagers du territoire.

En matière de consolidation des données, la priorité de l'année 2018 sera la reprise des données de l'atlas du patrimoine dans la perspective du projet de système d'information.

En parallèle, l'objectif de transmission des savoirs se traduira en 2018 dans deux domaines principaux.

En matière de patrimoine archéologique, l'année 2018 doit permettre la poursuite du projet de l'Archéosite, avec la diversification accrue des types d'offres auprès des scolaires (afin d'accompagner la montée en puissance de la fréquentation des collégiens), la poursuite des expérimentations auprès des publics « loisirs » et « tourisme » et surtout, la mobilisation du potentiel qu'offrira la maison danubienne à partir de son inauguration. La première tranche du projet d'agriculture expérimentale néolithique sera mise en œuvre à l'Archéosite, dans le cadre du plan transition énergétique du Département. Le projet de Pôle archéologique de la Haute-Île entrera dans sa première phase opérationnelle, avec la réalisation d'un premier programme pour le pôle métier, en déclinaison de l'étude de faisabilité réalisée en 2017 et de la convention qui liera le Département à l'hôpital de Ville-Evrard.

Par ailleurs, l'offre évènementielle sera poursuivie avec les Journées nationales de l'archéologie (JNA), les Journées nationales de l'architecture et la fête de la science. Enfin, le service poursuivra la valorisation de la fouille préventive réalisée au Parc départemental de la Motte (Bobigny). Une attention particulière sera portée au suivi des projets de valorisation croisée sport et culture dans le cadre de la préparation des JOP 2024.

En matière de patrimoine contemporain, De Visu sera poursuivi dans sa nouvelle version. Les Journées européennes du patrimoine seront à nouveau investies par le Département, avec une nouvelle ouverture de la Bourse du travail (Bobigny), l'accès à plusieurs autres lieux appartenant au Département, notamment les collèges, en lien avec le service de la culture et le CAUE 93, ainsi que l'ouverture d'autres sites que le Département pourrait proposer exceptionnellement à la visite guidée (ancien site de l'Illustration, cité de la Muette de Drancy…).

D'autres projets transversaux seront également poursuivis :
- la déclinaison des outils numériques (montée en puissance du « nouvel atlas » du patrimoine) et éditoriaux (nouveaux opus pour la collection « Patrimoine inattendu », notamment) ;
- le pilotage de l'axe « éducation à la ville » dans le cadre du PED II, avec notamment la déclinaison de deux parcours d'EAC « éducation à la ville » (Pont de Bondy, avec la SGP, et bibliothèque de Stains, avec la CAPA), et la recherche de nouveaux porteurs pour développer ces initiatives (Pavillon de l'arsenal, IRCAM, MC93, « Enlarge your Paris », ..) ;
- des projets à destination du public issu du champ social seront développés avec une visée d'inclusion sociale.

Principaux partenariats

Partenariats internes : DSOE, Dircom, DSI, DEIAT, DDMH, DSA.
Partenariats externes : Archives nationales ; DRAC Île-de-France.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,341	0,278	0,257	0,199

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,036	0,066	0,512	0,125
	Recettes	-	-	-	0,172

Action 3 : **Structuration des partenaires**

Objectifs de l'action

Souvent identifiée comme une contrainte, la question patrimoniale n'est audible qu'à condition d'être portée à plusieurs voix. Dans cette perspective, le Service du patrimoine culturel est attentif à qualifier les partenariats existants (musées, service de l'inventaire régional) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques.

Du point de vue des partenariats, l'année 2018 permettra de répondre en priorité à deux objectifs :
- le suivi des conventions de projets avec les grands établissements publics nationaux que sont l'INRAP, le MNHI, la Cité de l'architecture et du patrimoine et le Mémorial de la Shoah ;
- le soutien nécessaire aux trois musées de France dans la logique « projet » désormais clairement assumée dans les conventions, en lien avec l'ensemble des services de la DCPSL (bureau des arts visuels, MICOPTER, MICACO) et du Département (DSA notamment) qui contribuent également à leur dynamisation.

Principaux partenariats

- Fondation du Patrimoine
- Mémorial de la Shoah
- Musée d'histoire vivante à Montreuil
- Cité de l'Architecture et du Patrimoine
- Musée de la Résistance nationale,
- Musée d'histoire de l'immigration
- Musée du Louvre
- Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
- Villes (services d'urbanisme)
- Aménageurs
- OPH 93
- Région Île-de-France
- Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France
- Aéroport du Bourget et musée de l'Air et de l'Espace
- Archives nationales,
- Education nationale,
- SNCF et RFF
- Université Paris I
- DMPA (ministère de la Défense)
- Comité départemental du tourisme 93 et Comité régional du tourisme d'Ile-de-France
- Ecole d'architecture Paris Belleville
- Université Paris 1

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Structuration des partenaires	Dépenses	0,138	0,143	0,152	0,139

Programme : **Archives**

Ce programme relève de la Mission ***Culture, patrimoine, archives.***	Ce programme comporte trois actions : - Collecte, conservation et traitement des archives, - Communication, valorisation et parcours éducatifs, - Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

Contexte général à la Direction des Archives

Les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constitués dans le ressort du Département. Quels qu'en soient l'âge (du Moyen Âge à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques…), ces documents constituent un patrimoine unique et irremplaçable qui témoigne de toutes les phases de l'histoire du territoire départemental.

Cette vocation patrimoniale – la mieux identifiée – ne serait pas possible sans une seconde compétence : la gestion de l'information. Les Archives assurent le traitement des documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles garantissent aussi l'accès des citoyens aux documents produits par ces services, pour leur valeur de preuve et leur intérêt historique.

Les Archives de la Seine-Saint-Denis ne conservent pas l'intégralité des archives publiques antérieures à la création du département (loi du 10 juillet 1964). Celles-ci restent majoritairement conservées dans d'autres lieux : Archives nationales, Archives de Paris (ancien département de la Seine), Archives des Yvelines (ancien département de la Seine-et-Oise). En revanche, les fonds publics du XXe siècle sont d'une grande richesse et témoignent du développement considérable qu'a connu le territoire départemental depuis l'entre-deux-guerres.

Dans le champ des archives privées, le service a développé une politique de collecte originale qui s'articule autour de quatre axes principaux : un axe géographique, le territoire de la Seine-Saint-Denis ; un axe chronologique, le XXe siècle ; un axe thématique, le monde du travail et le mouvement social ; un axe typologique, les archives audiovisuelles et photographiques. Les Archives de la Seine-Saint-Denis sont devenues un centre de ressources incontournable sur le mouvement ouvrier et la mémoire militante. Parmi ces sources, il faut citer en premier lieu les archives des fédérations de la CGT, celles du Parti communiste français ou du journal *l'Humanité* avec sa photothèque de plus de deux millions d'images, mais aussi les fonds de plusieurs associations comme l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique (AFASPA), le Mouvement de la paix ou le Conseil mondial de la paix.

La Direction des services d'archives fait face à la saturation des locaux de conservation. La proposition de location d'un local supplémentaire à Pantin doit permettre d'accroître la capacité des fonds et des collections pour les douze à treize ans à venir.

Objectifs globaux

Objectif	**Aider au développement de la fonction archives dans les services publics**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services départementaux	cible	45	40	40	30	40
	réalisé	44	28	16		
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services de l'État	cible	30	20	15	15	15
	réalisé	14	12	15		

Commentaire :
Le nombre d'actions en direction des services de l'Etat a été revu à la baisse (de 20 à 15) en raison de la vacance du poste de chargé d'études documentaires mis à disposition par l'État et en charge de ces missions. Le poste est vacant depuis le 1er juillet 2015. En revanche, le nombre d'actions en direction des services départementaux a été revu à la hausse en raison de l'arrivée d'un agent sur le poste d'archiviste référent pour ces services depuis le 1er avril 2017.

Objectif	**Maîtriser l'accroissement des fonds papier, dans le contexte de la saturation des magasins**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Métrage linéaire collecté dans l'année	cible	600	500	500	500	500
	réalisé	557	580	420		
Métrage linéaire disponible au 31/12	cible	1 660	1 160	660	160	Saturation
	réalisé	2 032	1 452	1032		

Commentaire :
Cet indicateur mesure l'accroissement des fonds des Archives départementales par rapport aux capacités de stockage de l'établissement. Il permet à court terme d'établir des priorités en matière de collecte et, à moyen terme, d'évaluer les besoins immobiliers. Les métrages linéaires disponibles correspondent bien souvent à des petits espaces dispersés dans les magasins, qui ne permettent pas d'accueillir des versements volumineux.

Objectif	**Mettre en place la plate-forme d'archivage électronique (dématérialisation) (obligation légale et pérennité de l'information numérique produite par les services départementaux)**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Suivi d'opération	Cible	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Finalisation Assistance à maîtrise d'ouvrage	Consultation des entreprises (Mise en service 2017)	Consultation des entreprises (Mise en service 2017)	Acquisition et mise en œuvre d'une solution d'AE sur un périmètre restreint
	réalisé	Lancement Assistance à maîtrise d'ouvrage	Finalisation Assistance à maîtrise d'ouvrage	Livraison du CCTP	Evaluation des solutions libres	

Commentaire :
la procédure d'acquisition de solutions d'archivage électronique basées sur des logiciels libres, débutée en 2016, se poursuit en 2017 et doit aboutir en 2018.

Objectif	**Maintenir voire accroître le rythme de la numérisation des collections pour faciliter leur consultation et leur diffusion en ligne**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre d'images fixes numérisées (archives papier et documents figurés)	cible	4 500	10 000	10 000	400 000	80 000
	réalisé	3 936	27 207	19 784		
Nombre d'heures d'enregistrement numérisées (documents sonores et audiovisuels)	cible	450	450	450	450	450
	réalisé	611	630	391		

Commentaire :
Les opérations relatives au projet Family Search devraient s'achever fin 2017, début 2018. Le volume des numérisations en 2018 retrouvera donc un niveau proche de celui des années antérieures à 2017.

Objectif	Poursuivre le développement du site Internet des Archives départementales					
		2014	2015	2016	2017	2018
Total cumulé des instruments de recherche mis en ligne	cible	180	190	190	230	240
	réalisé	171	181	220		
Total cumulé de documents mis en ligne dans la rubrique « Archives numérisées »	cible	7 500	15 000	15 000	30 000	100 000
	réalisé	12 100	12 276	21 600		
Nombre de visites annuelles	cible	55 000	75 000	75 000	75 000	200 000
	réalisé	71 300	81 198	91 600		
Commentaire : La fréquentation du site est en constante augmentation quoique moins marquée ces dernières années. Une profonde refonte éditoriale et fonctionnelle du site a été préparée en 2017. Sa mise en ligne fin 2017-début 2018, et l'ajout de nouvelles ressources devraient dynamiser sa fréquentation.						

Objectif	Maintenir l'offre des Archives départementales en matière d'action éducative, scientifique et culturelle					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'actions en direction des publics scolaires, universitaires et des professionnels de l'Education	cible	35	30	30	30	15
	réalisé	48	55	50		
Nombres d'actions scientifiques et culturelles (conférences, tables rondes, séances de séminaires, projections, journées d'étude, visites de groupes, etc.)	cible	45	45	45	45	45
	réalisé	34	32	54		
Commentaire : Le nombre d'actions réalisées en direction des scolaires devrait baisser en 2018 en raison du départ prévu de médiateur(s) du patrimoine.						

Objectifs du programme

Les grandes orientations du programme s'appliquent à un objet unique, le patrimoine archivistique et documentaire du Département, qu'il s'agit :
- d'enrichir et de préserver ;
- de classer et de décrire pour le rendre accessible ;
- de communiquer et de valoriser.

Une mission complémentaire vise à soutenir les partenaires de la collectivité (villes et associations) dans la mise en œuvre de leurs politiques patrimoniales (archives) et mémorielles (associations historiques, patrimoniales, mémorielles et d'anciens combattants).

Dans tous ses champs de compétence, la Direction des archives coordonne son action avec les grands projets transversaux de la collectivité. Son investissement est particulièrement fort dans l'ensemble des projets liés aux dématérialisations, usages numériques, gestion électronique de documents, archivage électronique. D'autre part, elle joue un rôle important dans la mise en œuvre du projet éducatif départemental en pilotant plusieurs dispositifs (ateliers pédagogiques, parcours éducatifs).

Les projets structurants et priorités de 2018 sont :
- la recherche de solution pour pallier la saturation des magasins ;
- la priorisation des versements, dons et dépôts, après évaluation de leur intérêt patrimonial, pour retarder la saturation ;
- la mise en production de l'ensemble des modules du système de gestion d'archives ;
- la refonte du site internet des archives et la mise à disposition du public de nouvelles ressources archivistiques ;
- la réalisation du projet de Portail d'histoire des familles et des populations.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Archives	Dépenses	0,110	0,124	0,119	0,108
	Recettes	-	0,010	0,021	0,021

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Archives	Dépenses	0,144	0,150	0,158	0,163

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	38	18	10	10

Action 1 : **Collecte, conservation et traitement des archives**

Objectifs de l'action

En termes de collecte, il est prévu de rechercher des solutions pour pallier la saturation des magasins. La politique de collecte se concentrera sur les versements d'archives publiques réglementaires et les entrées d'archives privées peu volumineuses et à forte valeur historique, en privilégiant les dépôts résultant de conventions en cours. Parallèlement, les actions d'optimisation de la fonction d'archives dans les services départementaux seront poursuivies (guides des procédures, tableaux de tri, conseils en matière de classement, etc.).

Les chantiers liés à la dématérialisation et à l'archivage numérique, vont aboutir au déploiement de la plateforme d'archivage intermédiaire, outil de sécurisation des données conservées dans la GED ALfresco et à l'acquisition et la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique.

En termes de conservation, il est prévu de poursuivre les programmes de conservation préventive (principalement le mobilier et les matériaux de conservation), de restauration des fonds papier et de numérisation.

Concernant le traitement des archives, il s'agira de poursuivre la mise en production de Mnesys, le nouveau système de gestion d'archives qui embrasse toutes les actions menées (conservation, traitement, communication, valorisation) afin de mettre à disposition des chercheurs les informations utiles sur les fonds conservés aux Archives départementales.

Les programmes de classement et d'inventaire vont se poursuivre sur :
- les fonds publics dépourvus d'instruments de recherche et la reprise ou la création d'instruments de recherche très demandés par les usagers ;
- les fonds d'archives privées de la mémoire militante, notamment les archives du Parti communiste français ;
- les archives photographiques et audiovisuelles.

Principaux partenariats

Collecte : services versants (État, Département) ; partenaires liés au Département par convention de dépôt.
Traitement : ministère de la Culture, SIAF (subvention pour le traitement des archives du PCF).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,044	0,038	0,037	0,026

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,144	0,150	0,158	0,163

Action 2 : **Communication, valorisation et parcours éducatifs**

Objectifs de l'action

Concernant la communication des documents, les priorités de l'année 2018 sont :
- le déploiement du module de communication des documents du nouveau système de gestion d'archives afin que la recherche dans les fonds et la commande autonome des documents par les lecteurs soit rendue possible ;
- la poursuite de l'évolution des procédures de travail pour les agents de la salle de lecture avec la mise en place d'un plan de formation des agents de la DSA ;
- la description des fonds de l'administration de l'enregistrement et la mise à jour des délais de communicabilité de l'ensemble des fonds conservés pour faciliter le travail des archivistes et rendre possible aux lecteurs la commande de leurs documents sans blocage ;
- la mise en production du nouveau portail internet des Archives départementales ;
- la mise en ligne de ressources audiovisuelles numérisées visant à faciliter les modalités d'accès du public à ces documents audiovisuels ;
- la mise en ligne du Portail de l'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis (fonds numérisés par FamilySearch) ;
- la mise en ligne d'instruments de recherche électroniques.

Les actions éducatives prévues en 2018 dans le cadre du projet éducatif départemental concerneront :
- les dispositifs existants comme les ateliers d'histoire avec un nouvel atelier qui devrait voir le jour autour des évènements du 17 octobre 1961, dans le cadre de la commémoration initiée par le Département en 2017 ;
- un dispositif spécifique d'accueil d'étudiants de Paris 1 pour travailler sur les fonds d'archives concernant les entreprises de la Seine-Saint-Denis ;
- la refonte et réorientation du parcours « Archives, histoire, citoyenneté », en partenariat avec les Archives nationales et les Archives diplomatiques afin de mettre en place une nouvelle formule du parcours ;
- la formation des professionnels de l'éducation avec l'accueil de formation organisées par la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du Rectorat de Créteil visant à sensibiliser les acteurs de l'éducation à la richesse du patrimoine archivistique et à les initier à l'exploitation pédagogique de ces ressources ;
- l'organisation du Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) et la poursuite du partenariat avec le musée de la Résistance pour l'organisation de la journée de sensibilisation en direction des enseignants.

Deux expositions sont prévues en 2018 :
- une exposition Walter Weiss (février 2018-juin 2018) réalisée à partir du fonds photographique correspondant à ses années d'engagement comme militant d'ATD-quart monde dans les années 1970. Il a notamment photographié le bidonville du Franc-Moisin à Saint-Denis et les activités d'ATD en Seine-Saint-Denis ;
- une exposition sur les observatoires documentaires de l'association Périphérie (octobre 2018- février 2019), qui ont pour objectif d'apprendre aux salariés à manier une caméra pour réaliser un documentaire sur un sujet de leur choix et leur permettre ainsi une réflexion sur leur travail.

A l'occasion de la mise en ligne des sources généalogiques, il est prévu d'organiser un événement en invitant les archives communales et départementales voisines, en faisant venir une pièce de théâtre sur la généalogie, en invitant les cercles de généalogie pour valoriser ce travail de numérisation et de mise en ligne.

Une journée d'étude sur mai 1968 sera proposée pour célébrer les 50 ans de cet événement avec la mise en ligne d'une chronologie illustrée des grèves intervenues dans notre département et une présentation de témoignages oraux.
Les Archives départementales contribueront également à la valorisation scientifique des archives :

- en participant au séminaire « La région parisienne, territoires et cultures » ; séminaire 2017-2018 « Loisirs et fêtes en ville » sur les thèmes du sport, du développement du tourisme, des colonies de vacances, du cinéma, des fêtes communales, de la nature dans la ville ;
- en poursuivant l'organisation du cycle de tables rondes avec l'association Périphérie dans le but de valoriser les fonds audiovisuels autour de témoignages d'acteurs de la Seine-Saint-Denis ;
- en valorisant les fonds du Parti communiste français (PCF) à travers une table ronde autour du parti communiste dans les « années Marchais » et une autre autour de Paul Vaillant-Couturier en partenariat avec l'université Paris 13.

Principaux partenariats

Institutionnels : les universités de Paris 1, Paris 8 et Paris 13 ; le musée de l'Histoire vivante de Montreuil ; le Parti communiste français (dépôt de ses archives aux Archives départementales).
Associatif : l'association Périphérie.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,014	0,033	0,033	0,032
	Recettes	-	0,010	0,021	0,021

Action 3 : **Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier**

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action pour 2018, sont les suivants :

- renouveler le soutien apporté aux villes pour la diffusion de leur patrimoine archivistique et par la numérisation des registres paroissiaux et d'état civil, dans le cadre du Portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis ;
- apporter un soutien financier et méthodologique aux associations historiques, mémorielles et du monde combattant, afin de les aider dans leur fonctionnement quotidien, leurs projets d'ordre historique ou patrimonial et leurs actions de mémoire ;
- faire vivre le réseau des associations patrimoniales principalement en organisant une journée dédiée aux associations, destinée à favoriser l'échange et la circulation d'informations au bénéfice de ces associations qui ont un fonctionnement et des objectifs communs, mais qui œuvrent isolément sur le territoire départemental.

Principaux partenariats

Associations historiques, de mémoire et du monde combattant.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archiviste et mobilier	Dépenses	0,052	0,053	0,050	0,050

Mission

Citoyenneté active et sports

Programme

Sports et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Programme : **Sport et loisirs**

Ce programme relève de la Mission ***Citoyenneté active et sports***.	Ce programme comporte trois actions : - Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables, - Développement équitable des disciplines sportives, - Actions éducatives de sport et de loisirs.

Contexte

Bien que carencée en équipements sportifs, la Seine-Saint-Denis connaît depuis plusieurs années une nette progression de la pratique sportive licenciée, même si elle reste inférieure aux moyennes régionales et nationales. C'est le cas notamment dans les disciplines que le Département encourage à s'organiser dans le cadre de projets de territoire (judo, gymnastique, handball, basket-ball), mais aussi du football.

Le 13 septembre 2017, le Comité olympique a décidé d'attribuer à Paris l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024. Le Département doit désormais être en mesure de consolider sa politique sportive pour la projeter vers 2024. Il reste beaucoup à faire pour renforcer la culture sportive en Seine-Saint-Denis et améliorer la cohérence de l'action des acteurs, soutenir la génération des sportifs et des bénévoles de 2024, explorer de nouvelles orientations en matière d'aménagement sportif.

Objectifs du programme

La politique sportive du Département est construite autour de trois axes majeurs :
- la promotion de toutes les formes de pratiques pour tous les publics : il s'agit de prendre en compte toutes les disciplines sportives (fédérations délégataires ou affinitaires), toutes les formes de pratique (haut-niveau, sport-santé, sport scolaire, sport loisirs) et tous les publics (pratiquants licenciés ou informels, pratiques masculine, féminine ou mixte, pratiquants handicapés, pratiquants de tous âges et plus généralement tous les publics éloignés du sport) ;
- le développement de démarches éducatives de sport et de loisirs : il s'agit de qualifier les pratiques éducatives des enseignants et des clubs, de favoriser l'échange, la rencontre et la convivialité et de donner toute leur place au plaisir et au jeu ;
- la prise en compte de la dimension sportive des questions d'aménagement du territoire : il s'agit de remédier au déficit d'équipements sportifs, de promouvoir un aménagement sportif cohérent et durable répondant aux besoins des habitants, de travailler avec les collectivités locales pour innover dans les projets d'équipement sportif.

Pour mettre en œuvre ces trois axes, la politique sportive du Département s'appuie sur le dispositif du projet de territoire, qui consiste à :
- s'appuyer sur des têtes de réseau, notamment les comités départementaux et les Grands clubs partenaires pour s'assurer que l'animation du projet se fait au bon niveau ;
- promouvoir les disciplines en tirant profit de la dimension évènementielle, qu'elle soit départementale, régionale, nationale ou internationale ;
- intégrer les enjeux liés aux équipements sportifs en s'appuyant sur le Schéma de cohérence des équipements sportifs (SCOTES) pour développer des équipements sportifs qui correspondent aux besoins des pratiquants.

  La pérennité de cette démarche s'appuie sur un principe de co-construction : il appartient à chaque discipline de trouver les modalités et l'organisation de son projet de territoire. Le Département se positionne comme facilitateur en mettant en relation les acteurs et encourageant la transversalité et l'innovation sociale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Sports et loisirs	Dépenses	12,751	12,176	12,557	12,174
	Recettes	0,076	0,055	0,057	0,057

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées des subventions aux associations sportives. Le budget de fonctionnement proposé intègre :

- des redéploiements ou hausses de crédits (été en herbe, Comité olympique et sportif 93, associations sportives de collèges…),
- des baisses ciblées sur des dispositifs ou des subventions (refonte des modalités de subvention aux clubs de football, transfert de crédits liés aux événements à la Délégation aux Jeux olympiques…).

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Sports et loisirs	Dépenses	1,465	2,356	6,652	7,714
	Recettes	0,006	-	-	0,125

Les dépenses d'investissement sont en très forte augmentation par rapport aux années 2015-2016 et concernent en particulier trois thématiques :

- le plan Savoir nager (piscine de Pierrefitte, piscine de Marville, subventions aux communes pour la rénovation/construction de piscines),
- les premières opérations de rénovation de la Base de loisirs de Champs-sur-Marne,
- les autres équipements départementaux (parcours de santé dans les parcs, voirie du centre équestre…).

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	46	15	5	26

Objectifs prioritaire Indicateurs

Objectif	**Structurer une offre sportive durable en organisant les disciplines sportives en projets de territoire**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Evolution du nombre de disciplines organisées en projet de territoire	cible	18	18	16	18	18
	réalisé	18	16	16	16	

Objectif	**Élargir l'accès à une offre éducative et sportive diversifiée**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre d'élèves concernés par les parcours éducatifs des partenaires sportifs	cible	4 700	8 000	8 000	9 000	9 000
	réalisé	7 657	6 521	6 937	En cours	

Objectif	Structurer une offre d'équipements sportifs durable						
			2014	2015	2016	2017	2018
Fréquentation	La Motte	cible	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	travaux
		réalisé	67 274	55 671	58 236	En cours	
	COSEC	cible	50 000	55 000	55 000	55 000	55 000
		réalisé	47 277	51 314	51 541	En cours	
	Golf*	cible	7 500	7 500	7 500	29 159 heures de pratique	30 000 heures de pratique
		réalisé	6 734	6 192		En cours	
	Centre Équestre*	réalisé	1 207	1290		En cours	

Commentaire : * changement de mode de calcul

Action 1 : **Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables**

Objectifs de l'action

En nombre insuffisant et souvent vétustes et/ou inadaptés, les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis font cependant l'objet de demandes accrues. Dans ce contexte, le Département a engagé plusieurs actions fortes sur son territoire :

- l'adoption fin 2013 du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) 2015-2020, qui vise à rééquilibrer le maillage des équipements dans une démarche de concertation, de mutualisation et d'optimisation notamment des équipements sportifs départementaux ;
- l'accompagnement de 74 projets de réhabilitation et de transformation dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs de l'Etat (PRES) ;
- le Plan exceptionnel d'investissement des collèges 2010-2015 (PEI), qui a permis la création ou la rénovation de 21 installations sportives ;
- le Plan Ambition Collèges 2015-2020, voté en novembre 2014, avec la réalisation d'équipements sportifs dont la programmation est à définir dans le cadre d'une concertation élargie avec les acteurs sportifs et institutionnels du territoire ;
- le Pôle sport et handicap, sur le site du stade de La Motte de Bobigny ;
- le Plan piscines départemental 2016-2021, voté en février 2015 ;
- la constitution en 2016 de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), chargée de réaliser le futur Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Pour 2018, l'intervention du Département concernera plusieurs domaines, souvent en relation avec les orientations du SCOTES :

- la gestion de certains équipements et la poursuite de leur modernisation ainsi que ceux en délégation en lien avec les projets de territoire : stade de la Motte, base de Champs-sur-Marne, stade Raoul Montbrand, centre équestre et golf ;
- l'accompagnement des projets d'aménagement des équipements co-gérés avec la ville de Paris (via le SIGPS) en lien avec l'organisation des JOP ;
- la mise en œuvre de la politique d'investissement prévue par le Plan Savoir nager 2016-2021 du Département ;
- la poursuite des fouilles au stade de la Motte à Bobigny dans le cadre du pôle sport et handicap ;
- le vote et la mise en œuvre des nouveaux contrats de délégation de service public du centre équestre et du centre d'initiation au golf ;
- l'adoption du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) dédié au sport de pleine nature et l'accompagnement des directions techniques sur les aménagements dans les parcs ;
- la poursuite du soutien financier des projets dans le cadre du PRES ;

- l'accompagnement de la Direction de l'éducation et de la jeunesse sur la programmation d'équipements sportifs dans les collèges.

Principaux partenariats

Les associations sportives reconnues par le Département (environ 500) sont partenaires de l'action.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,218	2,177	2,302	2,288
	Recettes	0,054	0,055	0,047	0,047

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	1,385	2,276	6,536	7,598
	Recettes	0,080	0,080	0,116	0,125

Action 2 : **Développement équitable de disciplines sportives**

Objectifs de l'action

L'intervention du Département en matière de sport et de loisirs s'illustre par le soutien en faveur des projets co-élaborés au sein de chaque famille sportive, en phase autant que possible avec les demandes sociales, en incitant les partenaires à développer plusieurs principes :
- la mutualisation et la mise en cohérence des projets (Comité départemental et clubs, fédérations, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, réseau du jeu…) au service d'objectifs d'intérêt général ;
- la pratique pour tous les publics (féminines, personnes handicapées, tout petits, seniors…) ;
- la formation des personnels encadrants ;
- le développement du sport de haut niveau, eu égard à son rôle de locomotive au sein des disciplines et au très fort potentiel sportif de notre territoire (judo, lutte, gymnastique, handball, tennis, athlétisme…), à fortiori dans le contexte de la préparation des JOP 2024 ;
- le développement des démarches éducatives ;
- la diversification des pratiques (loisirs, compétition, santé…).

Cette structuration d'une offre de sport et loisirs durable prend la forme des Projets de territoire, conclus entre le Département et les disciplines concernées. Ces partenariats associent les comités sportifs et les clubs référents d'une même discipline sportive dans la réalisation d'un projet de développement à long terme de leur activité, concerté et territorialisé.

Par ailleurs, chaque acteur peut bénéficier de dispositifs de financements individualisés, ciblés sur l'activité événementielle ou compétitive de niveau national et international. Depuis 2016, ces dispositifs historiques ont été réformés de manière à gagner en cohérence avec la démarche de projet globalisé.

En 2018, plusieurs actions seront engagées :
- achever la mise en œuvre les réformes des dispositifs de droits commun approuvées en 2015 et 2016 ;
- développer le projet de pôle sport et handicap en s'appuyant notamment sur la création, en 2017, d'une association de préfiguration ;
- associer les acteurs sportifs à la programmation de nouvelles activités sur la Base de Champs-sur-Marne, gérée désormais par le Département ;
- mettre en œuvre un nouveau dispositif d'aide pour les jeunes sportifs de la « génération 2024 » ;

- finaliser une enquête sur l'impact social et éducatif des partenaires sportifs pour affiner la connaissance du réseau partenarial et formaliser de nouvelles modalités de soutien ;
- accompagner les projets croisant sport et culture.

Principaux partenariats

400 associations sportives

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Développement équitable de disciplines sportives	Dépenses	8,808	8,381	8,550	8,159
	Recettes	0,022	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Développement équitable de disciplines sportives	Dépenses	0,080	0,080	0,116	0,116
	Recettes	0,006	-	-	-

Action 3 : **Actions éducatives de sport et de loisirs**

Objectifs de l'action

Dans le cadre de sa politique sportive et de loisirs, le Département tient à ce que les pratiques sportives proposées aux enfants et aux jeunes portent une volonté éducative et permettent leur émancipation et leur épanouissement. Il souhaite développer l'accès à une offre d'activités éducatives riche, ainsi que des espaces de rencontres et de réflexions pour donner l'occasion à l'ensemble des acteurs de qualifier leur intervention.

En 2018, le Département interviendra dans deux domaines :

1/ L'offre sportive éducative

Dans ce domaine, les objectifs seront de :
- contribuer au Projet éducatif départemental (PED). Le Département propose des actions de découverte sportive en direction des scolaires, notamment des collégiens (Trophée et armada des bahuts, golf, équitation, activités physiques de pleine nature à Champs-sur-Marne, Triballon). Avec les modalités de soutien aux associations sportives des collèges et aux projets émanant des collèges, il permet aux établissements de mener leur projet éducatif sportif et interdisciplinaire. Dans le cadre du PED, il s'agira d'inscrire ces actions dans le cadre de la préparation des JOP 2024. Par ailleurs, il sera envisagé de simplifier la procédure d'attribution des subventions départementales aux AS de collège en y impliquant l'UNSS 93 ;
- accompagner les projets d'échanges de jeunes à l'international. Le Département soutient des projets d'échanges de jeunes à l'international émanant de partenaires sportifs : il propose un soutien financier ainsi qu'une aide méthodologique. En 2018, il s'agira de revisiter le dispositif pour le dédier prioritairement aux partenaires sportifs qui souhaitent se saisir des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 et de Paris 2024 pour développer de tels projets.

2/ Les loisirs éducatifs

Il s'agira en particulier de :
- diversifier les pratiques de loisirs et promouvoir la dimension intercommunale des projets d'animation d'été. Les pôles d'animations d'été accueillent chaque année près de 36 000 personnes. En 2018, le Département

concentrera son intervention sur les seules opérations qui se tiennent dans les parcs départementaux, en accompagnant de nouvelles opérations : Bajot Plage au parc Jean-Moulin – les Guillands et Neuilly Plage au parc de la Haute Île ;

- refondre le projet de la Base de loisirs de Champs-sur-Marne. Depuis septembre 2016, le Département gère cet espace en régie directe et une nouvelle équipe de cinq agents départementaux a été mise en place pour accueillir sur la base les projets des partenaires sportifs. Après la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion et d'une nouvelle programmation d'activités en 2017, le Département entend approfondir sa réflexion sur l'ouverture du site à un plus large public, notamment par un travail transversal avec les directions du pôle solidarité, voire du grand public le temps des week-ends ;
- soutenir les associations d'éducation populaire intervenant dans le champ des loisirs éducatifs. En 2018, le Département reconduira son soutien aux partenaires de l'Éducation populaire, en cherchant notamment à les associer aux réflexions en cours sur les croisements sport et culture ;
- préserver la politique départementale de soutien au jeu. En 2016, le Département avait augmenté son soutien aux partenaires du réseau du jeu pour les aider à pérenniser leur projet, à consolider leurs capacités d'intervention, notamment dans les collèges. Il ressort de ces expériences menées au sein des collèges que la mise en place d'ateliers du jeu peut constituer un outil de responsabilisation et d'implication forte du public. En 2018, il est proposé de renforcer cette orientation adossant ces projets à la réactivation des Foyers sociaux éducatifs (FSE) ;
- poursuivre les aides aux formations d'animateurs (BAFA et BAFD). Cette aide concerne chaque année entre 2 500 et 3 000 jeunes (2 986 en 2016). Pour 2018, il est proposé de dématérialiser cette aide.

Principaux partenariats

Les partenaires sportifs :

- UCPA, la base de loisirs de Champs-sur-Marne, Promovoile 93, ASK Rosny, Moto Sport Courneuvien, UNSS 93.
- les comités départementaux partenaires des Ville Vie Vacances : Volley-ball, Canoë-kayak, Handball, Foot américain, Rugby.
- les opérateurs Ville Vie Vacances : EMIS, SIGPS, Communes de Bobigny et de Noisy-le-Grand, circuit Carole, Sport folies, Diambars.

Les partenaires loisirs : les Services enfance des 40 communes, LA CAF, la DDCS, les Francas, la FOL, les Ceméa, les mouvements de scoutisme, les ludothèques 1-2-3 Soleil, les Enfants du Jeu, les organismes de formation BAFA / BAFD en convention avec le Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Actions éducatives de sport et de loisir	Dépenses	1,725	1,618	1,705	1,726
	Recettes	-	-	0,010	0,010

Programme : **Promotion de la vie associative et démocratie participative**

Ce programme relève de la Mission ***Citoyenneté active et sports***	Ce programme comporte deux actions : - Relations avec les associations - Education populaire et démocratie participative

Contexte

L'action de la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire s'inscrit dans le contexte d'une fragilisation du tissu d'associatif de la Seine-Saint-Denis.

De nombreuses associations sont en effet confrontées aux effets croissants :
- du vieillissement et du manque de renouvellement de leurs responsables ;
- de l'évolution des modes de participation des citoyens, et notamment des formes de bénévolat ;
- de l'évolution des modalités de financement et de la réduction des soutiens des partenaires publics.

Le 29 septembre 2015, une circulaire portant sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations a été publiée par le 1er Ministre, afin de sécuriser les associations via divers outils et démarches : des conventions pluriannuelles, le choix de la subvention plutôt que du marché public, le développement de démarches partenariales et de co-construction, la simplification des modalités d'instruction des dossiers…

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- contribuer à l'émergence d'une politique associative départementale ;
- renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations ;
- accompagner les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative.

Leur mise en œuvre passera notamment en 2018 par :
- la valorisation des partenariats associatifs du Département ;
- l'amélioration des procédures et des pratiques de partenariat ;
- l'accompagnement, l'expertise, l'expérimentation et l'évaluation ;
- le développement de fonctions de veille, ressources et observatoire.

Principaux partenariats

Les partenaires du programme sont le Réseau éducation populaire 93 et l'ensemble des directions départementales.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Promotion de la vie associative et démocratie participative	Dépenses	0,010	0,004	0,010	0,009

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	3	2	1	-

Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	L'amélioration des procédures et des pratiques de partenariat			
		2016	2017	2018
Nombre de demandes de subventions traitées de manière dématérialisée	Cible	150	900	900
	Réalisé	151	683 (août 2017)	
Commentaires : La généralisation du processus de dématérialisation est effective depuis le 1er janvier 2017.				

Action 1 : **Relations avec les associations**

Objectifs de l'action

En 2018, le projet de dématérialisation de demandes de subvention, désormais généralisé, sera poursuivi à travers les actions d'accompagnement et de formation réalisées par la DVAEP auprès des associations et des agents. Par ailleurs, la DVAEP poursuivra, avec la DINSI, le développement des dernières fonctionnalités et en assurera le déploiement.

Le développement de l'expertise, de l'expérimentation et de l'innovation dans le domaine des partenariats associatifs se traduira notamment par la mise en lien des directions et des associations, le suivi de projets spécifiques et l'appui à la mise en place des appels à projets. Ainsi le travail sur la médiation numérique et les questions de bénévolat pourra être appuyé par la Délégation.

Les travaux engagés pour fournir aux Elus, à la Direction générale et aux directions une vison globale du soutien du Département aux associations et, plus largement, des éléments de connaissance sur l'action associative en Seine-Saint-Denis seront poursuivis (publication sur le soutien financier du Département aux associations, Rapport annuel sur les partenariats associatifs…).

Un travail de veille sera développé à destination des associations :
- Une veille juridique sur la vie associative, qui reprend en partie des éléments qui étaient jusqu'alors destinés aux agents du Département ;
- Une veille sur les appels à projets autres que ceux du Département, qui sera affinée avec les différentes directions en 2018.

L'étude menée en 2017 sur le bénévolat, sera restituée lors de l'événement du 1er décembre 2017. Ce travail a permis de lancer une nouvelle dynamique de rencontres avec les associations. Celle–ci se poursuivra en 2018 à travers plusieurs rencontres qui permettront de faire émerger des problématiques communes, des échanges de pratiques et de proposer de nouveaux dispositifs. Deux ou trois nouvelles rencontres avec le réseau des villes auront lieu en 2018.

Après 4 rencontres en 2017 avec Le Carrefour des associations citoyennes (Ville de Paris) et Proj'Aides (Conseil départemental du Val-de-Marne), les échanges sur les réalités, pratiques et problématiques communes ont permis de travailler à la mise en œuvre d'un séminaire interdépartemental sur la vie associative qui aura lieu au 1er semestre 2018.

En lien avec la DMTM , des travaux seront menés concernant le développement du mécénat de compétences ainsi que la création d'un réseau Solidaire avec le « In Seine-Saint-Denis ». Ils pourront se poursuivre dans le cadre d'un forum organisé au 1er trimestre 2018.

Enfin la Délégation accompagnera le projet de la Délégation JOP sur les questions liées à la gouvernance des associations et au bénévolat.

Le Département communique en direction des associations à travers son site seine-saint-denis.fr mais aussi dans le cadre du Centre Ressources Partenaires où des ressources (guides pratiques, annuaire) sont mises à leur disposition sur le CRP ainsi qu'une veille juridique, et une information sur les appels à projets externes au Département.

Une réflexion est en cours avec les associations pour développer, en 2018, une plateforme qui soit plus collaborative et permette davantage d'échanges entre les associations elles-mêmes.

Un format de reportages a été conçu avec la sélection d'un certain nombre d'associations afin de valoriser la vie associative à travers des portraits d'acteurs du territoire. En 2018, les 8 courts-métrages réalisés en 2016 et 2017 pourront être mis à disposition et diffusés.

Différents documents seront valorisés et diffusés : le guide à destination des associations sur le partenariat associations- Département, ainsi que le vade-mecum à destination des agents (mis à jour en 2017), ainsi que 2 guides récents : « je monte mon association » et « je finance mon association ».

Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants : les Associations, le groupe de travail transversal des 12 directions pourvoyeuses de subventions, la DSOE, la DBFCP, la DCOM, la DADJ et la DSI.

Action 2 : **Education populaire et démocratie participative**

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est le développement et la valorisation de la politique du Département en matière d'Éducation populaire. Il s'agira, en 2018, de poursuivre l'animation du site Internet, désormais intégré au Centre de ressources partenaires, ainsi que la publication de la newsletter bimensuelle, outils de partage de ressources et d'expériences sur les démarches d'éducation populaire.

Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :
- le Réseau éducation populaire 93 ;
- la Direction départementale de la cohésion sociale ;
- et en interne : les directions du Pôle Société et Citoyenneté, plus particulièrement la DCPSL.

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Réseau routier

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

Programme

Circulations douces et cadre de vie

Programme : **Réseau routier**

Ce programme relève de la Mission ***Réseau routier et mobilité durable***	Ce programme comporte deux actions : - Développement et modernisation du réseau de voirie départementale, - Mise en sécurité du réseau, - Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers.

Contexte général

Le réseau des rues départementales compte 344 kilomètres, dont 120 issus du transfert des routes nationales intervenu le 1er janvier 2007. En tant que gestionnaire, le Département assure l'entretien, la maintenance, la requalification et le développement de ce patrimoine viaire.

Les actions du Département en matière de voirie et déplacements contribuent à la couverture des besoins de mobilité des personnes et des biens, permettent aux citoyens d'être en mesure d'opérer des choix de mobilité, garantissent de bonnes conditions de déplacement, notamment en termes de coût, de confort et de sécurité.

2018 sera la deuxième année pleine de mise en œuvre du Plan mobilité durable (PMD), avec une montée en charge des investissements accompagnant l'émergence de grands projets urbains sur le territoire ainsi que le développement d'aménagements d'itinéraires cyclables.

Dans le cadre du Plan Mobilités durables sera engagé le projet de renumérotation des rues départementales, notamment des ex-RN rattachées au patrimoine viaire du Département en 2008. Cette nouvelle numérotation des ex-RN en rues départementales renforcera l'ancrage de ce patrimoine au territoire et donnera une plus grande lisibilité à l'action du Département sur ces voies structurantes sur lesquelles le Département s'apprête à investir massivement.

L'implantation de nombreuses infrastructures olympiques prévues sur notre territoire dans le cadre de l'accueil des JOP 2024 impliquera la réalisation d'études et de travaux sur plusieurs axes (ex-RN2 sur de nombreuses sections, RD1bis à L'Ile-Saint-Denis, Ex-RN3001 à La Courneuve…).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- faire de la voirie départementale un espace public porteur d'un changement d'image de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet de ville durable ;
- améliorer les dessertes existantes ;
- favoriser la prise en compte paysagère et l'intégration urbaine de la voirie ;
- accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements ;
- moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer les mesures innovantes pour le réseau

Priorités du programme

En 2018, il s'agira de :

- poursuivre la prise en compte systématique des modes actifs dans les projets de voirie : requalifications des rues et plan de déplacements urbains (voir également le programme "PDU et infrastructures de Transports en commun") et améliorer l'insertion urbaine des projets concernant la voirie départementale ;
- poursuivre la réflexion sur l'aménagement des rues départementales en boulevards urbains, en particulier les ex-RN. Les projets de transports collectifs en site propre (bus à haut niveau de service sur l'ex-RN 3, projet de prolongement de la ligne de tramways T1 vers Val de Fontenay) constituent des opportunités pour requalifier l'ensemble des espaces traversés en redessinant le paysage urbain (voir également le programme "PDU et infrastructures de Transports en commun") ;
- procéder à la renumérotation des routes départementales pour améliorer la lisibilité du réseau ;
- poursuivre la réalisation des projets d'aménagement et de développement du réseau de voirie qui structurent le territoire ou qui accompagnent l'implantation d'équipements structurants ;

- poursuivre la réflexion d'ensemble sur le réseau viaire notamment dans le cadre du Schéma des rues départementales ;
- mettre en œuvre les actions au titre de l'accompagnement des grands projets urbains dans le cadre du Plan Mobilités durables (PMD) ;
- intégrer toutes les dimensions du déplacement dans l'espace public (handicap, confort, sécurité, etc.) ;
- reconduire les programmes récurrents de mise en sécurité du réseau et mettre en place des actions spécifiques au titre du PMD portant sur les aménagements des abords des établissements scolaires et sur le renfort de la sécurité et de la visibilité des rues.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Réseau routier	Dépenses	4,483	5,045	4,895	4,674
	Recettes	0,955	1,142	1,107	1,337

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Réseau routier	Dépenses	24,361	20,006	25,130	23,588
	Recettes	5,162	6,960	4,513	2,930

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	192	55	65	72

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Indicateurs de trafic

La DVD réalise la carte des trafics moyens journaliers annuels sur la base d'un programme annuel de mesures sur les rues départementales, disponible sur le Géoportail,93. Elle est également à l'initiative d'un observatoire des déplacements. Des comptages automatiques et des mesures de vitesses sont également effectués ponctuellement.

Indicateurs de sécurité routière

La DVD procède chaque année à la fiabilisation du fichier des accidents corporels avec pour objectif de constituer une base annuelle des accidents, en vue d'actualiser et de créer des indicateurs permettant d'apprécier le niveau de sécurité sur son réseau routier. Ces indicateurs de sécurité routière permettent notamment:

- d'améliorer la connaissance de l'accidentologie sur le réseau routier départemental ;
- de réaliser les cartes annuelles de suivi de l'accidentologie pour mieux cibler les sites prioritaires d'intervention ;
- d'alimenter les études de sécurité routière ;
- de redéfinir les différentes cibles à prioriser dans le cadre des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière.

Action 1 : **Développement et modernisation du réseau de voirie départementale**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- favoriser le partage de la voie publique en faisant toute la place aux usagers des transports en commun, aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite,

- moderniser le réseau routier départemental, en profitant notamment des innovations développées depuis quelques années : matériaux plus performants et réducteurs de nuisances, équipements connectés facilitant la surveillance des ouvrages, etc.
- équiper, en partenariat avec les communes, les dépendances de voirie pour faciliter et sécuriser les déplacements et améliorer l'environnement (jalonnement, mobilier urbain, signalisations horizontales et verticales réglementaires dites de police, etc.),

Les priorités pour 2018 sont la poursuite ou l'engagement des études et de travaux de requalification des grands axes départementaux.

Ainsi, en termes de travaux, les actions suivantes sont programmées :
- La fin des travaux de réalisation de la RD 28 prolongée Est ;
- Le démarrage des travaux d'aménagement de la RD301 ;
- Les travaux de requalifications au Bourget (RD 32), à Montreuil (RD 37), à Pantin (RD 115), à Aubervilliers et Pantin (Ex RN2) et à Pierrefitte sur Seine (ex Rn 301), dans le cadre du PMD, au titre l'accompagnement des grands projets urbains.

Les autres objectifs poursuivis en 2018, en matière d'études, consistent à :
- mener les études de maîtrise d'ouvrage stratégique permettant de préciser le programme pluriannuel de développement et de requalification du réseau selon la priorisation des opérations comme par exemple sur la RD115 et RD40 à Bobigny, l'ex-RN301 à La Courneuve, l'ex-RN 186 de Saint-Denis à Rosny-sous-Bois, la RD 29 à Stains, la RD1 à Saint-Denis ;
- poursuivre les études de l'ex-RN2 depuis la porte d'Aubervilliers et jusqu'à Aulnay-sous-Bois et engager une seconde vague d'actions ciblées visant à requalifier les espaces publics ; entrer dans des phases opérationnelles d'études permettant de réaliser des premier travaux de requalification dès 2019 ;
- poursuivre les études préliminaires de la RD40 à Villepinte et Tremblay en France en lien avec le développement urbain du secteur et le grand Paris ;
- poursuivre les études préalables aux travaux, prévus notamment dans le cadre du PMD (volet accompagnement des grands projets urbains), des opérations suivantes : ex-RN 2 au Bourget, RD 20 à l'Ile-Saint-Denis, RD78 aux Pavillons-sous-Bois, RD410 à Saint-Ouen, Ex-RN301 à Pierrefitte, ex-RN 14 à Epinay-sur-Seine, ex-RN34 à Neuilly-sur-Marne, ex-RN403 à Clichy-sous-Bois, ex-RN302 à Montreuil, RD37 à Montreuil, exRN370 à Noisy-le-Grand, RD115 à Pantin, RD117 à Romainville ;
- accompagner la Société du Grand Paris pour la gestion du trafic pendant la période des travaux de réalisation du Grand Paris Express ;
- mener les études générales permettant de faire évoluer les politiques départementales de déplacements : en 2018, elles concerneront notamment la poursuite des réflexions autour des impacts sur le fonctionnement des voiries à proximité des futures gares du Nouveau Grand Paris.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Développement et modernisation du réseau de voirie départemental	Dépenses	11,825	4,012	9,050	10,068
	Recettes	3,485	6,140	3,163	2,430

Action 2 : **Mise en sécurité du réseau**

Objectifs de l'action

La maintenance du réseau de voirie consiste à garantir la pérennité du patrimoine et le niveau de service pour l'usager, ce, aussi bien sur les aspects d'entretien que de modernisation technique et fonctionnelle du patrimoine.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :
- assurer la maintenance et l'exploitation sur l'ensemble du patrimoine à travers des interventions adaptées ;
- poursuivre la programmation pluriannuelle de mise à niveau du patrimoine ;
- analyser le besoin éventuel et l'opportunité de travaux plus conséquents contribuant concomitamment à améliorer, à adapter, à moderniser les caractéristiques du patrimoine existant par rapport aux usages ;

- poursuivre, sous maîtrise d'ouvrage départementale, la rénovation et le renforcement du niveau d'éclairement de certaines installations très vétustes ou non conformes sur les rues départementales ;
- améliorer la sécurité routière en traitant les sites les plus accidentogènes, mais aussi en réalisant de petits aménagements tant préventifs que curatifs, notamment pour les secteurs à forte insécurité ressentie par les usagers ;
- sécuriser les cheminements à proximité des établissements scolaires.

L'objectif d'assurer une maintenance régulière du patrimoine sera poursuivi. Les principaux enjeux identifiés pour 2018 sont les suivants :
- poursuivre la remise en état des rues départementales et des ouvrages d'art, dans le cadre des programmes individualisés ;
- poursuivre la mise en œuvre des opérations de sécurité routière, opérations d'aménagements, actions d'accompagnement et de sensibilisation ;
- poursuivre les études et les aménagements de sécurisation des accès aux collèges neufs ou rénovés dans le cadre du PMD ;
- poursuivre les opérations de rénovation de l'éclairage public, dans le cadre des programmes individualisés en fonction des priorités identifiées sur le terrain ;
- assurer de bonnes conditions de travail des agents d'exploitation du Département.

En matière de sécurité routière, il s'agira de :
- réaliser des diagnostics de sécurité dans le cadre du programme de réduction des points accidentogènes sur le réseau routier départemental, en mettant l'accent sur les opérations priorisées ;
- assurer le suivi et l'évaluation des opérations de sécurité routière, ainsi que les petites interventions d'urgence ;
- définir, en lien avec les services territoriaux, le programme 2018 des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie départementale ;
- poursuivre et intensifier les actions de sensibilisation à la sécurité routière menées dans les collèges du Département, avec une priorité donnée aux collèges implantés dans les zones les plus accidentogènes ;
- diversifier et développer des actions de sensibilisation vers les publics les plus vulnérables, identifiés par l'étude des données accidentologiques, tels que les conducteurs de deux-roues motorisés, les piétons enfants, les cyclistes et les piétons âgés, au moyen d'événements dédiés, en particulier avec les partenaires associatifs.

Il s'agira de réaliser les travaux de sécurité routière sur la RD14 à Saint Denis, sur la RD 111 à Saint-Ouen, sur la RD20 à Aubervilliers, sur l'ex Rn 301 à Aubervilliers, sur la RD 115 à Villepinte.

Les études sur l'ex RN401 à Saint-Denis ont conduit à mettre en œuvre le projet de sécurisation du carrefour avec la rue Romain Rolland. Ces études seront poursuivies avec l'objectif de proposer des solutions d'aménagement de part et d'autres de ce carrefour pour sécuriser les modes actifs.

Il s'agira également de poursuivre les études pour la réalisation des aménagements ou réaménagements des accès et abords des collèges, notamment ceux dont la construction, reconstruction ou réhabilitation sont inscrites dans le cadre du nouveau plan "Ambition collèges 2020" du Département.

En effet, la poursuite de cette action, initiée dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI), vise à favoriser la sécurité des élèves aux abords des collèges et la sécurité de leur cheminement vers les collèges, en fonction de la carte scolaire. Les aménagements prévus dans le cadre du PEI seront poursuivis.

Dans cette optique, afin d'offrir aux élèves et au personnel des établissements de bonnes conditions d'accès à leur lieu d'études et de travail, le Département veille en effet à :
- rendre possible et sûre la pratique dde la marche et du vélo, adaptés aux déplacements courts domicile/collège ;
- améliorer la sécurité des déplacements autour des collèges : aménagement en faveur de la pacification de la circulation (réduction des vitesses), limitation des manœuvres liées à la dépose des élèves, du stationnement illicite…
- améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges à travers la qualité de l'espace public.

Ainsi, concernant le volet Aménagements aux abords des établissements scolaires du PMD, les études et travaux suivants, seront engagés en 2018 sur la RD41 à Bondy, l'Ex-RN370 à Clichy-sous-Bois pour le collège Robert Doisneau, la RD41 au Blanc-Mesnil, pour le collège Jacqueline de Romilly, la RD10 aux Pavillons-sous-Bois, pour le collège Eric Tabarly, la RD330 à Noisy-le-Grand, pour le collège international.

L'action "Renfort de la sécurité et de la visibilité des rues" du PMD, qui consiste notamment à réaliser des campagnes de marquage au sol pour renforcer la sécurité des usagers, sera poursuivie.

Cette action sera complétée par des initiatives en faveur des usagers handicapés, comme par exemple la mise en place de dispositifs d'alerte pour déficients visuels sur les traversées piétonnes, aux abords de collèges.

Dans le cadre du programme de grosses réparations de voirie, de signalisation directionnelle et d'ouvrage d'art, les inspections détaillées (hauts mâts, portiques et potences), les contrôles mécaniques (candélabres) et les inspections détaillées d'ouvrages d'art seront poursuivis.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	4,483	5,045	4,895	4,67
	Recettes	0,955	1,142	1,107	1,337

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	12,536	15,995	16,080	13,520
	Recettes	1,677	0,820	1,350	0,500

Programme : **PDU et infrastructures de transports en commun**

Ce programme relève de la Mission ***Réseau routier et mobilité durable***	Ce programme comporte quatre actions : - Maîtrise des déplacements, - Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS, - Amélioration de la circulation des bus, - Franchissements.

Contexte

L'objectif fixé dans le cadre du Schéma départemental des déplacements est de rééquilibrer l'utilisation des différents modes de transport, en donnant à chacun d'eux les moyens de jouer un rôle social et économique plus efficace.

Il s'agit, dans le cadre des projets portés par le Département, de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et en accordant une place accrue aux usagers des transports en commun, aux piétons et aux cyclistes.

L'outil de régulation des carrefours à feux – GERFAUT – fait l'objet d'une modernisation dans le cadre d'un projet d'ensemble visant à déployer sur le département un réseau de télécommunications à très haut débit par la fibre optique.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements ;
- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département ;
- acronyme la mise en œuvre des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements ;
- donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département ;
- mettre en œuvre une politique de réduction des émissions urbaines par le développement des réseaux de transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, ou tirant profit des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements,

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Programme PDU et infrastructures de transports en commun	Dépenses	0,097	0,082	0,038	0,308
	Recettes	0,043	0,057	0,018	0,197

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Programme PDU et infrastructures de transports en commun	Dépenses	20,047	26,940	26,525	21,491
	Recettes	13,011	13,848	17,746	17,612

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	39	19	14	6

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer les dessertes existantes et optimiser l'utilisation de la voirie					
		2014	2015	2016	2017	2018
Développement de Gerfaut 2 : Nombre de carrefours équipés et raccordés en fibre optique dans l'année	cible	90	100	130	80	50
	réalisé	90	125	131		
Commentaire : En 2018, les objectifs du projet sont l'achèvement du déploiement du cœur de réseau (backbone), l'amélioration de la couverture territoriale du réseau, e t la poursuite des réflexions concernant Gerfaut 2 comme outil support à l'innovation dans le domaine de ville intelligente.						

Objectif	Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite en transport en commun					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'arrêts de bus mis en accessibilité Utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)	cible	60	70	73	70	70
	réalisé	57	68	58		
Commentaire : Au total, 1 369 arrêts de bus sont recensés sur les routes départementales. L'objectif est de rendre accessible 80 % des arrêts fin 2017.						

Autres indicateurs

Indicateurs de trafic issus des documents de concertation (Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales du STIF) et des enquêtes publiques (selon l'avancement des projets).

Tramway T5 Saint-Denis Garges Sarcelles	
Fréquentation par jour	Environ 54 000 voyageurs

Tramway T8 Saint-Denis Epinay Villetaneuse	
Trafic annuel	12,5 millions de voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 55 000 voyageurs

Prolongement de T1 de Saint-Denis à Asnières Gennevilliers Les Courtilles	
Trafic à l'heure de pointe	5 200 voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 43 000 voyages

BHNS RN3	
Fréquentation par jour	Environ 42 000 voyageurs

Prolongement de T1 de Bobigny à Val de Fontenay	
Trafic à l'heure de pointe du matin	6 400 voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 52 000 voyageurs pour la ligne nouvelle

Action 1 : **Maîtrise des déplacements**

Objectifs de l'action

Depuis 2006, le Département est engagé dans une politique de maîtrise des déplacements incarnée par l'outil GERFAUT. Le projet GERFAUT II (2010-2017) dont les derniers travaux s'achèvent en octobre 2017, a permis :

- d'intégrer les transports en commun dans la gestion des déplacements ;

- d'améliorer l'information aux usagers par l'implantation de panneaux à message variable (PMV) et le déploiement de points de mesure terrain (PMT) ;
- de moderniser le poste central de régulation des déplacements (PCRD) ;
- de développer de nouveaux outils de maîtrise des déplacements et d'aide à l'exploitation des feux tricolores (développement de la macrorégulation, implantation de caméras).

Forts de ces investissements, les objectifs pour 2017 à 2021 sont les suivants :
- développer les interfaces de diffusion d'informations qualifiées notamment avec les départements limitrophes de petite couronne ;
- identifier les axes départementaux à intégrer dans le réseau à contrôler au PCRD (axes limitrophes à Paris) et qui doivent faire l'objet de déploiements complémentaires ;
- développer de nouvelles fonctionnalités de stratégies de régulation ;
- mettre en œuvre des mesures innovantes pour accompagner le potentiel technologique de GERFAUT II.

Les objectifs pour 2018 sont les suivants :
- finaliser le déploiement du cœur de réseau (Back-bone) sur les communes de Villemomble à Aulnay-sous-Bois et amorcer le déploiement du réseau sur les communes de Bagnolet, Les Lilas, notamment aux portes de Paris ;
- mettre en place une gestion dynamique de l'affectation de la voie centrale du pont de Saint-Ouen ;
- expérimenter les appareils de mesure intelligents (caméras, radars, etc.) dans le cadre d'initiative du Département ou dans le cadre d'appel à projets innovants (en accompagnement des travaux de création du réseau de métro du Grand Paris par exemple) ;
- améliorer la priorité bus sur la RD 20 à Aubervilliers ;
- améliorer la régularité sur des lignes de bus ;
- suivre et réguler la circulation sur la zone d'action renforcée de Villemomble.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Maîtrise des déplacements	Dépenses	4,329	7,057	3,150	1,680
	Recettes	1,341	1,394	1,000	0,500

Action 2 : **Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS**

Objectifs de l'action

La DVD est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus dans le cadre des projets de tramways et transports en commun en site propre (TSCP). Les objectifs stratégiques de cette action visent à créer les conditions de la réalisation des projets, dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours, dans la perspective de démarrage des premiers travaux préparatoires pour :
- le prolongement du T1 vers le Val-de Marne qui reliera Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois (avec création d'un double terminus à Bobigny Pablo Picasso et adaptation au nouveau matériel roulant des stations entre Bobigny Pablo Picasso et Noisy-le-Sec) ;
- l'insertion urbaine d'un TCSP de type BHNS sur l'ex-RN3, dit TZen3.

Pour chacun de ces projets de TCSP, les étapes prévues en 2018 sont les suivantes :

Projet	**Étapes 2018**	**Objectif de mise en service**
T1 Val de Fontenay	Poursuite des acquisitions foncières Poursuite des travaux concessionnaires Démarrage des premiers travaux préparatoires nécessaires aux travaux du tramway Démarrage des premiers travaux d'infrastructures	Travaux mi 2018 - 2023 (sous réserve du bouclage du plan de financement)
T8 Saint-Denis – Epinay – Villetaneuse	Bilan financier de l'opération / audit	Mise en service en décembre 2014
TCSP ex-RN3	Approbation de l'avant projet et du plan de financement Démarrage travaux de dévoiement des réseaux concessionnaires fin 2018 Réalisation de la mission	Mise en service horizon 2023 (sous réserve du bouclage du plan de financement)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	0,097	0,082	0,038	0,291
	Recettes	0,043	0,057	0,018	0,197

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	13,617	16,210	19,740	17,103
	Recettes	8,935	11,453	15,026	16,110

Action 3 : **Amélioration de la circulation des bus**

Objectifs de l'action

Conformément au Plan de déplacements urbains 2010 qui définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département ciblera ses efforts sur des actions en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés.

Le programme « Points durs bus » a pour objectif d'améliorer la performance du service public de transport assuré par les bus et financé, à hauteur d'environ 47 millions d'euros par an, par le Département au titre de sa contribution au budget du STIF. Les aménagements types de voirie en faveur des bus sont des sas d'accès aux feux, des couloirs d'approche ou de franchissement des carrefours saturés en heure de pointe, des reconfigurations de voirie permettant de mieux organiser le stationnement…

Le Département poursuivra la mise en œuvre d'un programme pluriannuel relatif à la résorption des points durs bus dont les premières études ont été engagées en 2013 et les opérations de traitement en 2015.

Contribuer à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite, constitue un objectif stratégique de l'action, Il donne lieu à la mobilisation de moyens financiers supplémentaires dans le cadre du Plan mobilité durable.

En 2018, il est proposé :

- de poursuivre les études d'aménagement du boulevard Victor Hugo (RD410) à Saint-Ouen permettant d'améliorer les conditions de circulation de la ligne 173. Ces études sont menées en coordination avec les projets impactant le secteur de la ZAC des Docks ;
- de poursuivre les études sur le point dur bus du carrefour ex-RN302 / RD116 à Rosny-sous-Bois et Villemomble ;
- d'engager les travaux d'aménagement en faveur des bus de la ligne 613 sur l'ex-RN 370 à Livry-Gargan.

Dans le cadre du programme d'études 2018, l'objectif est de constituer un vivier d'opérations en vue de résorber les points durs de circulation et améliorer la régularité des lignes de bus principales sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (lignes 301, 303, 249). De plus, des études de faisabilité sont en cours (lignes 113, 173, 268, 150, 255 notamment) et un travail sur la régulation des carrefours est initié sur la ligne 170 à Aubervilliers. 2018 permettra d'évaluer ce dispositif et d'envisager son déploiement.

En matière d'accessibilité des transports, il s'agira de poursuivre le programme de mise en accessibilité aux Utilisateurs Fauteuils Roulants des arrêts de bus. L'objectif pour l'année 2018 est de réaliser environ 70 mises aux normes d'arrêts de bus sur RD.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	1,853	3,192	3,270	2,167
	Recettes	2,735	1,001	1,650	1,002

Action 4 : **Franchissements**

Objectifs de l'action

Les études d'avant-projet et de projet se poursuivront pour le franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'Ile-Saint-Denis permettant d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de l'Ile-Saint-Denis. Les procédures réglementaires seront engagées afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de l'accueil des JOP 2024, le site desservi par l'ouvrage à l'Ile-Saint-Denis étant prévu comme futur village olympique.

La requalification du quai du Chatelier pour assurer la continuité des itinéraires cyclables s'inscrit également dans le cadre de ce projet.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Franchissements	Dépenses	-	-	-	0,017
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Franchissements	Dépenses	0,248	0,480	0,365	0,542
	Recettes	-	-	0,070	-

Programme : **Circulations douces et cadre de vie**

Ce programme relève de la Mission ***Réseau routier et mobilité durable***	Ce programme comporte trois actions : - Développement des itinéraires cyclables et modes actifs, - Accessibilité du réseau, - Lutte contre les nuisances sonores.

Contexte

Le domaine routier départemental participe à l'amélioration globale de l'environnement :
- il est le support de déplacements non motorisés (marche, vélo, rollers…) contribuant ainsi à la diminution du bruit, de la pollution de l'air…
- il marque le paysage de la Seine-Saint-Denis par la dissimulation des réseaux aériens, la qualité de son aménagement…
- il longe, parfois, les berges des fleuves et des canaux, sites particulièrement intéressants pour les activités de promenade, supports de paysages variés, milieux urbains très favorables au développement de la bio- diversité et par conséquent, écologiquement très riches,
- il permet de réemployer des matériaux pour la construction, recyclant ainsi des déchets du B.T.P. et limitant l'utilisation de matériaux provenant de carrières et la mise en décharge.

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets.

Au-delà des contraintes réglementaires, le Département poursuit son engagement à travers plusieurs démarches volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés ou encore de lutte contre les nuisances phoniques.

Le Plan de mobilité durable (PMD), voté en juin 2016, vient renforcer l'engagement du Département en faveur des mobilités actives en mettant en avant des aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux favorisant la marche qui seront déclinés en études et/ou travaux en 2018.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de :
- favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture,
- contribuer au développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis à travers la création et l'aménagement d'infrastructures de qualité,
- lutter contre les nuisances sonores et visuelles,
- aménager les berges et améliorer le cadre de vie.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (**en M€**)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Circulations douces et cadre de vie	Dépenses	2,382	5,860	5,677	6,590
	Recettes	1,207	0,529	0,667	1,500

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	3	3	0	0

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Développer les itinéraires cyclables					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de km d'itinéraires cyclables cumulés sur le réseau départemental (en Km)	cible	104,39	105	106	130	145
	réalisé	99,6	102,6	110		
Nombre de km d'itinéraires cyclables sur le réseau départemental/ cible SDIC (265 km), en %	cible	39,39 %	39,6 %	40 %		
	réalisé	37,58 %	38,72 %	ND		

Commentaire :
Le Schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) adopté en 2002 ne constitue plus la seule référence en termes d'objectif de maillage du réseau départemental. Depuis l'adoption du PMD, l'objectif est de rendre cyclable l'ensemble du réseau routier départemental, et non plus seulement les itinéraires identifiés jusqu'alors comme structurants.

Objectif	Lutter contre les nuisances sonores					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de logements en "point noir bruit" supprimés sous l'impulsion de l'action départementale/ Parc ciblé, en flux	cible	17 %	26 %	23 %	17 %	8 %
	réalisé	17 %	21 %	3,29%		
Nombre de logements en "point noir bruit" supprimés sous l'impulsion de l'action départementale/ Parc ciblé, en cumulé	cible	23 %	49 %	71 %	89 %	60 %
	réalisé	23 %	43 %	52,12 %		

Commentaire :
L'action de lutte contre les nuisances phoniques se traduit notamment par le traitement des "points noirs bruit".
Trois opérations étaient jusqu'alors concernées : une intervention à Noisy-le-Sec et Bondy (résorption des "points noirs bruit" ferroviaires, 300 logements cibles), un programme expérimental à Pantin le long de l'ex-RN3 (425 logements cibles, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME), un programme à Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan le long de l'Ex-RN3 (625 logements cible, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME). Cela représentait un parc ciblé total de 1 450 logements.
Un avenant à la convention ADEME portant sur Pantin a été signé en 2013 : il crée un programme d'action complémentaire le long de l'ex-RN 2 et de l'ex-RN 301 (deux secteurs d'actions prioritaires au titre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Cette opération concerne les bâtiments de logements sociaux exposés à des nuisances élevées. 200 logements sont identifiés. Un avenant à la convention ADEME portant sur Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan a été signé début 2015. Il étend le programme à toutes les zones du Plan de prévention du bruit dans l'environnement des rues départementales et prévoit le traitement de 170 logements supplémentaires. Au total, cela porte à 1 825 logements le parc ciblé par l'ensemble de cette action.

En 2016 et 2017, les conventions avec l'ADEME ont fait l'objet d'avenants permettant d'en proroger les effets jusqu'en 2020 et portant à 1970 le nombre de logements à traiter. Ainsi, si l'année 2017 a été consacrée à la relance des actions de communication sur l'opération, l'année 2018 devrait permettre la formalisation de conventions de financement avec les bénéficiaires, la réalisation des premiers travaux et le versement des premières subventions.

Action 1 : **Développement des itinéraires cyclables et modes actifs**

Objectifs de l'action

Cette action constitue une priorité majeure du Département, formalisée dans le PMD, dont les objectifs sont les suivants :

- poursuivre la participation à l'émergence d'un réseau cyclable maillé et continu à l'échelle du territoire départemental, en veillant notamment à la résorption des points durs et coupures ;
- renforcer l'expertise concernant les modes actifs dans tous les projets d'aménagements pilotés ou suivis par le Département ;
- poursuivre la sensibilisation et l'encouragement aux déplacements actifs dans les collèges ;

- mettre en place un comité « Mobilités actives », en relation avec les partenaires institutionnels, privés et associatifs regroupés dans un comité de suivi ;
- privilégier une démarche de co-élaboration des projets, tant avec les communes qu'avec les associations d'usagers cyclistes.

Concernant le développement de la pratique cyclable, les priorités pour 2018 seront les suivantes :
- poursuivre ces objectifs en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables en Seine-Saint-Denis, collectivités (communes et intercommunalités), associations représentatives d'usagers, etc. ;
- élargir les actions éducatives dans les collèges à la thématique de la mobilité durable et continuer à réaliser les aménagements préconisés dans les études d'accessibilité aux collèges ;
- mettre en œuvre le plan mobilités durables et réaliser une partie des 30km de pistes programmées entre 2017 et 2020.

Aménagements cyclables prévisionnels pour 2018
Les opérations suivantes sont prévues en travaux

Commune	Opération	Types d'aménagements	Linéaire (km)	Linéaire total* (km)
Clichy-sous-Bois	ex-RN 370 – Allée de Gagny	bandes cyclables	0,35	0,7
Livry et Sevran	ex-RN 370 – Boulevard Westinghouse et Jean Jaurès	bandes cyclables	1,6	3,2
Montreuil et Bagnolet	RD 20 – Avenues de Stalingrad et Pasteur	à définir	0,77	1,54
Ile-Saint-Denis	RD 20 – Boulevard Marcel Paul	bandes cyclables	0,2	0,4
Pierrefitte-sur-Seine	ex-RN 301 – Boulevard Charles de Gaulle	une bande cyclable	0,6	0,6
Saint-Denis	Ex-RN 401 et ex-RN1 – Avenues Marcel Cachin et Lénine	pistes cyclables	0,45	0,9
Epinay-sur-Seine	ex-RN 14 – Avenue de Lattre de Tassigny	pistes cyclables	0,65	1,3
Ile-Saint-Denis	ex-RN 310 – Avenue du Pont d'Epinay	pistes cyclables	0,4	0,8
La Courneuve	RD 30 – Boulevard Mermoz	à définir	1	2
Saint-Denis	RD 14 – Boulevard Ornano	bandes cyclables	0,4	0,8
Saint-Ouen	RD 111 – Avenue Gabriel Péri	bandes cyclables	0,16	0,32
Stains	ex-RN 301 – Avenue Marcel Cachin	bandes cyclables	0,35	0,7
Aulnay-sous-Bois	ex-RN 370 – Avenue Suzanne Lenglen	piste bidirectionnelle	0,6	1,2
Total			7,73	14,86

Les principales opérations d'aménagements en faveur du vélo concerneront l'ex-RN14 à Epinay, la RD20 à Saint – Denis, l'ex-RN 370 à Clichy-sous-bois, des aménagements dans le cadre du projet de Ligne des Parcs à Aulnay-sous-Bois et l'engagement d'études et de premiers travaux sur des sections du Canal de l'Ourcq, à Pantin notamment.

A titre expérimental, un enrobé solaire sera posé sur la piste cyclable du Canal de l'Ourcq, permettant de produire l'énergie solaire nécessaire au renforcement de l'éclairage sous un pont situé à Bobigny.
L'implantation de sas vélos et de cédez-le-passage vélos sur les RD sera également engagée avec la perspective de leur généralisation.

Concernant le développement de la marche, les travaux d'amélioration des conditions de circulation des piétons seront poursuivis en 2018, conformément aux objectifs du PMD. Ces travaux consistent notamment en des opérations de réfection et de désencombrement des trottoirs.

Principaux partenariats

Le partenaire financier majeur du Département en matière d'aménagements cyclable reste la Région. Néanmoins, le dispositif de subventionnement a évolué en 2017 avec l'adoption du Plan Vélo régional. En effet, les critères de financement des opérations ont été modifiés : sont priorisées les aménagements favorisant les dessertes cyclables des gares, équipements régionaux (lycées, iles de loisirs) et pôles d'emploi.

Cette nouvelle orientation va conduire le Département à travailler sur des périmètres d'études élargis aux points d'intérêts régionaux mentionnés.

Outre le partenariat financier, le Département a lancé une démarche partenariale avec les collectivités locales et les associations les plus représentatives des usagers vélo afin de partager les programmes et projets du Département

avec les acteurs du terrain, de développer une culture et une méthode de co-élaboration des projets, de développer les retours d'expérience de terrain des usagers.

A cet effet, un Comité des modes actifs a été initié en 2017, devant se tenir annuellement.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Développement des itinéraires cyclables et modes actifs	Dépenses	1,491	5,207	4,187	5,975
	Recettes	0,245	0,529	0,667	1,500

Action 2 : **Accessibilité du réseau**

Objectifs de l'action

La modernisation de notre patrimoine s'adosse à une expertise et à une analyse fine de besoins en déplacements de tous les publics. Elle comprend toute action visant à rendre accessible le domaine public départemental et à favoriser les mobilités actives. La prise en compte des handicaps constitue ainsi l'une des préoccupations majeures de l'action départementale et se trouve au cœur des réflexions sur chaque aménagement.

L'équipement et la mise aux normes des traversées des voies départementales afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite se traduira notamment par l'abaissement systématique des trottoirs aux traversées, à l'équipement en potelets et en bandes d'éveil à la vigilance. La sonorisation des traversées pourra être envisagée en lien avec les villes sur les sites les plus fréquentés et, de manière expérimentale, les décomptes de temps d'attente pour les piétons.

Des études de diagnostics d'itinéraires et des travaux seront réalisés permettant l'amélioration des déplacements des piétons (mise aux normes de traversées, abaissements de trottoirs, renforcement des dispositifs dédiés aux déplacements des personnes handicapées, etc.).

Ainsi, des travaux seront réalisés sur la RD30 à Drancy et sur l'intégralité de la RD 115 (de Pantin à Tremblay-en-France). Par ailleurs, des études seront lancées sur des axes en cours de priorisation.

Action 3 : **Lutte contre les nuisances phoniques**

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :
- diffuser et exploiter la carte stratégique du bruit pour mettre en évidence les problèmes, en faire un outil de démocratie participative pour faire émerger des responsabilités, des solutions et des actions ;
- inciter à la généralisation de la prise en compte du bruit aussi bien dans les zones sinistrées que sur l'ensemble du territoire ;
- participer à la réduction à la source des nuisances sonores ;
- approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques ;
- mener des actions de rattrapage dans le cadre des compétences directes du Département en lien avec l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les crédits affectés à l'ADEME doivent permettre aux gestionnaires d'infrastructures de bénéficier d'une aide pour les études et les travaux de résorption des points noirs bruit, notamment le long du réseau national transféré. Une convention doit fixer les modalités d'intervention. La participation de l'ADEME est de l'ordre de 80 % du montant TTC des dépenses en études et en travaux.

Dans ce cadre partenarial avec l'ADEME, le Département s'est engagé dans la mise en œuvre de deux programmes expérimentaux consistant à accompagner techniquement et financièrement les propriétaires de logement dans la résorption de ces points noirs du bruit :

- le premier intitulé ADEME1, concerne le traitement de l'ex-RN 3 à Pantin et des logements sociaux ;
- le second intitulé ADEME2 permet d'agir le long des zones d'action prioritaire identifiées par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

La convention ADEME1 fait l'objet d'un avenant à signer fin 2017 pour prolonger sa durée d'exécution jusqu'à fin 2020. La convention ADEME2 est en cours jusqu'à mi-2020.

Les partenaires (villes, agglomérations, agences locales de l'énergie…) ont été rencontrés et sensibilisés et chaque propriétaire riverain des secteurs concernés a reçu un courrier l'informant de l'opération (entre septembre 2016 et décembre 2017).

En 2018, le Département poursuivra la mise en œuvre de ces programmes.

Il s'agira également de poursuivre les réflexions pour la mise à jour du PPBE prévue en 2018. Les travaux réalisés autour de la carte du bruit par Bruitparif, l'Observatoire du bruit en Île-de-France, y contribueront. Une communication sur la carte du bruit sera réalisée.

Principaux partenariats

ADEME, Airparif, Bruitparif, collectivités territoriales.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,892	0,654	1,490	0,615
	Recettes	0,962	-	-	-

Mission

Développement urbain

Programme

Aménagement et mobilités métropolitaines

Programme

Habitat et politique de la ville

Programme : **Aménagement et mobilités métropolitaines**

Ce programme relève de la Mission ***Développement urbain***	Ce programme comporte quatre actions : - Aménagement urbain, - Prestations sociales de transport - Mobilité métropolitaine, - Logistique innovante.

Contexte

L'année 2018 sera marquée par de nouvelles perspectives de réforme territoriale et par la poursuite des grands projets impactant le territoire tels que l'accueil en Seine-Saint-Denis des Jeux olympiques et paralympiques 2024, le Grand Paris Express ou le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (ANRU 2).

Réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis suppose que les «grands projets» y soient conduits sans perdre de vue les attentes et les spécificités propres au territoire. Il en est ainsi de l'héritage des JOP 2024 qui devra garantir une utilité sociale réelle aux séquano-dionysiens et valoriser les atouts existants du territoire. Ainsi, à titre d'exemple la qualité environnementale du Parc Georges Valbon, oblige à une grande vigilance sur les qualités urbaines des projets situés à proximité.

D'autre part, alors que se multiplient les projets et les infrastructures de transport sur notre territoire, il convient de s'interroger sur leur coordination, leur efficience et sur les bénéfices qu'ils peuvent apporter aux habitants et salariés séquano-dionysiens, notamment en matière d'intermodalité. Par ailleurs, le territoire départemental a la chance de compter de nombreuses infrastructures ferrées et fluviales permettant le transport de marchandises à condition qu'elles soient préservées, utilisées et valorisées.

Objectifs du programme

Afin de garantir la faisabilité dans les délais des projets réalisées dans la perspective de l'accueil des JOP 2024, le Département devra tirer parti des démarches déjà engagées pour aller au plus près de la définition des projets et de leurs besoins pré-opérationnels. Ainsi le travail engagé avec l'agence TVK sera poursuivi, en coordination avec les autres acteurs territoriaux impliqués notamment les Établissements publics territoriaux. Concernant le site de Marville, une étude de définition engagée en 2017 sera poursuivie en 2018.

La Direction du développement des mobilités et de l'habitat (DDMH) s'investira pleinement dans la question des mobilités à travers la montée en charge des projets de transports et notamment du Grand Paris Express (Intermodalité, travaux, études…), le suivi des prolongements de lignes de métro mais aussi une réflexion prospective sur les mobilités (nouveaux modes de déplacement…).

Elle devra conforter son rôle stratégique et d'ensemblier afin de faciliter et coordonner le travail des directions maître d'ouvrage (DVD, DNPB, DEJ, DEA…). Il s'agira aussi de se mobiliser pour sécuriser les délais de mise en service de ces grands projets (Ligne 15 Est, Ligne 17…) et soutenir la mise en œuvre des projets encore « fragiles » (Ligne 11 Phase 2 entre autres).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Aménagement et mobilités métropolitaines	Dépenses	48,760	49,102	49,050	49,949

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Aménagement et mobilités métropolitaines	Dépenses	4,309	11,325	10,801	23,622
	Recettes	0,096	-	0,070	4,621

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	51	26	15	10

Objectifs prioritaires - Indicateurs

	Etat d'avancement des projets de transport en commun structurants en Seine-Saint-Denis								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ligne 11	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service		Bilan technique et financier	
Ligne 11 phase 2	Etudes	Etudes	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service
Ligne 12 phase 2 (Mairie d'Aubervilliers)	Travaux	Travaux	Mise en service		Bilan technique et financier				
Ligne 14	Travaux	Travaux	Mise en service		Bilan technique et financier				
Ligne 14 phase 2 (Pleyel)	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux		
Tram 11 Express phase 1	Mise en service		Bilan technique et financier						
Tram 11 Express phase 2	Etudes	Etudes	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service	
Ligne 15 Sud	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service		Bilan technique et financier	
Ligne 15 Est	Etudes	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service
Ligne 16	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service		
Ligne 17	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service		

Action 1 : Aménagement urbain

Objectifs de l'action

En 2018, les objectifs stratégiques et opérationnels de cette action vont se décliner de la façon suivante.

1. Réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis

Dans le cadre de l'accueil des JOP 2024, il s'agira de poursuivre les études de définitions de plusieurs projets intégrant des équipements olympiques :

- le projet sur le site de Dugny La Courneuve, qui accueillera le « cluster des médias » ;
- le projet de renaturalisation du Terrain des Essences et son intégration au Parc Georges Valbon après les Jeux ;
- l'étude urbaine et paysagère sur le secteur Marville-Ouest Valbon qui a pour but d'améliorer cet espace public et son accessibilité ;
- le suivi du projet de Village olympique situé à Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Ile Saint-Denis, celui-ci inclut la réalisation d'un nouveau franchissement de la Seine et l'aménagement de plusieurs voiries structurantes au profit des modes actifs ;
- la participation aux groupes de travail initiés par l'Etat sur les procédures et autorisation préalables à la mise en œuvre des projets (étude d'impact, loi sur l'eau, relations avec l'autorité environnementale…).

Ces missions seront probablement impactées par la mise en œuvre des structures de maîtrise d'ouvrage (création de la Solidéo début 2018) et de conduite du projet olympique (constitution de filiales), qui pourraient entraîner des transferts et des évolutions que le Département accompagnera.

Autour des projets de transports collectifs (Tramway, T'Zen, NGP, prolongement de lignes de métro), il est prévu de :

- poursuivre la mise en œuvre du projet de « quartier métropolitain » initié par le Département autour de la gare du T11 de Dugny-La Courneuve ;
- accompagner les projets de gares du Grand Paris Express (GPE) et du Tram 11 Express sur les sites gare du Fort d'Aubervilliers (ligne 15 Est), gare de La Courneuve-Six-Routes, le pont de Bondy et Ligne 11 phase 1 (Mairie des Lilas – Rosny Bois Perrier), afin de contribuer à leur insertion urbaine et à la cohérence des aménagements de desserte des futures gares.

Dans le cadre de l'évolution des routes départementales en boulevard métropolitain, le Département va poursuivre le projet de préfiguration d'un boulevard de la Métropole sur l'ex-RN2 avec notamment le pilotage de la mission sur les aspects fonctionnel, urbain et paysager, un travail sur les besoins en aires de livraison, une réflexion sur l'installation d'une station de gaz naturel de ville (GNV) pour les véhicules et le suivi des réflexions avec la Ville de Paris autour de la Porte de la Villette.

Afin de valoriser le territoire et le foncier départemental dans le cadre des appels à projets de dimension métropolitaine, le Département va poursuivre le travail sur les appels à projets qu'il pilote (ancien tribunal de Bobigny - Réinventons la Seine et les canaux) ou suit en tant que propriétaire foncier (sites des Tartres à Stains et Pierrefitte et EIF à Montreuil dans le cadre d'Inventons la Métropole).

Pour le premier, il s'agira d'accompagner la finalisation du projet désigné lauréat en juillet 2017, en lien étroit avec la ville de Bobigny et l'établissement public territorial Est Ensemble, afin de permettre une modification du Plan local d'urbanisme de Bobigny et de finaliser les conditions de cession du terrain du Département vers l'opérateur.
Pour les projets intégrés à l'appel à projets de la MGP, les lauréats seront désignés à l'automne 2017. Le Département travaillera en 2018 à la cession des terrains départementaux au bénéfice des collectivités ou du promoteur désigné lauréat.

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) métropolitain a été lancée par délibération de la MGP le 23 juin 2017. Il constituera le cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine.
Le Département est saisi pour y participer, en tant que personne publique associée (PPA). La première étape de ce travail se traduira par la transmission d'une contribution en février qui fera valoir les enjeux de la Seine-Saint-Denis.

2. Promouvoir une ville durable

Le Département poursuivra en 2018, un travail sur l'amélioration des relations entre les parcs départementaux et le contexte urbain qui les environne.

- concernant le Parc Georges-Valbon : il s'agira de piloter les études des secteurs de Dugny-la Courneuve / cluster des Médias et Ouest Valbon / piscine de water polo et assurer une veille sur les possibles évolutions ou orientations du secteur Stains Cerisaie) ;
- concernant le parc de la Bergère : le projet développé par le promoteur Quartus permettra de structurer la façade Est du parc, orientée vers le Pont de Bondy et de développer une offre de loisirs et de services complémentaires au parc réaménagé.

Autour des deux plateformes aéroportuaires, de nombreux projets d'aménagement ont émergé avec un impact considérable sur le territoire, le Département poursuivra son suivi des projets urbains et abordera plus globalement les enjeux propres à « la ville aéroportuaire », notamment en matière de maîtrise des nuisances sonores.

Concernant le *site* de l'ancienne usine de *PSA* Aulnay, l'année 2018 sera l'année de la mise en place de la SEMAOP, outil d'aménagement de cette vaste opération. Le Département suivra ce projet, au vu de ses impacts pour le développement du territoire et sur les équipements départementaux (voirie, bassin).

Dans le cadre d'une procédure d'ORCOD-IN (Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national), les différents partenaires publics ont décidé d'intervenir sur le centre ville de Clichy-sous-Bois. l'EPFIF (pilote du projet) poursuit la mise en œuvre opérationnelle du projet avec la création d'une zone d'aménagement concerté. Le projet vise à acquérir 1 400 lots de copropriété, à démolir 1 000 logements et à intégrer au parc social 400 appartements. Ceci s'accompagnant d'un projet urbain ambitieux qui interfère avec plusieurs politiques et équipements départementaux. Sur les 15 ans à venir, ces différents projets pourraient nécessiter des investissements à hauteur de 25 à 30 M€.

3. Organiser nos outils, projets et partenariats dans un contexte de gouvernance renouvelé

Sur la connaissance du territoire et de ses dynamiques, le Département continuera à gérer la base de données des projets d'aménagements intégrée début 2017 au Système d'information géographique départemental. Une version actualisée de la carte et des fiches, intégrant les principales évolutions, dont les projets liés aux JOP 2024 et à l'avancement de plusieurs opérations d'aménagement sera mise en ligne en 2018.

Concernant les questions foncières, il est prévu :

- sur le secteur Tartres nord, site retenu dans l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », de clôturer la concession d'aménagement conclue avec Séquano Aménagement et de préparer la cession du terrain si un accord est trouvé sur le projet-lauréat et le prix de vente des terrains ;
- de travailler à la cession des parcelles départementales du site EIF, à Montreuil, également intégré à l'appel à projets IMGP, ainsi qu'à celles du site de l'ancien tribunal de Bobigny ;
- de poursuivre la réflexion sur le foncier départemental situé dans les secteurs Joncherolles et Vallès à Pierrefitte-sur-Seine (implantation d'une piscine départementale, étude urbaine pilotée par Plaine Commune dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Joncherolles, élargie au secteur Vallès) ;
- de poursuivre les discussions avec le Ministère de la Défense sur le terrain des Essences à La Courneuve afin d'affiner les niveaux de dépollution adaptés aux aménagements et usages et prévoir les modalités de mise à disposition ou de transfert de droit de ce terrain ;
- de travailler sur le devenir du terrain Sainte-Anne situé sur les communes des Pavillons-sous-Bois et Aulnay-sous-Bois afin d'aboutir au projet de cession et de concrétiser la piste d'une occupation temporaire pour les besoins du TZEN.

Suite à la finalisation de l'atlas du foncier départemental, une réflexion stratégique va être engagée par les service départementaux afin de valoriser le foncier du Département non nécessaire à son activité afin de le valoriser (vente, location, mise à disposition, soutien à des projets dans le cadre de la transition écologique…).

Concernant les emplacements réservés, il s'agira de poursuivre leur recensement et la régularisation de leur validité en cohérence avec l'actualité des projets afin de prévenir des situations de grande complexité juridique à l'heure d'éventuels transferts de compétence.

Sur le suivi des outils d'aménagements départementaux, la nouvelle société d'économie mixte constituée de la fusion de Séquano-Aménagement et de Deltaville a été finalisée en juin 2017 avec rétroactivité au 1er janvier 2017. Le

Département continuera de veiller au bon déroulement de sa mise en place et participera à la redéfinition des outils d'aménagement à l'échelle métropolitaine.

Le Département poursuivra son rôle d'animation et de suivi des dispositifs partenariaux, notamment à travers le suivi réglementaire des documents d'urbanisme.

Partenariats internes et externes

Atelier parisien d'urbanisme (APUR), l'institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), EPA Plaine de France, Paris Métropole, l'association des collectivités du Grand Roissy (ACGR), Grand Paris Aménagement, l'Établissement Public Foncier de la Région Île-de-France (EPFIF)

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Aménagement urbain	Dépenses	1,222	1,030	1,047	0,973

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Aménagement urbain	Dépenses	0,217	0,830	0,540	0,640
	Recettes	-	-	-	4,500

Une recette de 4,5 M€ est prévue en 2018 correspondant au montant de la cession du site CGR à Stains.

Action 2 : **Prestations sociales de transport**

Objectifs de l'action

Pour 2018, les objectifs opérationnels seront :
- de suivre les prestations réalisées par Comutitres pour le compte du Département, pour la campagne 2017-2018, encadrées par la nouvelle convention conclue avec le IDF Mobilités ;
- de procéder au remboursement de 50 % du montant de la carte Imagine R pour les porteurs de carte qui répondent aux critères et qui en feront la demande ;
- de suivre les conventions et les échanges avec IDF Mobilités, en soutien auprès de la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées concernant le titre Améthyste et pour le transport spécialisé PAM 93.

Partenariats interne et externe

Les partenaires de l'action sont le groupement d'intérêt économique (GIE) Comutitres, IDF Mobilités et la Région et les Directions départementales.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Prestations sociales de transport	Dépenses	0,877	0,912	0,896	1,108

Action 3 : **Mobilité métropolitaine**

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels de cette action en 2018 seront :
- d'agir auprès d'Ile-de-France Mobilités afin que soient réalisées les études des projets contractualisés dans le cadre du Contrat de plan Etat Région (CPER) et que soit améliorée la qualité de service des réseaux bus et tram ;
- de travailler avec la Société du Grand Paris pour la réalisation dans le calendrier prévu des lignes 14 Nord, 15 Est, 16 et 17 et leur insertion optimale dans l'environnement urbain ;
- de contribuer techniquement à l'avancement des projets d'investissement, qu'ils soient financés ou non par le Département : prolongement des lignes 11, 12 (phase 2) et 14 du métro, du train-tram T4 à Clichy-Montfermeil, schémas directeurs des lignes de RER A, B, C, D et E ;
- de participer aux restructurations ou au renforcement des réseaux de bus pilotées par Île-de-France Mobilités sur l'ensemble du territoire ;
- de piloter l'étude de pôle de la gare La Courneuve 6 Routes et de co-piloter les études concernant la gare du Pont de Bondy et la gare de Villepinte ;
- de piloter une étude sur la restructuration du réseau d'autobus liée à la mise en service du Grand Paris Express.

Partenariats interne et externe

Directions départementales, Départements franciliens, communes, intercommunalités, transporteurs (RATP, SNCF), RFF, IdF Mobilités, Société du Grand Paris, Région Ile-de-France, associations d'usagers, etc.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Mobilité métropolitaine	Dépenses	46,662	47,158	47,098	47,864

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Mobilité métropolitaine	Dépenses	4,045	10,495	10,211	22,92
	Recettes	-	-	0,070	0,121

Action 4 : **Logistique innovante**

Objectifs de l'action

La Seine-Saint-Denis, à travers sa Charte d'objectifs du transport de marchandises, œuvre, avec ses partenaires, pour une logistique urbaine durable. Le Département souhaite poursuivre ses actions en faveur d'une logistique vertueuse en favorisant le report vers la voie d'eau, en optimisant les conditions de livraison par la route, et en améliorant les performances environnementales du transport de marchandises.

Pour cela, le Département va mener plusieurs initiatives à visées opérationnelles en collaboration avec la SOGARIS et autres partenaires du Département (Région, Établissements publics territoriaux, Ville de Paris …) :
- la mise en place d'ateliers sur les sites d'opportunité pour la logistique en Seine-Saint-Denis (cartographie des délaissés urbains appartenant au Département, évaluation du besoin en foncier des logisticiens et des énergéticiens, etc) ;
- le lancement d'un appel à projets sur le ou les sites recensés ;
- la prise en compte de la logistique urbaine dans les projets d'aménagement ;
- l'étude sur les possibilités de report modal pour l'évacuation des déblais de chantiers ;
- la logistique dans le cadre de l'étude de préfiguration de l'ex-RN2 en boulevard métropolitain ;

- l'expérimentation travaillée avec Paris sur un TRAMFRET.

Afin de participer à une réflexion à l'échelle métropolitaine, le Département partage, avec les différents acteurs, les mêmes objectifs généraux de préservation de sites logistiques en zone dense et des emplois liés, de meilleure organisation de l'approvisionnement et de l'enlèvement des marchandises en centre ville, de réductions des pollutions, de transfert modal. Une mobilisation-contribution importante est attendue par chacun de ces partenaires et se traduira par diverses prestations (notes, présentation dans leurs instances de nos travaux…).

Les principales études concernant lesquelles la participation du Département est attendue seront :
- la révision du Plan de protection de l'atmosphère par la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- le suivi du Défi 7 « Livraisons et transport de marchandises » du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France ;
- la participation à l'Appel à projets « ville respirable en 5 ans » avec une étude sur la mise en place d'une zone à circulation restreinte (ZCR) à l'échelle métropolitaine ;
- la charte logistique durable de la Ville de Paris ;
- la perspective d'étude sur le Tramfret ;
- le suivi des réflexions sur le triage du Bourget – Drancy.

Partenariats interne et externe

Communes, Établissements publics territoriaux, État, Région, transporteurs, chargeurs, fédérations professionnelles, gestionnaires de ports, de plates formes logistiques, etc.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Logistique innovante	Dépenses	-	0,003	0,010	0,003

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Logistique innovante	Dépenses	0,047	-	0,050	0,060
	Recettes	0,096	-	-	

Programme : **Habitat et politique de la ville**

Ce programme relève de la Mission ***Développement urbain***	Ce programme comporte trois actions : - Habitat durable et innovant, - Politique de la ville, - Observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain.

Contexte

L'année 2018 sera celle de l'élaboration et de l'ajustement des documents stratégiques de cadrage métropolitain : le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) en matière d'habitat et d'hébergement, et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en matière d'aménagement.

Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) qui sera remanié et adopté à l'automne 2017 entrera en phase opérationnelle, ainsi que l'organisation de l'observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement (ORHH).

Ces outils de planification auront un impact important tant sur les conditions d'habitat en Seine-Saint-Denis, que sur les conditions d'exercice, pour le Département, de ses compétences propres en matière de solidarité.

Le transfert de certaines compétences relatives à l'habitat se fera lorsque la Métropole du Grand paris (MGP) et les Territoires auront arbitré de l'intérêt métropolitain, territorial ou local et acté des subdélégations autorisées. La MGP aura défini les orientations métropolitaines en matière d'habitat fin 2018. Ces décisions seront déterminantes dans la prise en compte des spécificités et des besoins du territoire en matière d'habitat.

Objectifs du programme

Il s'agit de resituer les enjeux départementaux en matière d'habitat dans le contexte régional et métropolitain et de favoriser une offre de logements accessibles à tous, de qualité et diversifiée.

Ce programme se décline autour de quatre objectifs stratégiques :
- identifier les mécanismes d'exclusion qui s'exercent au niveau régional et activer les leviers pour faire prendre en compte les problématiques d'habitat de la Seine-Saint-Denis dans le contexte francilien ;
- favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, et lutter contre les inégalités ;
- renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours en soutenant la production de logements sociaux, l'accession sociale sécurisée et le maintien d'un parc de logement social de qualité ;
- intervenir contre la dégradation du parc d'habitat privé en accordant des aides aux propriétaires occupants, en participant à la réhabilitation des copropriétés dégradées et en éradiquant l'habitat indigne.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Habitat et politique de la ville	Dépenses	0,588	0,556	0,492	0,437
	Recettes	-	0,005	0,600	-

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Habitat et politique de la ville	Dépenses	12,200	11,991	6,777	4,741
	Recettes	0,086	0,038	-	0,050

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	18	11	7	0

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Favoriser une offre de logements accessible à tous, de qualité et diversifiée					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de logements soutenus par l'aide à la construction neuve pour les opérations soldées et/ou correspondant au 5e versement	cible		686	146	489	275
	réalisé	1000	541	138		
dont part réservée moins de 30 ans	cible		174	34	117	61
	réalisé	242	137	32		
Montant versé au titre de l'aide à la construction neuve	cible	3,611	2,055	0,639	0,646	0,28
	réalisé	3,436	1,69	0,6		
Nombre de logements en cours de commercialisation ou livrés au titre du soutien à l'accession sociale à la propriété sécurisée (par l'intermédiaire de la coopérative)	cible	82	82	121	21	80
	réalisé	82	82	158		

Objectif	Soutenir l'amélioration du parc privé et lutter contre l'habitat indigne					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de logements traités au titre des dispositifs départementaux	cible	2898	2910	2700	2630	2735
	réalisé	3068	2227	2763		
Dont OPAH/PDS	cible	2000	1500	1000	1630	2000
	réalisé	2315	1469	1448		
Dont ACGPO	cible	838	1000	1000	200	0
	réalisé	742	688	573		
Dont Rénov' Habitat 93	cible		350	630	650	650
	réalisé			742		
PDHI	cible	60	60	70	150	85
	réalisé	11	70	ND		

Action 1 : **Habitat durable et innovant**

Objectifs de l'action

1. Intervenir contre la dégradation du parc d'habitat privé et lutter contre l'habitat indigne

La réforme des institutions liée au projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale, l'affirmation des métropoles et en particulier l'instauration de la métropole du Grand Paris, amènent le Département à repositionner ses axes d'intervention dans un nouvel environnement.

L'année 2018 est une année charnière pour envisager les marges de progression ou opportunités d'évolution de la politique départementale en matière d'habitat, concernant notamment :
- l'amélioration de la qualité du parc social existant et le soutien à la production d'une offre mixte et à haute qualité environnementale et à l'accession sociale à la propriété ;
- le renforcement du partenariat avec les communes, les bailleurs et les maîtres d'ouvrage et notamment Seine-Saint-Denis habitat, ainsi que les instances publiques délivrant les aides au logement social.

Il s'agira en 2018 :
- d'accompagner financièrement Seine-Saint-Denis habitat dans la mise en œuvre des actions d'intérêt départemental en matière d'habitat et de logement ainsi que de développement social et urbain, et de favoriser ainsi la présence et la valorisation d'un habitat social de qualité ;
- d'aider à la production de logements sociaux neufs (ou acquis améliorés) et favoriser l'accès aux jeunes du département, aux agents départementaux et aux femmes en difficulté ;
- d'accompagner la réalisation de programmes d'accession sociale à la propriété, garantissant un accompagnement dans la durée par la sécurisation HLM et la solvabilité des ménages accédants ;
- poursuivre la convention partenariale avec la coopérative HLM « Les Habitations Populaires » pour la réalisation de programmes neufs d'accession sociale à la propriété.

Le Département va poursuivre son rôle de gouvernance des Entreprises sociales de l'habitat (ESH). L'objectif est de recueillir des informations relatives à l'activité et la stratégie des ESH ainsi que leurs liens avec les autres acteurs de l'habitat, afin de mieux anticiper les effets de leur intervention sur le territoire. Un travail sera également mené avec les bailleurs les plus stratégiques sur les Conventions d'Utilité Sociale.

Les associations accompagnant les locataires pour les aider à résoudre leurs problèmes liés au logement seront soutenues par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement (CNL93, CLCV93, CGL93) .

En lien avec la Délégation à la transition écologique, il s'agira de mettre en œuvre le plan d'actions pour la transition écologique adopté par le Département le 29 juin 2016.

En lien avec la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS), la mise en œuvre des conventions entre le Département et des bailleurs sociaux, sera poursuivie et de nouveaux partenariats seront recherchés auprès des bailleurs sociaux. Ces conventions visent à la constitution d'un parc de logements-relais en vue d'assurer l'hébergement et l'accompagnement social des familles actuellement logées en hôtel.
Les conventions ont pour objectif de déterminer les modalités partenariales de mise à disposition, par les organismes HLM, au profit d'une association, d'appartements destinés à l'accueil temporaire de personnes en logements-relais, ainsi que le rôle du Département dans la mise en œuvre de ce projet. La finalité de celles-ci est de permettre aux familles d'accéder et de se maintenir dans un logement de droit commun en y exerçant leur autonomie sociale, économique et citoyenne.

2. Améliorer la qualité du parc social existant et soutenir la production de logements sociaux et l'accession sociale à la propriété sécurisée

Le dispositif Rénov' Habitat 93 a pour objectif d'aider, sous conditions de ressources, les séquano-dyonisiens à adapter leur logement en prévention de la perte d'autonomie ou à améliorer leur performance énergétique.
Le Département poursuivra ce dispositif en 2018, en organisant une communication spécifique en direction du public cible et notamment le public âgé bénéficiaire de l'aide départementale personnalisée d'autonomie. Il veillera

également à promouvoir les aides des différents partenaires sur le territoire, participant ainsi au réseau départemental PRIS (Points Rénovation Info Service), en renseignant notamment la fiche de liaison commune avec l'ANAH. Enfin, le Département poursuivra le partenariat avec l'ANAH dans le cadre du Contrat Local d'Engagement du Programme Habiter Mieux, qui devrait être poursuivi à compter du 1er janvier 2018. Ce partenariat sera notamment matérialisé par la signature d'une nouvelle convention.

Les Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH) et les Plans de sauvegarde (PDS) pour revaloriser des quartiers anciens ou restaurer des copropriétés plus récentes en difficultés seront cofinancés par le Département.
Les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires seront soutenues avec l'attribution d'aides du Fonds d'Intervention de quartier (FIQ), dispositif financier mis en place par les communes, les EPT Plaine Commune, Est Ensemble et le Département.
L'année 2018 permettra d'achever le soutien aux OPAH et les Plans de sauvegarde pour les FIQ des communes suivantes : Pantin, Noisy-le-Grand, Aubervilliers, Bagnolet et Clichy-sous-Bois.

Le Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne mis en place à l'initiative du Département à titre expérimental en 2009, en complément de ses autres actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'habitat, est destiné à soutenir 6 communes qui s'engagent dans des opérations de résorption d'habitat indigne ou insalubre, génératrices d'une production nouvelle de logements. 5 conventions ont été signées avec les communes de Saint-Denis, Montfermeil, Aubervilliers, le Pré-Saint-Gervais, Saint-Ouen et leurs aménageurs. Le soutien du Département à ces opérations sera poursuivi en 2018.

Pour l'année 2018, les services départementaux et ceux de l'État auront à travailler à l'élaboration du futur Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), en vue d'une approbation au premier semestre 2019.

Afin d'inciter et de faciliter l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes dans le parc privé existant, le Département propose la création d'un dispositif de soutien financier dont l'objectif ne sera pas la rénovation énergétique du bâti, traitée, par ailleurs, par le dispositif Rénov' Habitat 93, mais la contribution à la transition écologique, au mieux vivre ensemble dans l'habitat et la consolidation des liens entre les habitants. Ce dispositif financier se veut simple, lisible, et très incitatif. Il est proposé de l'intituler « Chèque Habitat Écologique et Citoyen » (CHEC). Le lancement du dispositif interviendra début 2018.

Principaux partenariats

Seine-Saint-Denis Habitat, Emmaüs Habitat, Vilogia, Immobilière 3F, Logement Francilien, France Habitation, Logirep, La Sablière, Coopération et Famille. L'ensemble des organismes habilités à produire du logement social (ESH, OPHLM, Associations, SEM…), les partenaires financiers (État, Intercommunalités, Communes), l'AORIF. CNL93, CGL93, CLCV93.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Habitat durable et innovant	Dépenses	0,275	0,246	0,162	0,142
	Recettes	-	-	0,600	-

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Habitat durable et innovant	Dépenses	11,500	10,991	6,777	4,741
	Recettes	0,086	0,038	-	0,050

Action 2 : **Politique de la ville**

Objectifs de l'action

L'année 2018 sera marquée par la réalisation, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbaine, d'études programmées dans les protocoles de préfiguration signés en 2017. Ces protocoles sont destinés à définir le programme d'intervention dans les quartiers prioritaires. Ces études sont programmées sur une période de deux années.

L'objectif pour le Département consistera, en étroite collaboration, avec les territoires à suivre ce processus d'élaboration des nouveaux programmes d'intervention dans les quartiers prioritaires, car il s'agira d'évaluer l'impact que celles-ci révéleront quant aux équipements départementaux (crèches, PMI, colleges, circonscriptions, propriétés départementales, etc) et voiries départementales notamment.

Dans le cadre des Contrats de ville, le Département poursuivra également son soutien aux projets présentés par les associations et les communes. Pour 2018, l'objectif consistera à conforter son intervention sur la base des nouveaux critères définis en 2016. Des visites de terrains seront programmées pour mesurer l'impact de l'intervention départementale.

Enfin s'agissant des relations partenariales avec le centre de ressources Profession Banlieue, une nouvelle base de travail a été définie en 2017 et l'objectif pour 2018 résidera dans la mise en place d'actions tels que définis dans la nouvelle convention actée en 2017 et axée entre autres sur les problématiques relatives à la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

Principaux partenariats

Communes, Territoires engagés dans la politique de renouvellement urbain, Associations de quartiers, Profession Banlieue.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Politique de la ville	Dépenses	0,311	0,310	0,289	0,272
	Recettes	-	0,005	-	-

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Politique de la ville	Dépenses	0,700	1,000	-	-

Action 3 : **Observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain**

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- suivre la construction de la gouvernance métropolitaine en matière d'habitat et les objectifs poursuivis dans le cadre du projet métropolitain, analyser ses incidences pour le territoire de la Seine-Saint-Denis et l'Institution départementale ;
- veiller à ce que la régulation des mécanismes d'exclusion sociale et territoriale préside bien à l'orientation des projets régionaux et métropolitains ;

- préciser le point de vue du Département, fédérer, accompagner et relayer les acteurs départementaux pour porter ces objectifs ;
- mobiliser les leviers adéquats pour faire prendre en compte les problématiques d'habitat de la Seine-Saint-Denis et agir sur les processus en cours pour optimiser l'action publique ;
- projeter la Seine-Saint-Denis dans les nouvelles perspectives ouvertes par les mutations en cours ;
- accompagner l'évolution des pratiques environnementales et citoyennes dans l'habitat.

Il s'agira en 2018 de :
- poursuivre l'activité de veille sur la recomposition des compétences liées à l'habitat et les incidences sur le positionnement du Département ;
- faire prendre en compte les problématiques du Département aux plans francilien et métropolitain, notamment dans le Schéma régional et dans le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (SRHH et PMHH) ;
- poursuivre la réflexion stratégique sur les questions afférentes à l'habitat et veiller à la cohérence de l'action départementale ;
- lancer une étude sur les perspectives de la Seine-Saint-Denis dans la construction du projet métropolitain afin de permettre au Département de se projeter dans le cadre des évolutions en cours, de disposer des supports nécessaires pour faciliter l'intégration des enjeux de la Seine-Saint-Denis dans les orientations d'habitat prises aux différentes échelles métropolitaines et dans les contributions du Département aux travaux du SRHH et du PMHH ;
- poursuivre et développer le réseau des observateurs de l'habitat créé en 2017 en l'ouvrant à une partie des EPT ;
- assurer un suivi des différents observatoires existants ou en cours de constitution, créer les conditions d'un échange entre les observateurs, et favoriser une meilleure prise en compte des problématiques spécifiques de la Seine-Saint-Denis ;
- suivre les problématiques d'Habitat Durable dans le Plan Départemental de Transition Écologique ;
- poursuivre le soutien à l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil 93) qui a pour mission d'informer gratuitement tout particulier (locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété), ou professionnel, sur les questions relatives à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux.

Principaux partenariats

Région, Préfecture de Région, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, Paris et autres Départements, Collectivités, partenaires professionnels et associatifs de l'habitat - société civile
Bureaux d'études, chercheurs et chargés d'études des autres structures, APUR etc.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain	Dépenses	0,002	-	0,040	0,024

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

Programme : **Biodiversité et nature en ville**	
Ce programme relève de la Mission ***Ecologie urbaine***	Ce programme comporte trois actions : - Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes, - Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte, - Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages.

Contexte

Le Département agit en faveur des espaces verts et naturels du territoire de la Seine-Saint-Denis depuis près de 40 ans.

Le périmètre de l'action départementale comprend :
- 880 hectares d'espaces verts départementaux avec 7 millions de visites en cumul annuel et 850 000 usagers des parcs départementaux ;
- 21 000 arbres le long des rues départementales ;
- 250 propriétés départementales (collèges, crèches, établissements sociaux, etc.).

Dans le cadre du Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) adopté en juillet 2013 le Département a réaffirmé son rôle en faveur d'une dynamique territoriale autour des espaces verts et naturels.

Le 29 septembre 2016, l'Assemblée départementale a adopté le programme « A vos parcs » qui prévoit la relance de l'investissement en faveur de la modernisation des parcs et de la trame verte départementale. Ce sont près de 54 millions d'euros qui seront consacrés sur la période 2016-2020 à la modernisation des parcs et à leur mise en réseau.

Le produit de la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) est un outil majeur de financement de la politique en direction des espaces naturels sensibles. Désormais inclus dans la Taxe d'Aménagement, il est affecté à l'acquisition, à l'aménagement et à l'entretien des espaces sensibles dès lors qu'ils sont ouverts au public. En 2018, le produit de cette taxe affectée aux ENS devrait s'élever à 12,5 millions d'euros.

Objectifs du programme

L'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre du programme « A vos parcs » – programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux » (2016-2020).

Ce plan se décline en 4 axes stratégiques :

1. Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité

La première ambition du Département sera d'ouvrir les parcs sur la ville, d'en améliorer les accès et de gommer les coupures urbaines afin de pouvoir accueillir davantage d'usagers.

Enfin, les accès en mode doux aux parcs et leur mise en réseau seront renforcés grâce au déploiement du Chemin des parcs, en articulation avec le Plan de Mobilité Durable adopté par l'Assemblée départementale en juin dernier.

2. Intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs

L'ambition du Département est d'attirer encore plus de visiteurs dans ses parcs, en proposant une programmation d'activités renforcée et diversifiée dans de nombreux domaines comme la culture, les loisirs et le sport. Des aménagements neufs, notamment sportifs, seront réalisés afin de répondre à l'évolution des pratiques et des attentes des habitants. Un plan de communication à grande échelle sera réalisé afin d'améliorer la diffusion des programmations d'animations dans les parcs et de renforcer leur notoriété.

3. Susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à disposition et développer de nouveaux modes de gestion

Un des objectifs du Département est de mettre les parcs départementaux à disposition de tous les acteurs susceptibles d'en bénéficier (usagers, associations, services des villes, entreprises). À cette fin, des appels à initiatives seront reconduits sur la période du Plan 2016-2020, notamment concernant l'utilisation des Maisons de parc et des espaces extérieurs. Les conditions seront ainsi créées pour permettre à des opérateurs de mettre en place des restaurations pérennes dans certains parcs, comme au parc Jean Moulin- Les Guilands.

4. Faire des parcs départementaux des laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance

Il s'agira de confirmer le rôle de laboratoire des parcs départementaux en matière d'écologie urbaine et notamment en matière d'agriculture urbaine avec l'expérimentation d'une production Made « IN Seine-Saint-Denis ».
Il s'agira d'une part de conforter le rôle et le rayonnement métropolitain des parcs Georges Valbon et du Sausset, pôles de nature au sein de la trame verte francilienne, tout en garantissant leur fonction de proximité pour les habitants et d'autre part de renforcer les parcs urbains de la Haute-Ile, de Jean Moulin/Les Guilands, de l'Ile-Saint-Denis, de la Fosse Maussoin et de la Bergère dans leur identité locale et départementale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	9,382	8,587	8,393	8,133
	Recettes	0,884	0,717	0,464	0,464

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	5,673	6,219	10,000	12,623
	Recettes	1,548	0,191	1,410	2,920

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	200	34	31	135

Action 1 : **Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes**

Objectifs de l'action

En matière d'études générales, il est prévu en 2018 :
- de poursuivre les études de conception du parc de la Bergère ;
- d'accompagner, par des études préalables, la mise en œuvre du projet Lil'ô sur l'Ile-Saint-Denis ;
- d'achever avec le centre de recherche INERIS une étude de faisabilité pour la réalisation d'une traversée sécurisée du bois de la Tussion ;
- de poursuivre les études relatives à la restructuration des entrées de la façade sud du Parc Georges Valbon, en particulier l'entrée « centre technique » qui sera traitée en priorité ;
- de finaliser le travail d'élaboration de l'Atlas du paysage, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'État ;
- de conduire les études de fréquentation, et d'assurer la maintenance du système de management environnemental ISO 14001 ;
- de lancer l'élaboration du plan de gestion du parc de l'Ile-Saint-Denis ;
- de poursuivre les études de réalisation d'une passerelle sur la Marne pour le parc de la Haute-Ile et le lancement du marché de travaux ;

- de lancer l'étude technique et les études environnementales et archéologiques pour la réalisation d'un parking sur les terrains acquis auprès de l'hôpital de Ville-Evrard à la pointe de Gournay, pour le parc de la Haute-Ile ;
- de réaliser une étude d'amélioration de la buvette située à l'entrée Burlot du parc forestier de la Poudrerie ;
- poursuivre les études pour le réaménagement de la gare RER de Villepinte au parc du Sausset ;
- de poursuivre et de finaliser l'étude sur la réalisation d'un parcours d'interprétation au sein du parc du Sausset ;
- d'engager des études sur l'amélioration de l'accueil du public et le réaménagement intérieur de la Maison du Sausset pour une mise en cohérence avec la thématique du parc, des études sur l'amélioration de la qualité de l'étang de Savigny et des parcours sportifs, et une étude sur la restructuration de l'entrée des Marronniers.

Concernant les opérations de développement et d'aménagement des parcs, il est proposé :
- d'achever les premiers travaux de réaménagement du parc départemental de la Bergère, avec la mise en place d'un éclairage continu de la piste cyclable au tunnel Chemin Vert ;
- d'engager la mise en place de nouvelles structures dédiées aux activités sportives ;
- d'achever la mise en sécurité des anciennes carrières de gypse de la Fosse Maussoin ;
- de réaliser le remplacement de l'aire de jeux de la Baleine au parc de l'Ile-Saint-Denis ;
- de poursuivre la mise en place d'équipements sportifs de plein air en lien avec la transformation en synthétique du stade des Guilands au parc Jean-Moulin/Les Guilands et d'engager le réaménagement de l'entrée du parc après la suppression des locaux provisoires.

Concernant le parc de la Poudrerie, une convention temporaire d'une année a permis, en 2017, le transfert de la gestion du parc de l'État au Département avec comme objectif fixé par l'État de parvenir avant fin 2017 à un accord entre l'Etat, la Région et le Département sur un modèle économique pérenne de gestion du parc. Cette convention associe non seulement l'Etat, la Région et le Département mais aussi les villes de Sevran, Livry-Gargan, Villepinte et Vaujours.
Les propositions formulées par le Département sur le devenir de la gestion du parc et le plan d'investissement à 5 ans ayant reçu une large approbation de l'ensemble des collectivités impliquées, des premiers travaux de remise en état vont pouvoir être engagés en 2018 avec la rénovation du pont de pierre qui permet d'enjamber le canal de l'Ourcq, l'entretien des bâtiments d'usage du parc et la réalisation des études de réhabilitation de la grande Halle et du centre nature de Villepinte.

Concernant le parc de la Haute-Ile, suite à l'acquisition de terrains de l'entreprise Colas (2,8 hectares) dans le but d'étendre le parc, il s'agira en 2018 :
- d'aménager une façade de parc sur l'ex- RN34 et un parking sur les terrains acquis ;
- de poursuivre les études concernant une passerelle pour les circulations douces depuis Noisy-Le-Grand ;
- de poursuivre les discussions concernant l'aménagement des terrains de l'hôpital Ville-Evrard et avec l'opérateur immobilier Altaréa Cogedim qui propose de rétrocéder à l'euro symbolique 10,8 hectares de terrains inondables situés entre le canal et le bâti de l'hôpital Ville-Evrard, au nord du canal de Chelles. Cet espace pourrait constituer une extension du parc en lien direct avec le développement urbain dans ce secteur de Neuilly-sur-Marne.

En matière de gestion du patrimoine arboré, il est prévu :
- de renouveler les plantations (depuis 2008, seules les plantations ponctuelles de complément sont réalisées), sur la base des conclusions des diagnostics phytosanitaires en cours et en tenant compte de la réduction des coûts futurs d'élagages induits par ces aménagements ;
- de poursuivre le programme d'élagage sur les rues départementales et d'entretien des jeunes plantations. Plus de 6 000 arbres font l'objet chaque année d'une intervention, qu'il s'agisse d'une taille légère ou sévère ;
- de finaliser la création d'un système d'information géographique regroupant les 27 500 arbres des routes départementales.

Concernant le projet Chemin des parcs, il s'agira de poursuivre l'étude sur la section reliant le carrefour des 6 routes au parc départemental Georges Valbon et l'étude entre le parc du croissant vert et le canal de Chelles. En matière de travaux, la priorité sera d'une part d'initier des travaux d'aménagement du Chemin des parcs à Aulnay-sous-Bois le long des parcs Ballanger et du Sausset et d'autre part de poursuivre une gestion différenciée des tronçons déjà aménagés permettant la diversification de la faune et de la flore présente sur ce territoire.

Concernant les espaces extérieurs des propriétés départementales, des efforts d'investissement pour l'amélioration et la valorisation des espaces extérieurs des bâtiments sociaux (crèches, PMI, ASE, CSS…) et des collèges seront poursuivis (réfection de jardins, cours, plateaux sportifs, mises aux normes d'aires de jeux, amélioration de l'accessibilité, etc.) dans le cadre du Plan ambition collèges et du Plan petite enfance et parentalité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Ouverture de parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	1,515	1,439	1,382	1,353
	Recettes	-	0,035	0,010	0,010

Investissement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Ouverture de parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	2,881	2,438	4,940	8,557
	Recettes	1,112	0,000	0,775	2,850

Action 2 : **Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte**

Objectifs de l'action

En matière de travaux de modernisation et de grosses réparations, il est notamment prévu en 2018 :

Pour le Parc du Sausset, il s'agira :
- de réaliser un parcours d'escalade dans la forêt et de poursuivre l'étude sur le parcours d'interprétation ;
- de réaliser un espace d'accueil et de pique-nique sur l'aire d'initiation au roller et cycles ;
- de poursuivre l'aménagement et la mise en vie de la parcelle des Petits Ponts (maraîchage collaboratif) ;
- d'engager la rénovation des petits champs et la modernisation des abords du Marais au Sausset.

Pour le parc Georges Valbon, il s'agira de réaliser :
- une nouvelle aire de jeux utilisant l'eau au niveau du jardin des Sens ;
- un espace « Mouv'Roc » où les visiteurs du parc pourront exercer une activité de renforcement musculaire sous un abri ;
- l'aire de jeux des poiriers détruite par un incendie début 2017 ;
- des améliorations de la voirie du parc ;
- des interventions sur la buvette des cascades, sur les toitures des bâtiments de la bergerie occupée par l'association Clinamen ;
- une extension de la roselière le long des rives du lac.

Des efforts de gestion vont être poursuivis en matière d'entretien des parcs, en tenant compte des impératifs réglementaires. En 2018, une modification des modes de gestion de secteurs de parc sera nécessaire avec une baisse des passages en prairies, l'abandon d'aménagements horticoles, la diminution de fréquences de passage pour le nettoyage des déchets et du ramassage des corbeilles, l'entretien des plantations, l'entretien des pelouses et l'entretien des espaces remarquables (jardins pédagogiques, mares, etc).

Dans le cadre de l'animation et de l'accueil au sein des parcs, le dispositif de professionnalisation du métier d'éco-garde sera poursuivi par la mise en œuvre d'évolution des missions et de l'organisation du travail suite à un travail de réflexion mené en 2017.

La communication sera poursuivie avec notamment une édition du calendrier des parcs, une mise à jour du site Internet des parcs et des affiches-programmes reprenant l'ensemble des activités proposées par trimestre et par parc, ainsi que le développement de la signalétique dans l'ensemble des parcs.

En 2018, le développement des activités estivales dans le cadre de la septième édition du dispositif « été en herbe » sera organisé. Les manifestations accueillies dans les parcs tels que l'été du Canal au parc de la Bergère et au parc de la Poudrerie en partenariat avec le Comité départemental du Tourisme, Activ'été en partenariat avec la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) au parc de la Poudrerie et Bajoplage au parc Jean-Moulin/Les Guilands en partenariat avec la ville de Bagnolet seront confortées par une programmation de plus grande ampleur en associant d'autres partenaires tel que la Ville de Montreuil et d'autres structures tel que le Théâtre Louis Aragon.

L'opération Lire au parc mené conjointement avec la DCPSL sera reconduite dans les parcs de l'Ile-Saint-Denis, Jean-Moulin-Les Guilands et Georges Valbon.

L'organisation de la manifestation Sauss'sport sera renouvelée. Cette manifestation fait la promotion des pratiques sportives de plein air en partenariat avec des associations et professionnels locaux. La réflexion sur la création de parcours santé/sport au sein du parc du Sausset sera poursuivie.

Suite au succès de la 1ère édition de l'évènement sportif « Run&Fun » au parc départemental Georges Valbon, la 2ème édition aura lieu au début de l'été 2018. Cette journée sera de nouveau dédiée au running avec l'organisation de courses chronométrées pour les sportifs confirmés et non chronométrées pour les familles avec enfants.

Afin de faire des parcs des lieux d'initiatives et d'innovation sociale, le parc du Sausset poursuivra la réflexion engagée autour du développement de l'agriculture urbaine dans le secteur du Puits d'Enfer dans l'objectif de mettre en œuvre un appel à projet concernant des activités à la fois de production, d'insertion sociale et d'animation.

Le Département renouvellera ses actions en direction des collégiens en proposant 7 parcours éducatifs « Biodiversité ».

En 2018, de nouvelles pistes de collaboration avec les acteurs de l'éducation relative à l'environnement (ERE) du territoire seront explorées pour imaginer la création de nouveaux formats d'accompagnements éducatifs visant à sensibiliser les jeunes aux questions environnementales sur leur territoire.

Les actions en direction du grand public seront également poursuivies et diversifiées. Les événements comme la Fête de la Vigne au Parc du Sausset et la Fête du Miel à George Valbon seront reconduits, tout comme la mise en place de Valbon Plages, espace ludo-aquatique, pendant le mois de juillet Par ailleurs, une programmation de nouveaux ateliers et expositions sera pérennisé comme « ouverture des saisons » et la « nocturne » à George Valbon.

Principaux partenariats

Les communes de Seine-Saint-Denis et la Région Ile-de-France.

Les associations : LPO, CORIF, SMF, OPIE, SRHM, Environnement 93, MNLE 93, Amis du parc de la Poudrerie, VFR, Jardinots, Halage, Comité Départemental de Randonnées Pédestres, associations de personnes handicapées.

Les autres partenaires: Museum national d'Histoire naturel, DSDEN, établissements scolaires, centres de loisirs, autres collectifs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	7,595	6,898	6,912	6,71
	Recettes	0,863	0,683	0,454	0,454

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	2,602	3,596	4,880	3,908
	Recettes	0,303	0,191	0,600	0,035

Action 3 : **Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages**

Objectifs de l'action

Cette action est structurée autour de six objectifs :

1. Identifier les enjeux départementaux de lutte contre la perte de biodiversité

Il s'agira de :
- développer une nouvelle version de l'application « Observ'acteurs » en prenant en compte les retours d'expériences des utilisateurs et en intégrant de nouvelles fonctionnalités ;
- centraliser les connaissances à travers la base de données de l'Observation départementale de la biodiversité urbaine (homogénéisation des protocoles, développement des protocoles de suivis) ;
- dresser des états de référence pour la faune et la flore.

2. Améliorer la qualité écologique de l'ensemble du territoire

Il s'agira de poursuivre le développement des plans de gestion des parcs avec la mise en place en 2018 du plan de gestion du parc départemental de l'Ile-Saint-Denis et de poursuivre les actions innovantes pour l'intégration de la biodiversité dans le tissu urbain bâti (toitures et murs végétalisés, plantes grimpantes, reconstitution de sols fertiles).

3. Développer l'innovation en matière d'écologie urbaine et de transition écologique

Dans le cadre de la Stratégie départementale de transition écologique, adoptée par l'Assemblée départementale en juin 2017, la DNPB pilotera plusieurs actions. Afin de soutenir et d'accompagner les acteurs du territoire, le Département proposera, dans le cadre d'un appel à initiatives annuel, l'ouverture de locaux départementaux aux associations qui mènent ou souhaitent développer des activités en faveur de la transition écologique. Il proposera par ailleurs de développer le concept d'agriculture urbaine dans les parcs départementaux notamment en travaillant à la labellisation « In seine-Saint-Denis » des productions agricoles.

4. Mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement et contribuer au développement de la nature en ville

En 2018, le Département continuera d'assister les gestionnaires d'espaces verts du territoire qu'ils soient publics et privés. Ils participeront notamment aux études trame verte et bleue des collectivités territoriales.

5. Soutenir le développement de la trame verte, la valorisation des paysages et contribuer à leur préservation

Il s'agira de diffuser et partager les expériences et expertises départementales. Des productions écrites seront réalisées et diffusées en 2018. Le Département restera à la disposition des communes et de nouveaux partenaires au titre du REVES (« ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis »).

6. Sensibiliser le public pour l'encourager à agir

Suite à l'organisation de la première rencontre des observ'acteurs en 2017, il s'agira de poursuivre et de renforcer l'animation de ce réseau. Enfin, la formation et la sensibilisation aux enjeux de nature en ville et aux sciences citoyennes se poursuivra auprès du grand public.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,273	0,250	0,100	0,070
	Recettes	0,020	0,035	0,010	-

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,190	0,185	0,180	0,158
	Recettes	0,133	0,000	0,035	0,035

Programme : **Assainissement**

Ce programme relève de la Mission ***Ecologie urbaine***	Ce programme comporte trois actions : • Développement du patrimoine d'assainissement, • Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements, • Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Contexte

Le réseau d'assainissement départemental est constitué de 255 km de canalisations non-visitables et de 443 km de collecteurs visitables.Le Département gère, par ailleurs, une partie du réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui représente 56 km de collecteurs visitables et 13 km de canalisations non visitables.

Pour mener à bien sa mission, une maintenance importante et régulière du réseau est nécessaire, par le biais :
- du curage préventif des ouvrages ;
- d'investigations vidéos et à pédestres ;
- d'échanges avec les communes afin d'affiner la connaissance des réseaux communaux pour avoir une approche complémentaire entre les différents réseaux d'assainissement ;
- d'une analyse des branchements des particuliers pour éviter les interventions d'urgences et les désordres constatés en termes d'inondation et de flux polluants rejetés aux rivières ;
- d'un dispositif de gestion en temps réel des écoulements.

Les moyens de ce programme correspondent au budget annexe d'assainissement. Les recettes sont principalement constituées de la redevance d'assainissement (incluse à la facture d'eau des usagers).

Objectifs du programme

La politique d'assainissement s'inscrit dans les 4 orientations du schéma Audace :
- assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement,
- lutter contre les inondations,
- maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques,
- développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Assainissement	Dépenses	11,695	11,739	12,429	12,125
	Recettes	8,858	6,108	5,819	5,284

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Assainissement	Dépenses	31,126	34,202	53,372	55,573
	Recettes	6,283	12,756	25,394	23,695

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	252	51	76	125

Action 1 : **Développement du patrimoine d'assainissement**

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :
- lutter contre les inondations sur le territoire départemental,
- lutter contre la pollution des eaux, tant au niveau du fonctionnement quotidien du réseau qu'en période de pluie ou de rejets polluants d'origines diverses.

Concernant la construction de bassin de rétention, les travaux prévus pour le bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil consisteront à réaliser le terrassement et le génie civil du futur bassin. Pour le bassin de « Rouailler » à Livry-Gargan, il s'agira de construire des collecteurs d'amenée et de vidange du bassin ainsi que les 5 prises d'eau de décharge des collecteurs et les aménagements de surface du bassin en terrain multi-sports.

Concernant la création de nouveaux branchements, il s'agira de :
- créer des branchements neufs au réseau suivant la demande,
- de réparer de branchements existants (conformes ou non),
- de mettre en conformité les branchements lors d'opérations spécifiques telles que celles prévues en 2018 à Epinay-sur-Seine.

Le programme des opérations liées aux projets de transport sera particulièrement dense en 2018 avec notamment : 3
- le prolongement de la ligne 11 du métro : les travaux de dévoiement de collecteurs le long des futures stations de la ligne L11 du métro sont en cours de réalisations,
- la ligne 16 : les travaux de dévoiement et/ou de renforcement des réseaux à la Courneuve et Aulnay ainsi qu'à Sevran,
- SIAAP : les travaux sur l'antenne du Bourget,
- les lignes 15 et 17 : les travaux de dévoiement ou renforcement de réseaux suivant les avancées des études,
- le prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay : les travaux de renforcement et de dévoiement de collecteurs sur les communes de Noisy-le-Sec et Montreuil,
- le TZEN suivant l'avancement des études et des besoins du projet. Les travaux sont en cours et se prolongeront sur les communes de Pavillons sous bois et de Bondy.

Ces objectifs sont fixés à partir des programmes des opérations de transport établis par les maîtres d'ouvrage. Ces programmes sont régulièrement réajustés selon les niveaux d'études des concessionnaires et des maîtres d'œuvre des projets, ce qui rend complexe la planification précise des travaux à moyen ou long terme.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	5,406	8,891	14,750	16,400
	Recettes	2,825	2,161	6,794	7,042

Action 2 : **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action s'inscrivent dans le prolongement des orientations du schéma AUDACE :
- la connaissance et le maintien en état du patrimoine d'assainissement : visites des ouvrages, auscultations, système d'information géographique d'assainissement (SIGA),
- l'entretien du réseau d'assainissement : petits travaux de maçonnerie et curage,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement avec la réparation des collecteurs et des équipements,
- la gestion des écoulements dans le réseau d'assainissement,

- concernant les visites d'ouvrages, il s'agira de mettre en place progressivement la norme 13508-2 relative à l'inspection visuelle des ouvrages et d'équiper les agents de tablettes pour la saisie des données qui seront intégrée dans le système d'information géographique d'assainissement,
- les travaux d'entretien et de génie civil seront poursuivis avec une priorité donnée aux travaux de mises en sécurité (échelons et galeries d'accès, reprise de radier…). Une attention particulière sera également portée aux travaux de coordination avec les villes.

Le Département réalisera en 2018 des travaux sur le réseau visitable des communes de Bobigny, Pavillon-sous-bois, La Courneuve, Montreuil, Stains et sur le réseau non-visitable de Saint Denis, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Chelles, Coubron.

Ainsi en 2018, le linéaire total réhabilité prévu est de 2 110 mètres de collecteurs pour les ouvrages visitables.

Le Département prévoit également de réaliser la construction d'un regard dit « regard d'extraction pompier » rue de Rosny à Montreuil dans le cadre de l'opération de voirie liée au prolongement du tramway T1 Val de Fontenay. L'objectif visé est de faciliter l'intervention des pompiers en cas d'accident en égout.

Dans le cadre du conseil aux riverains dans la mise en conformité des raccordements, il est envisagé de consolider notre partenariat avec les établissements publics territoriaux du Département.
Le nombre de mises en conformité et de dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Nord (AESN) instruits a encore augmenté en 2017. Mais, l'objectif n'est pas encore atteint. Cette démarche sera poursuivie en 2018 avec des pistes d'amélioration pour inciter les riverains à raccorder leurs réseaux dessaisissement. Une réflexion est engagée pour respecter les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux en vue de la baignade, dans la perspective de l'accueil des JOP 2024.

Concernant le curage en régie, un marché a été rédigé pour renouveler une partie de la flotte de camions curage, il devrait être opérationnel début 2018 mais le renouvellement ne sera toutefois effectif que fin 2018-début 2019 compte tenu des délais de livraison du matériel (10 à 12 mois).

L'activité NIAGARA permet le développement et le maintien en état opérationnel de l'ensemble des systèmes ou applications informatiques de la DEA : STC (outil de supervision) ; planning de présence, EDEN (échanges de données entre le SIAAP et ses partenaires) ; ASPIR (outil assurant la sécurité des intervenants en réseau primaire) ; SHUT (outil de collecte et livraison en temps différé des données). Les projets prévus pour 2017 concerneront le remplacement de la supervision et de la plate-forme visuelle.

La DEA assure le maintien en condition opérationnelle des 135 stations de la gestion automatisée. En 2017, les travaux envisagés vont concerner les stations suivantes : Rue Perche, Place de la Résistance, Quai de Marine, Guernica, Place de la Résistance. Il s'agira de travaux d'amélioration et d'entretien des vannes et dégrilleurs, de remplacement de flexibles hydrauliques et vérins, d'équipements de sécurité, d'armoires électriques ou des travaux sur les équipements de pompages.

Principaux partenariats

Partenaires internes : la direction des bâtiments et de la logistique, la direction de l'aménagement et du développement
Partenaires externes : RATP

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	10,140	9,945	10,312	10,194
	Recettes	8,758	5,985	5,739	5,204

Investissement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	24,350	24,390	37,179	37,207
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Recettes	3,458	10,595	18,600	16,653

Action 3 : **Bâtiments, équipements et moyens généraux**

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de mettre à la disposition des personnels de la DEA les moyens requis à l'activité des services et à la sécurité des agents dans le respect des normes de préservation de l'environnement et dans une optique de développement durable.

La reconstruction de la cour technique se poursuivra en 2018.

Par ailleurs, il s'agira, en 2018, de poursuivre :
- les travaux d'entretien et de rénovation des équipements notamment du CDER La Courneuve,
- l'installation de contrôle d'accès et d'un gardiennage sur les sites départementaux,
- la gestion du parc automobile de la Direction de l'eau et de l'assainissement,
- la formation des entreprises extérieures et/ou la location du site d'entraînement en réseau du Département.

Principaux partenariats

Partenaires internes : la direction des bâtiments et de la logistique, la direction de l'aménagement et du développement
Partenaires externes : RATP

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	1,555	1,794	2,117	1,931
	Recettes	0,100	0,123	0,080	0,080

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	1,370	0,921	1,443	1,966

Programme : **Qualité de l'environnement urbain**

Ce programme relève de la Mission ***Ecologie urbaine***	Ce programme comporte deux actions : • Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines, • Gestion des réseaux pluviaux.

Objectifs du programme

Les missions en matière de climat et d'environnement urbain se trouvent aujourd'hui questionnées par des évolutions législatives récentes. En effet la loi ne rend plus obligatoire pour les Départements la réalisation d'un Plan climat. Cependant, reste exigé tous les 3 ans l'établissement par les Départements d'un diagnostic carbone des activités de l'administration et d'un plan d'action pour réduire ces émissions. Par ailleurs, la nouvelle organisation territoriale impose l'élaboration d'un plan climat air énergie métropolitain et de plans climat à l'échelle de chacun des nouveaux Territoires.

Ainsi, un mode de travail est à définir avec la Métropole et les EPT de Seine-Saint-Denis afin de mettre à disposition les données et expertises développées au sein du Département, mais également d'articuler les programmes d'actions déclinés aux différentes échelles pour assurer une cohérence de l'action publique, créer des effets démultiplicateurs et prendre en compte les besoins spécifiques du département.

Les objectifs de ce programme sont de :
- contribuer à une gestion maîtrisée des déchets ;
- agir contre le changement climatique et pour la qualité de l'air ;
- préserver les eaux superficielles et souterraines.

En 2017, la création d'une délégation à la transition écologique rattachée à la Direction générale s'est faite pour partie par transfert des missions, agents et budgets dédiés aux volets du climat, de l'air, de l'énergie et des déchets au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	3,838	2,808	2,841	3,017
	Recettes		0,000	0,360	0,692

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	0,016	-	0,124	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	31	15	6	10

Action 1 : **Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines**

Objectifs de l'action

Afin d'améliorer la contribution de la Direction de l'eau et de l'assainissement aux politiques transversales en matière de transition écologique, il s'agira en 2018 de travailler autour de quatre axes de travail:

- *Le potentiel de récupération de chaleur fatale en réseau d'assainissement*

Les eaux usées transportées dans les égouts départementaux constituent un gisement de chaleur fatale, permettant de chauffer en hiver et de refroidir en été par un même principe d'échange de chaleur. Certains volets doivent être approfondis par des études spécifiques concernant les freins juridiques, les contraintes d'exploitation et de maintenance, les possibilités de raccordement à des réseaux de chaleur et l'approfondissement de la cartographie des secteurs potentiellement éligibles.

En parallèle, l'opportunité d'avoir recours à cette énergie est étudiée avec les autres directions concernées (DBL et DEJ) dans le cadre de rénovation ou de construction d'équipements départementaux (c'est le cas actuellement de la piscine de Pierrefitte) ainsi que dans le cadre des projets portés par des acteurs locaux (Ville d'Aulnay-sous-Bois pour sa reconstruction de sa piscine, futurs équipements liés aux JO, etc).

- *La promotion de la calculette carbone*

Le Département a développé une « calculette carbone » qui quantifie les émissions de gaz à effet de serre (GES) des chantiers d'assainissement. La finalité de l'outil est de diminuer les émissions des chantiers en élaborant des préconisations « bas carbone » dans les marchés de travaux.

Le Département souhaite partager et développer cet outil avec ses partenaires. Il s'agira en 2018 d'identifier les besoins d'accompagnement des entreprises prestataires et de présenter l'outil aux services d'assainissement des EPT et au SIAAP.

- *Le lancement d'une étude sur la valorisation des eaux non potables en ville :*

Certains types d'eaux (eaux pluviales, eaux d'exhaure de nappe, vidanges des piscines, …) sont renvoyés dans les collecteurs unitaires jusqu'à une station d'épuration, séparatifs jusqu'au milieu naturel, sans être réutilisés. Or, le changement climatique et des besoins croissants en eau (notamment en cas d'incitation à végétaliser les villes), incitent à sa réutilisation pour les lavages des voiries municipales, pour l'arrosage des espaces verts, pour le rafraîchissement de l'espace urbain, etc.

Il s'agira de lancer une étude permettant de qualifier les ressources et les utilisations possibles des eaux non potables, d'identifier les acteurs ainsi que les leviers et freins concourant à leur implication dans de tels projets, et mettre en oeuvre une cartographie du gisement en Seine-Saint-Denis.

- *La participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat et du renouvellement urbain (créé en 2017) sur les thématiques de l'eau dans l'habitat,*

Parallèlement à ces quatre axes de travail, le Département va poursuivre le travail de planification urbaine et de coopération territoriale en préconisant des orientations générales de prise en compte de l'eau dans l'aménagement urbain ou/et des dispositions techniques détaillées permettant la mise en œuvre de réalisations pérennes dans le cadre des documents réglementaires d'aménagement (Plan local d'urbanisme, Projet d'aménagement et de développement durable, règlements d'assainissement, zonages pluviaux, etc).

En 2018, une étude sera lancée pour identifier les éléments techniques à actualiser et les conditions de réalisation d'un zonage départemental pertinent sur le territoire et en articulations avec les EPT.

Principaux partenariats

l'ADEME, la Région et les collectivités territoriales, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de

l'agglomération parisienne , l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	2,319	1,808	1,891	1,735

Investissement (en M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	0,016	-	0,124	-

Action 2 : **Gestion des réseaux pluviaux**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont présentés dans l'action 2 « Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements » du programme « Assainissement ».

Principaux partenariats

- Communes et intercommunalités
- Aménageurs et usagers
- Directions du pôle aménagement et développement durables

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,520	1,000	0,950	1,282
	Recettes	-	-	0,360	0,692

Mission

Pilotage et modernisation

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

Audit interne

Programme

Innovation et territoires numériques

Programme

Systèmes d'information

Programme

Animation du développement social local

Programme : **Pilotage et stratégie**

Ce programme relève de la Mission ***Pilotage et modernisation***

Ce programme comporte huit actions :
- Modernisation et innovation de l'administration,
- Agenda 21 – Transition écologique,
- Analyse de gestion,
- Evaluation des politiques publiques,
- Observatoire départemental
- Conseil en organisation,
- Coopération territoriale,
- Veille et gestion des connaissances

Contexte

L'année 2018 sera marquée par le lancement du plan d'actions en vue de l'accueil des JOP en 2024, les éventuelles réformes institutionnelles, le développement des politiques transversales à travers notamment la mise en œuvre du Projet d'administration « Investissons l'avenir » et du Plan de Transition écologique.

Engagée en 2017, la démarche « Investissons l'avenir » a pour objectif de prendre en compte les transformations du territoire, les mutations sociétales et technologiques en cours et à venir, les évolutions des besoins, pour faire évoluer les politiques du Département et soutenir les métiers qui les portent. Il s'agit, au-delà des évolutions institutionnelles, de faire évoluer l'action publique locale pour la rendre à la fois plus à l'écoute des habitants et des professionnels, et plus prospective.

Le Département a souhaité amplifier ses politiques en faveur de la Transition écologique, à travers la construction d'une nouvelle stratégie, concrétisée par un plan d'actions mis en œuvre sur la période 2017-2020. L'objectif de ce Plan d'actions est de démontrer que le changement de modèle est possible, non seulement pour la collectivité dans le cadre de l'élaboration de ses politiques publiques, de ses programmes d'investissement, mais aussi pour le territoire et pour les acteurs qui le composent.

Objectifs du programme

Le programme a vocation à contribuer à la définition des orientations structurantes pour le Département et à accompagner la Direction générale et les directions départementales dans la mise en œuvre de ces orientations au travers de démarches stratégiques, et notamment :
- la mise en œuvre du Projet d'administration « Investissons l'avenir » ;
- l'amélioration de la connaissance du territoire et de la population ;
- le renforcement du suivi des réalisations des politiques départementales et de l'appréciation des effets produits sur le territoire ;
- le développement de démarches de gouvernance partagée avec les partenaires territoriaux ;
- l'évolution de l'organisation, des processus de travail et des pratiques managériales ;
- le développement d'une politique de veille basée sur les compétences départementales et les enjeux des politiques publiques de demain ;
- la mise en œuvre d'une politique transversale en matière de Transition écologique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Pilotage et modernisation de l'administration	Dépenses	0,607	0,613	0,590	0,699
	Recettes	0,005	0,043	0,043	0,061

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Pilotage et modernisation de l'administration	Dépenses	0,012	0,025	0,050	0,323
	Recettes	-	0,030	-	0,050

Le budget du programme « Pilotage et modernisation » intègre le budget consacré à la politique en matière transition écologique, portée par la Délégation à la Transition écologique créé en juin 2017. Ce budget s'élève pour 2018 à 240 000 euros en fonctionnement et 279 000 euros en investissement. Au-delà des dépenses portées directement par la Délégation, près de 2,5 millions d'euros de dépenses d'investissement seront mobilisés, en 2018, par les directions départementales pour la mise en œuvre du Plan de Transition écologique. Ces crédits apparaissent dans le budget des programmes concernés.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	77	56	11	10

Action 1 : **Modernisation et innovation de l'administration**

Objectifs de l'action

L'appui apporté par la DSOE à la modernisation et à la transformation de la collectivité dépasse la seule entrée « numérique » pour couvrir un champ plus large et prospectif portant sur l'évolution des métiers, des politiques publiques et de l'organisation du Département. Le projet d'administration *Investissons l'avenir !* S'articule autour de 8 chantiers. Le chantier "Avenir des politiques publiques" vise à conforter, modifier et parfois transformer nos politiques publiques, dans une vision prospective. Le chantier "Avenir des métiers" vise à accompagner les transformations des métiers et à soutenir l'émergence de nouveaux métiers. Le chantier "Territoires et Partenariats" doit nous aider à anticiper les évolutions du territoire et les changements institutionnels. D'autres chantiers visent à poursuivre la modernisation de notre organisation et à renforcer la qualité de notre service public. 2018 sera ainsi l'année de mise en œuvre de nombreuses actions concrètes dans tous ces domaines.

Action 2 : **Agenda 21 – Transition écologique**

Objectifs de l'action

Le Département a adopté un Plan d'actions en faveur de la Transition écologique en juin 2017. Il s'agit pour le Département et pour le territoire de la Seine-Saint-Denis de s'engager sur la voie d'un changement de modèle, en s'appuyant sur la dynamique impulsée par la COP21.

Les objectifs de ce plan sont les suivants :
- organiser la mobilisation des acteurs du territoire pour co-élaborer des mécanismes d'intervention cohérents et convergents ;
- mettre l'égalité environnementale, l'accessibilité des solutions et l'éducation à l'environnement au cœur de l'ensemble des politiques du Département ;
- faire de l'exemplarité de la collectivité un moteur pour inciter l'ensemble des acteurs à s'engager ;
- s'appuyer sur les transformations du territoire pour faire de la Seine-Saint-Denis un territoire urbain écologique et dont le développement favorise l'emploi et le bien-être social.

Le plan pour la transition écologique comporte 36 actions sélectionnées parmi les plus emblématiques et innovantes que mène le Département en faveur de la transition écologique. Ces actions seront toutes engagées d'ici la fin de l'année 2018. La Délégation à la transition écologique (DTE), créée à l'été 2017, pilote et anime la mise en œuvre de ce plan d'actions par les directions du Département.

L'ensemble des politiques publiques participent à la transition écologique. Ainsi, en plus des moyens alloués à la Délégation à la transition écologique, une grande partie des politiques sectorielles prévoient de consacrer une part de leur budget à des actions relatives à la transition écologique.

En matière énergétique, des rénovations thermiques lourdes sont programmées pour réduire les consommations énergétiques de 5 collèges et de 3 crèches départementales. Par ailleurs, des actions de performance énergétique sont également programmées, telle que le déploiement des LED dans les bureaux. Le développement des énergies renouvelables est également une priorité, à travers l'installation de 1300 m2 de panneaux photovoltaïques et des études visant à expérimenter de nouvelles solutions dans ce domaine.

Concernant le soutien aux mobilités durables, des actions sont menées tant en interne au Département qu'au niveau du terrirtoire à travers notamment le verdissement de la flotte de véhicules ou développement de la marche et du vélo (plus de 8 millions d'euros investis).

La transformation écologique de l'habitat, pour des logements mieux isolés, plus confortables et des espaces communs innovants est également au centre de la politique départementale : l'isolation sonore, le soutien à des travaux de rénovation énergétique et le Chèque Habitat Ecologique et Citoyen qui vient soutenir des projets innovants de copropriétés.

Concernant la préservation de la nature et de l'eau en ville, la politique consacrée à la biodiversité, en particulier dans les parcs départementaux dont une partie est classée Natura 2000, se traduit par l'entretien écologique des espaces naturels, et des travaux visant à préserver la biodiversité. Pour lutter contre la pollution de l'eau, le Département réalisera un ouvrage visant à éviter le rejet de polluants dans le canal de l'Ourcq, et poursuivra l'accompagnement des collectivités partenaires pour des actions sur la place de l'eau dans la ville et la contribution à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Enfin, le Département se mobilise à travers des actions citoyennes et de sensibilisation de la population. Le soutien aux associations environnementales et les actions d'éducation au développement durable et de sensibilisation auprès des collégiens, dans les parcs ou à destination d'autres publics comme l'accompagnement des familles pour la maîtrise de l'énergie sont au cœur des politiques pour la transition écologique.

Le Département a établi des partenariats financiers et techniques avec l'Etat, l'ADEME pour mener à bien ses actions en matière de transition énergétique. Ainsi, la mise en œuvre des actions inscrites dans la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte constitue une priorité de la Délégation et des directions pilotes des actions pour 2018.

La Délégation à la transition écologique mettra en œuvre plusieurs actions qu'elle pilotera directement notamment les actions financées par l'ADEME ou l'État :

- la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'équipement d'un porteur de projet d'une offre de vrac alimentaire mobile ;
- la réalisation d'une étude sur la précarité énergétique et la santé environnementale ;
- la diffusion d'un outil, intitulé « calculette carbone », mis en place par la Direction de l'eau et de l'assainissement pour qu'il profite à d'autres directions ;
- la réalisation d'une étude sur la mise en place de dispositifs numériques d'information sur la qualité de l'air ainsi qu'une première action participative citoyenne autour de la mesure de la qualité de l'air.

Une réflexion sera menée pour développer un appel à projets soutenant les structures de l'Économie circulaire par une aide à l'investissement.

Enfin, le lancement de la COP93, instance de partage et de co-construction d'actions pour la transition écologique, ainsi que le développement d'un partenariat avec les trois Agences locales de l'énergie et du climat seront des priorités pour 2018.

Action 3 : **Analyse de gestion**

Objectifs de l'action

L'analyse de gestion vise à constituer un socle de connaissance sur les politiques départementales (objectifs et réalisations) et à appuyer la Direction générale et les directions dans le pilotage des politiques à travers notamment la réalisation d'études et de tableaux de bord.

Les principaux objectifs stratégiques de cette action sont de :
- S'assurer d'une bonne connaissance des enjeux des politiques départementales, des dispositifs et projets mis en œuvre afin d'être force de proposition auprès de la Direction générale et des directions ;
- Animer la démarche de gestion du Département à travers d'une part l'animation du réseau de chargés de gestion et d'autre part l'information et le conseil aux directions ;
- Garantir la mise à jour de la segmentation stratégique, la formalisation des objectifs des politiques du Département et le suivi des réalisations dans un souci d'aide à la décision ;
- Renforcer la maîtrise des données stratégiques du Département et permettre leur valorisation via le système d'information décisionnel (SID) ;
- Participer à la démarche open data du Département ;
- Construire des outils de pilotage transversaux ;
- Accompagner les directions dans le renforcement de leur pilotage interne ;
- Proposer et réaliser des études concernant les enjeux clés de la collectivité ;
- Favoriser l'appropriation, par les directions, la Direction générale et les Elus, des résultats et des préconisations des études ;
- Favoriser le « dialogue de gestion » entre la Direction générale et les directions ;
- Développer une culture de gestion au sein de la collectivité notamment auprès des cadres.

Action 4 : **Evaluation des politiques publiques**

Objectifs de l'action

L'évaluation de politiques publiques vise à apprécier et à analyser les effets d'une politique publique au regard des besoins, des objectifs fixés, des résultats produits et des moyens engagés.

Les principaux objectifs stratégiques de cette action sont de :
- animer la démarche d'évaluation du Département ;
- identifier les besoins en matière d'évaluation ;
- mettre en œuvre le programme pluriannuel d'évaluation en réalisant des évaluations et en apportant une assistance à maîtrise d'ouvrage aux directions et services ;
- mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation ;
- favoriser l'appropriation, par les directions, la Direction générale et les Élus, des résultats et des préconisations des évaluations ;
- développer la culture de l'évaluation au sein de la collectivité.

La mise en œuvre du Programme pluriannuel d'évaluation 2017 – 2019 se poursuivra en 2018, à travers la finalisation de projets engagés en 2017 tels que l'étude sur la planification familiale, l'étude sur le bénévolat ou l'étude sur les usagers du service social (« Étude population »), et le lancement de nouveaux projets d'évaluation dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, de l'aide sociale à l'enfance, de l'insertion, ou des aides au logement.

Action 5 : **Observatoire départemental**

Objectifs de l'action

Le Service de l'observatoire départemental met en œuvre, pour les besoins de sa direction et de l'ensemble de la collectivité, une offre de service qui se décline en quatre objectifs principaux :

- assurer une veille territoriale multi scalaire en proposant des analyses et des chiffres dédiées à la connaissance et à la compréhension des dynamiques territoriales, dans le but de mieux cerner la place et le rôle de la Seine-Saint-Denis, et de ses territoires, dans leur environnement métropolitain et régional ;
- assurer un service de cartographie et de datavisualisation à la demande auprès de l'ensemble des directions et services de la collectivité ;
- animer et coordonner l'Observatoire Départemental des Données Sociales (ODDS), instance multi partenariale chargée de partager des données et de produire des études ;
- administrer, développer et animer le Système d'Information Géographique (SIG) départemental, ainsi que le Géoportail93, outils de centralisation de l'information géographique et de sa diffusion.

Les priorités pour 2018 porteront sur :

- l'élaboration du Schéma départemental d'accessibilité des Services au Public (SDAASP) en lien avec les services de l'État et l'ensemble des partenaires intégrés à la démarche (directions et services de CD, partenaires institutionnels et associatifs, collectifs d'usagers, EPT et communes) ;
- la communication et la valorisation des résultats de l'étude sur l'accès aux droits sociaux de l'Observatoire Départemental des Données Sociales (ODDS) et une réflexion autour des actions à mettre en œuvre avec les partenaires ;
- la réalisation d'un programme d'études sur les mutations des territoires face aux processus de métropolisation ;
- la poursuite des activités liées au Système d'information géographique (SIG) notamment l'achat mutualisé d'une photographie aérienne qui sera disponible en 2018 dans le cadre d'une convention signée entre le Département, les quatre EPT et l'Institut National Géographique (IGN), le lancement d'une version 3 du Géoportail93 et la réactivation du réseau des géomaticiens et des cartographes (Comité Inter-direction pour l'information géographique – CIDIGEO).

Action 6 : **Conseil en organisation**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action pour 2018 sont les suivants :

- piloter le projet d'administration ;
- accompagner les chantiers de modernisation stratégique en cours (fonctions support tout particulièrement) ;
- construire et animer une réflexion prospective et stratégique sur l'avenir des métiers ;
- proposer aux cadres des espaces leur permettant de se ressourcer et de compléter leur boite à outil managériale (ateliers, rencontres, expérimentations) ;
- relancer l'appui à la conduite de projet au sein de la collectivité via une démarche nouvelle et d'ampleur pour gagner en efficacité dans ce domaine.

La mise en œuvre de ces objectifs nécessitera notamment la structuration d'une réflexion de veille opérationnelle (avec l'appui de Corpus) et la mise en place d'un accord cadre « Prestations de conseil en organisation et management ».

Action 7 : **Coopération territoriale**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

1 / Développer l'adhésion des partenaires aux politiques publiques du Département pour faciliter leur mise en œuvre :
- diffuser de l'information sur les politiques publiques : diffusion mensuelle de la lettre électronique du DGS aux directeurs des communes, transmission du bilan territorialisé annuel des activités du Département par commune, alimentation du Centre Ressources partenaires, utilisation des outils collaboratifs pour faciliter l'échange d'informations ;
- préparer, avec l'ensemble des directions, les rencontres du Président avec les partenaires territoriaux de Seine-Saint-Denis (pour les 40 communes et 4 EPT) ;
- susciter, organiser des réunions avec les directions générales des communes et des EPT ;
- préparer des rencontres avec les Départements de la Métropole en fonction des besoins ;
- construire des conventions de coopération avec les administrations partenaires.

2/ S'adapter au nouveau contexte institutionnel de façon proactive pour obtenir un soutien en investissement de la Région et suivre les évolutions de la Métropole :
- consolider et formaliser les demandes à la Région concernant les investissements prioritaires, faciliter les échanges, organiser les réunions nécessaires ;
- assister aux Conseils de la Métropole et des EPT, diffuser des comptes rendus ;
- faire une veille permanente sur les évolutions organisationnelles et les possibilités de mutualisation ;
- adapter la coopération territoriale en fonction des évolutions programmées.

Action 8 : **Veille et gestion des connaissances**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :
- capitaliser les connaissances produites en interne par les services à des fins de partage et de réutilisation de l'intelligence collective ;
- dispenser une prestation de gestion des connaissances au cœur des projets pour mieux soutenir le mode projet de la collectivité et ré-exploiter les connaissances produites dans les projets ;
- piloter le portefeuille de projets et les usages de l'outil de gestion électronique des documents (GED transverse) en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) : sites collaboratifs, dématérialisation des processus, bibliothèques numériques, cycle de vie des documents (de leur création à avant leur archivage définitif) ;
- veiller sur les domaines de compétences départementales pour contribuer au développement des savoirs et de l'expertise de la collectivité et ainsi appuyer la prise de décision ;
- centraliser et mutualiser les achats d'information-documentation des services : revues, quotidiens, ouvrages, vidéos, bases de données, agrégateur de presse, etc ;
- offrir un accès et du conseil en bibliothèque à tous les agents.

Programme : **Audit interne**

Ce programme relève de la Mission ***Pilotage et modernisation***	Ce programme comporte trois actions : - Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection, - Contrôle et suivi des recommandations, - Capitalisation et suivi.

Contexte

La démarche de maîtrise des risques, animée par la Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), porte sur les projets et les politiques du Département et conduit à la réalisation d'audits, d'audits de suivi des recommandations et de contrôles de conformité.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :
- l'analyse des risques ;
- la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques ;
- le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

Plusieurs objectifs seront poursuivis en 2018 :
- soutenir l'utilisation de l'outil de gestion des risques et mettre à jour la cartographie des risques en lien avec les directions métiers ;
- intégrer à la cartographie des risques les travaux précis menés sur les enjeux de diversité, d'égalité et de mobilité interne, tout comme ceux liés aux inspections menées par l'ACFI ;
- actualiser la mise en œuvre du plan pluriannuel d'audit ;
- accompagner les directions pour renforcer la maîtrise de leurs risques et de leur contrôle interne, en particulier en matière de la prévention de la fraude avec la cellule de contrôle de conformité ;
- contrôler les Fonds européens, en lien avec la Région Île-de-France et en lien avec la Direction des affaires européennes ;
- suivre les travaux des directions et en rendre compte auprès du comité de supervision des recommandations d'audit et du comité d'audit ;
- renforcer la capacité de la direction à consolider la maîtrise du risque de gestion ;
- maintenir la certification de la direction au regard des normes professionnelles ;
- rendre compte au Comité d'audit de l'activité de la DACIGR et du niveau de maîtrise des risques sur les actions et prestations relevant des politiques départementales ;
- s'intégrer entièrement dans l'élaboration du projet d'administration « Investissons l'avenir » tout en assurant une veille sur l'implication des changements institutionnels à venir ;
- développer les partenariats extérieurs et valoriser l'action du Département.

Ces travaux s'appuieront sur le nouvel outil informatique intégré de gestion des risques, dont la livraison et la mise en œuvre opérationnelle auprès de l'ensemble des directions est prévue en novembre 2017.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Audit interne	Dépenses	0,019	0,018	0,019	0,019

Les crédits sont essentiellement dédiés aux prestations de certification de la direction, ainsi qu'à la participation aux rencontres des professionnels de l'audit afin de maintenir et d'améliorer les compétences des agents.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	14	11	2	1

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Mettre en œuvre le Plan pluriannuel d'audit					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'audits et de missions d'inspection réalisés	cible	15	22	15	15	15
	réalisé	13	15	10	11	
Commentaire Des ajustements pourront être effectués en fonction des nouvelles priorités définies par le Comité d'audit et la Direction générale.						

Action 1 : **Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection**

Objectifs de l'action

Il s'agit de réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités approuvées par le comité d'audit.

Dans le cadre d'une mission d'inspection, il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne.

La liste des audits prévus en 2018 est établie consécutivement à la validation, par le Directeur général des services, de la cartographie des risques et à l'avis rendu par le comité d'audit.

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Mise en œuvre du plan d'audit annuel	Dépenses	0,019	0,018	0,019	0,019

Principaux partenariats

- La direction poursuit ses partenariats avec :
- l'IFACI, organe professionnel de référence en termes d'audit et de contrôle internes, par la participation aux réunions mensuelles ainsi que par l'organisation conjointe du colloque annuel,
- la CIAT (Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux), par sa participation à l'organisation du colloque annuel,
- l'INET, le CNFPT et l'ENA par la conception et l'animation de formations.

Action 2 : **Contrôle et suivi des recommandations**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action vise au renforcement de la maîtrise des risques, par la mise en place d'un suivi des actions engagées par les directions et d'un reporting plus structuré vers la direction générale.

En 2018, les objectifs opérationnels de l'action consisteront à :
- réussir le déploiement de l'outil intégré de maîtrise des risques ;
- suivre la mise en œuvre des plans d'action des directions, suite aux recommandations d'audit et aux évaluations des dispositifs de contrôle interne ;
- améliorer le suivi des actions de maîtrise des risques identifiés par la cartographie des risques ;
- assurer un contrôle de conformité de la tenue des dossiers dans les directions sociales ;
- accompagner les prises de poste éventuelles en renforçant les capacités à travailler sur les risques de gestion.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Principaux partenariats

Les directions auditées et les directeurs généraux adjoints sont mobilisés dans le cadre du suivi des recommandations 3 à 4 fois par an pour ce qui concerne leur pôle et 3 à 4 fois par an lors du comité de supervision des recommandations d'audit présidé par le directeur général des services.

Action 3 : **Capitalisation et suivi**

Objectifs de l'action

La capitalisation consiste à organiser une gestion efficace des informations et données utilisées, faciliter leur partage au sein de l'équipe, garantir la traçabilité des missions d'audit et d'inspection générale et contribuer à la gestion des savoirs.

Elle consiste aussi à accompagner les directions dans leur démarche de renforcement de leurs systèmes de management des risques.

En 2018, il s'agira de :
- actualiser la cartographie des risques à l'aide de l'outil de gestion des risques ;
- déployer un référentiel de contrôle interne référençant les bonnes pratiques existantes au sein des directions ;
- tenir un point de suivi trimestriel avec chaque directeur général adjoint ;
- sécuriser la traçabilité des audits et des missions d'inspection, dans le cadre de la gestion du fonds documentaire de la direction ;
- accompagner la mission d'analyse sociologique sur l'organisation et l'environnement de travail ;
- développer les partenariats avec les organismes professionnels (cf *infra*) ;
- organiser une journée d'étude auprès d'autres collectivités et partenaires.

Principaux partenariats

- l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI)
- le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)
- l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise. (AMRAE)
- la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT)
- l'Association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion. (ADFCG)
- Collectivités locales

Programme : **Innovation et territoires numériques**

Ce programme relève de la Mission ***Pilotage et modernisation***	Ce programme comporte trois actions : - Laboratoire d'innovation, - Aménagement numérique, - Développement et accompagnement des usages numériques.

Contexte

La place du digital dans la société et les évolutions législatives induites par la loi NOTRe (et plus précisément son chapitre III sur la lutte contre la fracture numérique) et le projet de loi numérique, font du numérique un enjeu majeur pour les collectivités. La compétence stratégique du Département en matière de coordination de l'aménagement numérique du territoire affirmée par ces textes vient confirmer le choix du Conseil Départemental de faire de l'innovation numérique un axe stratégique de l'action départementale. Cette orientation s'est traduite par la création, en 2017, de la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) porteuse à la fois des enjeux métiers en matière de système d'information et de la politique publique numérique menée sur le territoire.

Le renforcement de cette politique numérique est aujourd'hui nécessaire pour accélérer la digitalisation de l'administration et du territoire et accompagner les agents et les habitants face aux transformations numériques.

Comme tout projet de transformation, la démarche implique à la fois de repenser les organisations et processus métiers, d'anticiper les impacts sur les usages et les usagers, de conduire et d'accompagner le changement et d'avoir une vision prospective des besoins en termes d'outils et de compétences.

Priorités du programme

Après la création de la DINSI, en 2017, l'année 2018 verra la consolidation de cette nouvelle organisation à travers :
- le pilotage de l'aménagement numérique : la structuration de la régie Exbibit et la poursuite des travaux de déploiement du très haut débit (THD) dans les six communes du périmètre Debitex ;
- la poursuite des projets de la mission innovation numérique, du SP Lab et des travaux du Conseil départemental du numérique (Cnum 93) ;
- l'expérimentation de méthodes et d'outils innovants (design de services, sprint créatif, co-conception/co-construction avec l'usager, etc.) ;
- le renforcement des partenariats et des échanges de données avec les partenaires institutionnels (CAF, Pôle Emploi, OpenData, etc.) ;
- le lancement des études liées à la gouvernance des données et à la modélisation des données du bâtiment (Maquette numérique du bâtiment - BIM).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- fédérer et soutenir les acteurs du territoire ;
- mettre les biens communs numériques au service du développement du territoire ;
- faciliter la diffusion d'une culture numérique ;
- impulser les services publics du 21e siècle.

Les priorités du programme pour 2018 sont :
- le renforcement des partenariats avec les acteurs du territoire (Cnum93, partenariats d'innovation, liens avec les collectivités du département) ;
- la poursuite d'expérimentations de services publics innovants ;
- la mise en place d'un réseau de médiation numérique coordonnée à l'échelle du territoire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Innovation et territoires numériques	Dépenses	0,063	0,008	0,035	-

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Innovation et territoires numériques	Dépenses	0,008	0,100	1,080	0,600
	Recettes	-	-	-	0,300

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Les postes affectés à ce programme sont comptabilisés dans les postes du programme « Systèmes d'information ».

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Relier en fibre optique l'ensemble des collèges					
		2014	2015	2016	2017	2018
Taux de raccordement des collèges (en nombre de collèges, cumulé)	cible	62	90	110	120	120
	réalisé	70	72	84	96	

Objectif	Relier en fibre optique l'ensemble des sites déconcentrés					
		2014	2015	2016	2017	2018
Taux de raccordement des sites déconcentrés (en nombre de sites, cumulé)	cible	40	50	75	85	100
	réalisé	18	23	27	39	

Action 1 : **Laboratoire d'innovation**

Objectifs de l'action

En s'appuyant sur des démarches telles que le design de service, le laboratoire d'innovation publique départementale (SP Lab) a pour objectif d'améliorer la qualité des services publics, en utilisant des technologies émergentes et en s'appuyant sur des partenariats issus de l'écosystème numérique. Le SP Lab part des problématiques des usagers pour améliorer le service rendu, aux côtés des métiers.

En 2018, ses priorités seront de traiter des problématiques liées à la circulation sur certains axes routiers départementaux, en lien avec le Plan pour la transition écologique.

Le SP Lab abordera également la question de la relation usager sous l'angle de l'innovation numérique, à travers :
- la qualité de l'air et l'innovation numérique : journée de co-construction et de prototypage ;
- les collèges du futur : prototypage en lien avec l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) ;
- les kids Lab : appel à volontaires avec Ici Montreuil ;
- l'expérimentation en matière de médiation numérique en lien avec les circonscriptions de service social et les Projets de ville RSA.

Principaux partenariats

RATP, SNCF, Numa, Orange, La Poste, l'ENSCI, l'ENA […]

Action 2 : **Aménagement numérique**

Objectifs de l'action

L'action aménagement numérique recouvre les relations avec les opérateurs privés (Orange et SFR) qui déploient le très haut débit pour les entreprises et les particuliers dans 34 communes du département, et le déploiement par le Département (via l'établissement public repris en régie Debitex) du très haut débit sur les 6 communes restantes.
L'objectif stratégique est d'atteindre un déploiement du THD sur 100 % du territoire en 2020.

Les objectifs opérationnels pour 2018 sont les suivants :
- poursuivre l'accompagnement des 34 communes hors zone Débitex dans leur dialogue avec les opérateurs ;
- poursuivre le déploiement du THD en zone Debitex, la fin de ces travaux étant prévue pour 2019.

Principaux partenariats

Partenariats avec les communes et avec les 2 opérateurs privés qui déploient la fibre sur le territoire (Orange sur 27 communes, et SFR sur 7 communes)

Action 3 : **Développement et accompagnement des usages numériques**

Objectifs de l'action

Le développement et l'accompagnement des usages numériques est au cœur de la politique publique départementale du numérique. L'objectif stratégique est l'acculturation et la formation au numérique aussi bien pour les habitants que pour les agents, en particulier ceux qui sont au contact des publics.

En 2018, il s'agira de poursuivre la mise en réseau des acteurs de la médiation numérique en lien avec la CAF93.

La démarche de parcours d'assistance numérique devra être déployée au-delà des circonscriptions et du projet de ville pilote afin de proposer aux habitants de Seine-Saint-Denis une offre de proximité.

Principaux partenariats

Acteurs institutionnels et notamment la CAF 93.

Programme : **Systèmes d'information**

Ce programme relève de la Mission ***Pilotage et modernisation***	Ce programme comporte cinq actions : - Évaluation et maintenance des services numériques, - Gouvernance numérique et de la donnée, - Mobilité, équipements et offre de services numériques, - Sécurité des systèmes d'information, - Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme systèmes d'information sont le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures des systèmes d'information du département, le renouvellement et le développement du parc informatique et des outils de mobilité, et la mise en œuvre du portefeuille de projets .

Les priorités pour 2018 et les principaux projets transversaux concernent :
- la mise en œuvre du portefeuille de projets sur les applications régaliennes (SIRH et gestion du temps, iGdA, SI social, etc.) et les processus internes dématérialisés ;
- la mise en ligne de nouveaux services à l'usager ;
- la poursuite des travaux du plateau de développement opérationnel au sein de la DINSI, en lien avec les métiers ;
- le renforcement de la mobilité numérique dans les Directions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Systèmes d'information	Dépenses	2,959	2,834	3,404	3,279

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Systèmes d'information	Dépenses	7,020	8,117	7,380	7,350
	Recettes	1,515	0,034	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	146	78	63	5

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Développer la dématérialisation des procédures internes (agents) et externes (usagers)				
	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre de procédures en cours de traitement – état d'avancement	1. Poursuite de la dématérialisation des procédures et actes administratifs (webdelib, actes, courrier) et de l'ensemble de la chaîne comptable 2. Open data départemental 3. Bibliothèque Numérique de Référence 4. Développement des espaces collaboratifs AlFresco 5. Télépaiement pour les usagers des crèches départementales 6. Téléprocédures Télébilletique	Mise en œuvre de la 2e téléprocédure (APA) et du portail MdPH. Renforcement de la qualité de service en matière de prestations sociales (accueil physique, tél et numérique). Acte 2 de la dématérialisation de la chaîne comptable (pièces justificatives).	- Dématérialisation du dossier agent - Dématérialisation des pièces justificatives pour le domaine social - Téléprocédures PAPH - Demande de subvention en ligne	- Généralisation des demandes de subvention, - Enrichissement du portail MDPH, - Enrichissement du portail Améthystes, - Lancement de l'APA dématérialisée phase 1, - Consolidation de la dématérialisation comptable	- Amélioration dématérialisation comptable (liquidation automatique, connecteur CPP, API Liasse fiscale) - Appels à projets pédagogiques, - Enrichissement portail MdPH.

Action 1 : **Evolution et maintenance des services numériques**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- assurer les évolutions du système numérique métier du Département pour répondre aux orientations de l'Exécutif et de la Direction Générale, aux évolutions légales et réglementaires et apporter aux directions et services des outils facilitant l'exercice de leurs missions de service public ;
- garantir le maintien en condition opérationnelle (MCO) du parc de solutions numériques en exploitation par des travaux de maintenance préventive, adaptative et corrective. Ces interventions peuvent être réalisées par les équipes internes ou en s'adjoignant les compétences d'éditeurs de logiciels, dans le cadre de contrat de maintenance.

Les actions prioritaires en 2018 correspondent aux projets retenus dans le cadre du portefeuille de projets numériques (PPNUM). 25 projets prioritaires ont été retenus parmi les 70 projets proposés par les 6 pôles de la collectivité. Ces projets prioritaires correspondent à la poursuite de projets déjà démarrés en 2017, aux obligations réglementaires d'évolution des SI métiers, et aux projets jugés indispensables au développement du SI départemental en comité de pilotage du portefeuille :
- les principaux projets liés aux obligations réglementaires : la mise en place du RIFSEEP dans l'outil Pléiades, les évolutions de l'outil webRSA, la mise en place du Système d'Archives Électroniques (SAE), l'évolution du système d'information financier ;
- les principaux projets qui se poursuivent en 2018 : le système d'information géographique du patrimoine routier, le nouveau système d'information pour les PMI et le SPAS, l'évolution du système d'information des politiques de solidarité ;
- les nouveaux projets 2018 avec notamment la mise en place d'un outil de gestion du temps.

Principaux partenariats

De nombreux travaux sont réalisés par les équipes internes. Cela concerne les développements de logiciels, le paramétrage et la personnalisation des progiciels acquis. L'action nécessite toutefois des acquisitions de logiciels et de prestations associées auprès d'éditeurs et de sociétés de service.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	0,976	0,906	0,973	0,955

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	1,755	1,167	1,552	2,024

Action 2 : **Gouvernance numérique et de la donnée**

Objectifs de l'action

L'objectif est de définir et de déployer une stratégie de gouvernance de la donnée au sein du Département.

Principaux partenariats

Directions métiers (DSOE notamment).
Consultants en data management.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Gouvernance numérique et de la donnée	Dépenses	-	-	0,042	0,076

Investissement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Gouvernance numérique et de la donnée	Dépenses	0,493	1,110	0,868	0,700

Action 3 : Mobilité, équipements et offre de services numériques

Objectifs de l'action

L'action se décline autour de quatre objectifs stratégiques :
- développer l'offre de services de la DINSI ;
- développer la relation avec les directions métiers ;
- favoriser la télé-intervention ;
- monter en compétence sur la mobilité numérique.

Le développement d'un portail e-services va donner la possibilité à chaque agent de pouvoir adresser une demande d'incident ou une demande de services directement à la DINSI à travers un portail informatisé.

En 2018, les projets prioritaires de l'action sont :
- la première phase de construction du portail e-services départemental ;

- le déploiement d'une nouvelle architecture logicielle de télé-distribution permettant d'atteindre les postes de travail raccordés en THD ;
- le développement du parc d'outils informatiques mobiles du Département.

Principaux partenariats

Partenaires internes : DSOE, DBL, PPRS, DCOM. Partenaires externes : prestataires titulaires de marchés de matériel informatique et d'impression du département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	0,430	0,447	0,402	0,368

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	1,055	1,392	0,735	0,910

Action 4 : **Sécurité des systèmes d'information**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action consiste à assurer la sécurisation du système d'information.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :
- la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires en matière de protection des données personnelles ;
- la finalisation de l'outil de pilotage des usages des applications métiers ;
- la consolidation des différentes solutions de protection du système d'information : pare-feu, anti-spam de messagerie, sondes d'analyse, etc.

Principaux partenariats

Éditeurs de solutions de sécurisation.

Action 5 : **Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action consiste à assurer le maintien en conditions opérationnelles des serveurs et du stockage et de continuer à améliorer durablement le socle régalien supportant les applications importantes.

Sur le volet infrastructures serveurs et stockage, les objectifs opérationnels se déclinent en cinq grands axes :
- faire évoluer les plateformes de virtualisation et d'hébergement ;
- moderniser le système Active Directory ;
- faire évoluer les systèmes de gestion de bases de données ;
- maintenir le système de messagerie ;
- moderniser les systèmes IODAS, GRAND-ANGLE & SIRH.

Sur le volet maintien en conditions opérationnelles et modernisation des infrastructures réseaux, les objectifs opérationnels se déclinent en 5 grands axes :

- maintenir en conditions opérationnelles les infrastructures réseaux ;
- rénover les infrastructures de communication du Département ;
- maîtriser les consommations téléphoniques et Internet ;
- améliorer la sécurité des serveurs ;
- moderniser et renforcer la sécurité des systèmes de téléphonie.

Principaux partenariats

Partenaires internes : les utilisateurs et les responsables des projets informatiques.
Partenaires externes : titulaires des marchés de fournitures de matériels, de prestations d'ingénierie et de maintenance.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépenses	1,553	1,473	1,952	1,936
	Recettes	-	0,030	-	-

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépenses	3,717	4,347	3,125	3,716
	Recettes	1,515	0,034	-	-

Programme : **Animation du développement social local**

Ce programme relève de la Mission ***Pilotage et modernisation***	Ce programme comporte deux actions : - Projets sociaux de territoire et innovation sociale, - Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- renforcer les liens entre les usagers et l'institution dans une optique de prévention ;
- participer à la définition des besoins du territoire en matière de médiation numérique ;
- contribuer à renforcer les coopérations entre les directions du Pôle solidarité ;
- valoriser et diffuser les pratiques innovantes mises en œuvre par les agents en lien avec les services ;
- impulser avec nos partenaires une dynamique de développement social local.

Pour l'année 2018, les priorités seront de :
- accompagner les professionnels des circonscriptions départementales et les acteurs locaux dans les villes engagées dans la démarche des Projets sociaux de territoire ;
- organiser et animer des journées d'études, des rencontres professionnelles et des échanges de pratiques ;
- contribuer à la connaissance et à l'appropriation des enjeux du numérique dans l'accompagnement des usagers du Pôle solidarité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Animation du développement social local	Dépenses	0,044	0,059	0,085	0,050

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	3	2	0	1

Action 1 : **Projets sociaux de territoire et innovation sociale**

Objectifs de l'action

Concernant les projets sociaux de territoires, les objectifs sont les suivants :
- participer à la mise en œuvre des actions retenues et veiller à leur évaluation ;
- accompagner les circonscriptions départementales engagées dans la démarche des Projets sociaux de territoire ;
- contribuer à la structuration de chaque projet social de territoire par des instances de pilotage adaptées.

En matière d'innovation sociale, il s'agira de développer les actions innovantes dans le domaine social au sein du Département.

Concernant la médiation et l'innovation numérique, les objectifs sont de :
- diffuser une culture du numérique auprès des services du Pôle solidarité en s'appuyant sur la stratégie numérique du Département ;
- favoriser la médiation numérique et encourager l'innovation numérique.

Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les Circonscriptions sociales du Département (ASE, SSD, PMI).
Les partenaires externes sont les communes, les services de l'Etat, les Centres sociaux, les CCAS, la CAF et l'UDCCAS.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Projets sociaux de territoire et innovation sociale	Dépenses	0,033	0,051	0,072	0,035

Action 2 : **Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats**

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de favoriser des temps de réflexion et d'échange de pratiques entre les professionnels internes et externes au Département.

Les actions suivantes sont prévues en 2017 :
- organiser des journées d'études ;
- favoriser l'émergence d'actions collectives renfonçant le partenariat local.

Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les Circonscriptions sociales du Département (ASE, SSD, PMI).

Les partenariats externes sont les Universités, les Départements, l'ARS, les Centres sociaux, les CCAS, les Villes, l'UDCCAS et la CAF.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**BP 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats	Dépenses	0,011	0,015	0,013	0,015

Mission

Europe et international

Programme

Coopérations, relations internationales et européennes

Programme

Animation et gestion de projets européens

Programme : **Coopérations, relations internationales et européennes**

Ce programme relève de la Mission ***Europe et international***	Ce programme comporte quatre actions : - Coopération européenne, - Coopération et relations internationales, - Via le monde.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est caractérisée par la densité et la diversité d'un tissu associatif tourné vers l'international avec pas moins de 2 500 associations de solidarité internationale.

Les orientations départementales en matière de coopération européennes et internationales prennent en compte ces caractéristiques, à travers la mise en place de projets de coopération, d'éducation à la solidarité et à la citoyenneté internationale et d'accompagnement des acteurs de la solidarité.

Le Département plaide, dans le cadre de son plan en faveur de la transition écologique et de sa politique de promotion de la diversité, pour une meilleure prise en compte du besoin de cohésion sociale et territoriale à l'échelle européenne et internationale. Il entend être une collectivité territoriale responsable et active pour un développement durable, solidaire et inclusif.

Objectifs du programme

Ce programme s'articule autour de plusieurs objectifs stratégiques :
- accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets ;
- permettre au Département et aux partenaires de s'approprier les politiques communautaires et de valoriser leurs actions ;
- optimiser le soutien européen aux projets Séquano-dionysiens ;
- sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants sur les liens entre développement durable et citoyennetés européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative, paix ;
- favoriser la prise en compte de la dimension européenne et/ou internationale dans les politiques stratégiques du Département : plan en faveur de la transition écologique, Label Diversité, Projet éducatif départemental, Plan jeunesse.

Priorités du programme

Pour l'année 2018, les priorités seront de :
- poursuivre le travail dans les réseaux de partenaires locaux, nationaux, européens et mondiaux ;
- contribuer à l'appropriation par les directions départementales des enjeux européens et internationaux de leurs projets ;
- développer des coopérations européennes autour de projets prioritaires et innovants du Département : l'éducation, la jeunesse, l'action sociale, le développement durable ;
- développer des coopérations internationales sur la base d'enjeux partagés autour des thématiques prioritaires des politiques publiques départementales : transition écologique, jeunesse, insertion professionnelle, lutte contre les discriminations, accès aux droits, inclusion sociale ;
- soutenir les acteurs locaux de la coopération internationale et de la solidarité internationale à travers l'appel à projets de Via le Monde, les plate-formes et les réunions d'échange ;
- développer des relations internationales opportunes avec de grandes métropoles mondiales ;
- permettre aux jeunes de mieux comprendre les interdépendances mondiales et éveiller leur esprit critique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Coopérations, relations internationales et européennes	Dépenses	0,282	0,221	0,272	0,257
	Recettes	0,039	0,034	0,037	0,008

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	17	14	2	1

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Accompagner les acteurs pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif				
	2013	2014	2015	2016	2018
Nombre de Rendez-vous méthodologiques individuels et collectifs	203	204	68[1]	141	200
Nombre de participants aux formations	132	105	105	97	100
Nombre de projets éligibles et financés	30	29	19	20	20
Nombre d'accompagnements documentaires de porteurs de projet					60

Objectif	Cultiver et contribuer à la construction d'une conscience citoyenne				
	2013	2014	2015	2016	2018
Nombre de jeunes touchés par les actions d'Education à la citoyenneté mondiale (ECM) et d'Éducation en vue du développement durable (EDD)	263	303	294	242	250
Nombre de structures éducatives partenaires	7	10	10	10	10

Objectif	Contribuer au rayonnement local, national et international des politiques publiques départementales et de l'engagement des acteurs du territoire en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale				
	2013	2014	2015	2016	2018
Publics réunis aux autres initiatives (rendez-vous de Via le monde, Marché de Noël...)	2 098	1 931	803[2]	816	850
Nombre de connexions au site Via le monde	42 098	37 784	43 855	61967	90000
Nombre de prêts effectués par le centre ressource	684	403	595	417	600

Action 1 : **Coopération européenne**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action Coopération européenne sont de:

- faire de la Seine-Saint-Denis un acteur de l'espace européen œuvrant pour le développement économique, social et environnemental au service de la cohésion du territoire ;
- faire valoir les spécificités et les valeurs de la Seine-Saint-Denis dans la conception et la mise en œuvre des politiques européennes au regard de leur impact sur le territoire ;
- saisir les opportunités des politiques européennes au bénéfice de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants ;
- améliorer la qualité des politiques départementales grâce à des échanges d'expériences et aux projets de coopération avec des collectivités et réseaux européens ;

[1] La réduction du nombre de rdv est liée à une baisse des effectifs entre mars et décembre (3 postes A vacants en 2015).

[2] Une forte baisse de fréquentation est observée, due à la non organisation du Marché de Noël équitable et solidaire de Via le monde

- promouvoir le territoire grâce à la valorisation des politiques du Département : ses compétences, ses savoirs-faires et ses projets-pilotes.

Pour 2018, les objectifs opérationnels seront :
- l'animation du réseau de collectivités territoriales européennes qui regroupent des collectivités d'autres pays européens qui se situent dans les capitales ou les grandes métropoles européennes et qui ont des caractéristiques territoriales, sociales, de population, économiques proches de la Seine-Saint-Denis ;
- la coopération dans le cadre de réseaux européens telle que l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), qui doit prochainement fusionner avec Cités Unies France, qui assiste et conseille les collectivités territoriales dans leurs activités et démarches européennes ;
- le rapprochement du Département au Réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe qui participe à la mise en œuvre de politiques publiques liées à la diversité sur la base d'approches méthodologiques et de pratiques comparées ;
- la poursuite des projets européens tels que Erasmus + Apprentis qui a pour but de développer des échanges d'apprentis entre les établissements de formation professionnelle, le projet Erasmus+ Sport et Handicap qui a pour but l'échange d'expériences et d'autres projets ayant pour but l'échange de pratiques sur différentes thématiques d'intérêt départemental ;
- la sensibilisation des jeunes à l'Union Européenne avec les projets Odyssée jeunes qui ont pour thématiques les institutions européennes, la citoyenneté européenne ou un travail sur la mémoire en Europe ;
- la recherche de financements européens pour les protocoles de coopération et le service Via le monde.

Principaux partenariats

Réseaux européens (LUDEN, AFCCRE, Cités Culturelles), associations de Seine-Saint-Denis, collectivités territoriales d'Ile-de-France, services de l'Etat, services de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe

Action 2 : **Coopérations et relations internationales**

Objectifs de l'action

En cohérence avec le nouveau projet de direction en cours de finalisation, les travaux de préfiguration d'un rapprochement entre les politiques publiques portées par Via le monde et la coopération décentralisée, et les orientations politiques transversales de la collectivité (transition écologique, numérique, lutte contre les discriminations, etc.), quatre axes ont été identifiés:

- accompagner les acteurs de la solidarité internationale pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif ;
- cultiver et contribuer à la construction d'une conscience citoyenne (promouvoir une culture de démocratie, de paix, de défense des droits de l'homme, un développement durable et solidaire) ;
- coopérer autrement pour un développement durable et inclusif ici et ailleurs ;
- innover, promouvoir et s'inspirer de l'engagement et de l'expertise des acteurs de la solidarité, du Département et des partenaires étrangers.

Prenant en compte ces quatre axes, la coopération internationale s'orientera autour des objectifs et priorités suivantes :

1. Organiser une collaboration plus poussée avec les diasporas, les associations et les institutions: coordination et synergie entre acteurs
   Il s'agira de :
- renforcer l'animation des plateformes associatives coordonnées dans le cadre de la coopération internationale et de la culture de paix en cohérence avec l'accompagnement global par le Département des acteurs associatifs,
- renforcer l'intervention d'associations de solidarité internationale dans le cadre des coopérations internationales du Département, dans une logique multi acteurs.

2. Permettre aux jeunes de mieux comprendre les interdépendances mondiales et éveiller leur esprit critique
   Il s'agira de participer à une réflexion partagée inter-directions et avec les acteurs du territoire autour de la mobilité des jeunes

3. Renouveler les partenariats de coopération internationale existants à l'aune des politiques publiques départementales prioritaires et d'enjeux partagés
   Il s'agira de :
- analyser les partenariats existants (Maroc, Algérie, Comores, Vietnam, Palestine, Israël) et identifier les enjeux partagés pour définir de nouvelles coopérations ou renforcer celles existantes, au-delà de l'assistance technique eau et assainissement, par exemple sur la transition écologique, le numérique, la jeunesse… ;
- développer les coopérations autour des violences faites aux femmes et l'égalité homme/femme (notamment avec le Vietnam, les Comores et la Réunion) ;
- renforcer et développer des projets de coopération internationale autour de la jeunesse (citoyenneté ou insertion professionnelle – Algérie autour des métiers de la ferronnerie, Palestine autour du sport, année croisée avec Akko) ;
- mobiliser les appels à projet nationaux et européens (MAEDI, AFD, UE...), et les partenaires institutionnels (SIPEREC, SIAAP, SEDIF, SYCTOM...) pour accompagner la mise en œuvre et le développement des partenariats portés par le Département.

4. Valoriser et s'inspirer ici des compétences des partenaires étrangers
   Il s'agira d'organiser des partages d'expériences auprès des professionnels départementaux selon les secteurs d'activités.

5. Contribuer au rayonnement local, national et international des politiques publiques départementales et de l'engagement des acteurs du territoire en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale
   Il s'agira d'accompagner la création d'une unité d'enseignement libre sur les questions de culture de paix à l'Université Paris 8.

Principaux partenariats

Partenaires institutionnels :

- Collectivités partenaires (AkKo, Figuig, Haï Duong, Matola, Djénine, Qalqilya, Tulkarem, Guarulhos, et l'île de Ngazidja) et représentations de leur pays en France (Ambassades, consulats, associations d'amitié entre pays et représentatives des diasporas), l'association Santé Sidi El Houari d'Oran, les correspondants français dans les pays où sont développées des actions à l'international (Ambassades et consulats, missions économiques et culturelles, antennes internationales des chambres consulaires…).
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, UNESCO, IRD, Agence Française de Développement, Agence de l'Oriental (Maroc), Cités Unies France, CGLU, FALP, Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), Eau de Paris, SEDIF, AFD, PlaNet Finance, Electricien sans frontières, Handicap International.
- Villes du département, Conseil Régional IDF, Conseil Régional Champagne-Ardenne, Conseil départemental du Val-de-Marne, Villes de Lille métropole, La Rochelle et Aix-en-Provence.

Acteurs séquano-dyonisiens :

Sport :	District de Football FFF, Club de Bagnolet de Lutte gréco-romaine, Club de boxe d'Aubervilliers, FSGT 93, Natation.
Culture :	Festival « Villes et Musiques du Monde », Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve, Association « l'œil en cascade », Espace 1789, Association Rempart, médiathèques, Musée de l'Histoire Vivante à Montreuil, Union générale des Vietnamiens de France, Association La NEF à Pantin, Association d'Amitiès Franco-Vietnamienne.
Santé :	Centre hospitalier Robert Ballanger, Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Robert Ballanger.
Education :	Universités de Paris 8 et de Paris 13, association Les Ptits Débrouillards.
Economie :	CCIP-93, Comité Départemental du Tourisme, Compétences Emploi de Sevran, mission locale intercommunale de Tremblay en France/ Villetaneuse. Mission d'Initiative Economique Locale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Coopérations et relations internationales	Dépenses	0,113	0,048	0,092	0,077

Action 3 : **Via le monde**

Objectifs de l'action

Prenant en compte les mêmes axes que l'action 2 « Coopération et relations internationales »,

Via le monde orientera son action autour des objectifs et priorités suivantes :

1. Améliorer la qualité des projets du territoire : créer les conditions d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de projets de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale
   Il s'agira de :
   - mettre en place un parcours coordonné entre la formation, l'accompagnement méthodologique et documentaire et la capitalisation d'expérience ;
   - expérimenter un accompagnement méthodologique collectif des acteurs du territoire via des micro-rencontres et y associer les partenaires associatifs de la coopération internationale du Département à bon escient ;
   - construire des partenariats solides et pluriannuels en matière d'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'appel à projet.

2. Organiser une collaboration plus poussée avec les diasporas, les associations et les institutions : coordination et synergie entre acteurs
   Il s'agira de :
   - relancer l'animation du réseau des villes secteur relations internationales, vie associative et jeunesse ;
   - créer un collectif de travail multi acteurs autour de l'éducation à la citoyenneté (outil au service notamment du Festisol et de la culture de paix).

3. Permettre aux jeunes de mieux comprendre les interdépendances mondiales et éveiller leur esprit critique
   Il s'agira de :
   - structurer l'accompagnement des équipes éducatives en ciblant quelques thématiques internationales prioritaires (eau, commerce équitable…) ;
   - participer à une réflexion partagée inter-directions et avec les acteurs du territoire autour de la mobilité des jeunes.

4. Contribuer au rayonnement local, national et international des politiques publiques départementales et de l'engagement des acteurs du territoire en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale
   Il s'agira :
   - d'animer et valoriser le nouveau centre de documentation, outil à disposition des acteurs du territoire ;
   - de promouvoir l'engagement des partenaires en faveur du commerce équitable et d'un modèle économique solidaire à travers un marche de Noël éthique et solidaire associant les acteurs du In Seine Saint Denis ;
   - de préparer un séminaire international sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques et inclusion sociale avec Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) pour une réalisation en 2019.

Pour assurer la réalisation de l'ensemble de ces priorités, le service devra également s'atteler aux chantiers transversaux suivants :
- mobiliser des financements extérieurs ;
- retravailler l'ensemble des outils de communication pour les adapter aux besoins des acteurs du territoire ;
- développer une évaluation systématique des pratiques et de leurs impacts (en termes de rayonnement départemental, de publics touchés, etc.).

Principaux partenariats

Conseil régional d'Ile-de-France (unité des affaires internationales et européennes – UAIE)
Associations d'EAD/EDD, de solidarité internationale et d'éducation populaire
Directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN)
Cinémas et autres lieux/opérateurs culturels du territoire
Universités
Communes (Relations internationales, Vie associative, services Jeunesse)
Centres de recherche
Réseaux ressources développement, solidarité internationale et ESS (RITIMO, AITEC, CRID, l'Atelier…)
Cités Unies France (CUF), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et leurs commissions
Autres réseaux internationaux de pouvoirs locaux (FAL-P, OIDP…) et du Forum Social Mondial et Européen
Acteurs institutionnels de Seine-Saint-Denis

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Via le monde	Dépenses	0,169	0,173	0,180	0,180
	Recettes	0,039	0,034	0,037	0,008

Programme : **Animation et gestion des projets européens**

Ce programme relève de la Mission ***Europe et international***	Ce programme comporte trois actions : - Gestion des cofinancements européens - Animation territoriale - Promotion du Département au niveau européen

Contexte

Depuis 2014, la Stratégie « Europe 2020 » est déclinée au sein de la politique européenne de cohésion adoptée pour une période de sept ans (2014-2020). Cette politique est dotée à l'échelle européenne d'un budget de 325 milliards d'euros, dont 16 milliards pour la France et 830 millions d'euros pour l'Ile-de-France. Parallèlement, plusieurs programmes thématiques de l'Union européenne contribuent également aux objectifs de la stratégie Europe 2020 en Seine-Saint-Denis, parmi lesquels Erasmus + (Mobilité), Life (environnement), Horizon 2020 (Recherche et innovation), Compétitivité des entreprises et des PME (Innovation), Europe créative (Culture).

Depuis le 1er janvier 2014, la Région Ile-de-France est l'autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et des crédits du Fonds Social Européen (FSE) dédiés à la formation et à l'éducation. Parallèlement, le Ministère du Travail, est en charge des crédits FSE sur les thématiques relatives à l'emploi et à l'inclusion. Il confie la gestion des crédits FSE-inclusion aux Départements et aux PLIE. Les Programmes opérationnels de l'Etat et de la Région ont été adoptés à la fin de l'année 2014. La programmation effective des opérations FEDER et FSE n'a donc débuté qu'à compter de l'année 2015.

Afin d'améliorer l'insertion des jeunes décrocheurs sur le marché du travail, l'Union européenne a créé l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), qui soutient des actions d'insertion socioprofessionnelle à destination des jeunes de 15 à 25 ans ne bénéficiant ni de formation, ni d'emploi, ni de stage. A titre dérogatoire, le territoire de la Seine-Saint-Denis bénéficie d'une enveloppe de plus de 20 millions d'euros pour soutenir cette politique sur les années 2014-2019.

Dans ce contexte, le Département bénéficie, depuis 2015, d'une double délégation de gestion :
- il est l'organisme intermédiaire de la DIRECCTE pour la gestion des crédits FSE relevant du Programme Départemental d'Insertion sur la période 2014-2020,
- il est l'organisme intermédiaire de la Région pour assurer la mise en œuvre et le suivi d'une part des crédits IEJ relevant du Programme Opérationnel du Conseil régional au titre des années 2014-2017.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :
- inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne,
- assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020,
- assurer la mise en œuvre du volet régional du programme « Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)» en collaboration avec la Région Ile-de-France,
- appuyer les directions pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +…),
- faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, associations, entreprises, collèges, universités) pour la période 2014-2020,
- proposer un accompagnement et une information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes.

Principaux partenariats

FSE : Direction générale de l'emploi, Commission emploi du Parlement européen, Premier ministre, Ministère de l'emploi, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Association des départements de France, Préfecture, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), Région Ile-de-France, GIP Académique, PLIE, IDFE, Réseau des Départements franciliens

FEDER : Direction générale de la politique régionale (DG Regio), Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), ADF, Préfecture de Région, Conseil régional, Ile de France Environnement (IDFE), Réseau des Départements franciliens

FEADER : Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural, Conseil régional, ministère de l'Agriculture, Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRIAFF), Réseau des Départements franciliens

ERASMUS + : Ile de France Environnement (IDFE), Agence Europe-Education-Formation France, Missions locales, Université Paris 8, IDFE

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Animation et gestion de projets européens	Dépenses	0,022	0,079	0,073	0,168
	Recettes	-	0,261	0,033	0,155

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	7	5	1	1

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Augmenter le nombre de dossier déposés par type de programmes européens				
Nombre de dossiers déposés	2014	2015	2016	2017	Cible 2018
FEDER	0	0	0	1	1
FSE (Subvention globale)	26	0*	0*	35	28
FSE (Hors subvention globale)	0	1	0	0	1
Autres fonds et programmes européens (FAMI, Life, Erasmus +...)	0	1	1	0	2

** Les dossiers programmés en 2014 dans le cadre de la subvention globale FSE sont pluriannuels, il n'y a donc logiquement pas de nouveaux dossiers en 2015 et 2016.*

Concernant chacun des dispositifs, les objectifs ont été déterminés comme suit :

- Sur le FEDER, des appels à projets sont lancés régulièrement par la Région, les directions du Département peuvent y répondre en fonction de leurs thématiques. Le Département sera particulièrement attentif aux appels à projets thématiques relatifs à l'axe 8 du Programme opérationnel régional (soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en Ile-de-France). Selon les calendriers prévisionnels annoncés par la Région, deux appels à projets devraient être lancés fin 2017 ou début 2018 ;
- Sur le FSE dans le cadre de la subvention globale, les dossiers programmés en 2014 étaient pluriannuels. Il n'y a donc pas eu de nouveaux dossiers en 2015 et 2016. En 2017, 28 dossiers relatifs aux Projets de ville RSA seront programmés ainsi que des dossiers correspondant aux trois nouveaux dispositifs inclus dans la subvention globale (sur l'économie sociale et solidaire). Pour 2018, l'objectif sera de programmer à minima les opérations relatives aux Projets de ville RSA ;

- Sur le FSE hors subvention globale, l'objectif est de déposer en 2018 un dossier auprès du GIP Académique de Créteil ou de la Région ;
- Dans le cadre de la subvention globale IEJ, la programmation des dossiers dépend de la poursuite ou non du dispositif en Seine-Saint-Denis à compter de 2018 ainsi que de l'enveloppe attribuée. Il est donc à ce jour impossible de s'engager sur un objectif de nombre de dossiers programmés en 2018 ;
- Il est enfin proposé de déposer au moins un dossier sur un autre programme communautaire, en fonction des priorités des directions du Département (Erasmus + ou Life par exemple).

Objectif	**Augmenter les montants des fonds européens attribués à la Seine-Saint-Denis (territoire)**					
		FEDER	**FSE**	**FEADER**	**ERASMUS**	**AUTRES**
Montants des financements européens reçus par la Seine-Saint-Denis (en millions d'euros)	Réalisé 2007-2013	18 M€	110 M€	0 €	-	-
	Cible 2014-2020	40 M€	110 M€	1 M€	1 M€	10 M€

Action 1 : **Gestion des cofinancements européens**

Objectifs de l'action

Cette action a pour objectif de permettre aux directions de développer et de gérer des projets s'appuyant sur des financements européens. Elle s'articule autour de trois objectifs stratégiques :

1. Assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020

L'année 2018 devra permettre d'une part de poursuivre la réalisation de la convention de subvention globale 2014-2017 et d'autre part d'adopter et de démarrer la programmation de la convention 2018-2020.

La convention de subvention globale FSE 2014-2017 a permis de programmer un montant total de FSE de 24 millions d'euros sur cinq dispositifs. La programmation étant terminée au 31 décembre 2017, la mise en œuvre de la convention devra néanmoins se poursuivre en 2018, avec les actions suivantes :
- mise en œuvre des taches de gestion en lien avec la DEIAT et la Direccte ;
- appui de la DEIAT dans la phase de contrôle de service fait concernant les dossiers 2014-2016 ;
- actualisation de la cartographie des risques liés à la gestion du FSE dans le cadre des missions de contrôle interne avec pour objectifs l'identification des risques principaux et leur diminution ;
- gestion des dossiers d'assistance technique en lien avec la Direction des finances.

En 2018, la convention de subvention globale FSE 2018-2020 devra être adoptée et signée par le Département et l'État. Pour la mise en œuvre de la convention 2018-2020, le Département aura pour objectifs :
- d'élaborer un nouveau Descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC) : le DSGC est un document décrivant les procédures relatives au FSE au sein du Département ;
- d'appuyer la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale dans les phases de programmation, de contrôle de service fait, d'évaluation, de saisie dans ma-démarche-fse et de mise à jour des documents de gestion ;
- d'identifier et de quantifier les risques liés à la gestion de cette nouvelle convention et de proposer des actions visant à limiter / diminuer ces risques ;
- de développer une expertise dans le domaine de la simplification, de la réglementation relative aux aides d'État, de l'audit interne et des systèmes d'information.

2. Assurer la mise en œuvre du volet régional du programme « Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) » en collaboration avec la Région Ile-de-France

De la même manière que pour le FSE, l'année 2018 devra être consacrée d'une part, à poursuivre la mise en œuvre de la convention de subvention globale IEJ 2015-2017, et d'autre part à préparer une nouvelle convention de subvention globale, si l'IEJ est maintenue en Seine-Saint-Denis pour la période 2018-2020.

Si le dispositif IEJ est poursuivi en Seine-Saint-Denis à partir de 2018, le Département devra contribuer, en lien avec l'autorité de gestion, à l'élaboration d'une nouvelle convention de subvention globale. Il conviendra d'identifier de nouveaux projets pouvant bénéficier de cofinancements IEJ. Dans ce cas, il conviendra d'élaborer un nouveau descriptif des systèmes de gestion et de contrôle et de démarrer la mise en œuvre des principales étapes de la piste d'audit.

3. Appuyer les directions pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +…)

En 2018, le Département devra continuer à assurer une veille sur les financements européens qui peuvent être mobilisés. Une aide au montage de dossiers sera proposée aux différentes directions. Le Département devra être particulièrement attentif sur les financements suivants :

- FEDER : la capacité du Département à mobiliser ce fonds dépendra des appels à projets lancés par la Région. Selon le calendrier prévisionnel, deux appels à projets relatifs à la transition écologique devraient être lancés fin 2017 ou début 2018. Plusieurs projets ont été identifiés et pourraient entrer dans le cadre de ces appels à projets: la construction d'une piscine à Pierrefitte, la rénovation de plusieurs collèges et plusieurs crèches de Seine-Saint-Denis ;
- FSE Région : de la même manière que pour le FEDER, une veille sera réalisée et le cas échéant un accompagnement au montage de dossier sera proposé aux directions qui ont des projets correspondant aux appels à projets. Par exemple, un appel à projet relatif aux innovations pédagogiques pour les personnes souffrant de handicap sera lancé début 2018. Par ailleurs, plusieurs actions menées par la Direction de l'éducation et de la jeunesse correspondent à l'appel à projet lancé par le GIP Académique de Créteil et pourraient faire l'objet d'une candidature en 2018 ;
- le Département devra également assurer une veille sur les autres programmes (ERASMUS +, Life, FAMI…) et en informer les autres directions, par des notes ou fiches synthétiques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,008	0,014	0,010	0,134
	Recettes*	0,014	0,261	0,033	0,155

Action 2 : **Animation territoriale**

Objectifs de l'action

Fin 2017, le Département a candidaté à l'appel à projet de la Commission européenne pour être labellisé Centre d'Information Europe Direct (CIED) pour la période 2018-2020. Ces centres contribuent à une éducation à la citoyenneté européenne et accompagnent les porteurs de projets (jeunes, associations, communes…) dans le montage de projets européens. Le Département se donne donc l'objectif de renforcer la communication et l'information envers les citoyens. Les actions prévues en 2018 concourent à l'obtention de la labellisation CIED.

Il s'agira de :

- renforcer l'information des acteurs en proposant des informations claires sur les programmes européens, des rencontres régulières, une assistance au montage de projet, et mettre à disposition une documentation européenne à destination des acteurs du territoire ;
- créer un réseau de référents « Europe » dans les Etablissements publics territoriaux et les quarante communes du département, et rassembler tous types de partenaires concernés par les questions européennes ;
- renforcer le soutien à la mobilité européenne, notamment des jeunes, en améliorant l'information sur la mobilité européenne et internationale en lien avec les acteurs du territoire (Etat, Villes, associations) et en facilitant la mise en œuvre de projets d'envergure sur le territoire en faveur de la mobilité européenne.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à l'engagement de dépenses spécifiques.

Action 3 : Promotion du Département au niveau européen

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action consiste à inscrire le Département au cœur de la Stratégie « UE 2020 » et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne, en lien avec l'action Coopération européenne.

Il s'agira en 2018 :
- d'assurer à la Seine-Saint-Denis des enveloppes de fonds européens permettant de répondre aux enjeux multiples du territoire et des populations en participant activement aux négociations européennes, nationales ;
- de poursuivre l'engagement du Département dans la gouvernance des fonds européens auprès des principaux partenaires européens, nationaux et locaux (Commission européenne, Parlement européen, Ministère du Travail, Ministère de la cohésion des territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires, Services de l'Etat, Région, Communes, Plans locaux pour l'insertion et l'emploi – PLIE) ;
- de poursuivre les échanges et la réflexion sur les pratiques de gestion et de montage de projet avec les autres acteurs régionaux, notamment les autres Départements.

Par ailleurs, une réflexion est engagée concernant la participation à un ou plusieurs réseaux d'échelle européenne, pour appuyer le Département dans les actions suivantes :
- un travail de veille sur les financements européens ;
- l'identification de partenaires potentiels sur des projets du Département ;
- la mise en relation avec les institutions européennes ;
- un lobbying sur les besoins du Département dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion de l'Union européenne.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	-	0,065	0,063	0,034
	Recettes	-	0,065	0,063	-

Mission

Supports internes

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Programme

Secrétariat général

Programme : **Bâtiments départementaux**

Ce programme relève de la Mission ***Supports internes***	Ce programme comporte quatre actions : - Construction, rénovations lourdes, - Travaux de modernisation et grosses réparations, - Entretien, maintenance, - Fluides.

Contexte

Le programme Bâtiments départementaux s'inscrit dans une politique d'investissement ambitieuse. La Délégation à la Transition Ecologique, créée en 2017, démontre une volonté du Département de prendre en considération l'environnement au sens large, et la Direction des Bâtiments et de la logistique (DBL) s'inscrit dans ces orientations nouvelles : les volets énergétiques et environnementaux, ainsi que les aspects liés à la sécurité et à l'accessibilité sont systématiquement pris en compte lors des études pour la réalisation de grands projets de constructions neuves ou de rénovations lourdes.
La DBL poursuit les programmes récurrents de modernisation et de grosses réparations visant à conserver en état le patrimoine immobilier du Département et veille à la qualité de l'entretien quotidien des sites départementaux. La priorité est donnée aux actions correctives répondant aux exigences réglementaires en matière de sécurité et d'accessibilité, à l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des agents dans les établissements et à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Enfin, l'élaboration d'un plan de maintenance formalisé permettra un meilleur suivi de l'entretien des sites.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- améliorer l'accueil des usagers et les conditions de délivrance des prestations, notamment dans les crèches départementales et les services sociaux ;
- poursuivre l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département (Ad'AP) ;
- participer activement à la mise en œuvre de la transition écologique du Département ;
- maîtriser les coûts de fonctionnement au profit de l'investissement ;
- poursuivre les plans d'investissements pluriannuels et être garant des délais, des coûts et de la qualité attendue ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Objectifs opérationnels du programme et priorités 2018

Les objectifs opérationnels pour l'année 2018 sont les suivants :
- réaliser plusieurs opérations initialement prévues en 2017 telles que la reconstruction du centre technique du Stade de la Motte et l'aménagement du centre départemental de prévention sanitaire de Saint-Denis ;
- moderniser et mettre en conformité les ascenseurs de la Préfecture / Hôtel du Département ;
- lancer les études préalables concernant la rénovation des équipements techniques de la Préfecture / Hôtel du Département (objectifs : régulation, économie d'énergie, fiabilité permettant de maîtriser les coûts de maintenance) ;
- optimiser et fiabiliser les interventions de premier niveau (dépannages et réparations simples), qu'elles soient assurées par la régie départementale sur les sites extérieurs ou le prestataire sur les sites centraux.

Par ailleurs, plusieurs projets d'ampleur seront poursuivis :
- la reconstruction des bâtiments techniques de la DEA et la construction du garage départemental à Rosny-sous-Bois liés au prolongement de la ligne 11 du métro ;
- les rénovations lourdes prévues dans le cadre du Plan Parentalité et Petite Enfance (PPEP) ;
- le démarrage du plan Piscine ;
- la participation de la DBL au plan « A vos Parcs » à travers la déconstruction de bâtiments à l'Ile-Saint-Denis, la déconstruction du Mille Club et du garage de la Bergère ;
- le démarrage de la construction de la crèche de la Bergère.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Bâtiments départementaux	Dépenses	9,659	7,743	9,150	8,904
	Recettes	1,501	1,658	1,655	1,350

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Bâtiments départementaux	Dépenses	12,659	16,011	21,451	20,920
	Recettes	0,462	6,115	10,153	9,320

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	48	20	28	0

Objectifs prioritaires - indicateurs

Stratégie foncière immobilière

Objectif	Optimiser la connaissance du patrimoine bâti		
	2016	2017	2018
Taux de mise en œuvre des chantiers de la Stratégie foncière et immobilière	Les chantiers 4, 7 et 8 sont réalisés sur le plan méthodologique et validés. Ils restent à les mettre en œuvre. Le chantier 9 : Une réflexion collective sur la mise en œuvre d'un SI patrimonial et le remplacement de Gtip et Techbase a eu lieu. Le chantier 3 a été livré sur le patrimoine bâti hors éducatif	Le projet tel que prévu en 2014 est terminé. La SFI va se poursuivre en 2017 par l'intégration du patrimoine bâti éducatif et non bâti. Par ailleurs, les outils existants sur le patrimoine bâti hors éducatif doivent être mis à jour annuellement.	La nouvelle feuille de route porte sur la consolidation des processus pour pérenniser et fiabiliser les données nécessaires à la SFI

Commentaire :
Le projet continue mais les contours de la nouvelle feuille de route ne sont pas encore arrêtés.

A ce jour, la mission sera orientée de manière à consolider le travail réalisé depuis 4 ans :
- en mettant en œuvre le référentiel commun dans le cadre du remplacement de Techbase et de GTIP,
- en intégrant la démarche BIM au fur et à mesure de son déploiement au sein du Département,
- en élaborant un schéma directeur immobilier.

Optimisation des marchés de travaux à bons de commande

Objectif	Adapter la forme des marchés de travaux selon la nature du besoin (récurrent, urgent, opération spécifique)			
	2015	2016	2017	2018
Étapes de réalisation	Dans le cadre du PPEP, Identification des types d'opérations spécifiques relevant de marchés distincts			
Part du budget consommé en marchés à bons de commandes	72 %	74,00%	25 % (au 31 août 2017)	Cible à ≤ 30 %

Commentaire :
L'enjeu actuel consiste à maîtriser les consommations en bons de commande en travaillant sur la définition des besoins.

Gestion énergie

Objectif	**Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments départementaux**		
	2016	**2017**	**2018**
Etapes de réalisation	Elaborer un nouveau marché des contrats gaz mutualisant les sites après avoir défini la stratégie d'achat et le profil de consommation. Renforcer le suivi de l'exploitation		Renforcer le suivi de l'énergie
	Renégocier les conditions de fourniture d'énergie après réalisation de travaux de réhabilitation énergétique.		
Économies d'énergie	- 5 %	- 5 %	- 5 %

Commentaire :
Il s'agit de suivre la ligne de conduite énoncée dans le « paquet énergie climat » adopté par l'Union européenne en décembre 2008 et révisé en octobre 2014.
- réduire de 20 % les gaz à effet de serre (année de référence 2013),
- réduire de 20 % la consommation d'énergie (chauffage, électricité…) - (année de référence 2013),
- porter à 20 % la part des énergies renouvelables (année de référence 2013).

Action 1 : **Construction, rénovations lourdes**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- accompagner la réalisation des plans d'investissement du Département : Plan petite enfance et parentalité (PPEP), Plan « A vos Parcs », Plan piscines, Plan pour la transition écologique, Plan pluriannuel d'investissement de la Préfecture ;
- moderniser la gestion des données patrimoniales : stratégie foncière et immobilière, renouvellement des outils numériques… ;
- moderniser les pratiques en conduite d'opération en renforçant les étapes de définition du besoin et de cadrage initial, en développant l'ingénierie financière ;
- améliorer les conditions de travail des agents et des conditions d'accueil du public.

Les objectifs opérationnels pour 2018 sont les suivants :
- assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction des nouveaux locaux techniques de la DEA et du nouveau garage départemental à Rosny-sous-Bois ;
- poursuivre les études et travaux liés au Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP). Sont planifiées à ce jour des rénovations lourdes (3 crèches), des TMGR+ (3 crèches), des études préalables et de conception (5 crèches) et l'installation de panneaux photovoltaïques (environ 400 m²) ;
- réaliser les études de conception de la Piscine de Pierrefitte-sur-Seine et lancer le marché des travaux ;
- finaliser le programme et lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la crèche de La Bergère ;
- renforcer l'utilisation des outils de suivi et pilotage des opérations en s'appuyant sur les retours d'expérience pour innover dans les pratiques internes, en développant l'emploi de la matrice phases/acteurs pour le pilotage des opérations complexes et en poursuivant le développement des outils nécessaires aux études d'opportunité ;
- élaborer l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département (Ad'AP) ;
- évaluer l'impact de l'introduction de la modélisation des données du bâtiment (BIM) dans les marchés publics et proposer des solutions d'intégration pour le Département en partenariat avec la DINSI (pilote).

Partenariats

Communes du département
RATP
STIF
DADJ/DCAP/DNPB/DINSI/DEA/DVD
Directions utilisatrices

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Construction, rénovation lourdes	Dépenses	6,105	7,358	16,296	16,435
	Recettes	0,024	5,565	8,770	8,720

Action 2 : **Travaux de modernisation et grosses réparations**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est d'assurer la conservation, le bon fonctionnement et la modernisation des bâtiments départementaux, et plus précisément :
- réaliser les expertises nécessaires à la mise en place d'un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti, ainsi qu'à son optimisation ;
- piloter et conduire le suivi de la réalisation des travaux ;
- mettre en œuvre les programmes pluriannuels de travaux d'investissements ;
- intégrer dans les marchés de travaux de déconstruction, la valorisation des produits de démolition.

Les objectifs opérationnels pour 2018 sont les suivants :
- en complément des TMGR « crèches », accompagner les politiques d'adaptation du service public aux besoins de la population dont l'aménagement des maisons des solidarités (MDS) ;
- mesurer la qualité de l'air pour diminuer les risques allergènes dans les crèches ;
- installer des nouvelles prises d'alimentation pour recharger les véhicules électriques en lien avec le projet de verdissement de la flotte ;
- installer le service du courrier au rez-de-chaussée de l'immeuble européen 2 et la Délégation à la commande et à l'achat publics au 2ème étage ;
- rénover les ascenseurs de la Préfecture / Hôtel du Département, dès validation du comité de gestion, et de la Bourse du travail ;
- aménager des espaces de co-working.

Partenariats

L'ensemble des directions du Département.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	6,554	8,653	5,155	4,485
	Recettes	0,438	0,550	1,383	0,600

Action 3 : **Entretien, maintenance**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur (Établissements recevant du public -ERP, code du travail, code de la construction…), qu'elle soit obligatoire ou recommandée :
- suivre les opérations de travaux consécutives aux contrats obligatoires d'exploitation et de maintenance ;
- lever toutes les réserves des observations faites dans les rapports de contrôles périodiques obligatoires ;

- assurer la veille réglementaire du patrimoine bâti ;
- suivre l'ensemble des contrats réglementaires et périodiques obligatoires (CVPO) ;
- définir une politique de maintenance efficace ;
- mener des actions préventives.

Les objectifs opérationnels pour 2018 sont les suivants :
- confier au centre des demandes la gestion du planning des interventions de la régie sur les sites sociaux ;
- organiser la remise à niveau des contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO), ainsi que le suivi des réserves subséquentes, sur l'ensemble des bâtiments départementaux gérés par la DBL (notification du nouveau marché en août 2017) ;
- après avoir listé en 2017 l'ensemble des interventions forfaitaires d'entretien / maintenance, consolider la politique de maintenance de la DBL et améliorer le suivi des interventions.

Partenariats

Partenaires externes :
- Contrôleurs techniques,
- Sociétés chargées de la maintenance des équipements.

Partenaires internes :
- BDGMQSE (veille réglementaire),
- SIMO (SFI).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Entretien, maintenance	Dépenses	4,485	3,613	4,200	4,228
	Recettes	0,799	1,053	0,955	1,000

Action 4 : **Fluides**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :
- connaître et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau sur le patrimoine bâti ;
- améliorer la gestion des contrats énergétiques et diminuer les coûts fixes ;
- augmenter la part d'autoproduction des énergies renouvelables ;
- améliorer la performance énergétique des bâtiments prévus en rénovations lourdes ou nouvelles constructions.

Les objectifs opérationnels pour 2018 sont les suivants :
- poursuivre l'optimisation des plages horaires de chauffe et des points de consigne (température de confort et de réduit) dans les bâtiments départementaux (hormis les crèches – action terminée en 2017) ;
- installer 400 m² de panneaux photovoltaïques et/ou solaire thermique ;
- raccorder la crèche Les Marnaudes au réseau de chaleur géothermique ;
- équiper 20 000m² de surface en éclairage LED, principalement sur les sites de Colombe et Picasso, ainsi que sur les crèches rénovées dans le cadre du PPEP ;
- améliorer l'isolation de trois crèches dans le cadre du PPEP ;
- identifier les chaudières les plus énergivores et vétustes et programmer leur remplacement ;
- réaliser les études de faisabilité portant sur la récupération de la chaleur des data center ou chaudière numérique ainsi que la récupération des eaux usées afin de chauffer la future piscine de Pierrefitte (livraison du projet 2020) ou le stade la motte, la végétalisation de la toiture terrasse d'une crèche et l'implantation de mini éoliens dans un parc départemental ;
- mieux communiquer sur les performances énergétiques des bâtiments par l'intermédiaire d'une campagne d'affichage en direction des usagers (vignette bâtiment fournie en électricité verte, bâtiment 100% LED, bâtiment produisant de l'énergie renouvelable) en lien avec la Direction de la communication.

Partenariats

- Directions utilisatrices (DEJ, DEA),
- DINSI,
- SIPPEREC,
- Direction de la Communication,
- Engie,
- Direct Energie,
- Veolia,
- Gaz de Bordeaux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Fluides	Dépenses	5,174	4,130	4,950	4,676
	Recettes	0,702	0,605	0,700	0,350

Programme : **Logistique**

Ce programme relève de la Mission ***Supports internes***	Ce programme comporte quatre actions : - Logistique liée aux locaux, - Logistique liée à l'exercice des missions, - Véhicules et déplacements, - Restauration des agents.

Contexte

La Direction des Bâtiments et de la Logistique est une direction support. Elle intervient à travers la mise à disposition de bâtiments et le soutien logistique. Sur ce dernier volet, elle contribue directement à la politique d'accueil des usagers afin d'améliorer l'accès aux services du Département.

Les bénéficiaires des supports logistiques attendent davantage de lisibilité et de réactivité de la part de la DBL. Cette dernière veille à améliorer la qualité de ses prestations et la prise en compte des demandes qui lui sont adressées. Ainsi un projet a débuté en 2016 concernant l'élaboration d'un catalogue de services. Son but est d'expliciter aux utilisateurs le contenu et les modalités d'accès aux différentes prestations mises en œuvre par la DBL.

L'engagement du Département dans la transition énergétique se traduit dans les prestations mises à disposition des utilisateurs. Les deux exemples les plus significatifs sont la réduction des consommations de papier ainsi que la rationalisation et le verdissement de la flotte automobile. On peut citer également la politique de prévention et de gestion des déchets, le développement des produits BIO et des circuits courts pour la restauration des agents.

La DBL participe activement aux groupes de travail du SGMAP (Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique) afin de promouvoir l'innovation numérique pour l'accueil et les outils mis à disposition des usagers.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- améliorer la qualité de l'accueil des usagers ;
- contribuer activement à la mise en œuvre du Plan de transition écologique du Département à travers notamment la mise en place d'une gestion des déchets de tous types ;
- maîtriser les coûts de fonctionnement au profit de l'investissement ;
- poursuivre le projet de verdissement et de rajeunissement de la flotte automobile, pour atteindre 50 % de véhicules propres d'ici à 2021 (40 % de véhicules électriques et 10 % de véhicules hybrides) et supprimer totalement les véhicules légers diesel ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Tout en poursuivant les actions menées en 2017, la réalisation du programme logistique en 2018 mettra l'accent sur les points suivants :
- finaliser l'optimisation des dépenses de gardiennage dans les bâtiments centraux ;
- mettre en œuvre le « tri 5 flux », ainsi que le tri des déchets organiques et améliorer la gestion des déchets de chantier ;
- offrir plus de visibilité aux usagers sur les services publics départementaux, notamment par la rénovation de la signalétique des sites accueillant du public ;
- mettre en place une politique de remplacement à l'usure des EPI et de la vêture ;
- poursuivre le rajeunissement, la rationalisation de la flotte et le verdissement du parc automobile du Département de véhicules électriques ;
- étendre la gestion mutualisée des véhicules par pool aux sites extérieurs ;
- renouveler la politique de restauration (modes de restauration, tarification) sur la base de l'étude menée par la DSOE en 2017 et des enquêtes réalisées auprès des agents.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Logistique	Dépenses	13,820	14,315	12,850	12,289
	Recettes	0,636	0,587	0,345	0,130

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Logistique	Dépenses	1,508	2,310	0,230	0,620

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	252	42	78	132

Objectifs prioritaires - Indicateurs

- **Impressions – reprographie**

Objectif	Diminuer les consommations de papier					
		2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'évolution du nombre de ramettes de papier livrées	Cible	Stabilisation	- 5 %	Stabilisation	- 20 %	-20,00%
	réalisé	- 14,5 %	-3,10%	-12,00%	--	--

Commentaire :
L'objectif de réduction de consommation de papier de 20 % traduit le volontarisme du Département pour la transition écologique et la transition numérique. Parallèlement, la qualité des papiers recyclés évoluant, leurs usages peuvent être élargis sans compromettre la fiabilité des outils d'impression. Leur coût unitaire étant légèrement plus important, l'inscription budgétaire n'est pas mécaniquement réduite dans les mêmes proportions que les gains de consommation.
Le véritable enjeu pour atteindre ces objectifs est l'appropriation de la démarche par tous les agents du Département. Cela s'appuiera sur un partenariat DINSI – DBL afin de suivre et comprendre les usages, de développer les solutions numériques de substitution et de mener les actions de sensibilisation.

- **Flotte automobile**

Objectif	Diminuer les consommations de carburant					
		2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'évolution de la consommation de carburant	cible	- 5 %	- 5 %	- 8 %	- 10 %	- 10 %
	réalisé	- 7 %	- 11,5 %	--13 %	--	--

Commentaire :
La consommation annuelle de carburant est en baisse constante depuis 5 ans. Conformément à l'objectif de diminution, la réduction d'environ 10 % de la consommation envisagée pour 2017 peut être confirmée et reconduite en 2018 grâce à la poursuite du remplacement des véhicules thermiques les plus anciens par des véhicules à énergie propre (électrique et hybride), à la rationalisation du parc automobile et au contrôle des déplacements en dehors des heures de service.

Objectif	Diminuer le nombre de véhicules du parc automobile thermique					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de véhicules du parc automobile (fin d'année)	Cible	-	827	788	763	738
	Réalisé	852	813	788	--	--

Commentaire :
L'objectif 2015-2017 de réduction de - 25 véhicules par an a été atteint, Il s'agit maintenant de poursuivre cet effort afin de d'abaisser le nombre des véhicules de liaison de la flotte sous le seuil des 700 véhicules d'ici 2021.

Objectif	Acquisition de véhicules électriques dans le cadre du plan de renouvellement du parc				
	--	2015	2016	2017	2018
Nombre de véhicules électriques acquis et à acquérir	Cible	35	35	25	25
	Réalisé	40	59	--	--
Nombre de véhicules hybrides acquis et à acquérir	Cible	--	0	5	5
	Réalisé	--	13	--	--
Total cumulé des véhicules électriques et hybrides acquis	Réalisé	108	180	--	--
Part des véhicules électriques et hybride dans la flotte du département	Cible			20 % de la flotte	50 % d'ici 2021 (budget 500 K€ / an)
	Réalisé	13 %	22,5 %	23,5%	

Commentaire :
Depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment les bonus écologiques consentis par l'Etat (6 300 € pour un véhicule électrique jusqu'en 2016, 6 000 € en 2017).
L'objectif fixé de 20% de véhicules électriques et véhicules hybrides fin 2017 est déjà atteint avec un an d'avance. L'atteinte de ces objectifs impose une accélération du plan d'électrification des sites et une augmentation du déploiement des bornes de recharge.

Objectif	Evolution des coûts d'entretien de la flotte automobile			
	2015	2016	2017	2018
Étapes de réalisation (ou calendrier de mise en œuvre)	Calcul du coût d'entretien	Consolidation et fiabilisation des données	Exploitation et optimisation des procédures	Maîtrise du coût des pièces détachées par le recrutement d'un magasinier
Evolution des coûts de maintenance	--	- 10%	-10%	- 6%
Coût d'entretien de la flotte	430 887 €	390 000 €	350 000 €	330 000 €
Coût de la location de batteries pour les VE	55 769 € (pour 68 VE)	103 000 €	160 000 €	185 000
Coût de réparation des sinistres	146 126,00 €	193 000 €	170 000 €	170 000

Commentaire :
La mise en œuvre d'un nouveau plan de maintenance automobile associée à la politique de rajeunissement et de réduction de la flotte a permis une baisse des coûts de maintenance de plus de 19 %.depuis 2015. L'entretien des véhicules propres étant plus onéreux à l'unité, mécaniquement, le coût global tend à se stabiliser. Le recrutement d'un magasinier (en cours mais non finalisé) est une condition pour conforter cette baisse.
Les coûts des locations de batterie 2018 pour les véhicules électriques sont des projections. Suite à un assouplissement de la réglementation, Il est envisagé de profiter d'une nouvelle possibilité d'acquérir les batteries au titre du véhicule, ce qui mettrait un terme aux contrats de location.

- **Accueil**

Objectif		Assurer la continuité de l'accueil téléphonique au standard et centre de contact du Département			
		2015	**2016**	**2017**	**2018**
Taux d'appels aboutis (en %)	Cible	60 %	60 %	60 %	40%
	Réalisé	28 %	18 %	17 % (fin juillet 2017)	--

Commentaire
En 2018, il est très difficilement envisageable d'intégrer de nouvelles prestations au centre de contact. Les difficultés réelles de stabilisation des effectifs opérationnels et de formation des personnels recrutés conduisent à revoir les objectifs.
En 2018, l'objectif prioritaire est d'améliorer le taux de réponses abouties afin d'envisager un élargissement du périmètre des prestations couvertes.
La création d'une équipe volante, transversale au trois métiers d'accueil (standard, centre de contact, accueil physique) a pour principaux objectifs de mieux adapter en temps réel les ressources opérationnelles, mais également lutter contre la pénibilité du travail des agents confrontés aux difficultés rencontrées par les usagers et à leur mécontentement.

- **Sécurité des biens et des personnes**

Objectif	Maîtrise des dépenses de gardiennage			
	2015	**2016**	**2017**	**2018**
Etapes de réalisation	Mise en place d'indicateurs permettant de calculer les coûts de gardiennage	Réajustement à la baisse (voir suppression) des prestations récurrentes non-soumises à une obligation réglementaire (sur les sites centraux essentiellement)		
Economies escomptées (en €)	--	145 000	175 000	125 000
Economies réalisées (en €)	--	175 000	350 000	0

Commentaire :
Après plusieurs vagues d'optimisation des dépenses de gardiennage, l'année 2018 constituera la dernière étape de la démarche globale en réalisant une économie d'un montant de 125 000 € en fonctionnement sans compromettre la sécurité des usagers. L'objectif visé est la suppression de toutes les prestations de gardiennage qui ne sont pas réglementaires sur les sites Préfecture, Stade de la motte et Bourse du travail (ajustement des horaires et des effectifs présents essentiellement).

- **Patrimoine mobilier**

Objectif	Réalisation d'un inventaire du mobilier utilisé et stocké		
	2016	**2017**	**2018**
Etapes de réalisation	Inventaire du bâtiment Colombe Poursuivre la conversion des informations collectées sous Excel en données exploitables sous PILOT	Inventaire des bâtiments Erik Satie et Papillon. Inventaire du mobilier administratif et matériel de cuisine de 5 crèches.	Consolidation de l'inventaire de mobilier technique (matériel de cuisine et buanderie) et mise en place du plan de maintenance associé.

Commentaires :
Il est nécessaire revoir les objectifs et les méthodes d'inventaire des mobiliers de bureau au vu de l'efficacité limitée du dispositif existant : difficultés à mettre en œuvre une gestion dynamique à grande échelle des mobiliers, peu d'économie significative générée, et peu d'intégration des enjeux de la transition écologique.

Action 1 : **Logistique liée aux locaux**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- assurer la mise à disposition des services départementaux des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail ;
- améliorer l'accueil des usagers ;
- garantir la sécurité et la propreté sur les sites.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- se mettre en conformité avec la réglementation relative à la gestion des déchets en mettant en place un système de tri cinq flux ;
- coordonner l'organisation logistique des manifestations et cérémonies départementales, en s'appuyant sur le nouveau poste de coordonnateur créé au centre des demandes ;
- renouveler le marché d'entretien et nettoyage des crèches en intégrant davantage les objectifs de transition écologique (en prenant en compte les conséquences sur la qualité de l'air intérieur correspondant également à une exigence réglementaire nouvelle) et en optimisant les coûts, sans altérer la qualité de service.

Partenariats

- Usagers et agents du département,
- Prestataires extérieurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Logistique liée aux locaux	Dépenses	8,395	8,868	7,480	7,292
	Recettes	0,077	0,101	0,100	0,050

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,788	0,818	0,180	0,120

Action 2 : **Logistique liée à l'exercice des missions**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- adapter l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins, des enjeux de transition écologique, de l'objectif de maîtrise des coûts, des évolutions techniques et réglementaires ;
- centraliser les achats de produits manufacturés courants sur catalogue (papier, fournitures administratives, produits d'entretien, vêtements et équipements de protection individuelle) et veiller à leur approvisionnement ;
- gérer en lien avec les directions les dotations vestimentaires ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI), pour tous les agents de la collectivité, en fonction des métiers ;
- assurer la dotation de sécurité dès l'arrivée d'un agent, en lien avec le PPRS ;
- internaliser la reprographie des documents volumineux, notamment en couleur, dans l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ils se déclinent en 2018 selon les objectifs opérationnels suivants :
- poursuivre la réduction des consommations de papier de l'ensemble de la collectivité ;
- simplifier les procédures pour la vêture, en réduisant les étapes de validation, en donnant accès aux usagers à un catalogue en ligne, tout en veillant à respecter les orientations générales et en distinguant les achats nécessitant une expertise de prescription (par exemple vêture, produits lessiviels,…) de ceux plus courants (fournitures de bureau) ;
- informatiser les demandes de prestation et notamment les demande de vêtures et d'EPI ;
- optimiser les stocks tampon ;
- poursuivre l'internalisation des prestations d'impression.

Partenariats

Toutes les directions du Département

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	1,149	1,355	1,500	1,232

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	0,022	-	-	-

Action 3 : **Véhicules et déplacements**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- mettre à disposition des agents les moyens matériels du déplacement (véhicules, assurances…) ;
- poursuivre le plan de rajeunissement, de verdissement et de réduction du volume de la flotte automobile ;
- renforcer la mutualisation des véhicules par pool ;
- réduire les coûts de roulage, de maintenance et de carburant par la réduction de la flotte et la maîtrise des déplacements ;
- revoir la politique d'attribution des parkings pour les véhicules personnels des agents ;
- engager une réflexion sur la mutualisation et l'optimisation des parkings des sites centraux ;
- répondre aux demandes de transport avec chauffeurs ;
- assurer les livraisons de plis ou petits colis de moins de 5kg et la distribution de documents ;
- suivre l'utilisation du marché de location d'autocar avec chauffeur ;
- mettre en œuvre des dispositions pour réduire la sinistralité des véhicules.

Ils se déclinent en 2018 selon les objectifs opérationnels suivants :
- préparer le déménagement du garage départemental à Rosny-sous-Bois ;
- acquérir au moins 30 véhicules électriques et hybrides ;
- poursuivre la mise en place d'une gestion mutualisée avec réservation en ligne adaptée sur les sites extérieurs ;
- démarrer le projet de mise en œuvre du dispositif de télématique embarquée avec géolocalisation ;
- accélérer le déploiement des bornes de recharge et le processus d'électrification des sites ;
- organiser la vente et la réforme d'au moins 100 véhicules ;
- contribuer au Plan de déplacement des agents notamment sur le volet « véhicules » ;
- réduire la sinistralité en déployant un plan de sensibilisation / suivi / contrôle des accidents ;
- poursuivre les actions d'accompagnement pour la prise en main des véhicules électriques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,091	0,965	0,980	1,075
	Recettes	0,037	0,031	-	-

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,698	1,492	0,050	0,500

Action 4 : **Restauration des agents**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort ;
- développer l'offre des produits bio, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable ;
- garantir les conditions d'hygiène et de sécurité dans les restaurants des sites centraux Picasso et Colombe ;
- continuer à développer, en fonction des demandes des directions et des possibilités techniques et financières, des partenariats avec des RIA ou RIE sur les sites extérieurs, comme alternative au portage des repas.

Ils se déclinent en 2018 selon les objectifs opérationnels suivants :
- formuler, à partir des résultats de l'étude en cours, des propositions concernant notamment les modes de restauration, l'étendue des sites accessibles aux agents et la tarification des repas ;
- mener une réflexion sur la mise à disposition des locaux de restauration Colombe et Picasso au profit des associations pour des repas solidaires ;
- mettre en place du tri des déchets et d'indicateurs de suivi ;
- réaliser de deux enquêtes de restauration par an ;
- mettre en place des actions de communication pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Partenariats

Toutes les directions et leurs agents.
Les prestataires de restauration.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Restauration des agents	Dépenses	3,185	3,127	2,890	2,690
	Recettes	0,522	0,455	0,245	0,080

Programme : **Patrimoine immobilier et sécurisation juridique**

Ce programme relève de la Mission ***Supports internes***	Ce programme comporte trois actions : - Gestion immobilière, - Assurances, - Conseils juridiques et contentieux.

Contexte

L'accueil en Seine-Saint-Denis des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024 – tout comme la poursuite des grands projets de transport ou d'aménagement du territoire mobiliseront la Direction des affaires domaniales et juridiques (DADJ), en 2018, notamment pour mettre à disposition le foncier nécessaire à ces opérations. La Direction sera, par ailleurs, engagée dans la mise en œuvre des grands plans d'investissement du Département (Plan ambition collège, Plan petite enfance et parentalité, Plan « A vos parcs », Plan piscines).

La DADJ assurera également directement la mise en œuvre du plan de soutien aux projets de logement, d'équipements publics et d'aménagement, dit « plan de cession 2 », tel qu'adopté par délibération du Conseil départemental du 20 octobre 2016.

Les incertitudes institutionnelles et l'émergence de problématiques nationales impactant plus spécifiquement le Département (l'accueil des mineurs non accompagnés notamment) seront susceptibles d'alimenter l'activité de conseil juridique. La direction poursuivra son rôle de défense des intérêts du département devant les différentes juridictions, tant administratives que judiciaires, notamment dans les contentieux sociaux (RSA, FSL, aides financières, forfait améthyste) ou de personnel. L'activité de conseil juridique continuera à se structurer par l'animation du réseau des correspondants juridiques, l'utilisation du logiciel Diraj et un accent mis sur la prévention des contentieux et la sensibilisation des directions.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

En matière de gestion immobilière :
- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services, notamment dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain (NPNRU 2) ou dans le cadre des projets d'organisation (MDS, implantation des PMI) ;
- s'interroger chaque fois sur des possibles regroupements de structures permettant des mutualisations ;
- négocier et finaliser les liens contractuels permettant l'usage des biens pris en location ;
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose ;
- acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale ;
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique d'intérêt départemental (transports et mobilité, logement,…) ;
- participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier ;
- prendre en location, aux meilleures conditions financières du marché, des surfaces de locaux ;
- maîtriser les dépenses de fiscalité foncière ;
- assurer une gestion financière et dynamique de l'occupation du domaine départemental ;
- se dessaisir des biens devenus sans usage et des biens nécessaires aux projets d'intérêt général portés par d'autres acteurs que le Département.

En matière juridique :
- défendre au contentieux les intérêts du Département, dans une démarche « offensive » (lutte contre la fraude, les occupations sans titre, contentieux contre les communes, indemnisation et compensation des charges indûment supportées) ;
- garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département ;
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux ;
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux.

En matière d'assurance :
- assurer une couverture optimale des risques au moindre coût ;
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées ;
- gérer les marchés d'assurances afin de permettre la meilleure adéquation possible des risques avec la couverture de ceux-ci ;
- gérer les sinistres et les contentieux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	26,684	23,92	23,498	22,226
	Recettes	2,529	1,490	1,537	1,372

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	0,007	0,340	1,567	0,562
	Recettes	-	1,009	10,141	4,639

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	46	29	10	7

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	**Conclure les contrats de mise à disposition des biens à titre onéreux**				
	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre de contrats conclus dans l'année à titre onéreux / Nombre total de contrats conclus dans l'année	5/5	4/7	14/19	23/26	
Commentaire : les mises à disposition de terrains ou de locaux, notamment pour des tournages, films ou manifestations donnent lieu à perception d'une redevance. Toutefois, la gratuité est accordée pour les projets d'intérêt général (ex : manifestation à caractère humanitaire : ROPARUN).					

Objectif	**Poursuivre les actions en justice afin de garantir les ressources du Département**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre global d'actions engagées	Cible	105	100	60	65	40
	Réalisé	45	47	43	15	
- dont nombre d'actions engagées contre l'État	Cible	0	0	2	3	3
	Réalisé	0	2	2	2	
- dont nombre d'actions engagées suite à des fraudes au RSA	Cible	100	100	50	50	30
	Réalisé	41	30	26	1	

- dont autres actions	Cible	5	5	10	15	15
	Réalisé	4	15	15	12	
- Montant global des compensations et réparations obtenues (en €)	Cible	6 642 372 €	/	/	/	/
	Réalisé	45 843 €	140 166 €	0	0	
dans le cadre des actions engagées contre l'État	Cible	5 862 372 € (dont 783 402€ concernant la MDPH et 5 078 970€ concernant contentieux IME)	0	25 960 000 €	4 068 000 €	47 174 787 €
	Réalisé	0	4 560	0	0	
dans le cadre d'actions engagées suite à des fraudes au RSA	Cible	700 000 €	500 000 €	300 000 €	300 000 €	150 000 €
	Réalisé	45 843 €	135 606 €	25 000 €	9 187 €	
- dont autres cadres	Cible	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Réalisé	0 €	0 €	2 730 000 €	0 €	

Commentaire : la baisse du nombre d'actions engagées s'explique par une absence, en 2017, de dépôts de plainte à effectuer par la DADJ et, par voie de conséquence, d'engagement de contentieux fraudes RSA à l'initiative du Département.
Le montant de 47 174 787 € relatif aux actions engagées contre l'État se répartit de la façon suivante :
- 1 700 000 € (relatifs à la compensation des locaux MDPH),
- 34 168 993 € (relatifs au contentieux concernant CVAE),
- 11 305 794 € correspondant au contentieux relatif aux frais d'hébergement d'urgence.

Action 1 : **Gestion immobilière**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services en donnant la priorité à la location ;
- négocier et finaliser les liens contractuels permettant l'usage de ces biens ;
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose ;
- acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux (collèges, voirie/tramways, espaces verts…) ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale ;
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité dans un but de valorisation ou céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique (transports et mobilité, logement,…) ;
- participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- prendre en location, aux meilleures conditions financières du marché, les surfaces de locaux, notamment de bureaux, nécessaires aux services (reprise en gestion, relogement ou nouvelles implantations…) ;
- étudier et mesurer les meilleures possibilités de sorties des baux en cours ;
- faire systématiquement valider les renouvellements des contrats de location en cours, lorsque ceux-ci arrivent à leur terme ;
- continuer les procédures d'acquisitions, à l'amiable ou par expropriation, des terrains nécessaires aux projets de voirie (Tramway T1, partie Est de la RD 28p selon le phasage de l'opération, RD 125, …) et lancer les enquêtes publiques parcellaires complémentaires nécessaires à la poursuite de la procédure d'expropriation à l'encontre des propriétaires des biens situés en emprise du prolongement de la ligne de Tramway T1 vers Val de Fontenay ;
- poursuivre l'action du Département permettant le bon déroulement des opérations de construction ou de reconstruction dans le cadre de plans d'investissement : Plan exceptionnel d'investissement et Plan ambition collège, Plan piscines (Pierrefitte-sur-Seine), Plan petite enfance et parentalité (Crèches du Bourget) ;
- poursuivre les acquisitions foncières nécessaires à l'achèvement de projets départementaux en procédant aux régularisations foncières et en saisissant toute opportunité lors de cessions de propriétés (Tram'y, RD 28 et autres

RD lors d'incorporation d'emprises dans le domaine de la voirie ; servitudes nécessaires à l'exploitation des ouvrages DEA) ;
- dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité, intervenir dans les montages immobiliers permettant la reconstruction de certaines crèches en recherchant une extension des capacités d'accueil de ces équipements (nombre de berceaux) ;
- poursuivre la régularisation foncière des collèges ;
- vendre les propriétés dans le cadre de la stratégie foncière dans le but de soutenir la création de logements et d'équipements publics ;
- se dessaisir des propriétés n'offrant plus aucun intérêt pour la collectivité, notamment les anciens logements de fonction ou propriétés acquises au titre du portage foncier ;
- contribuer à la réalisation d'opérations d'aménagements (notamment les projets ANRU, projets de transports T11 express, T4, Ligne 11, Ligne. 14, Société du Grand Paris …) chaque fois que ces opérations affectent des propriétés départementales ;
- contribuer à la réalisation d'opérations d'aménagement dans le cadre des appels à projet de la Métropole du Grand Paris ou des JOP 2024 qui mobilisent des biens immobiliers départementaux (Stains, les Tartres Nord ; Montreuil, site EIF ; L'Ile-Saint-Denis, passerelle …) ;
- rechercher des terrains ou des bâtiments pour les opérations de regroupement ou de relogement de certains services administratifs ;
- défendre les intérêts du Département chaque fois qu'il fait l'objet d'une procédure d'expropriation (T11 express, T4 Clichy-Montfermeil, SGP) ou chaque fois que dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures ou d'aménagement, des biens immobiliers du département sont en jeu (prolongations des lignes de Métro n°11, 12 et 14, projet porte d'Aubervilliers…).

Principaux partenariats

En interne, la DADJ est appelée à intervenir, comme prestataire de service, pour la plupart des directions opérationnelles.

En externe, la DADJ traite et négocie avec les personnes privées ou publiques intéressées par l'acquisition d'un actif départemental ou à l'égard des personnes dont le bien immobilier doit être acquis pour les besoins de la collectivité. Il peut s'agir aussi bien de particuliers que des personnes morales de droit privé (opérateurs, aménageurs, promoteurs) ou de droit public (communes, EPT, STIF, SNCF Réseau, SGP, EPFIF,…). Dans leurs missions, les chargés d'opérations immobilières doivent travailler avec les professionnels de l'immobilier que sont les organismes publics ou privés spécialisés dans l'aménagement, les agences immobilières, commercialisateurs, notaires, administrateurs de biens, géomètres, service du cadastre, service des hypothèques, France Domaine et autres services de l'État...

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Gestion immobilière	Dépenses	25,252	22,539	22,104	20,855
	Recettes	2,320	1,337	1,462	1,297

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Gestion immobilière	Dépenses	0,007	0,340	1,567	0,562
	Recettes	-	1,009	10,141	4,639

Action 2 : **Assurances**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées afin de réduire la sinistralité ;

- rechercher, à travers la passation des marchés, la meilleure couverture en assurance possible en adaptant les garanties aux risques générés par les activités de la collectivité ;
- obtenir la meilleure indemnisation possible à travers la gestion des sinistres, notamment en assurances « dommages aux biens », « dommages ouvrage » et « flotte automobile » ;
- défendre au mieux les intérêts du Département lorsque sa responsabilité est mise en cause, à travers la gestion des réclamations amiables et des contentieux.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- poursuivre la sensibilisation des directions sur les procédures de déclaration et de suivi des sinistres ainsi que sur les mesures de prévention des sinistres automobiles ;
- analyser les besoins et élaborer les documents contractuels nécessaires à la passation des marchés publics d'assurance « responsabilité civile » et « dommages aux biens » ;
- analyser les causes des sinistres et établir une cartographie des risques en assurance « dommages aux biens ».

Principaux partenariats

Partenaires externes : Courtiers/ Assureurs – Experts Assureurs et judiciaires – Avocats.
Partenaires internes : Directions concernées par les divers risques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Assurances	Dépenses	1,095	1,147	1,164	1,171
	Recettes	0,208	0,153	0,075	0,075

Action 3 : **Conseils juridiques et contentieux**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- défendre au contentieux les intérêts (notamment financiers) du Département devant les juridictions, dans une démarche « offensive » (lutte contre la fraude, les occupations sans titre, contentieux contre les communes, indemnisation et compensation des charges indûment supportées) ;
- garantir la sécurité juridique des actes du Département ;
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux ;
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des directions.

En 2018, l'action portera essentiellement sur le renouvellement de la convention de gestion du RSA dont l'échéance est prévue en juin 2018 et plus particulièrement le transfert de la gestion des contentieux RSA du Département vers la CAF. En parallèle, le Bureau Conseils juridiques et contentieux intègrera de nouvelles missions, anciennement dévolues au Service de l'insertion sociale (DPAS), ayant trait à la gestion du contentieux RMI-RSA (présence à la commission des fraudes, gestion des contentieux RMI…). Ces nouvelles missions intègrent également une relation désormais directe avec les services de la CAF.

L'année 2018 verra également se poursuivre l'activité de conseil juridique et se traduira par le renouvellement du marché de prestations juridiques.

Principaux partenariats

Les partenaires internes sont l'ensemble des directions départementales. La sensibilisation au domaine juridique de ces directions, source de prévention des contentieux, et plus particulièrement des référents juridiques, reste la priorité d'action du Bureau Conseil juridiques et Contentieux.
Les partenaires externes sont, quant à eux :
- les avocats ;
- les huissiers de justice.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,337	0,279	0,230	0,230
	Recettes	0,001	-	-	-

Programme : **Secrétariat général**

Ce programme relève de la Mission ***Supports internes***	Ce programme comporte deux actions : - Fonctionnement des assemblées, - Courrier et gestion administrative.

Contexte

Le nouveau projet de direction pose les orientations du Secrétariat Général à court terme et pour les années à venir, notamment concernant l'évolution des métiers. La dématérialisation est un outil majeur pour le Secrétariat général au service de la modernisation de l'administration, qu'il s'agisse de la dématérialisation des processus de travail (par exemple le traitement des délibérations) ou des documents eux-mêmes (courriers, notes).

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :
- d'assurer le bon fonctionnement des assemblées ;
- de garantir une gestion optimisée du courrier ;
- d'accompagner la dématérialisation de certains processus.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- poursuivre la dématérialisation des actes administratifs de la collectivité ;
- accompagner le déploiement de l'outil I-courrier dans l'ensemble des directions et au Cabinet ;
- développer l'envoi du courrier à distance dans les sites distants.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Secrétariat général	Dépenses	1,049	1,051	1,045	0,972
	Recettes	0,000	0,042	0,100	0,090

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	77	27	32	18

Les postes ci-dessus incluent 13 postes de catégorie A de collaborateurs des présidents de commission et de questeur, ainsi que 17 postes de catégorie B affectés au bureau des secrétariats au Cabinet de la Présidence.

Action 1 : **Fonctionnement des assemblées**

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action consiste à assurer le bon fonctionnement des assemblées, et se décline de la manière suivante :
- assurer une utilisation correcte de webdélib par l'ensemble des directions ;
- participer à l'archivage électronique, dématérialiser les arrêtés et les décisions, sécuriser les conventions et les actes de création des régies comptables.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Fonctionnement des assemblées	Dépenses	0,033	0,044	0,045	0,022

Action 2 : **Courrier et gestion administrative**

L'objectif de l'action est de garantir une gestion optimisée du courrier, et se décline de la manière suivante :

- favoriser l'évolution de l'outil I-courrier et s'assurer que les directions l'utilisent correctement ;
- renforcer les échanges dématérialisés au sein du Département et avec les partenaires externes ;
- créer les conditions propres à assurer une dématérialisation totale du courrier et des notes ;
- développer l'impression du courrier à distance pour les sites distants ;
- opérer le déménagement du bureau du courrier dans des conditions satisfaisantes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Courrier et gestion administrative	Dépenses	1,016	1,007	1,000	0,950
	Recettes	0,000	0,042	0,100	0,090

Mission

Ressources humaines

Programme

Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

Relations sociales et qualité de vie au travail

Programme

Politique égalité et diversité

Mission **: Ressources Humaines**	
Cette mission relève du Pôle personnel et relations sociales	Cette mission comporte quatre programmes : - Gestion prévisionnelle des emplois et compétences, - Politique salariale et gestion des carrières, - Relations sociales et santé au travail, - Politique égalité et diversité.

Le Département de la Seine-Saint-Denis emploie plus de 8000 agents qui exercent plus de 200 métiers différents. Le Pôle Personnel et Relations Sociales est chargé de valoriser la diversité des compétences, de favoriser les parcours professionnels des agents, de conforter les relations sociales et de renforcer la sécurité et la santé au travail.

Le Pôle Personnel et Relations Sociales, aux côtés de l'ensemble des contributeurs directs ou indirects à la gestion des ressources humaines et des relations de travail, s'est engagé dans la construction d'une stratégie RH 2016-2020. Cette stratégie a été adoptée en 2016 et a conduit à la formalisation d'une centaine d'actions qui constituent la feuille de route du PPRS, dont la mise en œuvre commencée dès le début 2017 se poursuivra en 2018.

La stratégie RH s'articule autour de 3 grands axes déclinés de la manière suivante :

1. Anticiper les évolutions et accompagner les changements de la collectivité pour un service public de qualité

Il s'agit notamment de :

- mettre en place un Schéma directeur pluriannuel des emplois et des compétences ;
- favoriser la mobilité interne à travers, notamment, une meilleure communication sur les métiers du département dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- préparer l'avenir et gérer les âges, notamment grâce à la mise en œuvre du Plan âge ;
- renforcer la formation des agents, et en particulier l'accompagnement au changement de métier.

2. Favoriser les conditions de travail permettant la valorisation de l'engagement professionnel des agents

Il s'agit en particulier de :

- poursuivre l'adaptation du dispositif de maintien dans l'emploi, pour faciliter et accélérer la recherche de lieux d'accueil et maîtriser les coûts induits ;
- définir de nouvelles procédures d'avancement de grade afin de mieux prendre en compte l'engagement professionnel après avoir revu les procédures de promotion interne ;
- revaloriser le régime indemnitaire pour reconnaître les fonctions et les responsabilités (dans le cadre de la mise en œuvre du « RIFSEEP ») ;
- renforcer la prévention et le contrôle des absences, dans un esprit d'égalité de traitement et de respect des droits et obligations en matière d'arrêt maladie ;
- continuer de sécuriser et harmoniser la gestion des temps pour mieux répondre aux attentes des usagers ;
- innover dans l'organisation du travail en expérimentant le télétravail.

Il s'agit également d'impulser une démarche de responsabilité sociétale de l'employeur avec les projets transversaux suivants :

- la poursuite du Plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité femmes-hommes dans les métiers, et de l'accompagnement des secondes carrières ;
- le développement d'une démarche globale de qualité de vie au travail, par un dialogue social de qualité, la protection de la santé des agents et le renforcement de l'action sociale en faveur du personnel pour lutter contre les précarités, notamment en mettant en œuvre un nouveau dispositif de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire afin de mieux couvrir les agents les plus fragilisés ;
- la promotion de l'éco-responsabilité à travers le Plan de déplacement des agents et l'expérimentation de nouvelles mesures (indemnité kilométrique vélo, prêts à taux zéro pour les vélos et véhicules électriques).

3. Poursuivre la dynamique d'innovation, de sécurisation et de partage de la fonction RH

Il s'agit de :
- contribuer à la dynamique de modernisation de la fonction RH, par la poursuite de la dématérialisation de certaines procédures (inscriptions en formation, module profils de poste, EPA, E. Dossier RH, transmission au contrôle de légalité, comité médical) ;
- accompagner les transformations de la collectivité en développant le niveau de compétences des organisations ;
- poursuivre le partage de la fonction RH, et notamment l'expérimentation de la déconcentration de la gestion de la masse salariale (enveloppes de masse salariale par direction, permettant de donner aux directions une plus grande autonomie dans les opportunités de recrutement d'agents permanents ou non permanents).

Au regard des priorités réaffirmées sur les services publics de proximité et du volume des postes vacants constatés dans certains secteurs assurant des missions en relation directe aux usagers, il est proposé d'objectiver par un état des lieux précis l'état de l'emploi public au Département.

Dans un contexte de contrainte financière et budgétaire renforcé, le suivi de la masse salariale a fait l'objet depuis 2015 d'un suivi rigoureux conduisant à une stabilisation des dépenses, et à une logique de redéploiement de postes pour pourvoir les nouveaux besoins de la collectivité.

Une première étape de cet état des lieux sera présentée aux organisations syndicales et aux représentants du personnel, dans le cadre du Comité technique du 6 décembre 2017, lors duquel les éléments sur les effectifs ainsi que les enjeux de transformation des métiers et des fonctions support seront exposés. Une seconde étape consistera à réunir un groupe de travail, composé d'élus et de la direction générale, dès la semaine du 18 décembre 2017.

L'état des lieux quantitatif et qualitatif devra permettre de déterminer les secteurs dans lesquels il apparaît nécessaire de prioriser les recrutements, notamment au regard des plans d'investissements d'avenir qui ont été votés depuis 2015 (Plan petite enfance et parentalité, Plan ambition collèges, Plan mobilité durable, Plan A vos parcs,…), et ceux dans lesquels il est nécessaire d'engager des réorganisations, des mutualisations ou autres démarches d'optimisation. En effet la révolution numérique et les nouvelles attentes des Séquano-Dyonisiens nous imposent de poursuivre les profondes transformations de notre administration, pour plus de dématérialisation, plus de réactivité, et plus d'individualisation des réponses apportées aux usagers.

L'état des lieux devra également tenir compte de l'absentéisme des agents, qui reste élevé avec un taux de 9,82% en 2016 (hors maternité), soit un point au-dessus des départements d'Ile-de-France, avec 660 agents arrêtés chaque jour en moyenne. Des actions de prévention, en particulier en direction des métiers à usure professionnelle, et de dissuasion des absences, ont été engagées dans le cadre de la Stratégie RH 2016-2021, et devront être poursuivies.

Enfin l'état des lieux devra intégrer les problématiques d'organisation du travail, de temps de travail et de cycles de travail. Lors de son contrôle réalisé en 2015, la Chambre régionale des comptes a en effet mis en lumière que le temps moyen de travail des agents départementaux ne respectait pas les 1607 heures légales, générant ainsi un déficit de plus de 500 équivalents temps plein (ETP) par an. Par ailleurs il apparait que certains cycles de travail (ouverture et fermetures des équipements accueillant du public) n'ont pas été réinterrogés depuis plusieurs années et constituent pourtant un des leviers d'optimisation de la continuité du service public.

Programme : **Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

Ce programme relève de la Mission ***Ressources humaines****.*	Ce programme comporte cinq actions : - Communication interne, - Prospective sur les métiers et les effectifs, - Formation des agents, - Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle, - Maintien dans l'emploi et politique du handicap.

Contexte

La gestion des effectifs doit garantir le respect des règles statutaires, avec une nécessité croissante d'anticiper les évolutions attendues en métiers, compétences mais également de répondre aux aspirations individuelles en termes de reconnaissance, de parcours professionnels.

La politique Diversité impose de formaliser, harmoniser, structurer et rendre plus transparentes les procédures en matière d'emploi et de gestion des compétences. Par ailleurs, l'accompagnement des changements et grands chantiers de modernisation de la collectivité doit intégrer suffisamment en amont la dimension RH. Le Département doit notamment prendre en compte certaines évolutions exogènes, comme la transformation numérique des services et des métiers, les réformes territoriales et la transition écologique.

La politique départementale doit prendre en compte les évolutions des besoins de la population et du territoire, favoriser le développement des compétences des agents et des conditions d'exercice de leurs missions afin d'améliorer la qualité, l'efficience et la continuité du service public.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- mettre en place un Schéma directeur pluriannuel des emplois et des compétences ;
- favoriser la mobilité interne à travers, notamment, une identification des passerelles de mobilité et une meilleure communication sur les métiers du département ;
- poursuivre l'adaptation du dispositif de maintien dans l'emploi, pour faciliter et accélérer la recherche de lieux d'accueil et maîtriser les coûts induits ;
- poursuivre le Plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité femmes-hommes dans les métiers, et de l'accompagnement des carrières longues ;
- préparer l'avenir et gérer les âges dans le cadre d'un plan dédié ;
- accompagner les transformations de la collectivité en développant le niveau de compétences des organisations ;
- accompagner les agents dans leurs parcours professionnels, notamment en matière de mobilité interne et reconversion professionnelle ;
- contribuer à la déconcentration - décentralisation de la fonction RH aux directions ;
- contribuer à la dynamique de modernisation de la fonction RH, par exemple la poursuite de la dématérialisation des procédures à destination des agents, comme les inscriptions en formation, ainsi que les profils de poste et l'entretien professionnel annuel (EPA).

Ces objectifs stratégiques se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- construire des outils rendant plus faciles l'accès et la connaissance des passerelles de mobilité, en s'appuyant sur l'identification des emplois types construite en 2017 avec la cotation des postes ;
- déployer l'outil informatique d'inscription en formation en le partageant avec les correspondants formation ;
- poursuivre le déploiement de l'outil de dématérialisation des EPA en le finalisant pour les directions centrales et en l'expérimentant pour une ou des directions ayant des équipes de terrain ;
- enrichir le référentiel de compétences du département sur la base du travail réalisé avec les directions accompagnées, dans la rédaction de leurs profils ;
- achever l'harmonisation des profils de poste pour toutes les directions départementales et favoriser leur appropriation par les agents et les encadrants ;
- poursuivre la mise en œuvre du Plan de formation 2017-2018, et construire le futur plan, adaptés à la stratégie RH de la collectivité (diversité, sécurisation de l'activité, prévention de l'usure, reconversion, maintien dans l'emploi, management et pilotage ; et accompagnement des formations qualifiantes et de reconversion professionnelle...) dans un contexte d'évolution du partenariat avec le CNFPT ;

- poursuivre la politique de pré-recrutement (stagiaires, apprentis) ;
- mettre en place des dispositifs de partage des fonctions de recrutement et de suivi des effectifs avec les directions, après une première phase d'expérimentation de gestion partagée d'enveloppes de masse salariale en 2017,
- structurer l'offre d'accompagnement des transformations des directions à l'évolution des métiers et des missions, dans le cadre également du projet d'administration.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	1,249	1,017	1,153	1,581
	Recettes	0,047	0,554	0,421	-

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	0,096	0,051	0,060	0,065

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	118	50	30	38

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	**Favoriser le développement des compétences de tous les agents départementaux**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre moyen de jours de formation par agent payé (en jours)	cible	4 jours	4 jours	3,2 jours	3,5 jours	3,5 jours
	réalisé	2,8 jours	3,15 jours	3,08 jours	En cours	
Commentaire : Tout en constatant un léger fléchissement du nombre de jours de formation par agent, on observe une augmentation de 3 % du nombre d'agents partis au moins une fois en formation. 56 % des agents sont partis en formation (lire ci-dessous).						
Part des agents ayant suivi au moins une formation (en %)	cible	64 %	65 %	58 %	60%	60%
	réalisé	56 %	53%	56%	En cours	
Commentaire : Afin de faciliter l'accès au plus grand nombre, il sera nécessaire de diversifier les modalités de mise en œuvre des actions de formation, notamment en les organisant au plus près des sites déconcentrés à l'échelle des territoires, groupement ou bassins.						

Objectif	**Favoriser l'intégration des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi**					
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Part des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi parmi les agents payés (en %)	cible	> 7 %	> 7 %	> 8 %	> 8 %	
	réalisé	7,84 %	8,10 %	ND		

Objectif	Favoriser la mobilité interne des agents					
		2014	2015	2016	2017	2018
Part d'agents reçus en entretien et dont la demande en interne a abouti (hors mobilité interne dans les crèches et les collèges) (%)	cible	65 %	70 %	70 %	70 %	70%
	réalisé	43,2 %	60,7 %	56,9%		
Commentaire : La valorisation de la mobilité interne et un meilleur accompagnement des agents en démarche de mobilité doit permettre de tendre vers l'objectif de 70 %.						
		2014	2015	2016	2017	2018
Part de postes pourvus en interne (hors mobilité interne dans les crèches et les collèges) (%)	cible	66 %	66 %	66 %	66 %	66%
	réalisé	49 %	54,6 %	62,5%		

Action 1 : **Communication interne**

Objectifs de l'action

Le principal objectif stratégique de la communication interne est d'accompagner les évolutions liées à la mise en œuvre de la Stratégie Ressources Humaines.

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :
- élaborer et mettre en œuvre les plans de communication sur les actions RH ayant un fort impact sur les agents : parcours professionnels, déroulement des carrières, aide du Département sur l'adhésion à une complémentaire en santé et prévoyance, Rifseep, télétravail etc. ;
- actualiser et enrichir l'espace RH de l'Intranet ;
- mettre en œuvre les actions de communication prévues dans le Protocole égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : mixité des métiers, lutte contre les stéréotypes et les comportements sexistes, prévention des violences sur le lieu de travail, Guide de protection fonctionnelle ;
- communiquer sur les actions mises en place dans le cadre de la politique lutte contre les discriminations : dispositif d'alerte, réseau des ambassadeurs, sensibilisation et formation ;
- mettre en place une communication à destination des encadrants.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Communication interne	Dépenses	0,067	0,088	0,117	0,055

Action 2 : **Prospective sur les métiers et les effectifs**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :
- mettre en place un Schéma directeur pluriannuel des emplois et des compétences ;
- anticiper l'évolution des métiers et s'adapter aux transformations d'organisation rendues nécessaire par l'évolution des missions de la collectivité ;
- poursuivre la déconcentration - décentralisation de la fonction RH aux directions ;
- contribuer à la dynamique de modernisation de la fonction RH, au travers par exemple la poursuite de la dématérialisation des procédures à destination des agents, comme les inscriptions en formation, la mise à

disposition par voie dématérialisée de divers outils comme les profils de poste ou l'historique des comptes rendus d'entretien professionnel.

Opérationnellement, à travers les revues des missions et la réflexion en cours sur l'évolution des métiers, l'accompagnement des directions et des agents est un enjeu central de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences :

- une démarche prospective est à poursuivre sur les métiers de demain (axe fort du projet d'administration), les compétences amenées à disparaître et celles à développer pour accompagner les directions dans les transformations de la collectivité (révolution numérique, transition écologique…) ;
- construire des outils rendant plus faciles l'accès et la connaissance des passerelles de mobilité, notamment vers les métiers de demain ;
- finaliser un référentiel des emplois-types de la collectivité et s'appuyer sur la cotation des postes pour poursuivre une gestion prospective des RH et favoriser les parcours professionnels ;
- intégrer dans tous les projets de réorganisation des directions un volet évolution des métiers ;
- poursuivre le déploiement de l'entretien professionnel annuel (EPA) dématérialisé dans les directions départementales ;
- poursuivre l'enrichissement du référentiel de compétences du département sur la base du travail réalisé sur les directions accompagnées, dans l'actualisation des profils, par le PPRS ;
- poursuivre la mise en place du partage des fonctions de recrutement et de suivi des effectifs avec les directions en lien notamment avec le projet d'évolution des SAG ;
- structurer l'offre d'accompagnement des transformations des directions : définition d'une procédure PPRS – DSOE, mise en place de revue des effectifs et des missions, et de plan de formation adapté.

Principaux partenariats

En interne : l'ensemble des directions, le service des équipes RH, le Service de la gestion des carrières et des rémunérations.
En externe : le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, les écoles partenaires.

Action 3 : **Formation des agents**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'action sont les suivants :

- développer et enrichir l'offre de formation en appui des politiques départementales.
  Il s'agit notamment de développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, d'accompagner la mise en œuvre des grands chantiers du Département, de permettre l'évolution des métiers de la collectivité et de diversifier les modalités d'achat de formation ;
- accompagner les parcours professionnels des agents.
  Il s'agit notamment de faciliter les parcours professionnels par la mobilité, l'évolution professionnelle et les reconversions des agents, en particulier sur les métiers à usure, de développer de nouveaux moyens pour un meilleur accompagnement des agents dans le cadre de leur projet professionnel et communiquer sur ces nouveaux dispositifs et de favoriser la formation des publics qui en sont les plus éloignés.

Opérationnellement, il s'agit de redéfinir les priorités du plan de formation pour l'adapter à la Stratégie Ressources Humaines de la collectivité : diversité, sécurisation de l'activité, prévention de l'usure, reconversion, maintien dans l'emploi, management et pilotage ; et accompagnement des formations qualifiantes et de reconversion professionnelle.

- garantir et faciliter l'accès à la formation et consolider la politique formation de la collectivité.
  Il s'agit notamment de développer la communication en matière de politique de formation, de diversifier les modalités de mise en œuvre des actions de formation par l'expérimentation de la délocalisation de certaines formations, d'élaborer et développer un projet de fonctionnement pour le centre de formation de l'européen II, de mettre en œuvre l'accompagnement des agents dans la construction de leur parcours professionnel, de consolider les modalités de mise en œuvre des parcours professionnels et d'élaborer des bilans intermédiaires et développer l'analyse des données formation ;
- optimiser les moyens alloués.
  Cela passe par la poursuite de la démarche de dématérialisation de la gestion des formations, par la définition de nouveaux modes d'organisation interne du Centre de formation, par le développement de nouveaux partenariats

avec les prestataires de l'accord-cadre, par le développement de la formation interne et harmonisation des modalités d'intervention des formateurs à partir de la nouvelle charte des formateurs.

Il s'agit aussi :
- de poursuivre les projets d'optimisation déjà engagés : prévention des absences, optimisation de la plateforme des inscriptions, réflexion autour de la fonction du correspondant formation notamment dans le cadre de l'accompagnement des parcours professionnels ;
- d'élaborer des dispositifs de formations pour répondre aux priorités départementales : santé et sécurité au travail, maintien dans l'emploi, remise à niveau, formations tremplin, sensibilisation aux discriminations (label diversité), relations usagers, dématérialisation et usages numériques, soutien à la fonction managériale, animation du réseau formation, mise en œuvre d'un plan de formation pluri annuel pour les chargés formation et les correspondants formation.

Principaux partenariats

En interne : directions, encadrement, correspondants personnel/formation, formateurs internes, tuteurs, maîtres d'apprentissage, organisations syndicales ou représentants du personnel.
En externe : le CNFPT, les organismes de formation, les partenaires collectivités territoriales.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Formation des agents	Dépenses	0,480	0,375	0,554	1,034

Action 4 : **Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle**

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de définir et mettre en œuvre une gestion stratégique des effectifs et compétences (GPEC) adaptée à l'évolution des métiers. Il s'agit d'impulser une politique de mobilité interne dans le cadre de parcours professionnels, de préparer l'avenir et gérer les âges, et d'accompagner la résorption des agents en surnombre.

Il s'agit également de favoriser la mobilité interne à travers, notamment, une meilleure communication sur les métiers du Département dans une logique de GPEC, de poursuivre l'adaptation du dispositif de maintien dans l'emploi, pour faciliter et accélérer la recherche de lieux d'accueil et maîtriser les coûts induits (positionnement en surnombre), et de poursuivre le plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité femmes-hommes dans les métiers, et de l'accompagnement des secondes carrières.

Les objectifs opérationnels 2018 sont les suivants :
- ajuster le dispositif de requalification pour les agents en reclassement professionnel (CHSCT du 29 janvier 2016) conformément aux engagements pris dans le cadre de l'amélioration du dispositif de maintien dans l'emploi. Il s'agit notamment de proposer des postes permanents ou missions temporaires (renforts/remplacements) ou tremplins (6 mois) après évaluation suite aux tests d'aptitude et de positionnement, de mettre en place une nouvelle organisation de travail pour anticiper la prise en charge des restrictions d'aptitudes, de reconduire les bilans avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement des parcours spécifiques (missions tremplins), d'évaluer les outils permettant la formalisation d'acquisition de compétences (référentiel d'évaluation de compétences), de poursuivre l'accompagnement par un tutorat de proximité et des bilans réguliers (étendu aux agents sur poste permanent pendant 6 mois) et de reconduire les formations spécifiques (CNFPT, GRETA…) et les formations sur poste ;
- redéfinir le cadre des dispositifs de pré-recrutement pour l'adapter aux priorités du département (maîtrise de la masse salariale et optimisation des moyens). Il s'agira pour cela de poursuivre et augmenter le nombre d'accueils dans le cadre du dispositif de l'apprentissage en priorisant les domaines dans lesquels le département connaît une pénurie de ressources (métiers en tension : auxiliaires de puériculture, cuisiniers dans les collèges, techniciens et ingénieurs), et de poursuivre la politique d'accueil des stagiaires (gratifiés et non gratifiés) pour l'adapter au mieux aux besoins des directions ;

- poursuivre la politique volontariste du département en faveur des jeunes : organisation d'une nouvelle campagne d'accueil des collégiens de 3ème dans tous les services du département, poursuite de l'accueil de jeunes en service civique ;
- mettre en œuvre des mesures d'accompagnement de la mobilité interne. Il s'agit notamment de mieux communiquer sur les métiers du département en interne en développant les initiatives pour valoriser certains métiers (postes de terrain, en tension de recrutement) et en externe en développant une stratégie de marque employeur permettant d'attirer les talents, d'accompagner les publics spécifiques, de définir un parcours spécifique pour les « secondes carrières » dans le cadre du plan âge, d'accompagner les promotions internes et réussites à concours dans leur mobilité interne, de mieux définir les règles de pourvoi des postes, pour viser un équilibre entre le public prioritaire et la mobilité interne par l'actualisation du guide du recrutement dans le cadre du label diversité, et de travailler à un assouplissement des règles de mobilité interne en cas de mobilité géographique.

Dans le cadre de la Stratégie Ressources Humaines 2016-2021, le Département a enfin l'ambition de poursuivre ses actions en matière de pré-recrutement, tournés vers les candidats externes et en particulier les jeunes, afin d'anticiper les besoins à venir en matière de métiers en « tension » de recrutement sur le marché de l'emploi public.

Principaux partenariats

En interne : directions, organisations syndicales (CT et CHSCT).
En externe : écoles de formation, CFA, CNFPT, CIG, Direction départementale de la cohésion sociale, Pôle et Cap emploi de la Seine Saint-Denis, chefs d'établissements des collèges, organismes et centres de bilans professionnels.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle	Dépenses	0,494	0,458	0,352	0,367
	Recettes	0,047	0,003	0,040	-

Action 5 : **Maintien dans l'emploi et politique du handicap**

Objectifs de l'action

Dans la continuité de la dynamique initiée dès 2009, autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, le Département s'est engagé, début 2016, dans un troisième partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle afin d'offrir aux personnes en situations de handicap une réelle inclusion sociale et professionnelle.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :
- renforcer et soutenir la démarche de maintien dans l'emploi initiée au Département ;
- sensibiliser les agents, les encadrants dans le cadre d'une démarche structurée et partagée ;
- accompagner la mobilisation de l'ensemble des ressources et des acteurs autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi ;
- s'appuyer sur le travail mené au cours des 6 années de conventionnement afin de créer une synergie entre la prévention, l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte du maintien dans l'emploi ;
- développer le recrutement de travailleurs en situation de handicap et dépasser les 8 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de la collectivité.

Opérationnellement, l'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre du dernier tiers du programme 2016-2018 de la convention avec le FIPHFP :
- recruter en voie directe des travailleurs handicapés ;
- apporter des aides techniques et humaines pour une inclusion professionnelle réussie (aménagement des situations de travail, renforcement des aides individuelles pour les agents en situation de handicap) ;

- élaborer un parcours individualisé de maintien dans l'emploi (soutien au dispositif de reclassement professionnel par des aides adaptées, soutien aux parcours professionnels par des formations adaptées) ;
- apporter un soutien médico-psychologique pour lutter contre la désinsertion professionnelle et gérer les situations complexes (accompagnement des dispositifs de maintien dans l'emploi).

Parallèlement, il s'agira de :
- consolider une démarche plus globale de maintien dans l'emploi au niveau de la collectivité, afin d'agir le plus précocement possible dans le cadre d'une altération de la santé des agents et de réduire à terme le nombre de restrictions d'aptitude liées à l'usure professionnelle ;
- élaborer un 4e projet de conventionnement avec le FIPHFP dans la perspective de soutenir financièrement cette démarche.

Il s'agira également de mettre en œuvre les nouveaux ajustements d'organisation du PPRS (passage en comité technique de décembre 2017) qui impactent la mission Handicap.

Principaux partenariats

Les partenaires internes sont : la DGP, la DRS, les organisations syndicales, les élus du CHS, les directions (DPAPH, MDPH, DBL, DINSI, DCAP et.).
Les partenaires externes sont : les Cap emploi, les Centres de rééducation professionnelle, les ESAT de la Seine-Saint-Denis, le CIG, le CNFPT et les centres de bilans professionnels.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,208	0,096	0,130	0,125
	Recettes	0,000	0,552	0,380	0,000

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,096	0,051	0,060	0,065

Programme : **Politique salariale et gestion des carrières**

Ce programme relève de la Mission ***Ressources humaines****.*	Ce programme comporte quatre actions : - Pilotage de la masse salariale, - Engagement professionnel, - Déplacement des agents - Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Contexte

Les évolutions de la masse salariale sont essentiellement liées à des facteurs externes (Glissement vieillesse technicité - GVT, mesures statutaires et réglementaires, historicité). Toutefois, dans une logique d'efficacité et de maîtrise des dépenses, le Pôle personnel et relations sociales (PPRS) s'efforce de renforcer son pilotage en y associant davantage les directions.

L'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR) invite les collectivités à refonder leur politique en matière d'avancement de carrières (échelon, grade, promotion) et de rémunération (régime indemnitaire, point d'indice, NBI…). En outre, la reconnaissance de la valeur professionnelle et des responsabilités exercées dans la politique d'avancement ou de promotion par exemple ou d'identification des potentiels est une revendication croissante, et la politique Diversité impose également de mieux définir et de rendre transparents les critères de promotion interne et d'avancement au sein des directions.

Enfin, les partenaires institutionnels (Paierie et Préfecture) exigent des transmissions dématérialisées, et les attentes des agents, syndicats et directions sont de bénéficier de prises en charge réactives des situations individuelles par le PPRS. Il existe ainsi des enjeux forts d'informatisation, de sécurisation des procédures de gestion et d'accessibilité des informations aux agents.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de :
- piloter la démarche de sécurisation des procédures de paie et de carrière ;
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statuaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle ;
- refonder la politique d'avancement pour davantage prendre en compte la manière de servir et les fonctions des agents ;
- réviser le régime indemnitaire du Département, pour se conformer au cadre réglementaire du Régime indemnitaire de Fonction, Sujétions et Expertise (RIFSEEP) applicable à partir du 1er janvier 2018, et pour reconnaître davantage les fonctions et responsabilités exercées par les agents ;
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie ;
- mettre en œuvre le pilotage de la masse salariale ;
- poursuivre la dématérialisation du dossier agent pour améliorer la réactivité, la simplicité des réponses et l'information aux agents ;
- expérimenter la mise en place d'un bureau retraite afin de mieux répondre aux attentes des agents ;
- redéfinir la politique d'évaluation de la manière de servir dans la gestion de la carrière, dans le cadre du déploiement obligatoire de l'EPA ;
- poursuivre les chantiers liés à la mise en place du Système d'information Ressources Humaines (reprise des carrières, éditique, procédures…) ;
- poursuivre la réorganisation des deux équipes de gestion des carrières des agents afin de mieux répondre aux agents et de maîtriser les risques grâce à une séparation des fonctions de recruteur et payeur.

Les objectifs opérationnels de ce programme sont déclinés dans les actions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Programme Politique salariale et gestion des carrières	Dépenses	345,268	343,161	353,662	349,719
	Recettes	3,345	10,428	9,774	9,932

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	88	24	51	13

Action : **Pilotage de la masse salariale**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :
- piloter la démarche de sécurisation des procédures de paie et de carrière ;
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statuaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle ;
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie ;
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale. L'expérimentation d'une gestion par direction de la masse salariale, lancée en 2017 sur 5 directions et un pôle, sera poursuivie afin de mieux partager le pilotage de la masse salariale avec les services et d'accélérer certaines procédures de recrutement ;
- dématérialiser le dossier agent pour améliorer la réactivité, la simplicité des réponses et informations aux agents ;
- redéfinir la politique d'évaluation de la manière de servir dans la gestion de la carrière, dans le cadre du déploiement obligatoire de l'entretien professionnel annuel ;
- poursuivre les chantiers liés à la mise en place du SIRH (reprise des carrières, éditique, procédures…) ;
- proposer une évolution de l'organisation des deux équipes de gestion des carrières des agents (SGCR et PGPTC) en cours, suite au diagnostic DSOE (2014-2015), afin de mieux répondre aux agents et de maîtriser les risques grâce à une séparation des fonctions de recruteur et de payeur.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- assurer la mise en œuvre des évolutions réglementaires et, en particulier, le PPCR (2016-2020) ;
- poursuivre activement la dématérialisation de l'activité (contrôle de légalité, comité médical, commission de réforme, e-dossier RH…) ;
- mettre en place des nouvelles procédures afin de prendre en compte la dématérialisation de la gestion de la carrière et de la gestion comptable ;
- définir des nouvelles procédures de promotion interne et d'avancement de grade afin de mieux prendre en compte l'engagement professionnel ;
- contribuer à une meilleure communication de la politique RH et participer au développement de la culture statutaire de l'encadrement ;
- poursuivre les chantiers liés à la mise en place du nouveau SIRH (reprise des historiques de carrières) ;
- poursuivre la sécurisation des processus de traitement de la paie et de la carrière des agents ;
- poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil des agents et du traitement des demandes d'information notamment en matière de retraite ;
- régulariser les comptes individuels suite aux déclarations annuelles ;
- réviser le Régime Indemnitaire en appliquant le RIFSEEP ;
- participer activement à la politique de lutte contre les absences ;
- développer le rôle du SGCR dans la relation avec les directions et l'accompagnement de leur fonction RH.

Principaux partenariats

Paierie départementale
DRCL
CIG
Directions ressources internes au département : DINSI, DADJ, DBL

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Pilotage de la masse salariale	Dépenses	331,343	329,854	339,590	335,932
	Recettes	3,345	10,428	9,774	9,932

Action : **Engagement professionnel**

Objectifs de l'action

Inscrite comme un chantier de la stratégie RH, cette action vise à reconnaître et à valoriser l'engagement professionnel des agents :
- en plaçant la manière de servir comme premier critère de la politique de promotion interne et d'avancement de grade ;
- en définissant un nouveau régime indemnitaire prenant en compte les fonctions occupées, en matière de responsabilité (encadrement hiérarchique ou fonctionnel), de conditions d'exercice ou de niveau d'expertise.

Ces objectifs stratégiques se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- mettre en œuvre une nouvelle méthode d'avancement de grade et poursuivre la politique de promotion interne, basées sur la manière de servir et la capacité à occuper des fonctions supérieures ;
- mener ces actions en cohérence avec le cadre réglementaire « PPCR » et en lien avec les CAP du Centre interdépartemental de gestion (CIG) ;
- mettre en œuvre un nouveau régime indemnitaire, articulant grade et fonctions occupées par l'agent.

Action : **Déplacement des agents**

Objectifs de l'action

Dans la continuité de la dynamique de la COP 21 et dans le cadre du Plan d'action départemental pour la transition écologique 2017 - 2020, le Département entend être une collectivité exemplaire pour l'écologie urbaine et l'aménagement durable, avec pour objectif de diminuer son empreinte écologique. Le Plan de déplacement des agents qui sera mis à jour et renforcé en 2018, est une contribution à cette action volontariste de la collectivité.

Une première série de mesures vise à promouvoir les transports en commun ou tout autre mode alternatif qui permet de réduire l'empreinte écologique des activités : forfait Navigo unique depuis septembre 2015 avec prise en charge de 60 à 70 % en fonction des revenus des agents, expérimentation du remboursement de l'indemnité kilométrique pour les agents qui utilisent le vélo dans leurs déplacements domicile-travail, et renforcement du dispositif de prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Une seconde série de mesures vise à encourager les pratiques éco-responsables pour les déplacements professionnels. Dans le cadre du bilan carbone du Département, il s'agit notamment de s'engager sur des objectifs de diminution de l'empreinte énergétique des déplacements, de favoriser l'utilisation des modes de déplacement alternatif à la voiture dans le cadre des déplacements professionnels, de mettre à disposition des tickets de service pour les déplacements professionnels.

Le nouveau marché des congés bonifiés devrait permettre une baisse du coût moyen des billets d'avion grâce à la possibilité de faire voyager les agents départementaux sur différentes compagnies, et d'optimiser les devis, en intervenant également sur des dates de vol.

L'utilisation de la plateforme internet d'un prestataire du marché des déplacements des agents permettra de réduire fortement les frais de service et de dématérialiser la plupart des commandes. Son utilisation devrait également permettre une meilleure optimisation du coût des déplacements des agents départementaux tout en répondant au plus près aux besoins de la mission. Il s'agit ainsi de prolonger les efforts de maîtrise des dépenses de frais de déplacements.

Partenariats

Partenariats internes PPRS : articulation entre le bureau de l'action sociale et le SAG.
PPRS / DGP / SGCR et Pôle gestion des agents des collèges : secteurs gestionnaires en charge du traitement des demandes de congés bonifiés.
Autres directions départementales fortement en demande de remboursements de frais de déplacements des agents, dont : la DEF / PMI et ASE, la DEA, la DAEIP.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Déplacement des agents	Dépenses	0,965	0,726	1,022	0,687
	Recettes	-	0,001	-	0,000

Action : **Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont présentés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Ressources humaines DEA	Dépenses	12,960	12,581	13,050	13,100

0Programme : **Relations sociales et qualité de vie au travail**

Ce programme relève de la Mission ***Ressources humaines****.*	Ce programme comporte cinq actions : - Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail - Organisation du travail - Dialogue social, - Action sociale du personnel, - Conditions de travail de la DEA.

Objectifs du programme

Le Département entend développer une démarche globale de qualité de vie au travail.

Une première série de mesures vise à poursuivre un dialogue social en mode partenarial.

Une seconde série de mesures vise à l'amélioration des conditions de travail. Elles sont en particulier relatives à la protection de la santé des agents, qu'il s'agisse de la prévention des risques psychosociaux, de la prise en charge des troubles psychosociaux, de la prévention de l'usure professionnelle (troubles musculo-squelettiques et les parcours professionnels de secondes carrières), de la déclinaison opérationnelle du Plan d'actions en faveur du maintien dans l'emploi des agents en situation d'inaptitude médicale, ou l'élaboration d'un Plan d'action de prévention et de gestion des absences pour raison de santé.

Une troisième série de mesures vise à répondre de façon adaptée aux besoins d'action sociale des agents : protection sociale complémentaire, lutte contre la précarité (surendettement, logement…).

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :
- mettre en œuvre un Plan de prévention des absences pour raison de santé et de la désinsertion professionnelle : le niveau des absences au Département appelle une démarche volontariste visant à mieux en comprendre les causes, manifestations et effets dans le cadre d'un diagnostic partagé avec les directions et les organisations syndicales. Ce travail a fait l'objet d'une étude de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, qui a montré notamment une forte corrélation entre l'âge des agents et le niveau d'absences, le poids des absences de longue durée dans le taux global d'absence pour raisons de santé et des niveaux importants d'absence concernant certains métiers ;
- sécuriser et harmoniser la gestion des temps pour mieux répondre aux attentes des usagers du service public ;
- développer une démarche globale de qualité de vie au travail : la dynamique engagée par le Département en matière de qualité de vie au travail doit être réexaminée et approfondie à l'aune d'exigences nouvelles, tant dans le champ du travail qu'en dehors du travail. Une des premières conditions en est un dialogue social de qualité, qui doit aborder le plus en amont possible les grandes évolutions du service public départemental et leur impact sur les agents et les équipes ;
- promouvoir le maintien dans l'emploi des agents en situations d'inaptitudes médicales (action engagée en 2015). Il s'agit d'organiser le pilotage et la transversalité des actions à vocation préventive ou curative permettant d'une part une meilleure prise en charge personnalisée des situations et d'autre part de prévenir l'usure professionnelle.

Les objectifs opérationnels 2018 sont les suivants :
- mettre en œuvre un plan de prévention des absences pour raison de santé et de la désinsertion professionnelle ;
- développer des outils de suivi des absences, de prendre des mesures préventives et des mesures incitatives, d'accompagner les agents après un retour d'absence ou encore de garantir un accompagnement social à tout agent en arrêt maladie de plus de trois mois, de contrôler a posteriori les absences injustifiées (CMO, AT), d'assurer un suivi fin des durées d'absences pour accidents du travail et maladie professionnelle, de mettre en œuvre une stratégie de communication sur les absences en direction des agents et de la ligne managériale, notamment sur la procédure de déclenchement des contrôles médicaux, de relier la politique de prévention des absences et la prévention des risques psychosociaux ;
- sécuriser et harmoniser la gestion des temps pour mieux répondre aux attentes des usagers du service public. Cet objectif opérationnel prend appui sur les principaux constats tirés d'un audit interne réalisé par la Direction de l'audit du contrôle interne et de la gestion des risques sur le suivi des absences et d'une étude sur la gestion du temps de travail. Il s'agit d'harmoniser la gestion des temps, d'expérimenter de nouvelles modalités d'organisation

du travail pour mieux répondre aux nouvelles exigences et/ou attentes des usagers du service public et proposer une meilleure articulation entre qualité de vie au travail et qualité du travail prenant en compte les évolutions sociétales, mais aussi de promouvoir la diversité en luttant contre les discriminations, en favorisant l'égalité professionnelle et en maintenant dans l'emploi.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Relations sociales et qualité de vie au travail	Dépenses	2,543	2,401	2,851	2,405
	Recettes	0,064	0,112	0,001	-

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Relations sociales et qualité de vie au travail	Dépenses	0,071	0,153	0,219	0,185
	Recettes	0,042	0,023	0,055	0,035

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	68	25	12	31

Action 1 : **Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail**

Objectifs de l'action

La politique de santé et de sécurité au travail implique la responsabilité sociale du Département en sa qualité d'employeur. Elle se construit, en cohérence avec le Plan santé au travail 2016-2020, qui s'appuie en priorité sur des actions de prévention primaire, en complément de celles visant à prévenir la désinsertion professionnelle des agents.

Elle vise à atteindre les objectifs stratégiques suivants :
- préserver la santé physique et psychique des agents dans une politique cohérente, et promouvoir la qualité de vie au travail ;
- améliorer la qualité du service public et la performance de notre organisation, en contribuant par ses actions à la réduction des absences liées aux risques professionnels et aux conditions de travail, et à l'engagement professionnel des agents.

L'objectif opérationnel de cette action est le suivant :
- consolider l'organisation des acteurs de la santé et de la sécurité au travail du département.

Il s'agit de :
- renforcer le pôle de santé au travail par le recrutement de médecin du travail ;
- poursuivre la nomination, la montée en compétences et l'animation des acteurs relais, correspondants santé sécurité au travail de la collectivité sur la prévention des risques liés au travail sur écran et sur l'analyse des accidents du travail, en clarifiant le rôle des responsables de sites et des chefs d'établissement et en les formant,
- mobiliser et former les managers du département autour de la santé au travail, la prévention des risques y compris psychosociaux ;
- contribuer à la refonte du cycle de management sur le champ de la santé au travail ;
- développer une co-construction des démarches de prévention dans le cadre des travaux du comité d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail ;
- renforcer la pluridisciplinarité sur les dimensions collectives et individuelles en consolidant les échanges pluridisciplinaires permettant le maintien dans l'emploi des agents en difficulté et en multipliant les interventions de regards croisés en milieu de travail (médecins, conseillers de prévention, psychologue, assistante sociale),

- renforcer la communication autour des dispositifs de soutien psychologique, en particulier relatifs à la prévention du stress post traumatique, à destination de l'encadrement ;
- poursuivre les démarches de prévention des risques, de réduction de la pénibilité et d'amélioration des conditions de travail ;
- poursuivre et consolider l'accompagnement social des agents, notamment en contribuant à la réflexion sur l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences dans le cadre d'un dispositif pluri-professionnel (juriste, victimologue…) et à sa mise en œuvre.

Principaux partenariats

Partenaires internes : Comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail, Directions et services du département, Correspondants santé sécurité au travail de la collectivité, Mission handicap.

Partenaires externes : Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne, Institut d'accompagnement psychologique et de ressources, Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite des collectivités locales (CNRCL), Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF), Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail	Dépenses	0,346	0,368	0,860	0,404
	Recettes	0,062	0,110	-	0,000

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail	Dépenses	0,035	0,068	0,074	0,074

Action 2 : **Organisation du travail**

Objectifs de l'action

L'expérimentation du télétravail au sein de la Collectivité est mise en place pour une année à partir du 6 novembre 2017 pour 50 agents (hors agents reconnus travailleurs handicapés). Il s'agira en 2018, à partir d'un bilan à mi-parcours (mai-juin 2018) et du bilan final (novembre-décembre 2018) de déterminer s'il convient de poursuivre les conditions de l'expérimentation ou de pérenniser le dispositif et dans quelles conditions de mise en œuvre.

Les autres initiatives liées à l'organisation du travail sont présentées dans la partie programme.

Cette action ne nécessite pas de dépenses directes de fonctionnement spécifiques.

Action 3 : **Dialogue social**

Objectifs de l'action

Après la signature du Protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social, la diffusion de ce document et son appréhension par les directions et services du Département est fondamentale pour favoriser l'adhésion autour de l'objectif de l'Autorité territoriale d'un dialogue social de qualité à travers des règles d'exercice des droits syndicaux claires, transparentes et équitables.

Le dialogue social passe par une communication permanente avec les Organisations syndicales et les Représentants du personnel auprès des instances représentatives du personnel. Il passe également par un exercice aisé des droits syndicaux qui n'entrave pas pour autant la continuité de service et favorise le service public. Il importe aussi de poursuivre les négociations sur l'usage des nouvelles technologies par les organisations syndicales.

L'année 2018 sera marquée par :
- la poursuite des travaux de concertation autour des thématiques annuelles de l'Agenda social, notamment les chantiers RH, afin d'accompagner les évolutions attendues autour des Ressources humaines traduites dans la nouvelle Stratégie RH de la Collectivité 2016-2021 ;
- la préparation des élections professionnelles, avec l'échéance annoncée pour décembre 2018 du renouvellement des instances représentatives du personnel (Comité technique, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, Commissions administratives paritaires et Commissions consultatives paritaires) pour le mandat 2019-2022 induisant une adaptation de la stratégie de dialogue social et des outils y afférents (règlements intérieurs, protocole des droits syndicaux, Agenda social, etc.). Ces élections pourraient amener à interroger le maintien du paritarisme des instances (CT et du CHSCT).

Les objectifs opérationnels 2018 seront les suivants :
- poursuivre l'accompagnement auprès des Directions et Services du Protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social (communication interne, organisation de conférences avec les responsables hiérarchiques) ;
- travailler à l'enrichissement du Protocole par une mise à jour au regard des évolutions réglementaires parues depuis la signature, un volet « technologie de l'information et de la communication » et un volet «carrière des agents déchargés d'activité de service » ;
- conduire des concertations autour des thématiques de l'Agenda social 2018 ;
- conduire des concertations en vue de l'organisation des instances représentatives du personnel (Comité technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents par la coordination et le suivi des signalements en santé et sécurité au travail et l'organisation de la Commission des locaux ;
- consolider le suivi des mouvements sociaux, des saisines syndicales et de l'exercice du droit syndical ;
- participer à une réflexion transversale sur les bonnes pratiques et les préconisations en matière de réorganisation de services. Cette réflexion nécessitera le concours des Equipes RH, du Bureau effectifs et métiers, du Service de la santé et de la sécurité au travail et du Bureau des relations du travail. Une coordination avec les activités de conseil en organisation du Service du développement territorial et de la modernisation de la Direction de la stratégie, de l'observatoire et de l'évaluation sera recherchée.

Principaux partenariats

Partenaires externes : Centre interdépartementale de gestion de la Petite Couronne, Préfecture de Seine-Saint-Denis

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Dialogue social	Dépenses	0,004	0,007	0,034	0,018

Action 4 : **Action sociale du personnel**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est :
- *a*méliorer la qualité de vie au travail des agents par la prise en compte de leurs conditions de travail et de leurs besoins sociaux.

Il s'agit notamment de :
- promouvoir l'adhésion à la couverture complémentaire santé et à la couverture prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés, au travers de la participation du Département ;
- prévenir les exclusions sociales ou professionnelles (prêts sociaux, prévention du surendettement, accès aux logements sociaux) ;

- promouvoir une offre de loisirs et de pratiques sportives au travers de subventions aux associations du personnel : CDOS et APSAD 93 ;
- renforcer le comportement éco responsable des agents, mettre en œuvre et promouvoir le prêt à taux zéro pour l'achat de véhicule électrique ;
- valoriser les agents qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Opérationnellement, il s'agit de poursuivre l'objectif d'amélioration continue du service rendu sur l'ensemble des prestations en cohérence avec les chantiers RH 2016 et 2017, et au regard des préconisations de la DACIGR suite à l'audit sur l'action sociale employeur. Il s'agira donc de :
- mettre en œuvre un nouveau dispositif de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire prévoyance afin de mieux couvrir les agents les plus fragilisés en passant une convention avec le Centre de gestion de la Petite Couronne au 1er janvier 2018 ;
- poursuivre et développer le partenariat du Département avec les bailleurs sociaux pour étendre l'offre réservataire ;
- améliorer les modalités de gestion et d'instruction de la prestation subventions et allocations, les modalités de contrôle, et résorber le retard constaté ;
- poursuivre la réflexion sur la dématérialisation du dossier de l'agent en lien avec les partenaires concernés ;
- améliorer les conditions de prise en charge de l'accompagnement budgétaire et financier des agents par le développement des prestations et actions conduites par la conseillère en économie sociale et familiale ;
- poursuivre la gestion dématérialisée des dossiers médailles (gestion éco responsable et adaptée à l'évolution des procédures des Préfectures) et l'archivage des diplômes en lien avec le SGCR ;
- accompagner l'APSAD dans la valorisation et l'utilisation des nouveaux locaux de l'européen 2 et dans les actions conduites en faveur du « sport santé » dans le cadre de la prévention des absences, et du partenariat pour les JOP 2024 ;
- mettre en place pour le CDOS de nouvelles modalités de conventionnement (2018-2021).

Principaux partenariats

Partenaires externes : le CIG, bailleurs sociaux, CDOS, APSAD 93, Préfecture, la DTE

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Action sociale du personnel	Dépenses	2,135	1,968	1,896	1,923
	Recettes	0,002	0,002	0,001	0,000

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Action sociale du personnel	Dépenses	0,036	0,085	0,145	0,111
	Recettes	0,042	0,023	0,055	0,035

Action 5 : **Conditions de travail de la DEA**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont ceux énoncés au niveau de programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Proposition BP 2018
Conditions de travail de la DEA	Dépenses	0,057	0,058	0,061	0,060

Programme : **Politique égalité et diversité**

Ce programme relève de la Mission ***Ressources humaines****.*

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations.

Contexte

La population séquano-dyonisienne, du fait de ses caractéristiques socio-démographiques, est particulièrement exposée aux risques de discrimination sur les critères de l'âge, de l'origine, de l'appartenance réelle ou supposée à une religion. S'ajoutent à ces discriminations celles liées au lieu de résidence, induite par une vision unilatéralement négative du territoire.

Face à ce risque élevé de discriminations croisées, le Département mobilise ses politiques sociales, éducatives et culturelles, tout en s'attachant à valoriser le territoire et ses atouts, sa population, notamment les jeunes.

En 2016, la Seine-Saint-Denis a été le premier Département de France à obtenir le label diversité délivré par l'AFNOR. Cette labellisation reconnaît les efforts déployés pour garantir l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines. En tendant à l'exemplarité en tant qu'employeur, le Département gagne en légitimité dans son action de mobilisation des acteurs du territoire pour l'emploi des publics les plus fragiles.

Objectifs du programme

L'année 2018 sera marquée prioritairement par la réalisation de l'audit de suivi du label diversité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Politique égalité et diversité	Dépenses	-	-	-	0,071

Action 1 : **Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Objectifs de l'action

L'année 2018 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des engagements du protocole relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à l'élaboration d'un Plan d'action transversal qui articulera les volets interne (cadre du protocole) et externe (actions en direction des usagers et des habitants) de la politique égalité femmes-hommes.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- former les cadres et les professionnel-le-s de la communication sur les enjeux de l'égalité femmes - hommes et de la lutte contre les stéréotypes sexistes ;
- poursuivre les actions de sensibilisation en direction des agents ;
- produire et diffuser un guide pratique sur le sexisme au travail à destination de l'ensemble des agents ;
- élaborer un Plan d'action sur la mixité des métiers ;
- relancer un Plan de communication sur les congés familiaux, le congé paternité et les temps partiels pour une meilleure répartition femmes-hommes ;
- mettre en place un dispositif d'aide aux agentes victimes de violences.

Principaux partenariats

Partenariat avec le Centre Hubertine Auclert.

Action 2 : **Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations**

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels de l'action pour 2018 sont les suivants :

- élaboration et mise en œuvre des actions correctives identifiées par les évaluateurs de l'AFNOR à l'issue de l'audit de suivi ;
- élaboration des actions en vue de la mise en œuvre des orientations Politique de lutte contre les discriminations 2018-2019 : mise en place de nouveaux plans d'actions, en particulier sur le critère de l'origine. Par ailleurs, un volet « politiques publiques » sera intégré à la politique départementale de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité avec la mise en place d'actions en direction des usagers et habitants du Département ;
- élaboration de la stratégie de sensibilisation à la lutte contre les discriminations dans le cadre de l'accord-cadre portant sur la sensibilisation des agents départementaux ;
- renouveler le réseau d'agents volontaires Ambassadeurs diversité pour diffuser la sensibilisation à la lutte contre les discriminations ;
- poursuite de la formation des encadrants notamment « pratiques managériales non discriminantes » ;
- poursuite de l'amélioration du dispositif d'alerte et de traitement des discriminations.

Principaux partenariats

CNFPT pour la formation « Pratiques managériales non discriminantes » à destination des encadrants.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépenses	-	-	-	0,071

Mission

Conduite de l'action départementale

Programme
Stratégie budgétaire et financière

Programme
Gestion de la dette

Programme
Commande publique

Programme
Information et communication

Programme
Délégation aux jeux olympiques et paralympiques

Programme
Markéting territorial et mécénat

Programme : **Stratégie budgétaire et financière**	
Ce programme relève de la Mission ***Conduite de l'action départementale***	Ce programme comporte huit actions : - Analyse financière globale, - Recettes générales, - Expertise financière, - Gestion comptable du patrimoine, - Gestion mandatements et recettes, - BSPP et Préfecture de police, - Finances assainissement, - Contrôle de gestion

Contexte

La préparation du budget 2018 est réalisée dans un contexte de fortes incertitudes concernant à la fois l'environnement financier de la collectivité (évolution des dotations de l'État et financement des allocations individuelles de solidarité) et son avenir institutionnel (réflexions sur l'organisation territoriale de l'Île-de-France).

Les principaux enjeux financiers sont les suivants :
- l'incidence des décisions à venir de l'Etat sur les économies à réaliser par les collectivités soit une baisse des dépenses des collectivités locales de 13 milliards d'euros sur 5 ans ;
- les conditions du financement de l'allocation RSA, et de la prise en charge des mineurs non accompagnés ;
- la maîtrise de la dette et des frais financiers ;
- les relations avec l'Association des Départements de France (ADF) concernant les réformes ayant une incidence sur le Département ;
- le suivi de l'évolution du nouveau mode de répartition de la CVAE.

Priorités et projets, objectifs opérationnels pour 2018 (pluriannuels)

Les priorités pour 2018 sont les suivantes :
- renforcer le pilotage budgétaire de la collectivité ;
- mettre en place une prospective budgétaire et proposer une stratégie pluriannuelle à travers une veille juridique active concernant l'évolution des ressources et du cadre institutionnel (fiscalité locale, fonds de péréquation, dotations d'État…) ;
- apporter aux élus l'expertise financière leur permettant de définir les priorités départementales ;
- privilégier le recours aux banques publiques et parapubliques ;
- accompagner les directions (aide à la préparation budgétaire, formalisation d'outils de pilotage, formations) ;
- assurer le financement des actions du Département en optimisant les coûts et en assurant la sécurité juridique ;
- favoriser la recherche active de nouvelles recettes en soutien des directions opérationnelles ;
- renforcer la qualité comptable des dépenses et des recettes à travers la mise en place de contrôles de second niveau ciblés, l'optimisation des procédures comptables, la dématérialisation de la chaîne comptable et la formation des agents ;
- garantir la lisibilité des subventions allouées par le Département à ses partenaires ;
- accompagner les directions dans leurs relations avec les partenaires en leur apportant une expertise financière ;
- fiabiliser les écritures comptables de fin d'exercice et gérer le patrimoine départemental ;
- poursuivre le développement du contrôle de gestion en lien avec la Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques et la Direction de la stratrégie, de l'observatoire et de l'évaluation ;
- suivre la réalisation des grands plans d'investissement du Département : Plan Exceptionnel d'Investissement, Plan Ambition Collèges, Plan Petite Enfance et Parentalité, Plan Handicap, Plan Piscines et Plan Mobilités Durables, Programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	160,436	132,345	117,362	118,228
	Recettes	1883,467	1947,252	1854,987	1882,387

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	83,367	73,210	15,561	16,736
	Recettes	157,513	138,352	82,071	88,657

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	37	22	8	7

Objectifs prioritaires / indicateurs

Objectif	Assurer la capacité du Département à faire face à ses engagements					
		2014	2015	2016	2017	2018
Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (évolution en % / n-1)	Cible (de BP à BP)	+ 3 %	-0,60%	-1,20%	-2,30%	-5,00%
Commentaire : En attendant les arbitrages, le scénario budgétaire conduit à une baisse des dépenses sectorielles de fonctionnement de 5 % au cadrage du BP 2018.						
Progression des dépenses d'investissement	Cible (au BP)	254	172	221	230	300

Objectif	Assurer la qualité de la chaîne comptable départementale					
		2014	2015	2016	2017	2018
Taux de rejets des mandats (en %)	Cible	1,90 %	1,50 %	2 %	2 %	2%
Commentaire : Le taux de rejet fixé en 2016 et 2017 est reconduit en 2018.						

Action 1 : **Analyse financière globale**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'apporter les éléments d'expertise financière pour permettre les arbitrages politiques des enveloppes financières attribuées à chaque programme, à partir d'une évaluation :

- des marges de manœuvre sectorielles à court terme, par une analyse fine des dépenses et de leurs objets ;
- des marges de manœuvre globales pour les années futures, afin de permettre au Département de faire face aux dépenses de solidarité qui lui incombent tout en préservant sa capacité à investir pour l'avenir.

Opérationnellement, et en termes d'analyse financière, l'activité 2018 portera sur plusieurs axes, notamment :
- le suivi rigoureux des dépenses sectorielles, et tout particulièrement des conditions de réalisation des projets d'investissement ;
- le suivi des recettes tant générales que sectorielles ;
- l'accompagnement renforcé des directions dans l'exécution de la dépense, tout au long de l'exercice et particulièrement en clôture ;
- l'analyse des rattachements, ceux-ci étant validés par le service du budget.

Principaux partenariats

Les partenaires externes de cette action sont principalement l'Assemblée des Départements de France (ADF), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Préfecture de la Seine-Saint-Denis (Direction des relations avec les Collectivités Locales).
Les partenaires internes recouvrent l'ensemble des directions, et particulièrement leurs correspondants comptables.

Moyens de l'action

Fonctionnement réel (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Analyse financière globale	Dépenses	48,892	19,368	4,040	0,024
	Recettes	73,370	94,922	19,358	36,700

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Analyse financière globale	Dépenses	54,823	41,772	92,653	-
	Recettes	54,823	41,772	92,653	-

Action 2 : **Recettes générales**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :
- défendre l'autonomie financière du Département pour la mise en œuvre de ses politiques ;
- veiller à ce que la réglementation soit correctement appliquée à travers les recettes notifiées.

En 2018, le Département devra faire face à l'enjeu de la baisse globale des recettes générales pour la seconde année consécutive, de l'ordre de 9,2 millions d'euros par rapport à la prévision de 2017.
Cette baisse de produits est due pour une part à l'absence d'annonce, à ce jour, sur la reconduction du Fonds d'aide aux Départements en difficultés (24,7 millions s'euros en 2017), et pour une autre part à la baisse probable du montant du produit de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en raison de la prise en compte de la CVAE consolidée au niveau des groupes (- 4,057 millions d'euros par rapport à 2017). Les sénateurs ont proposé de différer d'un an l'entrée en application de cette mesure.

Principaux partenariats

Les partenaires externes de cette action sont principalement l'Assemblée des Départements de France (ADF), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Préfecture de Seine-Saint-Denis (Direction des relations avec les collectivités locales).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Recettes générales	Dépenses	20,035	24,498	22,683	23,701
	Recettes	1700,664	1761,088	1741,904	1746,993

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Recettes générales	Recettes	34,227	23,522	24,054	26,557

Action 3 : **Expertise financière**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- contribuer à la sécurité financière et juridique du Département dans ses relations partenariales avec les organismes bénéficiant de fonds publics (associations, sociétés d'économie mixte, structures médico-sociales habilitées et tarifées, OPH, etc.) ;
- accompagner les directions opérationnelles dans leurs relations avec les partenaires du Département en leur apportant l'expertise financière nécessaire ;
- alerter les directions et la direction générale sur les risques liés au financement de partenaires.

En 2018, les priorités seront les suivantes :
- structurer l'offre de services en matière d'expertise financière autour des enjeux de tarification des structures médico-sociales habilitées par le Département ;
- veiller à la sécurisation des subventions versées aux structures partenaires du Département en adaptant les formats de l'expertise financière aux besoins des directions ;
- participer à la montée en charge de l'interface Capdémat.

Principaux partenariats

Les directions départementales.
Les partenaires subventionnés ou tarifés du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Expertise financière des tiers	Dépenses	0,121	0,017	-	-

Action 4 : **Gestion comptable du patrimoine**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de trois ordres :
- fiabiliser les écritures comptables d'ordre patrimonial :
  - gestion des amortissements (notamment prévisions, et élaboration des pistes de réduction) ;
  - gestion des opérations d'ordre non budgétaires telles que l'intégration des marchés de travaux terminés ou l'intégration dans l'actif ;

- gestion des opérations patrimoniales spécifiques telles que l'intégration des frais d'études ou des biens acquis par voie de partenariat public privé à l'actif du Département ;

- avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable :
  - élaboration d'un inventaire comptable et de son suivi afin de fiabiliser l'état de l'actif et des charges d'amortissement annuelles ;
  - détermination des modes opératoires permettant un rapprochement de l'inventaire physique et de l'état de l'actif ;
  - gestion régulière des entrées et sorties de l'actif ;

- participer à la réflexion transversale en matière d'optimisation de la gestion du patrimoine, et notamment en matière fiscale en dégageant des pistes d'optimisation du FCTVA.

Les priorités pour 2018 seront les suivantes :
- assurer le calcul des dotations aux amortissements en intégrant des nouvelles durées d'amortissement des biens acquis à compter de 2015,
- travailler au rapprochement entre l'inventaire physique et comptable et ajuster ce dernier avec l'état de l'actif du compte de gestion et les annexes budgétaires,
- fiabiliser les procédures à l'attention des directions opérationnelles afin d'obtenir les informations nécessaires aux écritures comptables obligatoires telle que la communication des données relatives aux sorties de biens,

Principaux partenariats

Les partenaires sont les Directions, Services départementaux et la Paierie départementale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	54,094	50,600	52,486	53,661
	Recettes	9,852	10,300	11,263	12,282

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	9,852	10,030	11,263	12,282
	Recettes	54,094	50,060	52,486	53,661

Action 5 : **Gestion mandatements et recettes**

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est d'assurer un suivi des dépenses et des recettes effectuées par l'ordonnateur départemental, en tenant compte de l'évolution des outils et des méthodes de travail induites par la dématérialisation de la chaîne comptable.
Il s'agit donc :
- d'assurer la qualité de l'exécution comptable des dépenses et des recettes ;
- de poursuivre le développement du contrôle interne comptable ;
- de poursuivre la dématérialisation de la chaîne comptable et l'optimisation des procédures de gestion comptable.

Les priorités pour 2018 seront :
- de pérenniser le réseau de référents recettes constitué en 2017 au sein des directions afin d'améliorer le suivi des recettes sur compte d'attente à régulariser ;
- de mettre en place un outil de suivi dématérialisé et partagé permettant d'améliorer le suivi de ces recettes en vue de les régulariser ;
- de mettre à jour en partenariat avec la Paierie départementale les référentiels des pièces justificatives ;

- d'étendre le périmètre des contrôles de second niveau aux pièces complémentaires et aux paiements liés aux marchés ;
- de mettre en place un outil de gestion et de reporting des contrôles effectués et partager ces informations avec les directions ;
- de poursuivre la diffusion de la culture comptable au sein des directions par le renforcement de la formation des agents, afin d'améliorer le respect général des règles comptables ;
- d'entreprendre une refonte de l'organisation de la fonction comptable pour professionnaliser la fonction comptable et développer une expertise comptable au sein de la collectivité.

Principaux partenariats

Pour la dématérialisation de la chaîne comptable et la qualité comptable, le service GCR continue d'être le soutien et l'interlocuteur de toutes les directions de l'administration départementale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Gestion mandatements et recettes	Dépenses	1,242	0,487	0,457	0,626
	Recettes	11,169	-	-	-

Action 6 : **BSPP et préfecture de police**

Objectifs de l'action

Le Département contribue au financement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) au titre de ses missions relatives à la lutte contre l'incendie et aux interventions de secours aux victimes. Le niveau de cette participation est fixé au prorata de la population des départements de la petite couronne.
Le Département participe aussi au financement des services communs de la Préfecture de police de Paris (Objets trouvés, Institut médico-légal, Laboratoire central et Laboratoire central des services vétérinaires).
Cette action a pour but de sécuriser les relations financières du Département avec la BSPP et la Préfecture de police.

Principaux partenariats

La Préfecture de Police de Paris.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
BSPP et Préfecture de police	Dépenses	35,311	35,890	36,462	38,700

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
BSPP et Préfecture de police	Dépenses	1,214	1,234	1,800	1,800

Action 7 : **Finances d'assainissement**

Objectifs de l'action

Cette action, portée par le programme « Stratégie budgétaire et financière », est gérée par la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).
Elle concerne le financement de l'ensemble du budget annexe d'assainissement, principalement pour ses opérations de fonctionnement ainsi que les opérations d'investissement pour la part d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement, et la gestion de l'encours de dette du budget annexe.

Principaux partenariats

Agence de l'Eau Seine-Normandie (prime AQUEX)

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Finances assainissement	Dépenses	0,741	1,485	1,234	1,516
	Recettes	53,101	45,052	46,000	47,712

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Finances assainissement	Dépenses	17,478	19,904	2,498	2,65
	Recettes	14,369	22,458	5,531	8,44

Action 8 : **Contrôle de gestion**

Objectifs de l'action

Le contrôle de gestion est un outil d'aide à la décision pour la Direction générale et la DBFCG. Il contribue à l'analyse des dispositifs de politique publique de la collectivité dans un objectif d'optimisation. Il travaille en lien avec la Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques et la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation.

En 2018, le contrôle de gestion sera engagé sur tous les chantiers identifiés comme prioritaires par la Direction générale, en particulier :
- l'amélioration de l'accueil dans les crèches départementales ;
- l'optimisation des moyens consacrés à l'aide sociale à l'enfance ;
- l'analyse et l'optimisation de la politique départementale en matière de protection maternelle et infantile.

Principaux partenariats

Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques,
Direction de la stratégie, de l'observatoire et de l'évaluation.

Programme : **Gestion de la dette**

Ce programme relève de la Mission ***Conduite de l'action départementale***	Ce programme comporte deux actions : - Dette - Trésorerie.

Contexte

La politique départementale de désensibilisation de son encours structuré mise en place en 2012 a atteint son objectif : à compter du mois de juillet 2017, il n'existe plus de produit structuré dans la dette du Département. Le Département entend désormais accentuer sa démarche de renforcement qualitatif de sa dette. Cette approche prescrivait dans un premier temps une classification 1A selon la Charte de bonne conduite « Gissler » de tous les nouveaux prêts souscrits par la collectivité. Cette exigence de qualité s'est étendue aux financeurs. Ainsi, le Département privilégie depuis 2015 les prêteurs publics avec lesquels il partage des valeurs communes. Une nouvelle étape de cette démarche a été déployée en 2016 avec la mise en œuvre d'une gestion affinée du risque de taux avec pour objectif une baisse du taux de l'encours départemental.
En 2018, dans le cadre de ce contexte financier assaini et propice tant à un partenariat renouvelé avec les banques que renforcé avec les financeurs publics, le Service des Finances accompagnera la montée en charge des plans d'investissement du Département et l'organisation des JOP 2024 aux meilleures conditions financières possibles.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :
- d'assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement du Département en matière d'emprunts ;
- de renouer avec les banques tout en favorisant le recours aux prêteurs publics ou parapublics ;
- de financer les plans d'investissement du Département au meilleur coût ;
- de gérer activement la dette départementale de manière à en minimiser les coûts.

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2018 sont de :
- prospecter de nouveaux financements auprès des établissements financiers pour couvrir les besoins du Département pour les années à venir ;
- identifier et mettre en œuvre les stratégies de gestion de taux (remboursement anticipé, emprunt à taux variable, swap de taux …) ;
- améliorer l'outil de prospective financière pour proposer une stratégie pluriannuelle de financement des investissements départementaux ;
- renouveler le marché de prestation de conseil en gestion des risques de taux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Programme gestion de la dette	Dépenses	47,686	42,219	40,122	44,789
	Recettes	48,062	1,267	10,606	7,548

Investissement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Programme gestion de la dette	Dépenses	60,874	113,447	65,815	69,700
	Recettes	77,000	103,070	103,650	149,884

Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Assurer de manière pérenne la sécurité des sources de financement					
		2014	2015	2016	2017	2018
Part des produits structurés dans l'encours départemental après prise en compte des contrats de swaps (en %)	cible	40 %	35 %	20 %	10,00%	0
	réalisé	25,08 %	8,50 %	7,70%	0	0
Commentaire : L'indicateur est calculé au 31 décembre de l'année considérée. En juin et juillet 2017, des protocoles avec les banques Natixis, CACIB et Société Générale ont été approuvés par la commission permanente. Ils avaient pour objet la résiliation des produits structurés souscrits auprès de ces établissements financiers. Fin 2017, les produits structurés ont intégralement disparu du portefeuille de dette.						

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	Total	A	B	C
En nombre de postes	2	2	0	0

Action 1 : **Dette**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :
- garantir la soutenabilité de la dette du Département en empruntant aux meilleures conditions ;
- assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement en matière d'emprunt en développant les relations avec les partenaires financiers et institutionnels et en communiquant positivement sur la dette du Département.

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2018 sont les suivants:
- proposer une stratégie pluriannuelle de gestion de l'encours de dette qui permette de tirer parti des opportunités de marché ;
- prospecter de nouveaux financements auprès des établissements financiers et des partenaires institutionnels afin de couvrir les besoins à venir du Département ;
- proposer une stratégie pluriannuelle de financement des investissements départementaux en améliorant le travail prospectif ;
- avoir recours à l'emprunt obligataire par l'intermédiaire de l'Agence France Locale et analyser l'opportunité d'avoir recours à un Euro PP (placement privé) dans la perspective du financement des JOP 2024.

Partenariats

Banques institutionnelles et privées, prestataires en conseil, fournisseur d'outil de gestion de la dette.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Dette	Dépenses	47,686	42,219	40,082	44,749
	Recettes	48,062	1,267	10,606	7,548

Investissement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Dette	Dépenses	60,068	112,725	65,105	69,700
	Recettes	77,000	103,070	103,650	149,884

Action 2 : **Trésorerie**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont :
- d'assurer la continuité du financement des actions du Département ;
- d'innover sur le plan de l'ingénierie financière ;
- d'optimiser le coût du financement en améliorant l'arbitrage entre les emprunts à court et long terme.

Les objectifs opérationnels pour 2018 sont :
- de mettre en place un suivi de trésorerie permettant d'anticiper les besoins et de limiter les coûts, ce qui implique à ce jour une diminution de l'encours ;
- de mettre en place de nouveaux outils de pilotage.

Partenariats

La Paierie départementale.
Les banques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2015	CA 2016	BP 2017	Propositions BP 2018
Trésorerie	Dépenses	0,000	0,000	0,040	0,040

Programme : **Commande publique**

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale**.*	Ce programme comporte trois actions : - Sécurisation juridique des marchés, - Développement d'une commande publique durable, - Dématérialisation de la commande publique.

Contexte

Depuis plusieurs années, le Département mène une politique d'ampleur en matière d'investissement, soutenue par les perspectives liées à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Cela se traduit par une croissance de la commande publique départementale.

La Direction de la commande et de l'achat public doit fournir un support juridique sécurisé et efficient à l'ensemble de ces activités tout en intégrant les évolutions relatives au droit de la commande publique. En 2017, peuvent être cités notamment, la publication, le 14 avril, de l'arrêté relatif aux données essentielles dans la commande publique, ou celle, le 5 mai, du décret relatif au renforcement des règles visant à lutter contre les prestations de services internationales illégales.

Par ailleurs, l'esprit du décret du 29 mars 2016 consacre la prise en compte de l'aspect économique de tout acte d'achat. La création, à l'issue du comité technique du 30 juin 2017, d'un service des achats publics au sein de la structure en charge de la commande publique constitue la traduction de cette évolution dans l'organisation de la collectivité.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme, qui seront traduits dans le cadre d'un plan stratégique des achats 2018-2019, sont les suivants :
- être garant du respect des règles juridiques en matière de commande publique,
- améliorer la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux via le Schéma des achats publics responsables,
- optimiser les leviers d'économie liés à la commande publique par une politique achat déclinée de manière stratégique et opérationnelle,
- assister, conseiller et contrôler les directions sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation des contrats de commande publique,
- assurer la veille juridique concernant la réglementation des marchés publics et de la commande publique,
- assurer le respect de la Charte pour la diversité dans la commande publique.

Ils se déclinent en objectifs opérationnels autour de quatre axes : la simplification administrative et la transparence, la construction de la fonction achat et l'optimisation des coûts, la responsabilité sociale de la commande publique et la qualité des processus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Commande publique	Dépenses	0,022	0,019	0,021	0,025

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	15	10	5	0

Action 1 : **Sécurisation juridique des marchés**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- être garant du respect des règles juridiques en matière de commande publique ;
- assister, conseiller et contrôler les directions sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation des contrats de commande publique ;
- assurer la veille juridique de la réglementation des marchés publics et de la commande publique ;
- optimiser les leviers d'économie liés à la commande publique par une politique achat déclinée de manière stratégique et opérationnelle.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- mettre en place l'Opendata de la commande publique ;
- bâtir une politique d'achat structurée par un plan stratégique des achats 2018-2019,
  - ✔ développer les pratiques d'amélioration de l'achat (rencontres fournisseurs, *sourcing*, stratégies pour augmenter la concurrence dans certains secteurs d'achat …),
  - ✔ assurer le pilotage de la passation de certains contrats transverses,
  - ✔ améliorer le recensement des besoins et les nomenclatures de fournitures services,
  - ✔ présenter une nomenclature travaux ;
- poursuivre la démarche d'amélioration continue dans le cadre de la certification ISO 9001.

Action 2 : **Développement d'une commande publique durable**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :
- être garant du respect des règles juridiques en matière de commande publique durable ;
- améliorer la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux via le Schéma des achats publics responsables ;
- assurer le respect de la Charte pour la diversité dans la commande publique ;
- piloter le suivi du schéma de promotion des achats publics responsables ;
- assurer le contrôle des objectifs d'achat public socialement responsable ;
- assurer le respect de la Charte pour la diversité dans la commande publique.

Action 3 : **Dématérialisation de la commande publique**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont d'être garant du respect des règles juridiques en matière de commande publique et d'améliorer la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux via le Schéma des achats publics responsables.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants :
- réduire les coûts des avis d'appels publics à la concurrence (AAPC) du Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) par un forfait annuel pré payé unique ;
- obtenir davantage d'offres dématérialisées (obligation au-delà de 1,5 millions d'euros) ;
- lancer l'interface entre les logiciels Epm et GDA afin d'automatiser la création des coques marchés ;
- mettre en place la dématérialisation de la notification des marchés ;
- contribuer à la constitution d'une bibliothèque des marchés.

Programme : **Information et communication**

Ce programme relève de la Mission ***Conduite de l'action départementale***	Ce programme comporte trois actions : - Information générale - Communication sectorielle - Communication interne

Contexte

La politique de communication du Département accompagne et valorise la réalisation des grands projets départementaux. Elle évolue pour mieux répondre aux attentes des usagers internes et externes à travers de nouveaux modes de communication s'appuyant sur les technologies numériques. Enfin, elle intègre des enjeux d'optimisation en réinterrogeant systématiquement la pertinence des actions de communication et des outils utilisés, et en privilégiant les travaux réalisés en interne.

L'année 2018 sera marquée par la communication autour de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 en Seine-Saint-Denis et par la communication autour du bilan de mi-mandat du Président du Conseil Départemental.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de répondre aux besoins de communication des directions départementales en poursuivant la mise en place d'outils innovants et performants, de mettre en valeur les politiques départementales, et de rendre visible pour les habitants l'action du Département.

Ils se déclinent en quatre grands objectifs opérationnels :

- Développer le mode projet avec les autres directions et au sein même de la Direction de la communication

Le mode projet est utilisé par la Direction de la communication avec la ou les directions concernée(s) pour chaque opération de communication. Ainsi, en collaboration avec les directions, les chefs de projets, par leur connaissance des politiques départementales et leur perception des enjeux de communication, sont force de propositions et les équipes spécialisées initient de nouvelles solutions techniques.

La Direction de la communication souhaite également développer le mode projet en son sein, entre les différents pôles, afin de renforcer les synergies au sein de la Direction et d'encourager la créativité.

- Optimiser et exploiter les données

L'optimisation de la base de données est nécessaire au développement des supports ciblés (newsletters, gestion de contenus dynamiques ou événementiels géolocalisés). Le déploiement de l'outil "Arc" permet ce ciblage efficace. L'objectif est de disposer d'une base de données alimentées et mises à jour par les directions du Département.

Une réflexion sera engagée en 2018 sur le développement d'une communication ciblée dans le domaine social. Le développement des pratiques d'informations par sms permettant l'émission d'une information instantanée et personnalisée aux allocataires – via la solution « Arc », déployée dans toutes les directions – pourrait être une piste.

Enfin, la Direction de la communication souhaite mieux connaître les impacts de ses campagnes de communication digitale, mesurer leur degré de visibilité, de compréhension et d'utilité pour les destinataires. Pour ce faire, des agents de communication vont être formés à l'outil Google Analytics qui permet de produire des statistiques détaillées. Il s'agit, à travers l'analyse des données recueillies, de mieux comprendre le comportement de l'internaute et de l'interpréter afin d'améliorer la politique de communication.

- Limiter le recours aux ressources extérieures à l'accompagnement ciblé

L'intervention d'agences de communication vient compléter le dispositif de communication mis en œuvre en interne. Si le recours aux prestataires devient moins systématique, il tend à se spécialiser.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Information et communication	Dépenses	2,913	2,821	2,826	2,673
	Recettes	0,055	0,010	0,007	0,007

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Information et communication	Dépenses	0,037	0,039	0,050	0,050

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	41	19	19	3

Action 1 : **Information générale**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de faire connaître le Département, de permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre, de faire participer les citoyens, et de valoriser les initiatives mises en œuvre sur le territoire.

Ils se déclinent en 5 objectifs opérationnels et priorités :

1. Le Magazine « Seine-Saint-Denis »

Le magazine doit rendre compte de l'actualité du Département et de ses politiques publiques et mettre en valeur la richesse et le potentiel de la Seine-Saint-Denis. Il participe à la création d'un sentiment d'appartenance. Un dossier spécifique dans le Magazine départemental sur le bilan de mi-mandat du Président du Conseil Département et l'action départementale sera réalisé.

Les enjeux sont de veiller à maintenir un haut niveau de pertinence des articles en fonction de l'utilité de l'information pour les habitants et en lien avec les préoccupations de ceux-ci, et de garantir l'efficience de la diffusion du journal en mode solo et le contrôle amélioré de la prestation. La périodicité du magazine sera maintenue en 2018 (10 magazines par an) et le contrôle du taux de distribution du magazine sera poursuivi afin de s'assurer que les foyers séquano-dionysiens reçoivent directement chez eux les informations du Département.

2. Le Web

L'enjeu est d'être plus utile pour l'usager par la dématérialisation du service rendu, une plus grande accessibilité et une mobilité accrue des contenus via un travail éditorial en lien avec les vidéos et les contenus rédactionnels, et la présence du Département sur Facebook, Instagram et Twitter.

Les enjeux sont d'assurer le suivi d'une actualité départementale sur les différents supports digitaux, de poursuivre les travaux sur les téléprocédures en repensant l'approche web via la refonte du site de la MDPH actuellement en cours,

et d'analyser les comportements des internautes afin de réaliser des opérations qui rencontrent leur intérêt et leur attention.

3. La vie démocratique

Cet axe de travail recouvre plusieurs aspects : la diffusion des séances de l'Assemblée départementale accompagnée par le fil d'actualité sur le Twitter du Conseil départemental ; l'échange du Président du Conseil départemental avec des habitants du département à l'occasion de grands moments politiques (vote du budget) ou de campagnes de concertation ; le développement de l'échange direct avec les habitants et, par la même, l'accompagnement des actions de la démocratie participative.

Dans ce cadre, une réflexion aura lieu en 2018 pour mettre en place des actions de communication similaires au cycle de conférences réalisé courant 2017. Les enjeux sont d'aller au-delà des formes traditionnelles de communication (discours, campagnes, réunions d'informations, voire questionnaires en ligne) qui, bien que nécessaires ne sauraient être suffisants à l'instauration d'une démocratie participative efficace**,** et de conforter la confiance des citoyens et des habitants de la Seine-Saint-Denis vis-à-vis de la chose publique, de la politique et des élus.

4. Initiatives et Événements

Le déroulement d'un événement implique l'envoi d'invitations, la mise en place de signalétique et l'habillage du site. Afin d'accompagner au mieux le déroulement de l'événement, un groupe de travail DIRCOM-DBL est constitué avec pour mission de réfléchir sur la façon d'améliorer la fluidité dans l'organisation des évènements. Suite à l'événement, un retour sur l'initiative est établi par des reportages vidéos et photos, ainsi que par des articles dans les medias print et digitaux. Les photos viennent alimenter la bibliothèque d'images et peuvent alors être réutilisées pour d'autres conceptions de supports de communication.

L'enjeu est d'effectuer un travail de réorganisation de la bibliothèque d'image et repenser l'indexation des photos afin que la classification soit plus optimale et la recherche facilitée.

5. Le développement du ciblage *via* la communication digitale

Le ciblage consiste à adresser des informations individualisées à des publics définis. Pour que celui-ci soit optimal, il convient d'effectuer un travail de mise à jour de la base de données « Arc », laquelle permet cet adressage spécifique et une information géocalisée.

Principaux partenariats

Les directions départementales et les partenaires institutionnels et associatifs (culture, sport, social) du Conseil départemental.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Information générale	Dépenses	2,432	2,531	2,436	2,357
	Recettes	0,055	0,010	0,007	0,007

Investissement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Information générale	Dépenses	0,037	0,039	0,050	0,050

Action 2 : **Communication sectorielle**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est de répondre aux besoins des directions en matière de communication sectorielle.
Il se décline selon les trois objectifs suivants :

1. La construction des plans de communication des actions portées par les différentes directions

Le premier temps porte sur la définition et la planification des besoins de communication avec les directions. Plus précisément dans le champ des solidarités, le travail de développement des outils et des supports a été initié mais n'est pas encore abouti. Les enjeux sont d'entreprendre un travail de référencement avec les directions concernées pour faire émerger ces nouveaux besoins en communication, et de pallier le manque des supports et d'outils de communication autour des problématiques de santé et de prévention.

Le second temps porte sur le choix des outils mobilisables afin d'établir le plan de communication. Les enjeux sont la mise en place d'un fichier cible, étape préalable indispensable à la réalisation d'une action de communication, et l'élaboration de bases de données cohérentes répondant aux besoins des actions de communication.

2. L'organisation et l'harmonisation de la communication auprès des partenaires associatifs et institutionnels.

La communication de réseau est un enjeu très important pour le Département dans l'exercice de ses missions. Afin d'harmoniser cette communication de réseau, le Centre de Ressources des Partenaires (CRP) a été déployé en 2016. Cette plateforme permet de relier le Département à l'ensemble de ses partenaires (associations, entreprises, porteurs de projets, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale…). En 2017, il a été procédé à des corrections de bugs de la plateforme ainsi qu'à une migration d'outil au profit d'un outil plus opérant et utilisable directement par les agents de la direction – sans qu'il y ait besoin de recourir à un prestataire extérieur. L'enjeu pour 2018 est le déploiement d'une V2 du CRP visant à améliorer les performances de cet outil de coopération.

3. Le développement du ciblage *via* les outils de la communication digitale

Les Newsletters dispensent des informations à un cible prédéfinie et géolocalisée (*exemple* : les parents d'enfants en crèche ou les parents de collégiens). Le déploiement d'une V2 du CRP répond également aux préoccupations de ciblage – les cibles étant les partenaires privés, publics et associatifs du Département.

Principaux partenariats

Les différentes directions départementales, les associations et autres acteurs du territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Communication sectorielle	Dépenses	0,481	0,430	0,393	0,316

Action 3 : **Communication interne**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est de bâtir une communication de proximité et utile à l'agent.
Il se décline en trois objectifs opérationnels et priorités :

1. Le Magazine « ACTEURS »

Le Magazine « Acteurs » met l'agent au cœur de ses articles et recherche toujours une proximité avec le lecteur. En 2018, la diffusion par adressage au domicile de chaque agent du Département sera poursuivie. L'enjeu est de mettre à la disposition des agents des informations destinées à s'approprier les politiques « supports » .

2. L'Intranet

L'intranet est devenu l'espace de travail privilégié de l'agent car il y trouve sa messagerie professionnelle, les applications métiers ainsi que diverses données collectées. Par ailleurs, le « e-dossier RH » permet l'accès à ses fiches de paie, à son historique de carrière et à diverses télé-procédures (modification de RIB, remboursement de frais de transport et demande de supplément familial de traitement). Les entretien professionnels annuels et les fiches de postes dématérialisés viendront alimenter cet espace virtuel. Les enjeux sont de mieux éditorialiser le suivi de l'actualité, et de dynamiser le mouvement d'appropriation de l'Intranet afin qu'il devienne l'espace virtuel personnel privilégié de l'agent.

3. Communication sectorielle

Les besoins en accompagnement de communication sectorielle sont de plus en plus forts dans les directions. La Direction de la communication accompagne les directions pour répondre au mieux à leur besoin. Une part important de la communication sectorielle concerne la politique RH portée par le Pôle personnel et relations sociales. Dans ce cadre, la Direction de la communication communique sur la mise en place de la Stratégie RH 2016-2021 et sur la Politique Diversité menée par le Département.

Principaux partenariats

Les différentes directions départementales, en particulier le Pôle personnel et relations sociales et la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information.

Programme : **Délégation aux Jeux olympiques et paralympiques**

Ce programme relève de la Mission ***Conduite de l'action départementale***

Contexte

Dans le cadre du plan départemental d'accompagnement de la candidature et de la Convention signée avec Paris et les établissements publics territoriaux de Seine-Saint-Denis adoptés en juin 2016, par son action propre au sein des instances de la candidature et la mobilisation organisée avec les acteurs et habitants de la Seine-Saint-Denis le Département s'est positionné comme un des acteurs majeurs de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

La désignation le 13 septembre dernier de Paris comme ville organisatrice des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024 constitue pour la Seine-Saint-Denis une opportunité historique.

Objectifs du programme

L'enjeu et le travail de la Délégation aux JOP consistent en un rôle de mobilisation, de coordination et d'impulsion d'actions qui sont ensuite relayées et prises en charges par les différents services départementaux en charge du sport, de la culture, de l'éducation, de la jeunesse...

Dans la continuité de la mobilisation lors de la phase de candidature, il s'agit, dès 2018, de poser les bases de ce que sera l'action du Département jusqu'en 2024 avec comme principale ambition de maximiser pour le territoire et ses habitants l'impact de l'événement (et de faire vivre l'esprit des Jeux sur le territoire dès 2018) :

- en positionnant le Département comme acteur majeur de l'organisation de l'événement ;
- en faisant en sorte que les JOP soient utiles au territoire et à ses habitants avant, pendant et après les Jeux ;
- en préparant la Seine-Saint-Denis et ses habitants à une participation active à l'événement ;
- en contribuant à la construction d'un héritage matériel et immatériel durable pour la Seine-Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		**CA 2016**	**BP 2017**	**Proposition BP 2018**
Mission JOP	Dépenses	0,205	0,800	0,977

Un plan pluriannuel d'investissement est prévu à hauteur de 67 millions d'euros. Les dépenses qui en découlent sont inscrites dans les budgets des directions concernées.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	4	4	-	-

En plus de ces postes spécifiques, plusieurs agents sont en charge des JOP dans les différents services départementaux.

Programme : **Marketing territorial et mécénat**

Ce programme relève de la Mission ***Conduite de l'action départementale***	Ce programme comporte 2 actions : - Marketing territorial - Mécénat

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Promouvoir et animer la marque de territoire « IN Seine-Saint-Denis » ;
- Mettre en place les fondements d'une stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales ;
- Développer le recours au mécénat en accompagner les directions comme le tissu associatif dans cette pratique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		**Propositions BP 2018**
Marketing territorial et mécénat	Dépenses	0,128
	Recettes	0,050

100 000 euros de dépenses d'investissement sont prévus en 2018 au titre de l'appel à projets « In Seine-Saint-Denis ».

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	3	3	0	0

Action 1 : **Marketing territorial**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :
- développer la notoriété de la marque de territoire #IN SSD ;
- faire émerger les nouveaux talents en initiant des projets dédiés ;
- promouvoir le « Made » In Seine-Saint-Denis en faisant reconnaître le département comme territoire de création, de fabrication, de production ;
- assurer le développement du réseau d'Ambassadeurs et valoriser les rencontres d'acteurs ;
- définir et réaliser des outils nécessaires à la conduite des projets de marketing ;
- piloter la démarche globale de marketing territorial en transversalité avec l'ensemble des directions concernées.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		Propositions BP 2018
Marketing territorial	Dépenses	0,093
	Recettes	

Action 2 : **Mécénat**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :
- identifier des projets susceptibles de donner lieu à des financements dans le cadre du mécénat ;
- rechercher des financements auprès des Fondations ;
- assurer le suivi des conventions ;
- constituer un pôle de ressources, pour les directions départementales et les acteurs locaux, en matière de mécénat, à travers des activités de veille et de formation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		Propositions BP 2018
Mécénat	Dépenses	0,035
	Recettes	0,050

Mission

Orientation des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

Programme : **Assemblée départementale**

Ce programme relève de la Mission ***Orientation des politiques départementales****.*	Ce programme comporte une action : - Assemblée départementale.

Objectifs du programme

Ce programme réunit les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- assurer le secrétariat des Assemblées (le Conseil départemental et sa Commission permanente) ;
- dresser les ordres du jour et établir les procès verbaux ;
- assurer le secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents ;
- gérer les désignations des conseillers généraux dans les organismes extérieurs ;
- établir les arrêtés de délégation de signature ;
- procéder au dernier examen puis au suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions ;
- publier les actes (RAAD) et les archiver ;
- assurer la gestion des situations individuelles des Conseillers départementaux et la gestion des moyens des groupes d'Elus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Assemblée départementale	Dépenses	2,359	2,555	2,669	2,655

Investissement **En millions d'euros**		**CA 2015**	**CA 2016**	**BP 2017**	**Propositions BP 2018**
Assemblée départementale	Dépenses	0,007	0,020	0,020	0,020

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	41	32	8	1

Programme : **Moyens des groupes politiques**

Ce programme relève de la Mission ***Orientation des politiques départementales****.*	Ce programme comporte une action : - Groupes d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**CA 2015**	**CA 2016**	**CA 2017**	**Propositions BP 2018**
Moyens des groupes politiques	Dépenses	0,430	0,461	0,467	0,476

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2017	**Total**	**A**	**B**	**C**
En nombre de postes	11	7	-	4

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Délibération n° du 14 décembre 2017

PROJET D'ACTIVITÉS ET DE BUDGET PAR PROGRAMMES 2018

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré

- DONNE ACTE à M. le Président du Conseil départemental de la présentation du projet d'activités et de budget par programmes 2018.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.